

C.R.I. N° 19 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 3 juin 2015

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Communication</i>	1
<i>Communication</i>	2
<i>Communications</i>	2
<i>Documents - Dépôt</i>	4
<i>Documents - Prises en considération</i>	4
<i>Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2011 (Doc. 180 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	5
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	5
<i>Examen des articles</i>	7
<i>Projet de décret modifiant l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en ce qui concerne les heures durant lesquelles la chasse est autorisée (Doc. 181 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Mouyard.....	17
<i>Reprise de la séance</i>	17
<i>Rappel au règlement</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Fourny, Crucke, Hazée, Collignon.....	18
<i>Projet de décret approuvant l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 182 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....	18

<i>Examen des articles</i>	18
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois Régions et à la constitution d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, §1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (Doc. 186 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Lefebvre, Rapporteur, M. Crucke, Mme Kapompole, MM. Hazée, Fourny, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. le Président....	19
<i>Examen de l'article unique</i>	37
<i>Projet de décret modifiant l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en ce qui concerne les heures durant lesquelles la chasse est autorisée (Doc. 181 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Evrard, Rapporteur, M. Mouyard, Mmes Moinnet, Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	37
<i>Examen des articles</i>	40
<i>Proposition de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, en vue d'assurer l'information continue aux usagers sur l'état du trafic, déposée par MM. Collignon, Denis, Mme Gérardon, M. Sampaoli, Mme Moucheron et M. Fourny (Doc. 140 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Rapporteur, Mmes Gérardon, De Bue, MM. Fourny, Hazée, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....	40
<i>Examen de l'article unique</i>	49
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Fourny.....	49
<i>Reprise de la séance</i>	49
<i>Questions d'actualité</i>	49
<i>Question d'actualité de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la pénurie de vétérinaires en zone rurale »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	50

Question d'actualité de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le fichage des titulaires d'un droit de chasse par l'administration »

Intervenants : M. le Président, M. Mouyard..... 51

Rappel au règlement..... 52

Questions d'actualité (Suite)..... 52

Question d'actualité de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le fichage des titulaires d'un droit de chasse par l'administration » (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, M. Mouyard..... 52

Question d'actualité de M. Crucke à M. Collin, ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les investissements dans le stade de Charleroi »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 53

Question d'actualité de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'appel d'offres pour une nouvelle centrale biomasse »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 55

Question d'actualité de M. Tzanetatos à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le départ de VLM Airlines de l'aéroport de Liège » ;

Question d'actualité de M. Legasse à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le départ de VLM Airlines de l'aéroport de Liège »

Intervenants : M. le Président, MM. Tzanetatos, Legasse, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports..... 56

Question d'actualité de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la difficulté pour les exploitants agricoles de recruter des saisonniers »..... 58

Question d'actualité de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le recours des propriétaires de panneaux photovoltaïques »

Intervenants : M. le Président, M. Fourny, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 58

Question d'actualité de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'impact de la panne de Belgocontrol sur l'activité des deux aéroports wallons »

Intervenants : M. le Président, M. Stoffels, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports..... 59

Question d'actualité de M. Collignon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la taxation des intercommunales »

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 60

Question d'actualité de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact de la fermeture des gares »

Intervenants : M. le Président, Mme Poulin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine 61

Question d'actualité de M. Denis à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « les priorités wallonnes en matière de bien-être animal »

Intervenants : M. le Président, M. Denis, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports..... 63

Question d'actualité de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'intégration des déficients visuels »

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 64

Proposition de résolution demandant l'abandon du vote électronique, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 82 (2014-2015) N° 1 à 3)

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, Mmes Morreale, Lecomte, MM. Warnier, Puget, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 65

Débat sur l'attribution des fonds européens FEDER, en application de l'article 62 du règlement

Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Jeholet, Mme Gahouchi, M. Henry, Mme Simonet, MM. Gillot, Puget 73

Débat sur le plan Marshall 4.0, en application de l'article 62 du règlement

Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, MM. Jeholet, Collignon, Henry, Mme Schyns, MM. Gillot, Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 87

Proposition de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, en vue d'assurer l'information continue aux usagers sur l'état du trafic, déposée par MM. Collignon, Denis, Mme Gérardon, M. Sampaoli, Mme Moucheron et M. Fourny (Doc. 140 (2014-2015) N° 1 et 2)

Vote nominatif..... 105

Proposition de résolution demandant l'abandon du vote électronique, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 82 (2014-2015) N° 1 à 3)

Vote nominatif..... 105

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2011 (Doc. 180 (2014-2015) N° 1 et 2)

Vote nominatif..... 106

Projet de décret modifiant l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en ce qui concerne les heures durant lesquelles la chasse est autorisée (Doc. 181 (2014-2015) N° 1 et 2)

Vote nominatif..... 106

Projet de décret approuvant l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 182 (2014-2015) N° 1 et 2)

Vote nominatif..... 107

Motions de procédure

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative 107

Vote par assis et levé..... 108

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois Régions et à la constitution d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, §1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (Doc. 186 (2014-2015) N° 1 et 2) (Suite)

Vote nominatif..... 108

Liste des intervenants..... 110

Index des matières..... 111

Abréviations courantes..... 112

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de Mme Péciaux, Vice-présidente

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Cornet, pour raisons de santé ;
- M. Imane, pour obligation de mandat ;
- M. Dermagne, pour raisons médicales cet après-midi ;
- Mme la Ministre Tillieux, pour raison familiale ;
- Mme Ryckmans ne pourra pas participer aux votes également.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisie du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG), par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 211 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution concernant la limitation des allocations d'insertion et ses conséquences pour la Wallonie, par

Mme Ryckmans, MM. Hazée, Daele et Henry (Doc. 213 (2014-2015) N° 1) ;

- la proposition de décret modifiant le décret du 13 novembre 2002 créant un fonds budgétaire en matière de loterie afin d'assurer la transparence, par M. Hazée et Mme Ryckmans (Doc. 225 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à la stratégie aéroportuaire wallonne, par MM. Jeholet, Tzanetatos, Dodrimont, Mme Defraigne, M. Knaepen et Mme Defrang-Firket (Doc. 226 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution appelant à une relance de la création de réserves naturelles en Wallonie, par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 227 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et visant à encourager le maintien à domicile des aînés par M. Antoine (Doc. 331 (2014-2015) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

Mme la Présidente. - Conformément à l'article 39 du règlement, chaque président de groupe politique m'a communiqué la liste de leurs représentants au sein de la Commission spéciale relative au renouvellement démocratique qui s'établit comme suit :

- Membres effectifs :
 - PS : MM. Collignon, Dermagne, Mme Gahouchi, Gérardon, M. Legasse, Mme Morreale ;
 - MR : MM. Crucke, Mouyard, Jeholet, Wahl ;
 - cdH : MM. Antoine, Fourny, Mme Salvi.

- Membres suppléants :
 PS : M. Dufrane, Mme Lambelin,
 M. Lefebvre, Mme Péciaux, MM. Prévot,
 Stoffels ;
 MR : M. Bellot, Mme Durenne,
 M. Knaepen, Mme Lecomte ;
 cdH : MM. Arens, Drèze.

COMMUNICATION

Mme la Présidente. - M. Collignon, Président du groupe PS, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission des poursuites, M. Prévot devient membre en remplacement de M. Courard.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. - Aucun document relatif au contrôle de la subsidiarité et aux consultations n'a été transmis par les institutions européennes.

Des documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m'a transmis 34 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 08, 11 et 14 des divisions organiques 02, 13, 15 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 04 et 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 21 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 05 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 33 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 14 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 21 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02 et 12 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 03, 11 et 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des divisions organiques 02, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02 et 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 05 et 06 des divisions organiques 18 et 33 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 12 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 05 des divisions organiques 18 et 33 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et de la fonction publique.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 12 notifications d'arrêtés :

- la notification de l'arrêt n° 59 du rôle 5515 concernant la question préjudicielle concernant l'article 4 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, posée par le Tribunal du travail de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 60 des rôles 5860, 5862 et 5865 concernant les recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 19 juillet 2013 relatif à l'enseignement XXIII (enseignement à domicile), introduits par Ann De Hondt, par J.N. et M.R. et par l'ASBL « Sudbury » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 61 du rôle 5861 concernant la question préjudicielle concernant l'article 81 de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, posée par le Tribunal correctionnel de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 62 du rôle 5866 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 46, § 1er, 7°, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, lu ou non en combinaison avec l'article 51, § 1er, 1°, des lois relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci, coordonnées le 3 juin 1970, posées par la Cour du travail de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 63 du rôle 5873 concernant le recours en annulation des articles 2, 7 et 8 de la loi du 1er juillet 2013

- modifiant la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, introduit par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » ;
- la notification de l'arrêt n° 64 du rôle 5877 les questions préjudicielles relatives à l'article 40 du décret de la Région flamande du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement, posées par le Conseil d'État ;
 - la notification de l'arrêt n° 65 du rôle 5903 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 335 du Code civil, posées par le Tribunal de première instance du Hainaut, division Tournai ;
 - la notification de l'arrêt n° 66 du rôle 5907 concernant le recours en annulation des articles 2 et 4 de la loi du 7 février 2014 portant des dispositions diverses en matière de bien-être animal, de commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et de santé des animaux (abrogation du 7° de l'article 3bis, § 2, et insertion d'un article 6bis dans la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux), introduit par Emmanuel Horwood et autres ;
 - la notification de l'arrêt n° 67 du rôle 5909 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1675/2, alinéa 3, du Code judiciaire, posée par la Cour du travail de Gand, section Gand ;
 - la notification de l'arrêt n° 68 du rôle 5841 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1017, alinéa 1er, du Code judiciaire, lu en combinaison avec les articles 1018 et 1022 du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel de Gand ;
 - la notification de l'arrêt n° 69 du rôle 5887 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1022 du Code judiciaire, posée par le Tribunal de police de Flandre occidentale, division Courtrai ;
 - la notification de l'arrêt n° 70 des rôles 5809, 5839, 5843 et 5882 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 1017, 1018 et 1022 du Code judiciaire, posées par le Tribunal de première instance d'Arlon.

La liste reprenant les documents et les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêtés de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. - La liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le rapport d'activités de l'Agence de stimulation technologique (AST) pour l'année 2014 ;
- le rapport d'activités du Service de Médiation de l'Énergie pour l'année 2014 ;
- le rapport annuel de la Commission nationale permanente du pacte culturel.

Son contenu sera reproduit in extenso dans le compte rendu.

DOCUMENTS

Prises en considération

Mme la Présidente. - L'ordre du jour, en application des articles 87 et 119 du règlement, appelle le Parlement wallon à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG), déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 211 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), déposée par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution concernant la limitation des allocations d'insertion et ses conséquences pour la Wallonie, déposée par Mme Ryckmans, M. Hazée, Daele et Henry (Doc. 213 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le décret du 13 novembre 2002 créant un fonds budgétaire en matière de loterie afin d'assurer la transparence, déposée par M. Hazée et Mme Ryckmans (Doc. 225 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à la stratégie aéroportuaire wallonne, déposée par MM. Jeholet, Tzanetatos, Dodrimont, Mme Defraigne, M. Knaepen et Mme Defrang-Firket (Doc. 226 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution appelant à une relance de la création de réserves naturelles en Wallonie, déposée par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 227 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code des droits d'enregistrement d'hypothèque et de Greffe et visant à encourager le maintien à

domicile des aînés, déposée par M. Antoine (Doc. 231 (2015-2015) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération.

Les propositions n° 211, 212 et 225 seront envoyées à la Commission des affaires générales et des relations internationales, la proposition n° 213 à la Commission de l'emploi et de la formation, la proposition n° 226 à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports, la proposition n° 227 à la Commission de l'agriculture et du tourisme et la proposition n° 231 à la Commission du budget et de la fonction publique.

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2011 (DOC. 180 (2014-2015) N° 1 ET 2)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2011 (Doc. 180 (2014-2015) N° 1 et 2).

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du budget et de la fonction publique.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Quelqu'un souhaite-t-il s'inscrire dans la discussion générale ? Pour l'instant, il n'y a que M. Henquet.

Mme Kapompole m'a fait savoir qu'elle se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Rassurez-vous, chers collègues, il n'y a pas grand-chose à dire sur le dossier qui nous occupe. J'en veux pour preuve que Mme Kapompole a dit qu'elle s'en référait à son rapport écrit.

Nous devons conclure aujourd'hui les comptes 2011 alors que nous sommes en 2015. Il n'y a rien à dire, sauf que, tout de même, cet écart de temps entre l'année prise en compte et le moment de son analyse puisse nous permettre de tirer quelques leçons pour le futur. J'en vois

essentiellement deux, à savoir l'exemplarité de l'État et l'importance des observations de la Cour des comptes.

Il y a quelques mois, on nous proposait de solder les comptes 2010, soit quatre années après. Aujourd'hui, en 2015, on nous demande de solder les comptes 2011.

Examiner des comptes qui devaient être clôturés depuis trois à quatre ans, admettons-le, c'est peu sérieux en termes de gestion budgétaire. Ce qui me gêne surtout dans cette façon de procéder, c'est que l'État, la Région, la province, la commune, bref tout pouvoir public, est censé respecter les lois qu'il édicte lui-même.

Dans le cas qui nous occupe, la Région aurait dû régler ses comptes au maximum en octobre 2012, soit au dixième mois de l'année N+1. Or, elle ne l'a pas fait.

Ce qui me gêne surtout dans cette façon de procéder, c'est que l'État a, pour moi, dans ses actes administratifs au sens large, un devoir d'exemplarité par rapport à ses citoyens. Or, dans ce cas de figure, il ne l'a pas fait. Pourtant, si un citoyen agissait de la sorte en termes de retard de délai, il serait immédiatement sanctionné.

Concernant l'importance de la Cour des comptes, on aurait pu s'attendre à ce que les retards auxquels je viens de faire écho soient justifiés par une mise aux normes de notre comptabilité. Il se fait que non, car non seulement on est en retard, mais de plus, il y a des oublis et des erreurs importants, selon la Cour des comptes.

En effet, la Cour des comptes relève entre autres que le report de solde qui apparaissait dans le compte général 2012 ne correspondait pas à celui qui avait été arrêté au 31 décembre 2011. Des corrections ont dû être opérées par l'administration dans le compte général 2011.

Comme le compte 2011 a été modifié et qu'il n'a pas été soumis au ministre, la version définitive du compte général 2011 ne comporte pas de signature ministérielle, ce qui est loin d'être optimal.

Plus grave encore, six comptes d'OIP sont manquants. À ce sujet, la Cour rappelle que des projets de décret distincts devront être adoptés pour chaque OIP dont les comptes sont manquants. Notre Parlement ne le fait pourtant jamais.

Pour d'autres OIP, la Cour a constaté un non-respect des dispositions légales relatives au dépassement des crédits limitatifs.

En ce qui concerne le compte de variation du patrimoine et du bilan, la Cour souligne que le bilan tel que présenté ne reflète pas la réalité et qu'il ne constitue pas une base de travail et de départ pertinente pour l'instauration du bilan selon la nouvelle comptabilité publique.

Bref, on a un peu l'impression que le Gouvernement, étant donné les remarques répétées d'année en année par la Cour des comptes, applique vis-à-vis de celle-ci l'adage « Cause toujours ! Moi, je n'en fais qu'à ma tête. »

Est-ce raisonnable ? Je ne le pense pas.

Est-ce normal ? Je ne le crois pas.

Pourtant, la Cour des comptes étant un organe apolitique, elle devrait être mieux entendue et ses conseils mieux appliqués. C'est ce qu'elle ne manquera pas de nous rappeler demain, je suppose.

Je me dois de dire que nous avons entendu en commission l'engagement du ministre à corriger les divers points soulevés. Ces corrections ont d'ailleurs déjà commencé en ce qui concerne les comptes 2012 et 2013, nous dit-on. On ne demande qu'à voir. Dont acte.

Malgré cela, puisque le vote de ces décrets met un terme au cycle budgétaire et vaut, politiquement, quitus pour les instances exécutives, vous comprendrez aisément que, étant donné ce que je viens de souligner, le groupe MR votera contre.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

J'aurais quelques éléments de réponse à apporter à mon collègue, M. Henquet, qui est un peu, depuis le début des travaux de cette commission, le gardien des comptes.

Je partage une partie de son constat, mais je voudrais dire qu'il a l'habitude de dramatiser un peu les choses. Je voudrais donc un peu relativiser et nuancer les propos, même s'il est vrai qu'il faut constater que, depuis un certain temps, il y avait un arriéré dans la reddition des comptes de la Wallonie.

Depuis 2009, et vous le savez, Monsieur Henquet, puisque je vous avais répondu sur ce point en commission, la résorption est bien présente : d'un délai de trois ans, nous sommes passés à un délai à six mois.

Je rappelle la procédure.

Voici l'historique des comptes adressé à la Cour des comptes :

- en 2009 : 17 septembre 2013 ;
- en 2010 : 04 mars 2013 ;
- en 2011 : 26 juillet 2013 ;
- en 2012 : 09 avril 2014 ;
- en 2013 : 19 décembre 2014

- en 2014 : en cours, puisque la date légale du dépôt est prévue le 30 juin 2015.

Effectivement, dans la légalité la plus absolue, le délai fixé est le 30 juin de l'année N+1. Avec mon prédécesseur, nous avons contribué à faire en sorte que l'historique des comptes et la résorption de l'arriéré soient progressivement derrière nous, même si – je suis d'accord avec vous – le travail est colossal. À cet égard, rappelons que, à chaque fois qu'il y a un dépôt de documents auprès de la Cour des comptes, il y a des interrogations de celle-ci auprès du ministre compétent et qu'il y a donc une procédure contradictoire, ce qui fait que, parfois, les délais pour clôturer administrativement et même politiquement – puisque, in fine, le dossier aboutit ici – prennent parfois plus de temps que ce qui peut être prévu.

Depuis 2009, je le rappelle, encore une fois, la résorption est bien présente : d'un délai de trois ans, on est passé à six mois. À ce jour – puisque c'était une de vos interventions – tous les OIP les ont déposés pour l'exercice 2011, excepté le CRA-W. Je vous invite, comme je l'avais fait en commission, à interroger mon collègue en charge de la matière.

J'avais d'ailleurs adressé un courrier au ministre de tutelle, en date du 27 novembre 2014, auquel une réponse m'est parvenue le 19 décembre 2014, m'informant que les travaux de régularisation étaient bien en cours.

J'ai adressé un second rappel en date du 13 avril 2015, suite au 26e cahier d'observation de la Cour des comptes qui relevait un retard important dans la reddition des comptes du CRA-W. Après contact avec le cabinet du ministre de tutelle, un courrier nous est parvenu en date du 20 mai dernier, nous informant que la régularisation est bien en cours et que la finalisation des écritures de clôture devrait nous parvenir pour la fin 2016.

Cela prend du temps, c'est vrai, mais M. le Ministre Collin a donné le tempo et a exigé du CRA-W la reddition des comptes, comme cela aurait dû se faire par le passé.

Pour les OIP en général et le dépôt des comptes de ceux-ci, nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission quand nous avons abordé ce 26e cahier d'observations de la Cour des comptes. Je vous renvoie donc vers le ministre de tutelle pour de plus amples informations.

Je voudrais rappeler également que le patrimoine et le bilan – donc patrimoine régional, terrains, biens, meubles et immeubles, participations et créances – a augmenté de 218 600 000 euros. La trésorerie a diminué, elle, de 143 900 000 euros. La variation totale du patrimoine se solde finalement par une augmentation de 74 600 000 euros. Le bilan des services

d'administration générale et l'actif immobilisé sont de 7 927 500 000 euros et au 31 décembre 2011, le total du bilan atteint 9 076 500 000 euros.

Vous l'avez dit vous-même, ici même et en commission, je vous ai répondu, mais je reviens aussi sur ce point qui est tout de même un point précis et très important, et votre collègue, M. Knaepen, ici présent, y avait attaché aussi pas mal d'importance : le SPW ne dispose pas d'un inventaire exhaustif actualisé de ses biens meubles et immeubles, ni de ses dettes et participations. Tous les 10 ans, un inventaire des valeurs de son patrimoine doit être mis en concordance avec le bilan amortissement partiel des classements enregistrés non exhaustifs. Nous y travaillons. J'ai répondu d'ailleurs à une question plus précise de M. Knaepen en commission ce lundi. Je veille toujours à ce que l'administration travaille sur l'amélioration des données et de son inventaire exhaustif. Des avancées ont été accomplies, mais le travail est bien de longue haleine.

Voilà, à ce stade, ce que j'avais à vous répondre sur les points précis que vous avez soulevés. Je crois en tout cas que vous pouvez être convaincu de ma détermination sur cette volonté de poursuivre le travail qui a été entamé par mon prédécesseur pour faire en sorte que les délais fixés par la loi soient strictement respectés à l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations. Vous dites que je dramatise un petit peu, mais non, je ne fais que lire le rapport de la Cour des comptes. C'est vrai – vous l'avez souligné également – que le retard était à acter. Ce qui compte, comme je l'ai dit, parce qu'il est vrai que c'est tout de même 2011, c'est de corriger le tir et de faire en sorte que l'État soit en ordre par rapport aux propres règles qu'il édicte et qu'il tienne compte de l'avis de la Cour des comptes. J'ai pris note de votre volonté de redresser ces anomalies, mais comme nous sanctionnons l'année 2011, vous comprendrez aisément qu'il y a des dysfonctionnements. Nous voterons donc contre.

Je terminerai en vous citant. Vous dites que vous êtes un partisan de l'établissement des sources de données crédibles et complètes, c'est l'essence même de la comptabilité publique. Vous dites également que vous êtes soucieux quant à la prise en compte des observations formulées par la Cour des comptes et vous dites que votre volonté est clairement de répondre aux exigences actuelles, voire d'anticiper des évolutions futures au niveau européen. Je ne puis que m'en réjouir. Nous y serons attentifs. Merci en tout cas de travailler en ce sens.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

Mme la Présidente. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2011 (Doc. 180 (2014-2015) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

PREMIÈRE PARTIE. SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION WALLONNE

CHAPITRE IER. ENGAGEMENTS EFFECTUÉS EN EXÉCUTION DU BUDGET RÉGIONAL

§1er. Fixation des engagements à charge des crédits dissociés (Tableau 1)

« Article premier

Les engagements de dépenses effectuées à charge des crédits dissociés d'engagement de l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 3 433 864 304,80 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

§2. Fixation des crédits dissociés d'engagement (Tableau 1)

« Art. 2

Les crédits dissociés d'engagement affectés par le Parlement wallon pour les engagements de l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 3 652 160 000,00 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« Art. 3

Le montant total des crédits d'engagement répartis pour l'année budgétaire 2011 est réduit d'un montant de 218 295 695,20 € qui est annulé en vertu des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991. »

- Pas d'objection ?

- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« **Art. 4**

Par suite des dispositions contenues dans les articles 2 et 3 ci-dessus, les crédits dissociés d'engagement définitifs de l'année budgétaire 2011 sont fixés à 3 433 864 304,80 €, somme égale aux engagements enregistrés à charge des crédits budgétaires de l'année budgétaire 2011. »

- Pas d'objection ?

- L'article 4 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

§3. Fixation des engagements à charge des crédits variables (Tableau 4)

« **Art. 5**

Les engagements de dépenses effectuées à charge des crédits variables d'engagement de l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 156 546 610,09 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 5 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 6.

§4. Fixation des crédits variables d'engagement (Tableau 4)

« **Art. 6**

Les crédits variables d'engagement affectés par le Parlement wallon pour les engagements de l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 145 506 000,00 €.

Toutefois, conformément à l'article 45, §2 et §3, dernier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, l'utilisation de ces crédits est limitée au montant des recettes affectées en 2011 aux fonds organiques, lequel s'élève à 160 397 568,90 €, augmentés du solde existant au 1er janvier 2011, 145 726 421,38 €, soit au total à 306 123 990,28 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 6 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 7.

« **Art. 7**

Par suite des dispositions contenues dans les articles 5 et 6 ci-dessus, et compte tenu de diminutions d'engagements relatifs aux années antérieures à 2011 pour un total de 2 674 524,12 €, le solde reporté à l'année suivante s'élève à 152 251 904,31 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 7 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 8.

§5. Fixation des engagements à charge de la section particulière (Tableau 5)

« **Art. 8**

La variation des engagements à charge de la section particulière de l'année 2011 s'élèvent à +4 208 756,66 €. Ce montant se décompose comme suit :

a) les engagements de l'exercice : 17 267 845,30 €

b) moins le montant des annulations des visas antérieurs : 13 059 088,64 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 8 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 9.

§6. Fixation des crédits disponibles d'engagement pour la section particulière (Tableau 5)

« **Art. 9**

Les crédits disponibles pour l'engagement des dépenses à charge de la section particulière se montent à la somme de -405 994 435,75 €. Ce montant se décompose comme suit :

a) le solde reporté de l'année précédente :

419 432 544,72 €

b) les recettes de l'année : 13 438 108,97 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 9 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 10.

« **Art. 10**

Par suite des dispositions contenues dans les articles 8 et 9 ci-dessus, le solde reporté à l'année suivante s'élève à -410 203 192,41 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 10 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 11.

CHAPITRE II. RECETTES ET DÉPENSES EFFECTUÉES EN EXÉCUTION DU BUDGET RÉGIONAL.

§1er. Fixation des recettes courantes et de capital (Tableau 2)

« **Art. 11**

Les droits constatés au profit de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, s'élèvent à

7 010 138 471,39 €. Cette somme se décompose comme suit :

recettes courantes : 5 977 242 503,22 €
recettes de capital : 632 895 968,17 €
produit des emprunts : 400 000 000,00 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 11 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 12.

« **Art. 12**

Les recettes courantes et de capital imputées sur l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 6 956 824 538,94 €. Cette somme se décompose comme suit :

recettes courantes : 5 953 055 844,93 €
recettes de capital : 603 768 694,01 €
produits des emprunts : 400 000 000,00 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 12 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 13.

« **Art. 13**

Les droits constatés à recouvrer à la clôture de l'année budgétaire s'élèvent à 53 313 932,45 €, dont les droits annulés ou portés en surséance indéfinie à 14 740 081,51 € et les droits reportés à l'année budgétaire suivante à 38 573 850,94 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 13 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 14.

§2. Fixation des dépenses courantes et de capital (Tableau 3)

« **Art. 14**

Les ordonnancements imputés à charge de l'année budgétaire 2011 sont arrêtés comme suit :

Crédits non dissociés : 3 817 845 724,49 €
a) prestations d'années antérieures : 4 730 573,51 €
b) prestations de l'année en cours : 3 813 115 150,98 €
Crédits dissociés : 3 244 492 758,54 €
a) prestations d'années antérieures : 51 603 253,10 €
b) prestations de l'année en cours : 3 192 889 505,44 €
Total des ordonnancements 7 062 338 483,03 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 14 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 15.

« **Art. 15**

Les paiements effectués, justifiés ou régularisés à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 7 062 338 483,03 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 15 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 16.

« **Art. 16**

Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 79 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991 s'élèvent à 0,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 16 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 17.

§3. Fixation des crédits de paiement des dépenses courantes et de capital (Tableau 3)

« **Art. 17**

Les crédits de paiement ouverts au Parlement wallon pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent à :

A. pour les dépenses courantes :
Crédits non dissociés : 3 883 048 567,66 €
Crédits d'ordonnancement : 2 237 647 000,00 €

B. pour les dépenses de capital :
Crédits non dissociés : 504 810 839,41 €
Crédits d'ordonnancement : 1 205 874 000,00 €
Total 7 831 380 407,07 €

Ces montants comprennent :

I. Les crédits de paiement affectés par les décrets budgétaires se décomposent comme suit :

1. Budget initial :
Crédits non dissociés : 3 465 219 000,00 €
Crédits d'ordonnancement : 2 367 439 000,00 €
Total 5 832 658 000,00 €

2. Ajustements des crédits (résultats nets) :
Augmentations (résultats positifs) :
Crédits non dissociés : 52 070 000,00 €
Crédits d'ordonnancement : 3 436 000,00 €
Total 55 506 000,00 €

Diminutions (résultats négatifs) :
Crédits non dissociés : -2 653 000,00 €
Crédits d'ordonnancement : -133 228 000,00 €
Total -135 881 000,00 €

II. Les crédits de paiement reportés de l'année budgétaire 2010 en application des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, s'établissent comme suit :

Crédits non dissociés : 415 426 407,07 €

Crédits d'ordonnancement : - €

Total 415 426 407,07 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 17 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 18.

« Art. 18

Le montant des crédits de paiement ouverts et répartis pour l'année budgétaire 2011 est réduit :

I. des crédits à reporter à l'année 2012 et se décomposant comme suit :

Crédits non dissociés : 455 826 705,36 €

Crédits d'ordonnancement : - €

Total 455 826 705,36 €

II. des crédits de paiement non utilisés :

Crédits non dissociés : 114 186 977,22 €

Crédits d'ordonnancement : 199 028 241,46 €

Total 313 215 218,68 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 18 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 19.

« Art. 19

Pour couvrir les dépenses de l'année budgétaire 2011 effectuées au-delà ou en l'absence des crédits ouverts pour le service des budgets, des crédits complémentaires sont alloués comme suit :

Crédits non dissociés : 0,00 €

Crédits d'ordonnancement : 0,00 €

Total 0,00 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 19 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 20.

« Art. 20

Par suite des dispositions contenues dans les articles 17, 18 et 19 du présent décret, les crédits définitifs de l'année budgétaire 2011 sont fixés comme suit :

Crédits non dissociés : 3 817 845 724,49 €

Crédits d'ordonnancement : 3 244 492 758,54 €

Total 7 062 338 483,03 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 20 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 21.

« Art. 21

Le résultat général des recettes et des dépenses courantes et de capital du budget de l'année budgétaire 2011, tel qu'il ressort des articles 12 et 20 ci-dessus est :

Recettes : 6 956 824 538,94 €

Dépenses : 7 062 338 483,03 €

Excédent de dépenses : -105 513 944,09 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 21 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 22.

CHAPITRE III. RECETTES ET DÉPENSES RELATIVES AUX CRÉDITS VARIABLES.

§1er. Fixation des crédits d'ordonnancement (Tableau 4)

« Art. 22

Les droits constatés au profit de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 203 572 180,69 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 22 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 23.

§2. Fixation des recettes affectées (Tableaux 2 & 4)

« Art. 23

Les droits constatés au profit de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 203 572 180,69 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 23 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 24.

« Art. 24

Conformément à l'article 45, §2 et §3, dernier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, l'utilisation des crédits est limitée au montant des recettes affectées en 2011 aux fonds organiques, lequel s'élève à 160 397 568,90 €, augmenté du solde disponible au 1er janvier 2011, 214 596 260,00 €, soit au total 374 993 828,90 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 24 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 25.

§3. Fixation des dépenses (Tableau 4)

« Art. 25

Les ordonnancements imputés pour l'année budgétaire 2011 à charge des crédits variables s'élèvent à 131 957 487,36 €. Cette somme se décompose comme suit :

Dépenses courantes : 24 853 527,15 €
Dépenses de capital : 107 103 960,21 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 25 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 26.

« Art. 26

Le résultat général des recettes et des dépenses relatives aux crédits variables de l'année budgétaire 2011, tel qu'il ressort des articles 24 et 25, du présent décret, est :

Recettes affectées : 160 397 568,90 €
Dépenses : 131 957 487,36 €
Surplus de recettes : 28 440 081,54 €

Ce surplus de recettes vient en augmentation du solde existant à la clôture de l'année budgétaire précédente, soit 214 596 260,00 €. Le résultat définitif ainsi obtenu présente un solde créditeur de 243 036 341,54 € qui sera reporté à l'année budgétaire 2012. »

- Pas d'objection ?

- L'article 26 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 27.

CHAPITRE IV. RÉSULTAT GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES COURANTES ET DE CAPITAL ET DES CRÉDITS VARIABLES.

« Art. 27

Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de la Région wallonne (y compris crédits variables) pour l'année budgétaire 2011 tel qu'il ressort des articles 21 et 26, premier alinéa, précités se présente comme suit :

Recettes : 7 117 222 107,84 €
Dépenses : 7 194 295 970,39 €

L'année budgétaire 2011 se clôture par un excédent de dépenses de 77 073 862,55 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 27 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 28.

CHAPITRE V. RECETTES ET DÉPENSES EFFECTUÉES EN EXÉCUTION DE LA SECTION PARTICULIÈRE.

§1. Fixation des recettes (Tableau 5)

« Art. 28

Les recettes imputées sur l'année budgétaire 2011 s'élèvent à 13 438 108,97 €. Ce montant se décompose comme suit :

Recettes courantes : 13 438 108,97 €
Recettes de capital : 0,00 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 28 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 29.

§2. Fixation des dépenses (Tableau 5)

« Art. 29

Les ordonnancements imputés pour l'année budgétaire 2011 sur la section particulière s'élèvent à 62 270 756,05 €. Ce montant se décompose comme suit :

Dépenses courantes : 62 270 756,05 €
Dépenses de capital : 0,00 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 29 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 30.

§3. - Fixation des crédits disponibles d'ordonnement pour la section particulière (Tableau 5)

« Art. 30

Les crédits disponibles pour l'ordonnement des dépenses à charge de la section particulière s'élèvent à -8 441 855,27 €. Ce montant se décompose comme suit :

- le solde reporté de l'année précédente : -21 879 964,24 €
- les recettes de l'année : 13 438 108,97 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 30 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 31.

« Art. 31

Le résultat général des recettes et des dépenses relatives à la section particulière de l'année

budgétaire 2011 tel qu'il ressort des articles 28 et 29, du présent décret, est :

Recettes : 13 438 108,97 €

Dépenses : 62 270 756,05 €

Excédent de dépenses : - 48 832 647,08 €

Cet excédent de dépenses vient en augmentation du solde existant à la clôture de l'année budgétaire précédente, soit -21 879 964,24 €. Le résultat définitif ainsi obtenu présente un solde débiteur de -70 712 611,32 € qui sera reporté à l'année budgétaire 2012. »

- Pas d'objection ?

- L'article 31 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 32.

CHAPITRE VI. RÉSULTATS CUMULÉS.

« Art. 32

Tous services réunis, budget (y compris les crédits variables) et section particulière, les résultats cumulés de l'année budgétaire 2011 tel qu'il ressort des articles 27 et 31 précités se présentent comme suit :

Budget : excédent de dépenses : -77 073 862,55 €

Section particulière : excédent de dépenses :

- 48 832 647,08 €

Excédent de dépenses : -125 906 509,63 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 32 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 33.

DEUXIÈME PARTIE

OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN EXÉCUTION DES BUDGETS DES ORGANISMES RÉGIONAUX DU RESSORT DE LA RÉGION WALLONNE

TITRE V. - ENTREPRISES RÉGIONALES.

OFFICE WALLON DES DÉCHETS

Le règlement définitif du budget de l'Entreprise régionale « Office wallon des Déchets » s'établit pour l'année budgétaire 2011 comme suit :

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

§1er. Fixation des recettes.

« Art. 33

Les recettes imputées pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 60 489 852,25 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 33 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 34.

§2. Fixation des dépenses.

« Art. 34

Les dépenses imputées à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 42 755 706,84 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 34 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 35.

§3. Fixation des crédits de paiement.

« Art. 35

Les crédits de paiement définitifs pour l'année budgétaire 2011 s'établissent comme suit :

1) alloués par décrets budgétaires (titre V) : 61 243 000,00 €

2) à allouer à titre de crédits complémentaires pour les dépenses excédant les crédits : 52 447 96 €

3) à annuler définitivement : 18 539 741,12 €

Ce qui porte le total des crédits définitifs effectivement utilisés pour l'année budgétaire 2011 à 42 755 706,84 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 35 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 36.

§4. Résultat du budget

« Art. 36

Le résultat général des recettes et des dépenses de l'année 2011, tel qu'il ressort des articles 33 et 34 du présent décret, se présente comme suit :

Recettes : 60 489 852,25 €

Dépenses : 42 755 706,84 €

L'année budgétaire 2011 se clôture donc par un surplus de recettes de 17 734 145,41 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 36 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 37.

TITRE VI. SERVICES RÉGIONAUX À GESTION SÉPARÉE.

Agence wallonne de l'Air et du Climat

Le règlement définitif du budget du Service régional à gestion séparée « Agence wallonne de l'Air et du Climat » s'établit pour l'année budgétaire 2011 comme suit :

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

§1er. Fixation des recettes

« Art. 37

Les recettes imputées pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 12 110 000,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 37 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 38.

§2. Fixation des dépenses

« Art. 38

Les dépenses imputées à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 11 567 729,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 38 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 39.

§3. Fixation des crédits de paiement

« Art. 39

Les crédits de paiement définitifs pour l'année budgétaire 2011 s'établissent comme suit :

- 1) alloués par décrets budgétaires (titre VI) :
12 760 000,00 €
- 2) à allouer à titre de crédits complémentaires pour les dépenses excédant les crédits : 3 190,00 €
- 3) à annuler définitivement : 1 195 461,00 €

Ce qui porte le total des crédits définitifs effectivement utilisés pour l'année budgétaire 2011 à 11 567 729,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 39 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 40.

§4. Résultat du budget

« Art. 40

Le résultat général des recettes et des dépenses de l'année 2011, tel qu'il ressort des articles 37 et 38 du présent décret, se présente comme suit :

Recettes : 12 110 000,00 €

Dépenses : 11 567 729,00 €

L'année budgétaire 2011 se clôture donc par un surplus de recettes de 542 271,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 40 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 41.

TITRE VII. ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC

A. Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité

Le règlement définitif du budget de l'organisme d'intérêt public « Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité » s'établit pour l'année budgétaire 2011 comme suit :

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

§1er. Fixation des recettes

« Art. 41

Les recettes imputées pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 8 565 815,91 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 41 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 42.

§2. Fixation des dépenses

« Art. 42

Les dépenses imputées à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 8 259 789,16 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 42 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 43.

§3. Fixation des crédits de paiement.

« Art. 43

Les crédits de paiement définitifs pour l'année budgétaire 2011 s'établissent comme suit :

- 1) alloués par décrets budgétaires (titre VII) : 8 307 000,00 €
- 2) à allouer à titre de crédits complémentaires pour les dépenses excédant les crédits : 741 322,00 €
- 3) à annuler : 788 532,84 €

Ce qui porte le total des crédits définitifs effectivement utilisés pour l'année budgétaire 2011 à 8 259 789,16 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 43 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 44.

§4. Résultat du budget.

« Art. 44

Le résultat général des recettes et des dépenses de l'année 2011, tel qu'il ressort des articles 41 et 42 du présent décret, se présente comme suit :

Recette : 8 565 815,91 €

Dépenses : 8 259 789,16 €

L'année budgétaire 2011 se clôture donc par un surplus de recettes de 306 026,75 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 44 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 45.

B. Centre régional d'Aide aux communes (CRAC)

Le règlement définitif du budget de l'organisme d'intérêt public « Centre régional d'Aide aux communes » s'établit pour l'année budgétaire 2011 comme suit :

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

§1er. Fixation des recettes

« Art. 45

Les recettes imputées pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 3 819 747,93 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 45 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 46.

§2. Fixation des dépenses

« Art. 46

Les dépenses imputées à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 3 968 491,89 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 46 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 47.

§3. Fixation des crédits de paiement

« Art. 47

Les crédits de paiement définitifs pour l'année budgétaire 2011 s'établissent comme suit :

- 1) alloués par décrets budgétaires (titre VII) : 4 822 735,00 €
- 2) à allouer à titre de crédits complémentaires pour les dépenses excédant les crédits : 61 644,00 €
- 3) à annuler : 915 887,11 €

Ce qui porte le total des crédits définitifs effectivement utilisés pour l'année budgétaire 2011 à 3 968 491,89 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 47 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 48.

§4. Résultat du budget

« Art. 48

Le résultat général des recettes et des dépenses de l'année 2011, tel qu'il ressort des articles 45 et 46 du présent décret, se présente comme suit :

Recettes : 3 819 747,93 €

Dépenses : 3 968 491,89 €

L'année budgétaire 2011 se clôture donc par un excédent de dépenses de -148 743,96 € »

- Pas d'objection ?

- L'article 48 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 49.

C. Institut scientifique de service public

À la date de la confection du compte général 2011, les comptes de cet organisme n'avaient pas été transmis, ni à l'Administration wallonne, ni à la Cour des comptes.

D. Institut du Patrimoine wallon

Le règlement définitif du budget de l'organisme d'intérêt public « Institut du Patrimoine wallon » s'établit pour l'année budgétaire 2011 comme suit :

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

§1er. Fixation des recettes

« Art. 49

Les recettes imputées pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 14 332 990,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 49 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 50.

§2. Fixation des dépenses

« Art. 50

Les dépenses imputées à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 12 366 476,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 50 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 51.

§3. Fixation des crédits de paiement

« Art. 51

Les crédits de paiement définitifs pour l'année budgétaire 2011 s'établissent comme suit :

- 1) alloués par décrets budgétaires (titre VII) : 15 905 000,00 €
- 2) à allouer à titre de crédits complémentaires pour les dépenses excédant les crédits : 209 321,00 €
- 3) à annuler : 3 747 845,00 €

Ce qui porte le total des crédits définitifs effectivement utilisés pour l'année budgétaire 2011 à 12 366 476,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 51 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 52.

§4. Résultat du budget

« Art. 52

Le résultat général des recettes et des dépenses de l'année 2011, tel qu'il ressort des articles 49 et 50 du présent décret, se présente comme suit :

Recettes : 14 332 990,00 €
Dépenses : 12 366 476,00 €

L'année budgétaire 2011 se clôture donc par un surplus de recettes de 1 966 514,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 52 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 53.

E. Fonds piscicole de Wallonie

Le règlement définitif du budget de l'organisme d'intérêt public « Fonds piscicole de Wallonie » s'établit pour l'année budgétaire 2011 comme suit :

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

§1er. Fixation des recettes.

« Art. 53

Les recettes imputées pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 1 075 150,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 53 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 54.

§2. Fixation des dépenses

« Art. 54

Les dépenses imputées à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 1 213 774,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 54 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 55.

§3. Fixation des crédits de paiement

« Art. 55

Les crédits de paiement définitifs pour l'année budgétaire 2011 s'établissent comme suit :

- 1) alloués par décrets budgétaires (titre VII) : 1 121 000,00 €
- 2) à allouer à titre de crédits complémentaires pour les dépenses excédant les crédits : 123 175,00 €
- 3) à annuler : 30 401,00 €

Ce qui porte le total des crédits définitifs effectivement utilisés pour l'année budgétaire 2011 à 1 213 774,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 55 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 56.

§4. Résultat du budget

« Art. 56

Le résultat général des recettes et des dépenses de l'année 2011, tel qu'il ressort des articles 53 et 54 du présent décret, se présente comme suit :

Recettes : 1 075 150,00 €

Dépenses : 1 213 774,00 €

L'année budgétaire 2011 se clôture donc par un excédent de dépenses de -138 624,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 56 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 57.

F. Fonds d'Égalisation des Budgets de la Région wallonne

Le règlement définitif du budget de l'organisme d'intérêt public « Fonds d'Égalisation des Budgets de la Région wallonne » s'établit pour l'année budgétaire 2011 comme suit :

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

§1er. Fixation des recettes

« Art. 57

Les recettes imputées pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 0,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 57 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 58.

§2. Fixation des dépenses

« Art. 58

Les dépenses imputées à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 0,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 58 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 59.

§3. Fixation des crédits de paiement

« Art. 59

Les crédits de paiement définitifs pour l'année budgétaire 2011 s'établissent comme suit :

1) alloués par décrets budgétaires (titre VII) : 0,00 €

2) à allouer à titre de crédits complémentaires pour les dépenses excédant les crédits : 0,00 €

3) à annuler : 0,00 €

Ce qui porte le total des crédits définitifs effectivement utilisés pour l'année budgétaire 2011 à 0,00 €. »

- Pas d'objection ?

- L'article 59 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 60.

§4. Résultat du budget

« Art. 60

Le résultat général des recettes et des dépenses de l'année 2011, tel qu'il ressort des articles 57 et 58 du présent décret, se présente comme suit :

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 0,00 €

L'année budgétaire 2011 se clôture donc par un solde nul. »

- Pas d'objection ?

- L'article 60 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 61.

G. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

À la date de la confection du compte général 2011, les comptes de cet organisme n'avaient pas été transmis, ni à l'Administration wallonne, ni à la Cour des comptes.

H. Centre wallon de Recherches agronomiques

À la date de la confection du compte général 2011, les comptes de cet organisme n'avaient pas été transmis, ni à l'Administration wallonne, ni à la Cour des comptes.

I. Commissariat général au tourisme

Le règlement définitif du budget de l'organisme d'intérêt public « Commissariat général au tourisme » s'établit pour l'année budgétaire 2011 comme suit :

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

§1er. Fixation des recettes

« Art. 61

Les recettes imputées pour l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 56 420 461,41 €. »

- Pas d'objection ?
- L'article 61 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 62.

§2. Fixation des dépenses

« Art. 62

Les dépenses imputées à charge de l'année budgétaire 2011 s'élèvent au total à 52 992 486,38 €. »

- Pas d'objection ?
- L'article 62 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 63.

§3. Fixation des crédits de paiement

« Art. 63

Les crédits de paiement définitifs pour l'année budgétaire 2011 s'établissent comme suit :

- 1) alloués par décrets budgétaires (titre VII) : 57 590 714,27 €
- 2) à allouer à titre de crédits complémentaires pour les dépenses excédant les crédits : 3 939 562,30 €
- 3) à annuler : 8 537 790,19 €

Ce qui porte le total des crédits définitifs effectivement utilisés pour l'année budgétaire 2011 à 52 992 486,38 €. »

- Pas d'objection ?
- L'article 63 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 64.

§4. Résultat du budget

« Art. 64

Le résultat général des recettes et des dépenses de l'année 2011, tel qu'il ressort des articles 61 et 62 du présent décret, se présente comme suit :

Recettes : 56 420 461,41 €

Dépenses : 52 992 486,38 €

L'année budgétaire 2011 se clôture donc par un surplus de recettes de 3 427 975,03 €. »

J. Wallonie-Bruxelles international

À la date de la confection du compte général 2011, les comptes de cet organisme n'avaient pas été transmis, ni à l'Administration wallonne, ni à la Cour des comptes.

- Pas d'objection.
- L'article 64 est adopté

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 2 DE LA LOI DU 28 FÉVRIER 1882 SUR LA CHASSE EN CE QUI CONCERNE LES HEURES DURANT LESQUELLES LA CHASSE EST AUTORISÉE (DOC. 181 (2014-2015) N° 1 ET 2)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en ce qui concerne les heures durant lesquelles la chasse est autorisée (Doc. 181 (2014-2015) N° 1 et 2).

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'agriculture et du tourisme.

Je déclare la discussion générale ouverte.

M. Mouyard (MR). - Madame la Présidente, je vois que le ministre n'est pas là.

Mme la Présidente. - Vous avez raison.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 9 heures 55 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 9 heures 57 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Madame la Présidente, si vous me le permettez, je viens d'avoir le ministre en ligne. Ce matin, il y avait un Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celui-ci vient de se terminer et le ministre quitte Bruxelles à l'instant.

Compte tenu de cette impossibilité matérielle pour lui d'être présent dans les dix minutes, pourrais-je vous inviter, avec l'accord de nos collègues, d'intervertir le point et de passer au suivant, dans l'attente qu'il arrive ? Il est à l'entrée de Bruxelles. Le temps de faire la route, d'ici une demi-heure, il devrait être là.

Mme la Présidente. - Monsieur le Député, je vais demander l'accord de nos collègues.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, M. le Ministre Collin n'est pas coutumier du fait. Il faut lui reconnaître cette qualité. Je pourrais, au nom du groupe, accepter ce type de demande. Je vous demande quand même de lui rappeler que, s'il doit être à l'heure au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe aussi un Parlement wallon. Là aussi, être à l'heure n'est pas dérangent pour le fonctionnement du Parlement.

Ceci dit, je ne vais pas aller au-delà de cette remarque. Comme je l'ai dit, je sais que ce n'est pas habituel dans son chef.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, je rejoindrai M. Crucke dans son approche. En même temps, je souhaiterais que l'on puisse, à l'avenir, tenir compte d'éventuels agendas qui sont prévisibles.

Lorsque l'on organise l'agenda des travaux, il est important d'organiser l'ordre des points, notamment ceux qui sollicitent la présence des membres du Gouvernement, en tenant compte des réunions qui sont quand même planifiées de longue date, s'agissant du Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je n'ai rien de mieux à dire. Pas de remarque complémentaire.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - Chers collègues, un accord étant intervenu, je vais donc passer au point suivant.

PROJET DE DÉCRET APPROUVANT L'ACCORD DE COOPÉRATION MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 4 NOVEMBRE 2008 CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES (DOC. 182 (2014-2015) N° 1 ET 2)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret approuvant l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 182 (2014-2015) N° 1 et 2).

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Mme Gérardon se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - S'il n'y a pas de question supplémentaire, je m'en réfère au débat en commission. Je pense que tout a été dit.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret approuvant l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 182 (2014-2015) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« **Article premier**

Le présent décret règle une matière régionale. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« **Art. 2**

Assentiment est donné à l'accord de coopération entre la Région wallonne, la Région flamande et la

Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages. »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU
24 AVRIL 2015 MODIFIANT L'ACCORD DE
COOPÉRATION DU 31 JANVIER 2014 ENTRE
LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION
WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE RELATIF À L'INTRODUCTION DU
SYSTÈME DE PRÉLÈVEMENT
KILOMÉTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DES
TROIS RÉGIONS ET À LA CONSTITUTION
D'UN PARTENARIAT INTERRÉGIONAL DE
DROIT PUBLIC VIAPASS SOUS FORME D'UNE
INSTITUTION COMMUNE TELLE QUE VISÉE À
L'ARTICLE 92BIS, §1ER, DE LA LOI SPÉCIALE
DU 8 AOÛT 1980 DE RÉFORMES
INSTITUTIONNELLES
(DOC. 186 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois Régions et à la constitution d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, §1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (Doc. 186 (2014-2015) N° 1 et 2).

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du budget et de la fonction publique.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Lefebvre, Rapporteur.

M. Lefebvre, Rapporteur. - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, votre Commission du budget et de la fonction publique s'est réunie le lundi 18 mai 2015 afin d'examiner le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du

31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur les territoires des trois Régions et à la constitution d'un partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, § 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Dans sa présentation, le ministre a précisé que l'accord de coopération prévoyait un certain nombre de modifications de l'accord de coopération du 31 janvier 2014.

La modification la plus importante concerne l'introduction de la zone tarifaire et une adaptation des articles relatifs à la structure de tarification. Ceci permet donc de moduler le tarif en fonction de la période. Cette modulation peut, par exemple, voir le jour sous forme de tarification de nuit et de jour.

Il est également prévu la possibilité de moduler le tarif en fonction du lieu, dans une optique d'optimisation de l'usage d'infrastructures routières à certains endroits.

Le nouvel accord de coopération prévoit également la possibilité d'adapter, en respectant les tarifs minimaux légaux en vertu du droit européen, la taxe de circulation annuelle des poids lourds. Cette adaptation était nécessaire, étant donné que la loi spéciale de financement impose que la taxe de circulation due par une société, une entreprise publique autonome ou une ASBL à activités de leasing, ne puisse seulement être modifiée qu'après la conclusion d'un accord de coopération interrégional.

Il a également été décidé de supprimer la possibilité d'une redevance ou d'une taxe forfaitaire par période de 24 heures.

Dans le cadre de la discussion générale, M. Crucke a rappelé qu'une série de conséquences néfastes étaient à craindre, si l'on ne faisait pas marche arrière, précisant que la situation wallonne n'était pas la même en Flandre et à Bruxelles.

M. Crucke a demandé à ce que soit annexée au rapport des travaux la convention entre Viapass et Satellic. Il en va, à ses yeux, d'un minimum de transparence.

M. Crucke a poursuivi en rappelant que, même si l'on a une société interrégionale, qui s'appelle Viapass, dans la mise en pratique du système, chacune des Régions disposera d'une responsabilité énorme et d'un éventail de différenciations importantes. Dans ces différenciations, on pourrait avoir des mesures qui touchent l'aspect concurrentiel d'une Région par rapport à l'autre et qui touchent la qualité même de l'investissement. Il a également souligné les dangers de la concurrence entre Régions dans un petit pays.

Il a rappelé, en outre, que la nouveauté de ce dossier par rapport à l'Eurovignette, c'est qu'aujourd'hui, on touche une série de transporteurs qui, auparavant, n'étaient pas concernés par l'Eurovignette. On touche, aujourd'hui, le tissu des PME qui est extrêmement important en Wallonie. On a également de grosses entreprises de transport qui sont concernées. Les PME qui travaillent avec un ou deux camions, dans ce cadre-là, se posent inévitablement la question de leur subsistance.

Mme Kapompole a souligné le volontarisme de M. le Ministre en termes de dialogue avec les fédérations professionnelles et en particulier avec l'Union professionnelle du transport par route, permettant un réel dialogue. Selon celle-ci, c'est aussi une façon d'améliorer la mobilité en Wallonie que représentent cette décision et cette mise en œuvre de cette redevance, mais aussi l'amélioration des conditions et des performances environnementales. Il s'agit d'un élément à rappeler. On ne peut pas examiner les choses que sous l'angle budgétaire, il faut aussi prendre en compte le système de transport et les émissions en matière de poids lourds.

Mme Kapompole a souligné également l'engagement de M. le Ministre par rapport au tarif pratiqué, rappelant qu'ils seraient inférieurs à ceux pratiqués en Allemagne et en Autriche.

M. Fourny a rappelé, quant à lui, que le régime de cette redevance était lié à une volonté commune, au niveau belge, de substituer l'Eurovignette à une redevance au kilomètre pour permettre l'amélioration du réseau. Elle n'est en rien destinée à devoir assurer le moindre équilibre budgétaire de la Région. La redevance vise à permettre de générer des recettes qui permettront à la SOFICO de maintenir le réseau en état.

Quant au fait de vouloir compenser l'application de la redevance par une diminution de la taxe de circulation, M. Fourny a rappelé la difficulté juridique et l'écueil auquel cela conduit. Cette proposition qui est faite par la Flandre a été faite *in illo tempore* en Wallonie. Juridiquement, elle n'est pas tenable au niveau de l'Union européenne.

Pour davantage de précisions quant au débat, je vous renvoie vers le rapport écrit.

Je profite de l'occasion pour remercier les services du Parlement pour leur remarquable travail, sans lesquels nous ne pourrions faire le nôtre.

L'ensemble du projet de décret a été adopté par 7 voix contre 4.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Rapporteur.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie le rapporteur pour le résumé qui a été le sien, qui est effectivement bien fait, conforme à ce qui a été dit en commission, précis et net.

Monsieur le Ministre, ce dossier, ce n'est bien évidemment pas la première fois que nous l'abordons dans ce Parlement. Je suis, d'ailleurs, persuadé que ce n'est pas la dernière fois non plus.

On figure tous les jours dans l'actualité. Il n'y a quasiment pas un jour sans qu'une nouvelle vienne perturber la ligne de conduite du Gouvernement. Même s'il faut reconnaître que, par rapport à l'accord de coopération qui est nous soumis aujourd'hui – en termes de vote, les choses seront claires, on s'y opposera – c'est un accord qui, essentiellement, porte sur des éléments techniques. Encore faut-il remarquer, plus d'un an après un accord de coopération, qu'on le modifie déjà. C'est dire si ce dossier est sensible. C'est dire si les intérêts sont parfois très divergents entre les trois Régions. C'est une des caractéristiques de cet accord de coopération, c'est que, dans des intérêts différents, on voit aussi des stratégies différentes qui sont en train de se dessiner.

Madame la Présidente, j'avais, en commission, sollicité la communication d'un document, qui est la convention signée entre Viapass et Satellic. Viapass qui est la structure interrégionale mise sur pied, chargée de regarder, vérifier, contrôler le bon fonctionnement du système, et Satellic qui est l'opérateur privé qui a été choisi. Le ministre a – je dois lui reconnaître cette qualité, c'est une habitude d'ailleurs chez lui – avant toute transparence, reconnu que ce document méritait d'être communiqué au Parlement et il avait souhaité que ce soit transmis aux parlementaires.

À l'heure où je vous parle, ce document n'est pas en ma possession. Ce que nous avons, en termes d'annexes, ce sont quatre feuilles qui sont elles-mêmes des annexes d'un document, mais la convention n'est pas en ma possession. Je m'en suis ouvert auprès du ministre, parce que je sais que ce n'est pas dans ses habitudes également. Je dois à la vérité de dire que le ministre, très rapidement, a demandé à ce que la correction intervienne et que ce document nous soit communiqué. Il semblerait, Madame la Présidente – je m'adresse à vous –, que le document ait été adressé il y a 20 minutes au greffe. Je souhaite donc que ce document soit communiqué à l'ensemble des parlementaires. Je ne vais pas vous demander de reporter, de postposer en attendant que ce soit le cas. J'ai d'ailleurs dit que je n'allais pas « faire mon Nollet » puisque, dans un autre hémicycle, si le document n'est pas remis, on demande que tout soit suspendu. Ce n'est pas l'habitude de la maison en ce qui me concerne. Ce document, je souhaite que l'on puisse le détenir, le tenir, je souhaite qu'il soit communiqué. Je vous demanderais, Madame la

Présidente, d'inviter le greffe à nous communiquer ce document.

Je n'interviendrai évidemment pas sur ce document, puisque je ne l'ai pas encore lu. Je dis directement au ministre qu'une fois que je l'aurai lu, je me permettrai, sans doute en commission, de venir conférer sur le sujet avec lui, d'autant que l'on me dit que ce serait intéressant.

Mme la Présidente. - Je me permets de vous interrompre pour vous répondre puisque vous m'avez posé une question.

En effet, vous aviez effectivement, en commission, demandé ledit document. Le greffé m'informe qu'une modalité de consultation auprès du greffe sera mise en pratique parce que le document est un contrat privé. Il ne peut pas être distribué, ni par la plateforme, ni par d'autres moyens que ce soit, ce matin, et ce, pour garder la confidentialité, vous l'aurez compris.

M. Crucke (MR). - Non, je ne peux pas le comprendre, mais...

Mme la Présidente. - On vous a entendu en tout cas.

M. Crucke (MR). - Cela dit, je pense qu'il faudra revoir les modalités de lecture de ce document, mais je ne peux en tout cas pas, aujourd'hui, marquer mon accord sur une confidentialité du document qui ferait en sorte que, comme dans d'autres documents – c'est très rare, lorsqu'on l'a fait dans ce Parlement – nous soyons obligés d'aller consulter au greffe parce que, sous réserve d'avoir lu le document, je dis clairement que cette convention a été signée avec un représentant de la Région wallonne. Viapass est le représentant de la Région wallonne. Nous désignons des administrateurs au sein de cette société. Je pense qu'il y a, à l'égard de ce Parlement, une nécessité de transparence complète. La confidentialité est l'exception. Je dis bien : sous réserve d'avoir lu ce document. C'est peut-être dommage de devoir le dire aujourd'hui. Je n'en veux strictement pas au ministre, je le dis tout aussi clairement. Franchement, à chaque fois que j'ai eu l'occasion de solliciter quelque chose dans les documents ou autres, il l'a fait illico presto. C'est bien pour cela aussi que je ne souhaite pas charger plus la barque. Par contre, sur ce que vous me demandez, Madame la Présidente, à savoir le secret sur base d'un document dans lequel les intérêts wallons sont en jeu – ce ne sont pas des petits intérêts, on ne parle pas ici de dizaines de milliers d'euros, on parle de millions d'euros – je pense qu'il y a lieu de revoir cela. Si vous me le permettez, je fermerai le débat à cet égard-là.

Je reviendrai sûrement – j'en parlerai avec le président de groupe – car je ne peux accepter qu'une exception que lorsqu'il n'y a qu'une exception, mais je ne pense pas que lorsque l'on joue avec des millions

d'euros de la Région wallonne, l'on doit pouvoir accepter cette exception.

C'est mon point de vue à l'heure actuelle. Je le regrette réellement parce que l'on va voter un texte les yeux fermés, en faisant un chèque en blanc à un opérateur extérieur Satellic, mais surtout à une société interrégionale Viapass. Ce n'est pas comme cela que je conçois la démocratie en Wallonie.

Ceci dit, je ferme la parenthèse sur ce document Viapass, mais vous aurez compris que, s'il devait encore y avoir une raison pour laquelle nous devrions nous opposer au vote de ce texte, vous l'avez trouvée dans ce que je viens de vous dire.

Le deuxième document, Monsieur le Ministre, sur lequel je souhaitais avoir un éclaircissement, concerne l'étude socio-économique demandée auprès de l'UCL. Nous en avons parlé en commission lundi. Vous avez reconnu que cette étude vous est parvenue, mais qu'une série de précisions ont été demandées. Là aussi, quand on dit « mettre la charrue avant les bœufs », c'est un peu le cas, puisque ce document est d'une importance capitale. Il l'est par rapport à la manière dont vous déroulez la taxe kilométrique, redevance pour certains, mais vous ne m'empêcherez pas, par synthèse, par esprit peut-être un peu querelleur aussi, de dire « taxe ». Ce document doit nous permettre de voir comment on touchera éventuellement des compensations.

Je pense que, là, il est plus que temps que ce document soit diffusé. Je suppose qu'il ne sera pas mis sous le secret de la confidentialité, qu'il n'y aura pas un sceau disant que l'on ne peut le lire qu'avec des mitraillettes derrière pour être certain que rien ne fuit. Je suppose que celui-là, on le donnera à tout un chacun et quand je dis « tout un chacun », c'est à ceux qui attendent également de l'avoir, à savoir les transporteurs.

Ce document est vital. Il est en relation également avec le texte que l'on vote. C'est à travers ce document que l'on pourra, oui ou non, considérer que des compensations interviennent à l'égard du monde du transport.

Pourquoi dis-je qu'il est en relation avec le texte que l'on vote ? Les Flamands ont exigé une modification de l'accord de coopération qui vise la taxe de circulation. En d'autres termes, les Flamands ont déjà dit, après avoir fixé les prix, que si la température monte aujourd'hui – ce n'est pas qu'à l'extérieur qu'elle monte sur le plan météorologique – dans ce dossier, c'est parce que les Flamands, qui ont fixé leurs prix, ont en même temps précisé un certain nombre de compensations. Dans celles-ci, on a la diminution de la taxe de circulation.

C'est totalement insuffisant selon les transporteurs flamands, mais c'est une prise de position du

Gouvernement flamand. Voilà une des premières discordances que l'on pourrait retrouver entre ce qui se passe en Flandre et en Wallonie.

Nous ne connaissons pas, à l'heure où je vous parle, les taux qui seront pratiqués en Wallonie. Nous ne connaissons pas non plus les éventuelles compensations. Il faut, le plus rapidement possible, faire la clarté sur cette double condition. Quels seront les taux ? Seront-ils les mêmes qu'en Flandre, seront-ils inférieurs, seront-ils supérieurs ?

Vous me direz qu'il y a encore Bruxelles – ce n'est pas non plus anodin –, mais Bruxelles joue dans une autre cour puisque, là aussi, on a déjà annoncé des montants exorbitants.

Premièrement, il faut faire la transparence. Deuxièmement, il faut communiquer. Troisièmement, de cet élément, nous aurons comme conclusion l'importance du dossier sur le plan budgétaire.

Aujourd'hui, dans le fonctionnement qui était celui que nous connaissions, on vivait avec cette fameuse Eurovignette, 50 millions d'euros – j'arrondis les chiffres, Monsieur le Ministre, de manière à ce que cela soit plus clair dans le débat – qui provenaient d'une recette du Fédéral transférée en recettes régionales. Nous n'avions strictement rien à faire. Il faut reconnaître qu'un certain nombre de transporteurs échappaient – surtout de transporteurs étrangers – à l'Eurovignette. Mais c'était une recette de 50 millions d'euros.

Demain, en fonction du taux que vous fixerez, nous aurons une recette qui ne peut qu'être supérieure. C'est l'ambition affichée par le Gouvernement. Là aussi, selon que je lise les propos de l'un ou de l'autre, j'entends des chiffres différents. Le tout est de savoir quel est le taux. Sont-ce 200 millions d'euros, 250 millions d'euros, 300 millions d'euros ? J'ai même entendu 350 millions d'euros.

Cela veut dire que, pour les transporteurs qui auraient rapidement fait leurs calculs, par rapport à ce qu'ils paient aujourd'hui, ceux qui paient aujourd'hui, ce sont les plus de 12 tonnes. Demain, les plus de 3 tonnes paieront également. Vous m'avez dit que ce n'étaient que dix mille camions. Dix mille camions, ce sont dix mille PME. Si ce n'est pas dix mille, c'est peut-être un peu moins, mais ce sont de petites et moyennes entreprises qui seront visées.

Trois cent millions d'euros, cela veut dire que, pour celui, aujourd'hui, qui roule et qui payait une Eurovignette de 1 250 euros, demain, pour faire la même chose, pour opérer le même service, pour faire le même nombre de kilomètres, il aura à payer de 700 à 800 % supplémentaires. Il devra payer un montant qui mettra inévitablement certains en difficultés. Ce montant, inévitablement et pour partie, se répercutera sur le consommateur. C'est donc clairement, à travers

une recette budgétaire pour la Région, un élément qui perturbera l'équilibre de notre secteur du transport et de la logistique.

J'ai fait un pari avec vous, Monsieur le Ministre. Je vous ai dit que vous n'arriveriez pas à mettre en opération cette taxe en avril 2016. J'en reste persuadé. On l'a déjà reportée à trois reprises : en janvier, mars et avril. Vous n'y arriverez pas et je souhaite réellement que vous n'y arriviez pas.

Sans jouer les Cassandre, sans vouloir dire que tout sera noir demain, comment pouvez-vous croire, dans cette petite Wallonie, entourée au nord par la France et à l'est par le Luxembourg – les Flamands pourront faire la même chose avec les Pays-Bas – que, soit vous n'opérerez pas un transfert de sociétés vers ces régions et ces pays, soit que certains continueront à se dire : « Nous investissons dans ce qui avait été vanté comme étant un des secteurs de la relance du plan Marshall. Le transport et la logistique étaient un des vecteurs qui avait été pointé comme étant celui sur lequel notre expérience, notre situation, notre expertise devaient jouer ». Il suffit de passer à La Louvière pour voir l'investissement qui a été fait dans certains endroits où tout a réellement été fait pour que l'investissement puisse se réaliser.

Demain, y en aura-t-il encore ? S'il y en a encore, ceux qui sont là ne feront-ils pas quelques kilomètres supplémentaires, de manière à pouvoir bénéficier d'avantages – c'est cela, la concurrence, qu'on le veuille ou non – qui sont, dans les autres pays, des renoncements. En France, qu'on le veuille ou pas, Mme Royal a renoncé. M. Collignon connaît cela mieux que moi. Dans le vocabulaire socialiste, on dit : « On a suspendu ». Cela veut dire la même chose : on a renoncé. Au Luxembourg, on n'en parle même pas. Aux Pays-Bas, c'est un argumentaire libéral, on dit : « On a abandonné, on ne le fait pas, cela restera là ».

Cela veut dire que, nous, en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles, on va, dans un secteur qui était porteur, se différencier. Qui dit différenciation dit aussi sanction. Je vous implore, Monsieur le Ministre. Si je pouvais le faire, j'irais plus loin, en vous suppliant et en disant : « Faites marche arrière, il n'est pas trop tard ». Vous n'êtes pas le père de cette mesure. J'ai souvent dit : « Le père est derrière moi ». Cela ne s'applique pas aujourd'hui, puisque c'est une présidente.

Mme la Présidente. - Il va arriver.

M. Crucke (MR). - Encore un qui arrive en retard, mais je suppose qu'il a de bonnes raisons. Je ne vais pas tout mélanger.

Il n'est donc pas trop tard pour dire que la Wallonie n'a pas besoin de cela pour se sauver.

De grâce, l'argument que j'entends parfois sur les bancs de la majorité et qui est celui de dire : « Nous

avons besoin de routes en bon état et si nous n'avons pas une recette dédiée et supplémentaire, nous ne pourrions pas maintenir nos routes en état ; en tout cas, nous ne pourrions pas redonner aux routes la stabilité nécessaire au transport et à la circulation sur routes. Il ne serait pas normal, dans la même logique, que ce soient les citoyens wallons qui doivent payer, alors que ce sont des entreprises qui bénéficient en partie du réseau et que ce sont les mêmes entreprises qui font en sorte que ce réseau doive être entretenu à un degré plus cadencé, plus important, donc de manière plus coûteuse. ».

Ce raisonnement a une limite : aujourd'hui, ceux qui paient, ce sont des entreprises wallonnes.

Ce sont des transporteurs wallons, ce sont des ouvriers wallons qui ont du boulot, car on a visé la logistique. Demain, si vous avez moins d'entreprises wallonnes, si vous avez moins de transporteurs wallons – car les transporteurs qui passent continueront à payer – vous aurez moins d'emplois. Si vous avez moins d'emplois, vous trouverez, sur le plan social, des catastrophes, qu'il faudra aussi assumer. Vous y perdrez. De grâce, Monsieur le Ministre !

Vous avez lu maintenant cette enquête socio-économique. Je ne l'ai pas entre les mains et donc, à ce stade-ci, je ne peux jamais que me référer à ce que vous dites. Vous qui l'avez lue, c'est oui ou non ? Votre réponse est importante, puisque nous aurons ce document tôt ou tard et que l'on pourra se référer à ce que vous allez répondre. Oui ou non, dans ce document, nous dit-on qu'il y a des difficultés pour le secteur du transport ? On peut même parler de l'entreprise tout court, car il n'y a pas que des transporteurs qui utilisent des camions, il y a également des entreprises qui disposent de services personnels de transport.

Je pense qu'il n'est pas trop tard pour faire marche arrière. Je crains évidemment que l'on ne soit lié par une convention, dont j'ai parlé tout à l'heure, entre Viapass et Satellic, et qu'aujourd'hui, il ne soit potentiellement plus possible de faire marche arrière, sauf à payer des débits importants. C'est vous dire si, à la fois, ce Parlement et le Gouvernement sont pieds et mains liés.

Un accord de coopération, dit-on. C'est tout sauf un accord de coopération. C'est un accord qui est en train de mettre sur pied tout, sauf de la coopération. C'est un accord dans lequel chacun va pouvoir agir de manière individuelle. Chaque Région va pouvoir, de manière très individuelle, réagir par rapport à ce qu'elle lève comme taxe, à ce qu'elle place comme taxe, à l'endroit choisi en termes de circulation. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre qu'à certains endroits, entre la Wallonie et la Flandre, il y a des points de contentieux. Je vous en ai cité un en commission. Il m'a encore énervé ce matin, puisque je suis resté bloqué une demi-heure. C'est quand vous étiez de mauvaise humeur, lundi, en commission, lors de laquelle je vous ai rendu de bonne humeur,

heureusement. Moi, ce matin, j'étais encore de mauvaise humeur en passant à Halle, car j'ai perdu une demi-heure. Même à 7 heures 30 du matin, on y perd une demi-heure.

À ce dernier égard, demain, qu'est-ce qui empêche la Flandre, sur ce petit tronçon qui ne sert qu'aux Wallons – car c'est ce qui permet aux Wallons picards de rejoindre la capitale, de rejoindre Charleroi également – de mettre un tarif différent, en disant : « Ces Wallons, ils nous balancent tous ces hydrocarbures sur Halle. » On a dit : « Les choses se passent bien avec mon collègue de la NVA en Flandre. » Je veux bien entendre que cela se passe bien entre vous et votre collègue NVA en Flandre et tant mieux, mais quelle est la garantie que cela se passera toujours bien ?

Il n'y a pas, dans l'accord de coopération, de processus de concertation prévu. Cela veut dire qu'à un certain moment, on va sans doute jouer au bras de fer. Je ne le souhaite pas. C'est la réalité belgo-belge, vous la connaissez aussi bien que moi. Penser que tout cela fleur bleue demain, je n'y crois vraiment pas. Penser que, demain, la Flandre reviendra nous demander si elle peut prendre une mesure ou l'autre, je n'y crois pas. Il y a effectivement des mesures de répercussion que l'on pourrait, nous aussi, soulever, mais vous vous imaginez dans quel contexte on serait parti. Tout cela, parce que le processus de concertation n'est pas prévu. Tant qu'à revoir le texte, peut-être le revoir également sur ce point-là.

Je n'ai pas non plus eu, Monsieur le Ministre, d'éclaircissements approfondis sur ce fameux contentieux qui oppose Viapass à l'ICN. Non seulement la convention devra rester secrète, mais on sait déjà qu'il y a un contentieux de 40 millions d'euros sur l'installation des portiques. Vous m'avez dit que l'ICN est en contentieux avec Viapass et qu'ils sont en train de négocier. Je voudrais en savoir plus. Quel est l'objet précis du contentieux ? Quel est l'enjeu précis du contentieux ? Quelles sont les chances de les résoudre ou de ne pas les résoudre ? Quarante millions d'euros, c'est quasiment ce que rapportait aujourd'hui l'Eurovignette en ne faisant strictement rien. On doit aussi pouvoir être précis.

Ensuite, je vous l'ai dit, Madame la Présidente, ce dossier ne cesse de se bousculer dans l'actualité. Parfois, semble-t-il, je fais sourire. On dit que M. Crucke pense toujours que les choses vont aller mal. Non, lisez vos journaux quotidiens, écoutez la radio ! Si les trois fédérations se réunissent ce soir, ce n'est pas pour conter fleurettes, ni pour applaudir le ministre.

Je reconnais que le ministre a eu le courage d'aller devant l'une des Fédérations pour s'expliquer et que le dialogue a existé, même si vous êtes sortis en désaccord, les uns et les autres, mais vous avez eu le courage de le faire.

Dès demain, Monsieur le Ministre, c'est plus que cela qu'il faudra. Pour demain, ce que les Fédérations annoncent c'est : puisque l'on ne peut pas être compris, puisque réellement on met la survie des entreprises en jeu, eh bien nous allons prendre des mesures qui peuvent être des mesures de blocage.

Tout le monde sait que lorsque les transporteurs s'en mêlent, ce n'est généralement pas ceux qui sont les plus dociles, mais ils le sont d'autant moins lorsque vous jouez avec la survie d'entreprises. C'est cela l'actualité. Est-ce que, avant une mesure prévue pour le 18, vous allez, ici, dans ce Parlement, clairement pouvoir faire baisser la tension ? Tout dépendra de ce vous donnerez. Je vous avoue qu'en sachant qu'un document doit rester confidentiel, cela ne me semble pas la meilleure garantie que l'on donne aux transporteurs pour comprendre un dossier.

Deuxièmement, au sein même de votre majorité, il faut faire la clarté. J'ai eu l'occasion d'interpeller lundi. Mardi, j'ai interpellé également M. le Ministre Prévot qui, avec quelques bémols malgré tout, dit : « Je persiste et je signe ». Je persiste et je signe sur quoi ? Moi, je suis favorable à la vignette.

J'ai entendu le Ministre Lacroix dire, répéter, confirmer : « pas de vignette ». Bon : un pour la vignette, l'autre contre la vignette ! Puis, comme si cela ne suffisait pas, on va s'occuper également des autoroutes et pas que des transporteurs. Privatisation pour certains, concessions pour d'autres, modèles privés-publics, « cela n'est pas dans l'accord de Gouvernement », on le sait, mais il n'empêche que l'on en discute, que l'on en débat. Mais, si l'on en débat, ne faites pas le reproche à l'opposition d'essayer de comprendre ce débat, mais aussi, en dehors de la transparence que j'ai souvent exigée et que je reconnais souvent avoir eu également, ne demandez pas à l'opposition d'essayer de comprendre ce que l'on ne comprend plus, ce que l'extérieur ne comprend plus.

Quand je vous dis que ce dossier est avant tout un dossier budgétaire plutôt qu'un dossier de la mobilité ou un dossier du transport et des routes publiques, j'en veux pour preuve les textes que nous allons voter aujourd'hui : nous voterons contre. Dans l'accord de coopération et dans l'actualité, que voit-on ? Dans l'accord de coopération, on voit : « il faut voter ce texte rapidement, sinon cela met en péril les deniers publics, les deniers wallons ! ».

Là où l'on vous rattrape, c'est lorsque l'on vous dit : « Attendez, les autoroutes, c'est moi, monsieur Prévot, qui suis compétent ! ». On n'est pas dans un dossier de mobilité, on n'est pas dans un dossier qui rassemble la mobilité de manière à savoir comment, demain, on transportera mieux, plus, et on créera des emplois en Wallonie. On n'est que dans un dossier budgétaire. Je pourrais citer M. Di Antonio aussi car la mobilité, c'est lui, mais forcément, les deux autres se disent : « Voilà,

nous avons les compétences, mais finalement, c'est le ministre du Budget qui les gère ».

Mettez-vous à la place de ces transporteurs aujourd'hui. Mettez-vous à la place des trois fédérations qui se réunissent. Mettez-vous à la place de ceux qui veulent vivre du transport en Belgique et qui ne sont pas, ce que l'on appelle les personnels les mieux payés. Être transporteur, être camionneur, c'est un métier dur, c'est un métier lourd, c'est un métier dans lequel, effectivement, on a besoin d'une attention du matin au soir ! C'est crevant ! Mettez-vous à leur place quand on leur dit que, finalement, les documents restent secrets, que l'on va payer 700 à 800 % en plus pour faire le même trajet ; que l'on n'a pas une vue d'ensemble sur ce qu'est la mobilité en Wallonie ; que les Régions vont avoir des politiques différentes.

Ne croyez-vous pas que lorsque l'on a tout cela sur le dos, certains ne pensent qu'à une seule chose, soit se dire : « Je mets la clé sous le paillason », soit se dire « Je fais quelques kilomètres en plus et je suis dans une région plus accueillante » ?

Monsieur le Ministre, si ce dossier est important pour votre budget, ce dossier est important également pour la Wallonie tout entière. Et pas seulement vu d'une manière budgétaire. Je vous le dis, et je vous le répète, il n'est pas trop tard pour faire marche arrière, mais en aucun cas, en aucun cas, les libéraux ne se joindront à ce dossier. Je le répète avant de l'entendre une dernière fois, parce que cela m'a aussi énervé, que l'on cesse de dire en commission : « Mme Cassart était pour » !

J'ai fait relire tous les textes. Mme Cassart, qui était parlementaire, n'a fait qu'une seule chose, c'est de répondre aux effets d'annonce de votre prédécesseur qui, systématiquement, disait qu'il allait faire ceci ou cela, mais il ne faisait rien.

Mme Cassart jouait son rôle. Elle l'interpellait et le questionnait. Je ne veux plus que l'on mette Mme Cassart dans ce dossier entre deux feux.

(Rumeurs)

Je vais vous montrer ce que j'ai aussi, Monsieur Fourny. J'ai plein de choses sur vous. Vous ferez moins l'intéressant, il n'y a pas de problème.

(Rumeurs)

Je vous connais comme si je vous avais fait, Monsieur Fourny. Je ne pars pas avec des balles à vide. Venez et vous verrez ce que vous avez dit dans le passé et ce que vous dites maintenant. C'est peut-être chez vous une tactique habituelle, mais ce n'est pas la nôtre.

De grâce, par rapport à Mme Cassart, je trouve que la décence est de la respecter. Commencez par faire cela. Respectez le budget wallon aussi, les transporteurs,

ceux qui travaillent et ne votez pas ce texte. C'est comme cela que vous vous montrerez grand.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous informe que vous avez reçu sur votre plateforme un document vous informant que le contrat pour la réalisation et l'exploitation d'un système de prélèvement kilométrique électronique entre Viapass et Satellic, communiqué ce jour par M. le Ministre Lacroix, est à la disposition des parlementaires pour consultation dans la salle 1 du bâtiment Saint-Gilles.

Monsieur Knaepen, ne partez pas trop vite. Dans cinq à 10 minutes, il sera à votre disposition jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Présidente, Messieurs les ministres, chers collègues, comme mon excellent collègue, M. Lefebvre, l'a évoqué dans son rapport, nous nous positionnons sur une modification d'un accord de coopération intervenu le 31 janvier 2014.

J'aimerais rappeler ici que nous ne sommes pas du tout au cœur du cœur des mesures qui devront être prises. Le débat sur les tarifs pratiqués n'est pas terminé. Je sais que M. le Ministre aura à cœur à maintenir le dialogue avec les fédérations de transporteurs. Ce dialogue efficace ne pourra se baser que sur des éléments concrets que, je suppose, nous pourrons avoir dans les prochaines semaines.

C'est vrai qu'il s'agit d'un accord important. Il marque l'aboutissement d'une volonté commune aux trois Régions. Il est compliqué d'imaginer, dans cette évolution institutionnelle, des dialogues toujours sereins entre les différentes Régions du pays. Tout de même, c'est une volonté commune, de voir contribuer un peu plus un secteur au maintien d'un réseau routier, autoroutier que nous savons dense et coûteux. L'idée d'élargir le spectre de la contribution revient comme étant un des éléments qu'il faut trancher dans les prochains jours.

Je rappellerai également que les transporteurs routiers seront les premiers bénéficiaires d'un réseau en bon état, régulièrement entretenu. Je le vois en Commission des travaux publics. Les questions, toutes les deux semaines, posées au ministre reviennent sur un constat partagé par l'ensemble des collègues, à savoir que, étant donné les moyens budgétaires limités dont nous disposons, la nécessité d'avoir un réseau autoroutier beaucoup mieux entretenu est de se retrouver avec différentes propositions ou solutions.

Je voudrais également rappeler l'objectif final qui est de rendre plus équitable cette participation à la fois des utilisateurs belges, mais aussi étrangers aux coûts d'investissement et d'entretien de notre réseau. Je le

rappelle toujours, mais on le sait bien ici : notre pays est un carrefour européen. La contribution des transporteurs internationaux à l'entretien de notre réseau est quelque chose qui peut être compris.

Je reviendrai sur la nécessité d'améliorer la mobilité en incitant un transport plus efficace des marchandises, contribuer à l'amélioration des performances environnementales, du système de transport, notamment par rapport à la prise en compte des émissions de poids lourds.

Ce sont également des éléments qu'il faut rappeler dans la réflexion.

Chers collègues, vous le savez, on doit aussi tenir compte de la dynamique générale. Il y a quand même d'autres pays qui ont décidé de procéder à un prélèvement kilométrique. Dans cette logique de *benchmarking* et de comparaisons, dans la logique d'aboutir à des solutions efficaces, il est nécessaire de voir ce qui se fait et ce qui ne se fait pas ailleurs.

Si l'on n'avait pas cette réflexion plus large, que risquerait-il de se passer ? Ce sont des reports de circulation sur la Belgique et, singulièrement, dans notre belle Wallonie.

Ce matin dans la voiture, j'écoutais à la radio la colère des transporteurs routiers et leurs inquiétudes. Ils se réunissent aujourd'hui – cela a été rappelé par notre collègue – en vue de se positionner sur les actions à mener dans les prochains jours, les prochaines semaines, pour marquer leur mécontentement.

Je comprends leurs grandes inquiétudes. J'ai regardé encore dans la dernière édition du *Dynamisme wallon* le positionnement de l'UWE et il y a une série de facteurs dont on doit tenir compte. Je crois que le ministre en tiendra compte.

Cependant, il est vrai qu'à partir du moment où nous avons cette étude qui doit nous être présentée, qui est destinée à mesurer l'impact des mesures, elle doit pouvoir être mise sur la table pour permettre de discuter sur une base claire et transparente.

J'avais, moi aussi, la question du suivi de cette étude. Est-elle en voie de finalisation, Monsieur le Ministre, par rapport à tous les éléments additionnels que vous aviez demandés au niveau de l'UCL ? Quand sera-t-elle disponible ? Servira-t-elle – à mon sens, oui – de base pour un dialogue clair, transparent, notamment sur la question des compensations, sur l'impact en matière d'emplois, évidemment, et sur le développement de secteurs importants – on l'a suffisamment répété – dans le cadre des pôles de compétitivité de notre plan Marshall.

Il est vrai que c'est une cohérence à garder. Vous l'avez à l'esprit, vous l'avez encore démontré en

commission. Je voudrais vraiment en savoir plus en la matière.

J'ajouterai aussi que vous vous êtes engagé, Monsieur le Ministre, à pratiquer un tarif inférieur à celui en cours dans les pays européens qui utilisent le système. Il s'agit d'une nouvelle preuve que votre souci est de trouver des solutions qui peuvent répondre aux remarques et aux facteurs qui ont été développés par les transporteurs. Certains ont parlé, à un moment donné en commission, de concurrence entre les Régions. Quelle Région a intérêt à voir son réseau routier surexploité à cause d'un tarif trop avantageux ? Il s'agit vraiment d'une question d'équilibre qui devra être tranchée dans les prochaines semaines, les prochains mois.

Je vous le disais, l'UWE a également souhaité, dans la dernière édition de sa brochure *Dynamisme wallon* rappeler un certain nombre d'attentes à satisfaire concernant ce dossier. Je voulais en savoir un peu plus sur votre positionnement par rapport à ces attentes. Les connaissez-vous ? Êtes-vous justement disposé à les intégrer dans votre réflexion ? Une partie a déjà été abordée en commission, donc je le sais bien, mais en tout cas, je voulais savoir si c'était toujours le cas pour vous.

Pour en revenir à cette modification qui nous occupe aujourd'hui, qui est de nature à permettre une certaine souplesse et à tenir compte de l'autonomie souhaitée par les Régions et donc de la possibilité de moduler le tarif en fonction du lieu et avec un tarif différencié, je voudrais mettre en évidence que, vu le caractère complexe de tout ce qui est recouvrement – cela a été vraiment une longue discussion en commission – il est nécessaire que les contribuables puissent être contrôlés et que leurs dettes d'impôts puissent être recouvrées pendant leur présence sur le territoire d'une des Régions du pays.

Cela va nécessiter un dialogue, une coopération entre Régions. Sans vouloir imaginer que l'on se trouve dans un pays de Bisounours, cette nécessaire maturité dans les relations que nous aurons entre les différentes Régions, on le voit, est en train d'évoluer et on devra, de toute façon, le faire de plus en plus dans les prochaines années. On le verra : un dossier comme celui-ci est, à cet égard, un peu un projet-pilote.

Je terminerais en soulignant ce qui, à mon sens, est une nécessité en termes d'élargissement du spectre. À l'heure actuelle, les moyens budgétaires de notre Wallonie sont limités. On ne peut pas obliger le contribuable wallon à continuer à payer seul pour l'état des routes. Envisager une contribution plus large, à la fois pour le secteur des transporteurs routiers de notre Région, mais aussi pour les transporteurs routiers internationaux étrangers, me semble vraiment être la logique permettant d'assumer un réseau qui doit être amélioré. On se plaint régulièrement, en commission, de la longueur des chantiers, de la difficulté à se mouvoir et

à être mobile dans notre Région. Je pense que, dès lors, nous avons tout intérêt à aller plus loin sur la question.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Merci, Madame la Députée.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Nous avons eu, ici, il y a un mois, un débat sur le sujet. Il est important et il revient bien légitimement. Nous en connaissons les grands objectifs, à savoir d'abord faire contribuer les usagers à l'entretien du réseau et au développement d'alternatives en matière de mobilité, pour, au bout du compte, fluidifier le trafic, en commençant, bien sûr, par les usagers étrangers, puisque nous sommes dans un petit territoire avec de lourdes infrastructures, figurant parmi les plus denses du monde. Aujourd'hui, les usagers extérieurs contribuent très peu par rapport aux dépenses auxquelles ils conduisent.

Il est en outre question de l'impact sur le trafic. Inter-Environnement Wallonie indiquait ce matin, par exemple, qu'une étude en Allemagne avait montré que l'introduction du prélèvement kilométrique, en 2005, avait pu être traduite par une diminution des trajets à vide de l'ordre de 13 %. Ce sont évidemment des éléments qui doivent aussi être pris en compte lorsque, dans notre Parlement, nous évoquons aussi des enjeux comme le climat ou la pollution de l'air. Il y a, là, évidemment des chantiers qu'il faut poursuivre en se donnant les moyens concrets pour y arriver.

Aujourd'hui, nous avons en discussion un projet d'accord de coopération, mais comme mes collègues, je pense que la discussion finale est un peu en dehors de ce texte. Ce texte corrige certains éléments de l'accord de coopération de 2014, mais au bout du compte, l'ampleur des enjeux doit nous conduire à faire le point, à cette occasion, Monsieur le Ministre, sur l'ensemble du dossier, puisque l'essentiel n'est pas tellement dans le texte que nous votons aujourd'hui, mais dans ce que vous préparez : le décret et les éventuels arrêtés d'exécution.

Là-dessus, il apparaît important que vous puissiez, aujourd'hui, nous dire où nous en sommes et faire le point sur la situation.

Il est, d'abord, question du calendrier. Rappelons quand même que notre Région s'était engagée à définir l'ensemble des éléments pour le 1er juin de cette année. Nous n'y sommes pas et nous n'y serons pas plus en fin de journée, tout à l'heure, après les votes, puisque, comme je l'ai dit, le cadre principal n'est pas à l'ordre du jour qui nous occupe aujourd'hui.

La Région s'expose à des pénalités, nous le savons. Vous nous avez rassurés il y a un mois en la matière, en nous disant que ces pénalités seraient sans doute compensées par les indemnités que la Région pourrait

recevoir pour les engagements que l'opérateur privé ne tiendrait pas non plus pour les délais qui lui sont fixés, et notamment ce report de l'entrée en vigueur du 1er janvier vers le mois d'avril, en tout cas au moment où l'on se parle.

Néanmoins, si une transaction doit avoir lieu, il est important d'en connaître les éléments et que vous puissiez nous confirmer, aujourd'hui, si, effectivement, la Région ne sera pas tenue à s'acquitter de pénalités par rapport au retard qu'elle engrange.

Toutefois, le calendrier, ce n'est bien sûr pas seulement cet enjeu de pénalité, c'est bien évidemment aussi la nécessité d'y voir clair quant au cadre qui nous attend.

Vous aviez évoqué un avis du Conseil d'État que vous aviez reçu à l'occasion de notre dernier débat. On avait aussi un calendrier pour l'adoption du projet de décret au sein du Gouvernement. Qu'en est-il en la matière ? Puisque là derrière, il est question des tarifs, du réseau et de l'ensemble des règles du jeu.

Je partage le trouble de M. Crucke à l'égard de la convention qui a été conclue, parce que nous n'avons pas, ici, un contrat entre deux entités privées, qui répondrait effectivement, d'une certaine manière, à une logique de confidentialité liée au secret des affaires. Nous avons ici un contrat entre le pouvoir public, à savoir la Région, et un opérateur qui va mettre en œuvre cette redevance. Nous avons donc une redevance, une quasi-taxe. En la matière, je dois bien admettre que je suis un peu troublé que le document ne puisse pas être diffusé à l'ensemble des parlementaires pour être soumis à une analyse claire en toute transparence.

Je ne conclurais pas avec un jugement définitif. Je vais d'abord prendre connaissance de ce contrat.

En même temps, considérons la discussion dans laquelle on se trouve. On nous annonce, pendant la discussion, à laquelle a priori on a envie de participer, que le document est disponible un peu plus loin. N'ayant pas le don d'ubiquité, nous sommes évidemment un peu en difficulté par rapport à cette discussion.

Je l'ai dit, je ne prendrai pas un avis définitif avant d'avoir pris connaissance du document, mais, en même temps, j'espère que le Gouvernement ou le président – je ne sais d'ailleurs pas très bien qui a demandé ou imposé cette confidentialité – pourra aussi ne pas être dans une approche définitive par rapport à cela à l'égard de ce qui représente la mise en œuvre d'une redevance pour la collectivité. Ce trait de confidentialité est troublant, je le reconnais.

Vient alors la question du réseau. Je veux insister là-dessus parce que c'est une question dont on parle trop peu dans ce débat qui est important. C'est l'enjeu du trafic de fuites potentielles si ce réseau n'est pas correctement calibré. C'est une étude de 2007 qui

indiquait que les expériences allemandes et autrichiennes avaient mis en évidence un report de trafic vers des voiries secondaires, des voiries régionales ou des voiries communales. Ce serait un grave problème, le cas échéant, pour des villages qui sont aujourd'hui traversés par des voiries secondaires ou communales d'une certaine ampleur, mais qui ne sont bien sûr pas conçues pour accueillir un trafic de transit de poids lourds.

Vous avez refusé de consulter les communes. C'est une suggestion que nous avons faite. Sous la précédente législature d'ailleurs, je note au passage, on a consulté les communes sur beaucoup de dispositifs structurants : le SDER, les éoliennes, toute une série de choses. Manifestement, la culture a changé, la volonté est sans doute de moins entendre ce qui se passe à ce niveau-là – je le note au passage –, mais, en même temps, il y a là une lourde responsabilité : ce réseau ne peut pas faire l'objet d'un trafic de fuite qui chercherait simplement à éviter ce prélèvement. En la matière, c'est également un enjeu important sur lequel nous vous écouterons avec une attention soutenue et continue.

Enfin, dernier enjeu dans ce dossier, pour ne pas faire trop long, c'est bien sûr l'enjeu du secteur et du secteur en Wallonie. Vous avez annoncé une étude socioéconomique, j'espère que vous pourrez, aujourd'hui, nous en dire un peu plus par rapport à cela, parce qu'il y a l'impact sur le secteur et puis il y a les éléments de concurrence. C'est bien sûr ceux-là qui doivent retenir notre attention. Quels sont, dans ce que le Gouvernement envisage, les éléments qui finalement auront un impact qui sera le même pour l'ensemble des transporteurs ? On est dans les objectifs poursuivis en matière de mise à contribution des usagers et également d'impact sur le trafic lui-même, sur les conséquences en matière d'environnement. Quels seraient les éléments qui toucheraient spécifiquement les professionnels wallons ? Par rapport à ceux-là, quelles sont les mesures d'accompagnement que le Gouvernement prépare ? Non pas des mesures d'accompagnement pour l'ensemble des camionneurs, mais des mesures d'accompagnement pour les professionnels de notre secteur en Wallonie ?

Il y a là un ciblage qui doit intervenir. Vous avez évoqué un dialogue avec l'État fédéral. Où en est-on en la matière ? On sait que certains leviers sont fédéraux, d'autres leviers sont sans doute régionaux. Là-dessus aussi, nous vous écouterons avec grand intérêt.

Un tout dernier mot, même si l'on déborde un peu, pour tout de même se faire écho de ce qui se passe dans ce Parlement, dans les différentes commissions, par rapport à un enjeu qui divise manifestement au sein de la coalition, cet enjeu autour de la vignette autoroutière. M. Crucke a évoqué les questionnements qu'il a posés au ministre Lacroix, au ministre Prévot. J'ai moi-même eu l'occasion de questionner le ministre-président et il m'a indiqué qu'en réalité – et c'est sans doute une bonne nouvelle pour notre Wallonie – l'ensemble des ministres

disait la même chose, avec des mots différents. Je serais donc intéressé d'avoir l'étape suivante de ce feuilleton à rebondissements et d'entendre le ministre Lacroix par rapport à cela. A-t-il effectivement l'impression d'avoir un avis qui est analogue à celui de ses collègues qui se sont exprimés sur le sujet et qui, en fait, expriment la même chose avec des mots différents ? Le ministre-président a même évoqué la symphonie que tout cela lui inspirait, avec l'harmonie manifeste qui caractérisait les propos des uns et des autres.

Sans doute qu'il y a moyen de concilier les propos. Je fais peut-être une tentative. On a évoqué l'intérêt de mettre à contribution les usagers individuels, les véhicules légers extérieurs à la Région. On a évoqué la compensation potentielle pour les citoyens wallons.

On sait que si – là-dessus, le ministre Lacroix s'est exprimé – cette compensation intervient par un dispositif qui cible lui-même le véhicule, on a un risque d'annulation ou d'opposition par les institutions européennes au nom d'une entrave à la libre circulation et, en même temps, on sait aussi combien notre Région a un grand nombre de leviers en matière de fiscalité.

Il y a des fiscalités particulièrement injustes. J'ai déjà eu l'occasion de mettre en exergue – je n'en fais pas une proposition précise, c'est plutôt une idée qui pourrait être examinée un peu plus en profondeur – l'intérêt de mettre éventuellement dans la discussion la suppression de la redevance télévision, par exemple.

Tout le monde dit, sur tous les bancs, que c'est un impôt obsolète. On sait que c'est un impôt totalement injuste puisqu'il est forfaitaire, il ne prend pas en compte la capacité contributive des ménages. Avec un peu de créativité, il est sans doute possible d'avancer dans une mise à contribution de ces véhicules légers extérieurs à notre Région, tout en assurant une compensation pour les ménages wallons et avec potentiellement même une logique de redistribution. On entend, dans d'autres assemblées, les groupes politiques de cette coalition qui évoquent fréquemment l'enjeu d'une redistribution, d'une meilleure fiscalité, d'une révolution fiscale. En la matière, on n'est sans doute pas au niveau d'une révolution, mais avec une volonté, il y a certainement moyen de faire avancer les choses.

Est-ce ainsi qu'il faut comprendre M. le Ministre-Président lorsqu'il dit que chacun de ses ministres dit la même chose avec des mots différents ? Il y a là intérêt à clarifier le débat.

Voilà, Monsieur le Ministre, chers collègues, un certain nombre de questions, un certain nombre d'enjeux par rapport à ce projet ; nous vous écouterons avec grand intérêt.

Mme la Présidente. - Avant de céder la parole à M. Fourny, je précise que la confidentialité du contrat pour la réalisation et l'exploitation du système de

prélèvement kilométrique électronique entre Viapass et Satellic a été demandée par le Gouvernement.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le débat qui nous amène aujourd'hui est d'ordre technique puisqu'il s'agit, en définitive, d'une modification d'un accord de coopération qui fait suite à une loi fédérale adoptée par l'ensemble des partis sur la mise en place de cette fameuse taxation économique appelée par les vœux de l'ensemble des familles politiques afin de trouver une solution au système de financement de la remise à niveau de nos autoroutes.

Je tiens à le rappeler car l'objet est celui-là. Depuis 2004, dans cette assemblée, toutes les familles politiques ont interpellé les différents ministres du Budget successifs afin d'évaluer avec eux les différentes modalités de trouver les moyens financiers de remettre à niveau notre réseau autoroutier wallon.

La première idée ayant été la vignette, on sait ce qu'il en est advenu au regard des compensations ou de la volonté affichée de voir supprimée la taxe de circulation pour les seuls Wallons. Il y a eu un *non possumus* européen sur la question qui nous a empêchés d'aller beaucoup plus loin.

Il a fallu trouver une autre formule. Depuis 2006, l'ensemble des formations politiques a plaidé sur la mise en place d'un système permettant le financement. Nous y sommes. Le tout a été coordonné au niveau belge pour éviter des dissensions entre les différentes Régions. Une loi fédérale est venue mettre en place le système qui nous permet aujourd'hui d'aboutir à ce système de coopération. Je tenais à le souligner.

Nous sommes maintenant à un point d'orgue au niveau de l'évolution de ce dossier et de la volonté que nous avons de remettre à niveau nos autoroutes wallonnes.

Monsieur le Ministre, serons-nous en place pour le 1er avril 2016 ? J'ose l'espérer puisque nous avons besoin de moyens au niveau de la SOFICO, via cette redevance kilométrique d'obtenir les financements utiles tant attendus.

Il est vrai que vous avez annoncé – c'était aussi sollicité à la demande de plusieurs partis de notre assemblée – une étude socio-économique visant à objectiver les incidences que cette mesure allait avoir au niveau de l'emploi, au niveau du secteur en particulier et de l'impact qu'elle allait avoir sur la compétitivité des différentes entreprises.

Cette étude tant attendue, vous avez annoncé lundi qu'elle était en votre possession. Pourriez-vous nous en dévoiler quelques éléments afin de nous permettre

d'appréhender au mieux les différents aspects contenus dans celle-ci ?

Je pense qu'au niveau de la mise en place de cet accord de coopération, il est important qu'il puisse y avoir, entre les différentes Régions de ce pays, une forme de concomitance au niveau des tarifs et qu'il n'y ait pas de concurrence excessive, à tout le moins sur le prix de base qui sera appliqué entre le nord et le sud. C'est important pour nos entreprises, c'est important pour les relations commerciales qui peuvent s'établir au niveau intrabelge, mais aussi pour l'ensemble du charroi qui traverse notre Belgique. Dès lors, pouvons-nous en appeler à ce qu'il y ait une forme d'uniformité au niveau des différents tarifs qui puissent s'appliquer ?

On a beaucoup parlé de compensations, de différentes compensations pour le secteur. Celles-là devront être ciblées par l'étude que vous avez commandée. Je pense qu'il faut effectivement en tenir compte et faire en sorte que ceux qui seront les plus durement frappés par cette mesure puissent être aidés, soutenus ou en tout cas, qu'il y ait des mesures qui puissent être prises.

Je ne connais pas le résultat de cette étude. Néanmoins, un secteur pour lequel mon attention a été attirée et que je connais particulièrement bien, Monsieur le Ministre, c'est celui du lait. Les laitiers et les transporteurs de lait ont manifesté dans notre Région à plusieurs reprises leur volonté de ne pas être impactés particulièrement par cette mesure. J'attire votre attention là-dessus. Il m'apparaît utile d'offrir des compensations pour ce secteur que je connais particulièrement bien. S'il y en a d'autres, il faudrait pouvoir envisager, avec eux, l'intérêt de celles-ci.

Une autre réflexion à mener touche le fait de créer une différence entre les différents types de transport. Il y a les transports lourds – et l'on connaît les écomobis que l'on est appelés, demain, à recevoir sur nos autoroutes – et les transports très lourds qui entraînent des dégradations importantes à l'endroit de nos autoroutes. N'y a-t-il pas lieu d'imaginer, dans le tarif que nous aurons à appliquer, de « surtaxer » ou d'augmenter le montant de la redevance à l'endroit de ces transporteurs qui transportent des poids beaucoup plus importants et qui dégradent beaucoup plus vite nos autoroutes par rapport aux petits transporteurs ou aux transporteurs qui ont des véhicules d'une taille plus réduite ? Je parle, ici, des véhicules à partir de trois tonnes et demie. Il y a une distinction à faire quant aux effets liés à leur passage sur leurs autoroutes, puisque le but et la finalité de cette redevance sont d'améliorer celles-ci. Puis-je vous inviter à réfléchir de la sorte, afin que cet élément puisse être intégré dans la réflexion ?

Une question que je souhaitais aborder avec vous, c'est le contentieux avec l'ICN. J'ai entendu M. Crucke parler d'un chiffre de 40 millions d'euros. Pourriez-vous nous préciser un peu les contours des enjeux du litige

actuellement en cours ? Si j'ai compris qu'il y avait un enjeu de 40 millions d'euros, je n'ai pas entendu qu'il portait sur le seul chapeau ou aux dépens de la seule Wallonie, mais au niveau de la Belgique. Pourriez-vous, à ce propos-là, nous donner plus d'indications ?

Un élément important est la vignette. Pour la vignette, je pense que les choses sont extrêmement claires, le problème, je l'ai évoqué à l'entame de mon propos, c'est qu'il y a le *non possumus* européen qui est intervenu et, par ailleurs, que l'Allemagne vient de poser un acte fort, puisque le Bundestag a décidé d'appliquer cette vignette en Allemagne. On sait que le Gouvernement wallon a pris une attitude, à la demande de nos amis germanophones, afin de vérifier auprès de l'Europe la légalité de la mesure, puisque nous avons un *non possumus* légal qui avait été imposé par la Commission. Pouvez-vous nous confirmer qu'à ce niveau, le Gouvernement wallon a pris les dispositions utiles afin d'endiguer la question du problème de la vignette vis-à-vis de l'Allemagne, par opposition à la Wallonie et de savoir exactement ce qui a été posé comme acte, afin de vérifier les actes à ce propos ?

Enfin, concernant la taxe ou la redevance au kilomètre, pour notre part, nous nous réjouissons qu'elle ne s'applique qu'aux poids lourds. Nous l'avons toujours dit et je le redis – la position du cdH a toujours été extrêmement claire à ce propos – il est impensable, pour nous, qu'à quelque moment que ce soit, cette taxe au kilomètre puisse être imposée à l'endroit des véhicules légers. Il s'agirait, en l'espèce, d'infliger à ceux-ci une double peine, puisque les régions rurales seraient principalement affectées, tandis que les véhicules légers paient déjà, eux aussi, des accises importantes sur le carburant qu'ils consomment. Lorsque vous êtes en région rurale, il vous faut deux véhicules, vous devez parcourir des distances beaucoup plus importantes. Appliquer à nouveau une taxe au kilomètre reviendrait à pénaliser nos habitants et à devoir leur imposer une contribution complémentaire.

Pour nous, c'est parfaitement inadmissible. Je tiens à le rappeler ici pour que les choses soient particulièrement claires entre nous.

Enfin, concernant le trafic de fuites – j'avais déjà attiré votre attention là-dessus – il ne faudrait pas que les camions quittent le réseau structurant régional, envahissent nos rues ou nos routes communales et les détériorent en raison du poids des camions, la fréquence et leur nombre. Il faut absolument qu'une évaluation soit faite à ce propos, et ce, dans les meilleurs délais, afin de s'assurer qu'il n'y aura pas un trafic plus important en dehors du réseau autoroutier structurant sur les routes communales.

Si les moyens qui vont être offerts à la Wallonie au travers de cette redevance lui permettent d'avoir un réseau autoroutier performant et de qualité, ce problème devrait être parfaitement endigué.

Voilà les quelques questions que je souhaitais aborder ce jour à propos de cet accord de coopération.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Chers collègues, je vais essayer de répondre point par point, député par député, même si des questions, des interrogations et des reprécisions, formulées par les uns et les autres concernent parfois des thématiques identiques et même si les opinions sont divergentes ou en tout cas nuancées.

Comme rappelé par notre collègue, Mme Kapompole, je pense qu'il ne faut pas créer une confusion, Monsieur Crucke, entre, d'une part, l'accord de coopération dont nous débattons aujourd'hui et, d'autre part, le décret portant sur le prélèvement kilométrique qui reviendra très rapidement sur les bancs de ce Parlement. Vous avez eu la correction de le dire, en introduction – au-delà de cela, vous avez divergé dans un autre débat qui aura lieu dans les prochaines semaines – que l'accord de coopération était, d'abord et avant tout, des modifications techniques qui étaient apportées au-delà d'une durée d'un an d'existence de cette convention, de cet accord de coopération.

Vous semblez considérer cela comme étant une quelconque menace sur la crédibilité d'un accord de coopération. Je dis que non : un accord de coopération est fait pour évoluer, pour vivre en fonction, d'une part, des évolutions du secteur, des secteurs concernés et, d'autre part, des intentions de chacune des Régions. Il n'y a pas une stratégie particulière d'une Région qui devrait nuire aux intérêts d'une autre Région.

Je vous rejoins. Il y a bien sûr des enjeux différents, à Bruxelles en particulier. Bruxelles veut vraiment faire du prélèvement kilométrique un outil pour gérer la mobilité des poids lourds dans son centre, puisque la Région de Bruxelles-Capitale est une grande ville.

Au-delà de cela, je pense que nous aurons l'occasion, lors du décret instaurant le prélèvement kilométrique, de parler des tarifs, des recettes qui seront affectées à la SOFICO.

Je reviendrai tout de même sur quelques éléments que l'ensemble des collègues ont évoqués en la matière.

L'accord de coopération, un dossier soumis aujourd'hui au Parlement, n'a pas pour objectif de fixer les tarifs de la Région wallonne. Il est ici question uniquement du schéma sur lequel les trois Régions se sont mises d'accord pour instaurer le prélèvement kilométrique qui, Monsieur Fourny, démarrera bien le 1er avril 2016 en Wallonie.

Concernant Viapass, et notamment la confidentialité du document, je dois vous avouer une erreur de ma part.

En effet, il y a 15 jours, lors de la commission qui nous réunissait, je vous avais promis de transmettre le document dont question. J'avais bien précisé : sous réserve que Satellic et Viapass marquent un accord de principe sur la transmission du document.

Nous vous avons transmis – et nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet lundi en commission – des éléments de cette convention qui portaient notamment sur le planning, le calendrier, et cetera.

Ce n'était pas conforme aux engagements que je vous avais donnés lors de la commission d'il y a 15 jours. J'ai donc repris le dossier en mains. J'ai obtenu, dans un premier temps, de vous transmettre le document via une procédure de confidentialité que certains déplorent ici, mais qui sont le fait que Viapass n'a pas encore l'accord de Satellic.

Donc, tous les membres de ce Parlement peuvent disposer, de manière confidentielle, des documents dans le cadre d'une procédure dite procédure « greffier », si je synthétise et si je simplifie, mais il va de soi que dès que Satellic aura donné son accord pour la transmission du document, je m'empresserai de vous en donner l'entièreté du contenu. C'est quelque chose qui me tenait à cœur et sur lequel je souhaitais reparler.

Sur l'étude socioéconomique proprement dite, je pense qu'elle est d'importance capitale. Elle n'est pas disponible pour l'instant puisque je ne dispose pas d'un rapport ni provisoire ni même définitif, sauf que des réunions ont eu lieu entre les experts de mon cabinet, les auteurs de l'étude d'impacts socioéconomiques, mais également d'autres membres du comité d'accompagnement comme l'Union wallonne des entreprises. Ce qui prouve bien qu'il n'y a aucune volonté de cacher quelque chose, mais, au contraire, de participer à la détermination des impacts et des recommandations en faveur des différents secteurs, avec le secteur des entreprises puisque l'Union wallonne des entreprises fait partie de ce comité d'accompagnement. Il y a donc eu des réunions le 22 mai. D'autres réunions ont eu lieu le 1er juin après-midi et je dois vous dire qu'à ce stade, les entreprises qui ont été consultées dans le cadre de cette étude ont transmis toute une série de données sensibles sur le plan économique. Une des missions que nous allons confier aux prestataires de services, à savoir l'UCL, consistera à réinterroger ces entreprises pour savoir si elles souhaitent communiquer ces informations tous azimuts. Je pense que la sensibilité de certaines informations va dans les deux sens. Peut-être faut-il envisager, pour moi, l'accord de ces entreprises ou bien, on envisagera d'anonymiser certaines données qui seraient confidentielles sur le plan de la santé économique de ces entreprises. Je ferai le maximum pour que l'enquête socioéconomique soit disponible, car c'est un outil indispensable à la prise de décisions ultérieures.

Cette étude d'impact socioéconomique va nous permettre de bien mesurer quels sont les points positifs ou négatifs pour certains secteurs. Sans m'engager – car ce serait bien trop facile et bien trop démagogique, sans en avoir parlé au Gouvernement, ce serait irresponsable – sur les compensations que nous pouvons envisager – car c'est facile, Monsieur Hazée, quand on est dans l'opposition, de parler de compensations et d'imaginer, par rapport à une future vignette, que l'on pourrait compenser en retirant la redevance télévision. Je n'en suis pas à cela. Bien sûr, vous le savez bien, je suis quelqu'un qui aimerait et qui, dans ses rêves les plus profonds, chaque nuit, souhaiterait supprimer la redevance télévision. Elle rapporte 110 millions d'euros en termes de recettes au budget wallon. Je ne peux donc pas, comme cela, d'un trait de plume ou d'un trait oratoire, ici, au Parlement, dire : « Si l'on instaure un jour la vignette – et nous reviendrons sur le langage commun des différents ministres – vous n'aurez plus de redevance télévision à payer ». Je ne suis pas là pour dire cela. Je suis un ministre. Je ne peux pas m'engager sans un accord du Gouvernement et surtout sans étude préalable en la matière pour voir si ce schéma tient la route, même si, quand on est dans l'opposition, il est plus facile et plus séduisant de tenir ce genre de propos, bien entendu.

En termes de compensations, je pense donc qu'il faut les envisager sous différents angles à partir du moment où nous en discuterons au Gouvernement.

Ce sont, je pense, des compensations de type fiscal que l'on pourrait envisager. Vous avez rappelé, Monsieur Crucke, notamment la taxe de circulation. Mais, pour les taxes de circulation, il faut être conforme aussi à la directive européenne qui prévoit pour les plus de 12 tonnes des montants minimums. On ne peut donc pas annuler les taxes de circulation. Il faut en être bien conscient, on peut les diminuer, c'est une piste qui peut être envisagée, mais ici, je me fais l'écho de vous dire ce qui est envisageable ou ce qui est soutenable. Mais nous n'avons pas eu de débat au Gouvernement. Il peut être imaginé – j'entends sur les bancs de la majorité et de l'opposition que tout le monde partage une préoccupation d'amener des compensations pour les secteurs – des compensations de type fiscal, des soutiens plus économiques aux secteurs qui seraient impactés.

Il y a peut-être aussi des mesures en termes de formation des chauffeurs pour aider les entreprises. Je vous rappelle une demande forte du secteur exprimée depuis très longtemps par ce même secteur et qui ne nous concerne pas, mais qui concerne le Fédéral. Vous me répondez que le Fédéral éprouve aussi des difficultés budgétaires, même si elles sont parfois niées par mon collègue et ami, M. Jamar.

Mais il n'empêche que – je peux le concevoir – la réalité du secteur – vous qui semblez bien le connaître et qui allez souvent à sa rencontre, ce n'est pas un

reproche, je vous félicite d'être sur le terrain – à savoir l'une des préoccupations et l'une des compensations demandées par le secteur du transport depuis très longtemps, c'est cette fameuse exonération de l'ONSS sur les heures non prestées par les chauffeurs, ce que l'on appelle les heures dites improductives.

C'est un pas essentiel en dehors du prélèvement kilométrique, si l'on veut soutenir efficacement le secteur de la logistique en Belgique et en Wallonie en particulier. Comme je l'ai dit en commission, si le secteur du transport ne se fait pas entendre par le Gouvernement fédéral sur ce point, je suis prêt à prendre mon bâton de pèlerin et à être un élément de conciliation entre le secteur du transport et le Gouvernement fédéral.

Je ne m'engagerai pas sur les taux et sur les tarifs puisque c'est un débat qui n'a pas encore eu lieu en Gouvernement. Ce n'est pas le débat du jour, il reviendra quand on discutera du prélèvement kilométrique. Vous devez savoir que, selon la SOFICO, le coût-vérité moyen, en termes d'impacts quant à l'infrastructure routière, lié aux poids lourds est de 18 centimes, quasiment 19 centimes par kilomètre.

Ce à quoi je peux m'engager aujourd'hui, c'est que le tarif de base ne sera jamais à ce niveau et qu'il sera largement inférieur à ce niveau. Mais si l'on appliquait le coût-vérité uniquement lié, sans tenir compte des normes de pollution, des aspects d'une mobilité durable et soutenable, on en arriverait à un coût de 18 centimes quasiment 19 centimes par kilomètre. C'est important. Cela veut bien dire que – les citoyens le comprennent – dans la dégradation des réseaux autoroutier et routier, les poids lourds jouent un rôle important. Par conséquent, le prélèvement kilométrique contribue notamment à faire payer une partie des dégâts occasionnés, mais c'est surtout frapper les transporteurs étrangers qui, jusqu'à présent, utilisent notre réseau sans contribuer d'une quelconque manière. Pire, vu les trois tests du réseau routier wallon, que font-ils ? Ils font souvent un plein en dehors de la Wallonie, ils en font un autre en dehors de la Wallonie. Ils ne s'arrêtent peut-être même pas pour consommer dans un *shop service*. Je crois que c'est un facteur d'équité.

En termes d'impacts sur l'emploi, on peut s'inquiéter, pour certains secteurs – je rejoins mon collègue, M. Fourny – il y a notamment une inquiétude de la part du secteur du lait. À travers les compensations, il faudrait envisager des soutiens économiques pour différents secteurs qui semblent plus impactés. Mais, Monsieur Crucke, vous êtes en train de nous dire qu'il y aura des pertes d'emploi colossales dans le secteur.

Je crois qu'il faut, premièrement, nuancer votre propos, mais surtout dire – même si cela vous fait mal de prononcer le mot « redevance », au lieu de prononcer le mot « taxe » – que c'est une redevance : elle est affectée. Les recettes nettes du péage kilométrique

seront consacrées à rénover en profondeur notre réseau autoroutier et routier.

Je peux vous dire que, par rapport au secteur de la construction et de la voirie, quand on pourra utiliser le fruit de cette nouvelle recette et le mettre au service de nouveaux marchés pour ce secteur, on soulagera durablement un secteur qui est largement impacté par la crise économique aujourd'hui. Tout le monde connaît les difficultés que les pouvoirs publics ont à amener de nouveaux marchés dans le cadre du secteur de la construction, des voiries.

À travers la recette du péage kilométrique, selon les calculs qui ont été faits par les gestionnaires du réseau autoroutier, nous pourrions arriver à créer 1 500 emplois dans le secteur de la construction et des voiries. C'est important et il faut le dire. C'est une mesure qui a aussi des impacts positifs en termes d'emplois. Il faudra faire la pondération entre les emplois qui pourraient être perdus et ceux qui pourraient être gagnés, mais c'est aussi un élément indispensable à la prise de décision en la matière.

Pour le contentieux sur les 40 millions d'euros avec ICN, je n'irai pas plus loin. Je vous ai répondu en commission. À ce stade, M. Crucke, je m'en tiendrai à ce qui a été dit lors de cette commission.

Pour le secteur, les inquiétudes et les déclarations par rapport à ce qui a pu être dit dans la presse, ce jour, à la fois dans les journaux écrits, mais également dans les journaux radio, je les comprends beaucoup. Vous avez eu la correction, comme d'autres, de dire que j'étais allé à leur rencontre. Plus que cela, mon cabinet n'a pas cessé de les rencontrer, d'avoir des réunions bilatérales avec eux. Nous avons reçu l'ensemble de tous les secteurs concernés.

Les avis des secteurs concernés sont parfois divergents les uns des autres. Certains réclament un tarif différent du jour et de la nuit. D'autres hurlent au contraire que ce serait tout à fait inique par rapport à leurs propres intérêts. Vous voyez toute la difficulté de mettre en place un système.

J'ai la charge du dossier. Je dois le faire aboutir. Je le ferai aboutir de la meilleure manière possible pour la Wallonie, les entreprises, pour les usagers de la route, pour faire en sorte que mon collègue, M. Prévot, dispose des moyens nécessaires pour améliorer le réseau dont il a la gestion.

Vous disiez que c'était un enjeu essentiellement budgétaire. Je vous dis « non », ce n'est pas qu'un enjeu budgétaire, mais un enjeu en terme de chantier de voirie. C'est donc un chantier en termes d'amélioration d'une infrastructure pour les usagers de la voirie, poids lourds comme véhicules légers. C'est un moyen de booster un secteur qui a été largement impacté par la

crise économique : le secteur de la construction et des voiries.

Il est un peu facile de rejeter la pierre sur le Gouvernement wallon et sur la famille socialiste, sociale-chrétienne et sur la famille écologiste, puisque nous étions ensemble au Gouvernement sous la législature précédente.

Monsieur Crucke, je vais quand même vous rappeler certains éléments de la prise de décisions macrobelges, si je puis m'exprimer de la sorte. Le MR a participé à l'élaboration du dossier, Monsieur Crucke. Je dirais même plus : vous auriez pu stopper le processus à différents moments. Je vais vous en citer deux. Il y a deux moments où le MR aurait pu, par rapport au discours qu'il tient aujourd'hui, dire « non » au prélèvement kilométrique :

- premièrement, au moment de la nécessité de modifier la loi spéciale de financement pour permettre l'instauration du prélèvement kilométrique, vous l'avez voté, au Parlement fédéral ;
- deuxièmement, au moment de la modification du Code des impôts sur les revenus permettant à la Région flamande de rendre déductible sa taxe, vous l'avez également voté.

Par conséquent, il n'est pas correct de prétendre que le MR n'a pas collaboré au processus visant l'instauration du prélèvement kilométrique. Sans ces interventions, l'instauration du prélèvement kilométrique n'aurait pas été envisageable. Si je ne suis pas le père de cette mesure, je pense pouvoir dire que vous en êtes l'un des parrains. Vous devriez donc de l'expliquer également au secteur du transport avec la correction habituelle qui vous caractérise.

(Applaudissements)

Je vous dirais peut-être que l'Open VLD, à la Région flamande, prend davantage ses responsabilités en la matière et assume ce qu'il fait à la Région, mais assume aussi ce qu'il a dû voter à un moment donné au Fédéral.

C'était une manière de répondre à quelques interventions de votre part sur le sujet.

Je reviens sur deux autres points.

La vignette, oui ou non ? Les ministres s'expriment, dans les médias, de manières différentes. Je vous dirais qu'en tout cas, sur l'instauration d'un prélèvement kilométrique, à travers l'infrastructure qui est mise en place pour les poids lourds, c'est non, puisqu'il n'est pas possible, actuellement, sur le plan juridique, sur le plan technique, mais également sur le plan politique – parce qu'il n'y a pas d'accord du Gouvernement et qu'il n'y a pas, surtout, de mention dans la DPR de cet aspect des choses – d'instaurer, à travers le prélèvement

kilométrique des poids lourds, un prélèvement pour les véhicules légers.

Il y a une réflexion qui se fait sur la vignette et qui a déjà été faite depuis très longtemps. Mes différents prédécesseurs, qu'ils aient eu soit le Budget, soit les Travaux publics ou l'Équipement, ont réfléchi et ont entamé des discussions avec les différentes Régions en ce qui concerne la vignette. Cela rejoint l'une des préoccupations de notre collègue, M. Fourny, par rapport à la décision de l'Allemagne.

Que fait-on ? Nous avons posé des questions auprès de la Commission européenne, puisqu'il nous semble que la décision allemande, qui est d'instaurer une vignette pour les habitants et pour ceux qui vont utiliser le réseau routier allemand, est contraire à la législation européenne, en ce sens que les Allemands seront proprement exonérés par une diminution de leur taxe de circulation, alors que les étrangers continueraient à payer la vignette, et auraient l'impact à 100 % de cette vignette. Donc, c'est contraire à un principe d'équité.

L'avantage du système allemand, c'est qu'il permet de faire contribuer les « étrangers » au financement du réseau routier et du réseau autoroutier.

Nous avons décidé de poser des questions à la Commission européenne, en lui faisant part de notre inquiétude et de notre opposition à un système qui nous contraindrait, notamment tous les frontaliers, lorsqu'ils vont en Allemagne, à devoir payer une vignette, alors que les Allemands en seraient exonérés. Toutefois, si, à terme, l'Europe décide, par un changement de sa jurisprudence ou par un changement de sa législation, un changement de directive que, finalement, il existe une possibilité d'avoir un prélèvement par vignette qui permette de faire en sorte qu'à un moment donné, les étrangers puissent contribuer au financement du réseau routier wallon, pourquoi pas ?

Mais au-delà de cela, personne d'autre, au Gouvernement, n'a raconté des bobards, des balivernes, et cetera. Nous sommes tous sur la même longueur d'onde : c'est non pour un prélèvement kilométrique lié aux poids lourds et au système poids lourds actuellement. Pour la vignette, c'est non à ce stade, puisque la directive européenne ou les législations européennes ne semblent pas donner potentiellement raison à l'Allemagne.

Mais s'il s'avérait qu'à l'avenir, cela était possible, vous comprenez que, dès lors, il serait intéressant pour la Wallonie de mettre en place un système comparable, sachant que nous serions concernés avec la France d'un côté et l'Allemagne de l'autre, nous serions donc cernés par des réseaux où tout le monde devrait payer, et où en Wallonie, il n'y aurait que les Wallons, à travers leur taxe de circulation, qui seraient concernés par un quelconque péage indirect, si je peux exprimer cette manière de voir les choses.

Quelques éléments qui concernent Mme Kapompole. Elle a parlé des études d'impact, qui doivent être un outil d'aide à la décision, où en est-on ?

Je pense avoir déjà répondu à la question. Elle a eu la correction de souligner que quant à la complexité du recouvrement, il y a vraiment une maturité de relation entre les trois Régions. C'est une des réponses que je ferai à M. Crucke par rapport à sa mauvaise humeur de ce matin, par rapport aux embouteillages à Halle, je crois qu'effectivement il n'entre pas dans les intentions des uns et des autres de commencer à se concurrencer fiscalement en ayant des taux tellement différents. Il n'entre pas dans les intentions des uns et des autres de faire en sorte de bloquer certains tronçons du réseau. Je crois que nous sommes vraiment arrivés à montrer, à travers cet accord de coopération et à travers les contacts interministériels que les trois Régions ont établi un dialogue structuré, cohérent et tout à fait mature. Je crois que, à ce stade, vos inquiétudes doivent être atténuées en la matière.

Monsieur Hazée, pour les pénalités, je vous avais déjà répondu en commission ou lors d'une autre séance plénière, mais à partir du moment où nous sommes en retard au niveau wallon, mais que de l'autre côté, Satellic n'est pas prêt également et a demandé des délais supplémentaires, ce qui fait que l'on instaure, plutôt que le 1er janvier, le 1er avril 2014, je n'ai pas trop de soucis à me faire. Quant aux pénalités, je pense que les unes et les autres s'annuleront d'elles-mêmes.

Pour le calendrier, je pense avoir répondu en commission que nous avançons sur le décret Prélèvement kilométrique et sur les discussions au Gouvernement wallon, puisque j'ai annoncé lundi en commission qu'une séance du Gouvernement wallon de demain devrait être consacrée à un premier débat sur le sujet. Je pense que, pour la semaine prochaine, nous aurons un accord définitif à la fois sur les tarifs, sur les compensations et sur la manière de mettre en place le prélèvement kilométrique pour arriver au Parlement wallon.

Sur le réseau et le trafic de fuites, se sont exprimés M. Fourny et M. Hazée. Ce dernier faisait référence à une étude allemande et autrichienne datant de 2007. Je vous répondrai, tout d'abord, que cette étude a trait à un réseau routier et autoroutier qui n'a aucune commune mesure avec le nôtre. Je pense que, fondamentalement, le réseau communal ne devrait pas être impacté d'autant qu'il a été largement réaménagé avec les subventions de la Région wallonne pour en faire un réseau sûr, avec giratoires, avec zones 30, et cetera. Il y aura bientôt trop d'obstacles, je pense. Il n'y a pas d'intérêt à se détourner d'un trafic autoroutier pour ralentir véritablement le parcours des poids lourds à travers un réseau secondaire. Il y aura peut-être un trafic de fuites, par contre, pour le réseau secondaire régional, sur lequel nous devons être attentifs. Les modalités du prélèvement kilométrique permettront d'y faire face

puisque nous pourrions prendre immédiatement les décisions en l'occurrence.

En ce qui concerne la détermination du réseau, je me permettrai de vous renvoyer vers mon collègue, M. le Ministre Prévot, qui a reçu comme mission de déterminer le réseau routier qui sera soumis au prélèvement kilométrique. Il va sans dire que le tarif et le réseau seront déterminés au même moment. Je vous annonçais des décisions pour au plus tard la semaine prochaine : tarifs, compensations, réseau. J'en réserverai la primeur au Gouvernement wallon. Vous comprenez bien mon point de vue.

Voilà les éléments de réponse que je souhaitais apporter, si ce n'est tout de même deux éléments et deux propositions qui ont été faites par M. Fourny, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de concurrence fiscale entre les trois Régions. Je peux vous dire que nous travaillons à avoir les tarifs les plus semblables, même si le cas de Bruxelles, je l'ai dit en préambule, était différent. Je suis d'accord avec vous, parce que si nous arrivons à une concurrence fiscale, cela ne va vraiment pas marcher et cela ne correspond pas à l'esprit de maturité qui s'est dégagé à travers l'accord de coopération.

Quant aux concessions ou aux compensations à faire avec une surtaxation pour les poids vraiment lourds et diminuer pour les poids mi-lourds, si je puis m'exprimer comme cela, j'attire votre attention simplement sur un fait, Monsieur Fourny, c'est que les 12 tonnes jusqu'aux 32 tonnes représentent 76 % des poids lourds immatriculés en Wallonie. Surtaxer 76 %, représente un danger supplémentaire par rapport au secteur ; FEBETRA et l'UPTR y sont résolument opposés.

Cela peut partir d'un bon sentiment, d'un bon réflexe, de dire qu'il y a les plus petits transporteurs – 3,5 tonnes et 12 tonnes – en disant : « Diminuons le tarif pour ceux-là et augmentons le tarif pour les autres », sauf que l'on impacte beaucoup plus un beaucoup plus grand nombre si l'on suit cette formule qui peut être séduisante. Je pense qu'il vaut mieux travailler sur un système de compensations et avoir des compensations adaptées plutôt au secteur qui représente les 3,5 tonnes à 12 tonnes.

Voilà, à ce stade, les éléments que je souhaitais apporter à ce débat. Je voudrais en souligner, Monsieur le Président et chers collègues, toute la qualité, mais j'ai souvent eu l'habitude d'avoir, avec mes collègues de l'opposition comme de la majorité, la minorité comme de la majorité, un dialogue constructif et serein, même quand les documents promis ne sont pas remis à l'heure et dans les formes voulues.

(Applaudissements)

(M. Antoine, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Merci à Mme Pécriaux d'avoir assuré la présidence du début de cette séance.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, il est vrai que le ministre-président avait parlé en commission de symphonie. Mais si l'on regarde ce que vous avez dit et si j'entends ce qui a été dit sur la vignette, c'est tout sauf une symphonie. C'est peut-être une cacophonie, mais ce n'est pas de la symphonie. Vous avez ajouté un élément supplémentaire aujourd'hui. Jusqu'à présent, j'avais entendu, de votre côté « non à la vignette ». J'ai entendu M. Fourny qui a répété la même chose. J'ai entendu ici M. Prévot : « oui à la vignette ». Aujourd'hui, vous rajoutez : « pourquoi pas ? ».

Un Romain y perdrait son latin. Je ne comprends plus où est la ligne de conduite. Cela m'inquiète réellement par rapport à ce que l'on doit attendre en termes de cohérence d'un Gouvernement. C'est dramatique.

Par rapport aux tarifs et aux compensations, j'admets que ce débat interviendra dans le décret qui, ultérieurement, sera présenté au Parlement. J'attire votre attention sur un autre élément : ces tarifs et ces compensations, on les connaît en Flandre. Si c'est possible en Flandre, c'était possible en Wallonie. Le fait de reporter ce débat crée encore plus d'incertitude, parce que la concurrence fiscale n'est pas qu'au niveau des taux.

On vient d'évoquer l'objectivation du taux par rapport à un chiffre, en vous engageant à ne pas aller jusque-là. Je l'imagine bien, parce que là, ce n'est plus un camion wallon que vous avez sur les routes. En termes de compensations, on a beau dire ce que l'on veut, la Flandre a dit : « Nous diminuerons notre taxe de circulation ». Il faut, si vous ne voulez pas de la concurrence, soit que vous disiez aujourd'hui que l'on fera la même chose, soit que vous ne le disiez pas et que c'est ce que vous avez préconisé. J'attends un débat au sein du Gouvernement la semaine prochaine.

Vous indemnisez les fédérations qui se réunissent ce soir. Vous imaginez ce que cela va être. J'imagine que, si c'est pour chauffer la casserole, faire bouillir la marmite, là, on ne peut pas mieux attendre de votre part.

Sur la confidentialité – je vous respecte, je l'ai toujours dit et je continue à le faire – l'élément avancé aujourd'hui pour ne pas diffuser ce document ou nous permettre d'aller avec un fonctionnaire wallon en mettant un GSM sur le côté, de peur que l'on fasse une photo dans un petit local, et cetera, avec un verre d'eau plate à côté si l'on en a un. C'est quoi ? On n'a pas l'accord de Satellic. L'accord de coopération, c'est au Parlement qu'on le vote. Le décret, c'est au Parlement qu'on le vote. L'argent que Satellic ramassera, c'est dans les caisses wallonnes qu'il revient.

Ce qui génère le processus devrait... Vous avez ajouté « à ce stade-ci », ce que je traduis que le ministre veut, mais il ne peut pas forcer la main au privé qui est Satellic. Qui, dans ce dossier, a la main ? Ce ne sont plus les parlementaires qui sont ici. Ce n'est même pas le Gouvernement. Ce n'est pas son bras armé, Viapass. C'est Satellic qui décidera si, oui ou non, on le fait et si, oui ou non, c'est public. Tout ce qui touche à de l'argent public doit être public.

Je pense que vous pouvez compter sur le caractère raisonnable des parlementaires. En tout cas, je peux m'engager à dire que, s'il y a des choses qui sont plus confidentielles en termes de valorisation économique, de concurrence économique, on n'est pas plus fous que les autres. Le but n'est pas de mettre le feu. Je pense qu'il y en a déjà assez dans le secteur. Cependant, on ne peut pas accepter cela.

C'est le premier principe.

Je n'ai pas dit que vous avez considéré qu'il faille aller jusque-là. J'ai compris où était votre nuance. De grâce, mettez tout votre poids et faites comprendre à Satellic – parce que la mauvaise humeur passe très vite, mais la mémoire reste – que les parlementaires de l'opposition qui sont ici en face exigeront d'avoir ce document, qu'il soit non seulement lu, mais qu'il soit public et débattu.

Je reviendrai déjà dans 15 jours, puisque j'apprends que c'est la semaine prochaine que le Gouvernement débattera du taux et des compensations. Vous imaginez bien que, dans 15 jours, en commission, on y reviendra. Ce n'est pas que je veuille vous montrer qu'on laissera retomber le dossier, car on ne le laissera pas retomber.

Quatrièmement, l'étude socio-économique devait être faite pour avril 2015. C'était l'engagement de l'UCL. Il y a eu quelques retards, je peux comprendre cela aussi. Cependant, on est au mois de juin, maintenant.

Il y a des données sensibles sur le plan économique, je le comprends aussi. C'est vous dire si l'on touche à un secteur qui est vital pour la Wallonie. Il faut évidemment que l'on ait ce document, et rapidement, même si cela ne plaît pas à tout le monde.

En ce qui concerne les compensations par rapport au Fédéral, il ne faut quand même pas « pousser bobonne dans les orties », comme on dit. Il faut dire que, là, vous y allez franco, que vous y allez fort. C'est un double hold-up, finalement, parce que vous allez chercher dans la poche du transporteur, de manière disproportionnée, une taxe qui vous rapportera sept ou huit fois plus que cela ne rapportait aujourd'hui avec l'Eurovignette et, en même temps, vous dites au Fédéral : « Vous, vous n'avez qu'à alléger le portefeuille, vos poches doivent se réduire. ». C'est Blanche-Neige, c'est merveilleux ! La

Région prend le pognon et le Fédéral n'a qu'à se dire : « Là-bas, c'est des sous en moins ».

Vous savez, quand on entend ici tout ce que l'on a déjà entendu sur le Fédéral, on croit halluciner. Est-ce vraiment cela qu'il fallait faire, si l'on voulait arriver à ce résultat ?

Sur les 40 millions d'euros de Viapass, le contentieux, je ne peux pas dire que j'en aie appris beaucoup plus, si ce n'est que vous n'avez rien dit de plus. C'est bien 40 millions d'euros de contentieux avec l'ICN. Ce ne sont pas des rigolos, vous les connaissez comme moi, même mieux que moi. Il va quand même falloir que vous nous donniez aussi des renseignements et plus de transparence en la matière.

J'en termine là parce que, dans le débat qui est le nôtre, j'ai bien senti où vous vouliez venir chatouiller un peu le fer en disant qu'il n'y pas que la majorité qui est responsable de cela, que le MR aurait pu bloquer le dossier, à deux moments.

J'ai bien entendu. Je me demandais d'ailleurs quand cet argument sortirait un jour. C'est pour cela que je n'avais pas lancé « les pois avant les coulons ».

Monsieur le Ministre, que vous dites-vous, là ? Que lors du transfert de compétences, à deux moments, le MR aurait pu bloquer ce transfert des compétences. En d'autres termes, vous demandez au MR de la déloyauté. Vous demandez au Fédéral de ne pas être loyal et de faire en sorte que la Région, qui a la compétence, ne puisse pas prendre sa responsabilité. Qu'aurait-on entendu sur ces bancs, si cela avait été cela ? Qu'aurait-on entendu ? On aurait eu un procès à l'égard du Fédéral.

Le Fédéral n'a fait qu'une seule chose : permettre à une directive européenne de s'appliquer sur le territoire, si les Régions le veulent. La directive européenne ne dit pas que les Régions doivent imposer une taxe kilométrique. Elle dit : « Vous pouvez le faire » et « Si vous le faites, il y a un canevas à respecter ». Le MR n'a fait que cela, c'est de dire aux Régions : « Prenez vos responsabilités ! ». Le moins que l'on puisse dire, c'est que vous les prenez à la louche extrêmement lourde pour ceux qui le paieront. Quant à venir tenter de renverser le petit jeu, je pensais que vous aviez évité cela jusqu'à présent parce que vous connaissiez le raisonnement, en vous disant que c'est comme le boomerang, qu'il allait vous revenir à 45 kilomètres à l'heure, en pleine figure. Ne reprochez pas aux autres ce qui est purement de votre responsabilité.

Puisque l'on parle de l'Europe – j'en termine là, Monsieur le Ministre – vous savez qu'il y a déjà un contentieux entre Satellic et les autres opérateurs européens, par rapport à ce que l'on appelle l'opérabilité.

Aujourd'hui, on n'est toujours pas certain, c'est le moins que l'on puisse dire, que le système que vous

vantez, qui peut bientôt être acquis par les transporteurs, est conforme aux normes européennes. Cela aussi constitue une épée qui se balance au-dessus de nos têtes et au-dessus de Viapass, qui n'est jamais que la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale réunies.

Je demande clairement que, dans ce dossier, il y ait une transparence totale, parce que je ne peux pas accepter le contraire. Je vous demande en outre de réfléchir encore plus à ce que vous faites. Vous en êtes capable, je sais que vous avez du talent et que vous pouvez être brillant. Montrez-le dans ce dossier aussi !

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse talentueuse et brillante dans un dossier qui est loin d'être terminé et qui, pour moi, n'est pas un dossier qui doit donner lieu à un quelconque jeu de boomerang, mais plutôt à la nécessité d'assumer, dans un paysage institutionnel tout de même en évolution, pour chaque entité, ses responsabilités.

En fait, aujourd'hui, en termes de méthodologie, vous l'avez encore démontré tout à l'heure, vous posez les jalons vous permettant de développer, avec l'ensemble du Gouvernement wallon, une politique fiscale juste, équilibrée et particulièrement préoccupée et attentive au tissu économique wallon.

Juste et équilibrée : pourquoi ? Parce que vous avancez en termes de proposition de solutions par rapport au tarif inférieur au coût-vérité moyen de 19 centimes par kilomètre. Vous arrivez avec des éléments liés non seulement à la préservation du pôle logistique et transport, mais aussi avec des éléments en termes de débouchés pour le secteur de la construction et des voiries, ce qui constitue un élément positif à souligner en temps de crise. On sent également une volonté de tenir compte de la correction par rapport au positionnement des uns et des autres.

Je voudrais vous encourager à poursuivre en la matière. On le sait, il y aura encore des rebondissements dans ce dossier. Je serai fortement attentive à la réunion de ce soir, comme vous, avec l'ensemble de votre cabinet, dont les conclusions pourront être, ensuite, débattues au Parlement wallon, avec des éléments additionnels permettant à la fois une meilleure connaissance du dossier, mais aussi la prise de position et de solutions vraiment importantes pour notre Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Le ministre a indiqué ô combien l'accord de coopération n'était pas le cœur de la discussion que nous avons eue. Nous le rejoignons, nous l'avons même anticipé, si je puis dire. À ce sujet, nous sommes d'accord : l'accord de coopération affine

certaines éléments d'un principe, que nous partageons, et il a donc, à ce titre, notre soutien.

Par rapport à la convention, j'entends que le ministre partage, quelque part, le trouble qui a été évoqué, puisque la restriction que le Gouvernement wallon a exigée est provisoire. Je comprends les choses de la sorte. J'entends la réponse. C'est évidemment dommageable. On essaiera de prendre connaissance de cette convention autant que possible, dans les conditions dans lesquelles on se trouve, en étant un peu au four et au moulin.

En même temps, j'entends que votre engagement est que cette transparence soit accordée et que vous partagez le principe que nous avons défendu. En matière de redevance, en matière de taxe, la transparence, plus encore que dans aucun autre dossier, est naturellement exigée. Vous mettez votre responsabilité aussi en jeu par rapport à cela. Nous lirons avec intérêt cette convention.

Le ministre a fait l'état d'avancement du dossier en dehors de l'accord de coopération, par rapport aux prolongements qui sont attendus. Très bien. On reviendra à l'occasion pour les prochains développements, qui sont imminents. En attendant, les convoyeurs attendent, mais nous imaginons bien que vous avez pris note de tous les points d'attention qui ont pu être exprimés par rapport à ce dossier.

Enfin, un dernier mot par rapport à la vignette, pour préciser les choses : j'ai cherché à déterminer quelle était la ligne du Gouvernement wallon – il me semble que je ne suis pas le seul à me poser la question – et je n'ai, évidemment, pas imaginé, et encore moins proposé, par un trait de plume, de faire tel ou tel changement. Ce que j'ai demandé, c'est que vous mettiez le dossier à l'examen, c'est que l'on sorte d'une logique où l'on a simplement, d'un côté, vignette ou pas vignette, avec Union européenne ou pas Union européenne. Il y a des interstices pour agir.

Lorsque j'évoquais la redevance télévision, c'est simplement un exemple qui me paraît a priori intéressant vu ce que représente cet impôt dans notre population, aussi pour ce qui vous concerne. Combien rapporterait la vignette si nous mettions à contribution les usagers extérieurs ? Combien sont-ils ? Combien cela rapporterait-il ? Comment peut-on agir pour compenser les choses dans notre population, le cas échéant avec un effet redistributif positif ? Ce sont là les questions. Il ne s'agit pas d'un trait de plume de dire que, cet après-midi, on va conclure en la matière, mais simplement de ne pas en rester à une approche figée parce que, depuis le début de la législature, le Gouvernement dit : « Attention, ne touchons pas aux leviers fiscaux ». D'ailleurs, la DPR dit : « Pas de modification fiscale sous la législature » ou quasi.

On a ici un beau dossier pour pouvoir conjuguer une mise à contribution de gens qui, aujourd'hui, ne paient

rien du tout alors qu'ils utilisent l'infrastructure ; puis, à côté de cela, la possibilité de l'effet redistributif en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre d'avoir fait le point sur le prolongement du dossier. J'ai deux remarques.

La première concerne l'absence de volonté de concurrence fiscale entre les Régions. C'est de bon aloi et dans l'esprit de l'accord de coopération qui a été ainsi développé et que nous allons voter tout à l'heure.

La deuxième remarque est que j'entends le message volontariste du ministre concernant les compensations. En effet, il faudra, sur base de l'étude qui a été développée, apporter des compensations aux secteurs les plus touchés par cette mesure. J'espère qu'ils seront plus volontaristes qu'en Flandre. Contrairement à ce qui peut être affirmé, la Flandre a pris une mesure très minimaliste en matière de compensation puisque, en fait, elle supprime la taxe de circulation au minimum autorisé par l'Europe, c'est-à-dire *peanuts*. J'espère que, de ce point de vue, nous serons plus volontaristes et que nous pourrons ainsi soutenir les secteurs dont question, et surtout rassurer au niveau de l'emploi.

Troisièmement, concernant la problématique du tonnage des véhicules, mon propos ne visait pas uniquement les véhicules de plus de 12 tonnes. J'ai insisté sur le fait qu'il y avait, me semble-t-il, une approche différente entre les 3,5 tonnes et les écomobis ; je parle des véhicules qui pèsent plus de 30 tonnes, ceux-là qui entraînent une dégradation plus importante de la chaussée. Cette analyse pourrait peut-être être affinée plutôt que de se limiter aux 12 tonnes qui, si l'on prend cette proportion, représentent 76 % des 12 tonnes et plus. Mais je parle ici des plus de 30 tonnes, voire 40 tonnes, car on sait combien la surcharge de nombre de camions impacte nos routes. J'attire votre attention sur cet élément et plaide à nouveau sur celui-ci.

Le dernier point que je souhaitais également aborder, c'est celui de la vignette. Au moins, le discours a le mérite de la clarté. La vignette, c'est donc non. Si, d'aventure, au travers des questionnements qui ont été posés à la Commission, il devait y avoir un revirement de position, un revirement de jurisprudence ou un revirement de la législation européenne, dans cette hypothèse, elle pourrait être alors étudiée et envisagée en Wallonie, mais c'est la condition sine qua non. Pour moi, le débat est définitivement clos à ce propos, dès l'instant où il n'y a pas une attitude divergente européenne qui puisse survenir.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois régions et à la constitution d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, §1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (Doc. 186 (2014-2015) N° 1 et 2).

« Article unique

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois régions et à la constitution d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, §1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles. »

- Pas d'objection ?

- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 2 DE LA LOI DU 28 FÉVRIER 1882 SUR LA CHASSE EN CE QUI CONCERNE LES HEURES DURANT LESQUELLES LA CHASSE EST AUTORISÉE (DOC. 181 (2014-2015) N° 1 ET 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en ce qui concerne les heures durant lesquelles la chasse est autorisée (Doc. 181 (2014-2015) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'agriculture et du tourisme.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Evrard, Rapporteur.

M. Evrard, Rapporteur. - Je m'en tiendrai à mon rapport écrit, étant entendu qu'il s'agit ici d'un décret relativement technique qui vise à restaurer une situation qui existait antérieurement et à répondre ainsi à l'arrêté du Conseil d'État en ce qui concerne notamment la chasse à l'affût crépusculaire et auroral.

M. le Président. - J'ai des demandes d'intervention de M. Mouyard, Mmes Moinnet et Ryckmans.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, chers collègues, nous sommes ici en face d'une modification d'une loi de 1882 devenue un décret en 1994, suite à un arrêté du Conseil d'État concernant la chasse aurorale et crépusculaire. Il était prévu – cela se fait également à travers l'arrêté quinquennal que le Gouvernement prend tous les cinq ans pour fixer les dates de chasse, les modes de chasse et les espèces de gibier – que, pour un certain nombre d'espèces de gibier, on puisse chasser une heure avant le lever du soleil et une heure après le coucher du soleil.

Le Conseil d'État a cassé certains articles de l'arrêté car il faut des conditions spécifiques pour que cela puisse se faire.

Cette modification du décret aujourd'hui fera en sorte que, pendant cette période, on puisse chasser à l'affût et à l'approche sans condition restrictive, car il n'y a pas lieu qu'il y en ait. On sait très bien que, pour certaines espèces de gibier, c'est le moment où il y a une forte activité. Si l'on veut faire en sorte que le chasseur soit, à travers ces prélèvements, le régulateur de l'équilibre de la flore, il faut qu'il puisse le faire de manière efficace. À ce sujet, il n'y a rien à dire.

La seule chose, je vous rappelle que ces périodes doivent servir à la chasse et non pas à la destruction. C'est un autre procédé. C'est quand cet équilibre faune et flore n'est pas respecté et, donc, cette période ne peut servir pour de la destruction. En ce faisant, on respecte les dispositions internationales et européennes ainsi que la convention Benelux.

Je profiterai du moment qui m'est donné pour redire que la pratique de la chasse est inscrite dans l'identité culturelle de nombreux Wallons. Cette pratique vise à pérenniser les traditions cynégétiques de notre Région. Ce n'est pas pour rien que l'on parle d'une loi de 1882. Ce sont des pratiques ancestrales.

J'aimerais vous dire également que les personnes qui pratiquent cette activité sont des personnes responsables qui savent ce qu'ils font ; qu'ils font les prélèvements avec le plus grand respect possible pour le gibier.

À ce que je sache, la chasse est la seule activité qui peut garantir ce respect de l'équilibre faune et flore. Il n'y a pas d'autre moyen pour y arriver. Je pense qu'il

faut faire confiance aux personnes qui pratiquent cette activité et qui la pratiquent très bien.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, je ne m'étendrai pas longuement sur le texte qui nous est soumis ce matin car, comme l'ensemble des intervenants en commission a pu en convenir, il s'agit d'un texte de nature technique qui vise à nous conformer à un arrêt du Conseil d'État permettant ainsi de revenir à une situation entièrement en vigueur.

L'intérêt majeur de ce texte est surtout de permettre de conférer une sécurité juridique aux futures concertations qui seront lancées, début de l'année prochaine, en vue de l'adoption du nouvel arrêté quinquennal du Gouvernement wallon qui fixera les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021.

La chasse demeure une activité indispensable afin d'assurer, dans nos régions rurales, une régulation des espèces sauvages et garantir un indispensable équilibre de la faune et de la flore. Nous nous réjouissons de constater que le ministre poursuit une politique de bon sens en ce domaine, en concertation avec les acteurs de la ruralité et en veillant à préserver la richesse de notre biodiversité.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Ministre, j'ai déjà exprimé notre position et notre opposition en Commission et je vais reprendre, ici, quelques éléments qui la motivent.

Nous nous interrogeons d'abord sur la motivation réelle de faire passer ce texte maintenant, alors que le vrai contenu est à attendre dans un arrêté quinquennal. Votre réponse, Monsieur le Ministre, qui est qu'il faut prendre cette décision maintenant, parce qu'il sera nécessaire de consulter les autres gouvernements régionaux et des pays liés par la convention Benelux ne tient pas, puisqu'il faut cette même consultation à propos de l'arrêté quinquennal. Pourquoi ne pas solliciter une seule et même fois ces intervenants sur le décret et sur l'arrêté quinquennal, d'autant que le présent décret n'entrera en vigueur qu'en 2016 et en principe doit accompagner l'arrêté quinquennal ?

Ensuite – et je me répète – je m'inscris en faux sur la motivation de ce changement. On le motive par le fait qu'il faille répondre à l'arrêt du Conseil d'État. Les deux personnes qui ont parlé avant moi l'ont rappelé. Ce n'est pas correct, puisqu'un arrêté a été pris le 10 octobre 2013, précisément pour répondre à l'annulation du Conseil d'État et déterminer les

conditions de chasse aurorales et crépusculaires. Non, cette modification du décret, ici et maintenant, n'est pas qu'une question technique.

En réalité, le texte supprime les conditions de chasse qui sont fixées dans cet arrêté d'octobre 2013. Autoriser la chasse aurorale et crépusculaire pose en effet question quant à la possibilité de correctement identifier les espèces protégées des autres.

D'autre part, autoriser la chasse à l'approche risque d'accroître les perturbations que subissent déjà les dortoirs de nombre d'espèces avec les tirs d'affût, sans compter la question du risque accru du braconnage. On comprend, dès lors, pourquoi le Conseil d'État s'interroge sur l'atteinte aux principes de *standstill*. Du reste, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu à cette question du respect du droit international, en particulier des directives Oiseaux et Habitat.

Le projet de décret modifie le changement d'heures de chasse en évoquant les traditions cynégétiques qui seraient, en soi, parce que traditionnelles, bonnes et durables. Sur ce sujet, nous pouvons bien préciser qu'il est vrai, Monsieur Mouyard – je réponds à vous, sur ce que vous avez évoqué et je ne vais certainement pas tirer sur les chasseurs – que l'on respecte les règles de protection du droit international.

Au final, l'exposé du motif insiste surtout pour augmenter l'efficacité des prélèvements sur les espèces en surnombre et/ou posant des problèmes de dégâts. On doit s'interroger sur l'origine de ce surnombre. Pourquoi en est-on arrivé là ? La plupart des surnombres sont, en fait, provoqués par des lâchés abondants de colverts, de faisans ou par le nourrissage des sangliers et des cervidés.

Nous ne pouvons donc pas, en l'état et maintenant, soutenir ces textes. Vous le comprenez clairement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'abord, merci de votre compréhension puisque, retenu par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je n'étais pas à l'heure qui était prévue pour l'examen de ce décret. Merci de l'avoir bien compris.

Ce que je comprends beaucoup moins bien – excusez-moi – Madame Ryckmans, c'est l'attitude de votre groupe. Ce que vais quand même vous rappeler, c'est que, si je suis ici avec la modification d'un décret de 1882 – aucun de nous n'était là au moment de l'adoption de ce texte fondateur du droit de chasse et des devoirs des chasseurs – c'est parce qu'il y a eu un arrêt du Conseil d'État. Cet arrêt porte sur trois articles d'un arrêté du Gouvernement wallon, qui date du

12 mai 2011. Il a donc été pris par un Gouvernement auquel vous participiez. À l'époque, il y avait eu, sur les bancs gouvernementaux – j'entends bien que le MR n'avait aucune objection par rapport à ce texte – un très large consensus.

C'est uniquement une manière technique et législative de répondre à cet arrêt du Conseil d'État qui ne voulait pas que le Gouvernement s'arroge le droit d'assimiler ces deux modes de chasse, aurorale et crépusculaire, à la chasse en général.

Ici, nous ne sommes pas en train d'élargir ni les espèces, ni les techniques de chasse, et cetera, nous sommes juste en train de légitimer le fait que, pour un nombre d'espèces limitées – la bécasse des bois, le canard colvert, le grand gibier, la bernache du Canada, le renard, le chat haret, le lapin, et cetera – on puisse, en fonction du type de comportement des espèces, avoir un acte de chasse qui est antérieur ou postérieur d'une heure.

M. Mouyard, qui a très bien paraphrasé l'exposé des motifs du décret et mon texte de présentation de celui-ci en commission, a bien fait de rappeler que nous ne sommes pas ici dans le schéma de destruction, nous sommes uniquement dans la problématique de la chasse.

Concernant le reproche fait de ne pas avoir répondu au Conseil d'État concernant les obligations de *standstill*, je vous ai expliqué en commission que nous ne sommes en rien ici dans des mesures qui visent à réduire sensiblement le niveau de protection de l'environnement. Nous ne sommes pas dans ce cas-là, nous sommes au contraire dans la poursuite de l'intérêt général qui veut qu'il faille un équilibre entre la faune et la flore.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont bien compris que nous sommes en train, simplement, d'inscrire dans le décret ce que le Gouvernement précédemment avait voulu faire dans son arrêté du Gouvernement de mai 2011. Nous ne sommes en rien en train de fixer un nouvel équilibre de quelque nature que ce soit, entre ceux qui vivent passionnément leur loisir, qui est la chasse, et celles et ceux qui, pour des raisons que je peux comprendre ou en tout cas entendre, sont totalement, par principe, opposés à l'acte de chasse.

M. le Président. - J'en viens aux répliques. Monsieur Evrard, vous aviez à la fois une synthèse remarquable lors des travaux, mais aussi une contribution plus personnelle. Souhaitez-vous réagir ou pas ? Ou je m'en tiens à M. Mouyard ?

M. Evrard (MR). - Vous pouvez vous en tenir à M. Mouyard.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je remercie M. le Ministre pour les précisions qu'il a apportées.

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Je n'ai rien à ajouter.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais répondre à M. le Ministre. Si le Gouvernement wallon a pris un premier arrêté en 2011, il a répondu aussi à l'avis du Conseil d'État en prenant un arrêté en octobre 2013. Cet arrêté d'octobre 2013, personne n'en fait mention.

Il y a vraiment un problème dans la motivation, la justification de la nécessité de faire passer ce texte maintenant. Je ne comprends toujours pas – vous ne m'avez pas répondu – l'articulation avec le prochain arrêté quinquennal pour lequel les mêmes consultations vont avoir lieu.

L'équilibre entre la faune et la flore, c'est bien de cela qu'il s'agit. Il faut donc s'interroger sur les raisons d'un éventuel déséquilibre. Vous versez, malheureusement, dans la caricature, en pensant que nous sommes, de manière générale, opposés à l'acte de chasse. Ce n'est pas exact.

Je vous remercie.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en ce qui concerne les heures durant lesquelles la chasse est autorisée (Doc. 181 (2014-2015) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Dans l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse, remplacé par le décret du 14 juillet 1994, l'alinéa 2 est remplacé par ce qui suit :

“Dans les dispositions arrêtées en application de l'article 1^{er}, le Gouvernement peut, après avis du Conseil, autoriser la chasse à l'affût et à l'approche durant l'heure qui suit le coucher officiel du soleil et celle qui précède son lever officiel, afin de tenir compte des périodes d'activités aurorales et crépusculaires de certaines espèces gibiers.” »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

La date d'entrée en vigueur du présent décret est fixée au 1er janvier 2016. »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 21 DÉCEMBRE 1989 RELATIF AU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES EN RÉGION WALLONNE, EN VUE D'ASSURER L'INFORMATION CONTINUE AUX USAGERS SUR L'ÉTAT DU TRAFIC, DÉPOSÉE PAR MM. COLLIGNON, DENIS, MME GÉRADON, M. SAMPAOLI, MME MOUCHERON ET M. FOURNY (DOC. 140 (2014-2015) N° 1 ET 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, en vue d'assurer l'information continue aux usagers sur l'état du trafic, déposée par MM. Collignon, Denis, Mme Gérardon, M. Sampaoli, Mme Moucheron et M. Fourny (Doc. 140 (2014-2015) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Maroy, Rapporteur.

M. Maroy, Rapporteur. - Monsieur le Président, la maison ne recule devant aucun sacrifice et de manière à respecter les horaires, je m'en réfère donc au rapport écrit. D'autant plus que cette proposition a recueilli un relatif consensus.

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, ne nous voilons pas la face, les chiffres sont clairs à ce sujet : si le climat social au sein du groupe TEC s'est considérablement amélioré au cours des 15 dernières années, force est de constater que les débordements sporadiques de quelques délégués syndicaux dans un ou deux dépôts de Wallonie nuisent fortement à l'image du service public, à l'image

des TEC, aux usagers, mais surtout aux travailleurs eux-mêmes.

Ces quelques irréductibles meneurs ne se rendent sans doute pas compte que le monde a changé, que les attentes des usagers envers les TEC ont évolué, que les millions d'usagers supplémentaires chaque année veulent et ont droit à un service exemplaire. Il est aujourd'hui difficilement acceptable de voir des élèves privés d'examen, des chercheurs d'emploi privés d'un précieux rendez-vous ou simplement de voir un usager privé d'un transport parce qu'un ou deux employés des TEC ont décidé ainsi de partir en grève sauvage pour des motifs – convenons-en – parfois bien légers.

Cependant, que les choses soient claires : le PS s'opposera toujours, sous quelque forme que ce soit, à l'imposition d'un service minimum. Nous estimons que c'est contraire au droit du travail et des travailleurs. Nous avons déjà pu nous exprimer plusieurs fois sur ce sujet. Nous nous opposons aussi fermement aux grèves sauvages illégitimes. Une petite dizaine de travailleurs ne peut pas prendre la parole ainsi et considérer représenter les 5 000 travailleurs du groupe TEC.

(Applaudissements)

Comme je l'ai indiqué en préambule, nous devons être en mesure d'offrir aux usagers – et c'est ce qui nous rassemble aujourd'hui, chers collègues – un service exemplaire. Cela ne passe certes pas uniquement, mais notamment aussi – nous insistons là-dessus – par une information exemplaire. Comme on l'indiquait lors de la commission de ce lundi, on est aujourd'hui capable, par exemple, de tracer un colis parti de l'autre bout de la planète et on ne serait pas, nous, ici en Wallonie, capable et en mesure de situer un bus ? Franchement, il y a vraiment de quoi se poser des questions sur ce sujet.

À l'instar de ce que la STIB a réussi à faire à Bruxelles, nous devons avoir un réseau d'informations qui serait demain performant et surtout – il faut aussi en convenir – qui va s'adapter aux avancées technologiques. C'est aussi cela offrir aux usagers un service exemplaire.

Nous considérons que l'information aux usagers fait partie des missions de service public importantes. C'est pourquoi nous voulons que l'information des usagers en cas de perturbation du trafic, quelle qu'elle soit – on parle des grèves, mais parlons aussi des intempéries, des travaux – soit inscrite noir sur blanc dans le contrat de service public.

En outre, nous souhaitons qu'à l'instar du contrat de service public, ces techniques d'information soient mises à jour tous les cinq ans parce que, en effet, nul ne peut présager quelles seront les techniques d'information dans cinq ans. La technologie avance vite. Nous devons faire en sorte de saisir les opportunités pour rendre un service au public encore meilleur demain.

Aujourd'hui, nous estimons qu'il faut informer les usagers via différents canaux. Je peux parler ici des canaux traditionnels que sont les radios et les télévisions publiques, mais également viser un public plus jeune via des alertes courriel, des alertes SMS, via une veille sur les réseaux sociaux et aussi, pourquoi pas, une application smartphone.

Avant de terminer, chers collègues, je m'en voudrais – vous avez lu, comme moi, l'actualité ce matin – de ne pas réagir aux articles parus dans le quotidien *Le Soir*.

Premièrement concernant notre proposition de décret, il ne s'agit pas d'un décret d'opportunité. Nous l'avons déposé et si nous l'avons fait, c'est parce que nous considérons, à juste titre, que le groupe TEC est en retard. Il est en retard sur les autres opérateurs publics – on a pu voir la comparaison, la lire dans les journaux ce matin – par rapport au service qui est, justement, attendu par les usagers.

Tant mieux si, aujourd'hui, le groupe TEC a pris conscience de ces retards. Malgré ce que le groupe nous annonce, nous ne pouvons pas nous en satisfaire. C'est pourquoi l'inscription de cette mission d'information doit, selon nous, apparaître concrètement dans le contrat de service public et devra, in fine, garantir cette meilleure information dans les faits, en l'inscrivant dans le contrat de service public.

Twitter, Facebook, une application smartphone, tracer l'arrivée des bus, les autres sociétés de transport le font. La question que je pose aujourd'hui et que l'on pourra poser avec ce décret est : pourquoi pas les TEC ? Demain, avec le vote de ce décret, ce sera bien le cas.

Concernant la sortie de M. Jeholet au niveau des TEC, je lui rappellerai – comme je l'ai fait en début d'intervention – que notre groupe s'opposera à l'imposition du service minimum, quelle que soit la forme qu'il peut prendre. À propos de l'organisation du groupe TEC, puisqu'il s'agit d'une formule à la mode, j'indiquerai que mon groupe n'a ni tabou ni exclusivité, Monsieur Jeholet. Ce à quoi nous nous opposerons, c'est au fait d'avoir un opérateur public désincarné des réalités de terrain et dont le seul critère de décision serait celui de l'autorité budgétaire. Ce qui fait la force des TEC, aujourd'hui, c'est sa proximité avec les besoins des usagers. Je parle de tous les usagers, en ce compris ceux et celles des zones rurales pour qui le bus passe peut être une ou deux fois par jour, même s'il n'est pas rempli.

Nous refusons d'adopter un système proche de celui de la SNCB dans lequel on ferait fi des besoins des usagers, mais aussi des autorités locales.

À propos de privation, là non plus nous n'avons pas de tabou, mais il faudra alors nous convaincre de l'efficacité du système mis en place et de la qualité du service aux citoyens.

Pour terminer, je voudrais – je vous parle sincèrement aujourd'hui – remercier l'ensemble des membres de la commission d'avoir soutenu cette proposition...

(Rumeurs)

Non, mais allez, soyez un peu positifs une fois quand même. On a été super positifs en commission.

Je pense vraiment – c'est la jeune parlementaire qui vous parle – que tout le monde a pu mettre de côté ce que son groupe pouvait défendre et peut-être aussi certaines querelles que l'on peut voir dans différents Parlements. Le fait que l'ensemble des groupes soutienne cette proposition, on peut s'en réjouir. Personnellement – quand je vous dis que je vous parle avec mon cœur aujourd'hui, j'aurais peut-être dû le dire comme cela – je suis rassurée et positive pour l'avenir quand j'ai pu voir le vote positif qu'il y a eu lors de cette commission.

Pour terminer non pas forcément sur cette note, je rappelle combien – il faut le souligner – dans la gestion quotidienne des TEC, les organisations syndicales sont des partenaires fiables et responsables. Je l'ai dit en préambule et je le redis en conclusion : il faut rappeler, à l'instar de ce que nous a indiqué M. Vandembrouck en commission, que le dialogue social fonctionne au sein du groupe TEC. Les chiffres diminuent, le nombre de grèves en atteste. L'attitude de quelques-uns ne peut pas – c'est sur quoi l'on veut insister aujourd'hui – masquer l'ampleur du travail réalisé grâce à AMédiS. Espérons qu'une fois le nouveau contrat de service public signé, l'information aux usagers soit garantie dans les faits.

Je vous remercie, chers collègues, pour votre bonne attention.

(Applaudissements)

M. le Président. – Nous aurons Mme De Bue, ensuite M. Fourny, nous clôturerons avec M. Hazée, et puis le ministre.

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Cette proposition d'améliorer l'information en cas de perturbation de trafic, qui a été introduite par les collègues du PS, est une proposition sympathique. Nous l'avons dit et vous l'avez rappelé. Cependant, nous considérons que c'est l'arbre qui cache la forêt.

Il faut rappeler – vous l'avez vous-même fait très longuement, on a d'ailleurs, lors de la commission, parlé plus des grèves sauvages que vraiment de l'amélioration de service – que cette proposition a été introduite dans un contexte très spécifique, qui est un contexte où, malheureusement, les grèves sauvages continuent de se multiplier au sein du groupe TEC. Vous savez très bien, d'ailleurs, que les statistiques démontrent déjà que nous

sommes à huit grèves sauvages en 2015, alors que l'on n'est qu'au mois de juin et que l'on était à sept grèves en 2014. Vous avez aussi introduit cette proposition, qui est quand même un peu en mode mineur, dans la foulée du débat que nous portons depuis un certain nombre d'années, au niveau du groupe MR, sur la fameuse proposition de la continuité du service public.

Nous pensons que vous occulterez le vrai débat et les enjeux fondamentaux à venir pour les transports en commun en Wallonie et que cette proposition que nous avons soutenue constitue plus un emplâtre sur une jambe de bois, car l'obligation d'informer existe déjà, au sein du groupe TEC. Elle fait partie des gènes du groupe TEC, puisqu'un certain nombre de dispositifs existent déjà. Il y a le site InfoTEC. Certains TEC ne font que de l'information dans le cas de perturbations prévisibles, mais d'autres informent aussi les usagers dans le cadre de perturbations imprévisibles, notamment les grèves sauvages. Il y a aussi l'application Texto qui fonctionne et qui donne certains résultats.

On ne part pas de rien. Un certain nombre de choses existent déjà. Ce n'est pas une révolution, de l'avoir même du ministre, puisque les choses sont en cours. Le groupe TEC travaille actuellement activement sur l'élaboration d'une plateforme informatique qui devrait être opérationnelle fin 2016.

Oui, nous y sommes favorables. Nous avons été très constructifs. Merci, Madame Gérardon, de l'avoir rappelé. Qui peut s'opposer à une proposition qui vise à améliorer le confort des usagers ? Je pense que nous ne sommes pas fous. Cependant, il y a quand même un certain nombre de questions que nous avons posées en commission, notamment sur le contrat de gestion, puisque cette proposition, même si certaines choses se font déjà, vise quand même à augmenter les obligations qui seront demandées au groupe TEC. Il faut modifier le contrat de gestion, tout en sachant aussi que, parallèlement, le budget du groupe TEC n'augmente pas, voire il diminue, puisque la dotation 2015 a été rabotée. Il y a un avenant du contrat de gestion qui devra être discuté, qui devra être négocié. Là, Monsieur le Ministre, nous attendons un signal clair du Gouvernement. J'aimerais que vous puissiez nous rappeler votre agenda par rapport à cet avenant du contrat de gestion.

Bien sûr, il faut améliorer les nouvelles technologies, s'emparer de la révolution numérique dans les transports en commun pour mieux informer les usagers, mais n'oubliez pas qu'il y a un certain nombre d'usagers, de personnes qui ne sont pas encore connectées aux nouvelles technologies. Vous n'avez pas, par exemple, abordé l'information qui sera nécessaire aussi aux arrêts. Tout le monde ne possède pas un smartphone. Je l'ai dit en commission : je doute fort que les usagers aillent consulter leur télévision locale pour voir les bandes défiler, pour voir s'il y a grève ou pas ce

jour-là. Je pense que la proposition est intéressante, mais elle est incomplète.

Troisièmement, il y a aussi le coût supplémentaire. Nous avons posé clairement la question. Certaines choses se font déjà en termes d'informations. Avec cette proposition de décret, vous ajoutez un certain nombre d'obligations, au niveau du groupe TEC, pour améliorer le niveau d'information.

Cependant, quel en est le coût ?

Le ministre nous a répondu qu'il n'y a pas de coûts supplémentaires, puisqu'en fait, tout est déjà planifié, tout est déjà budgété ; la plateforme informatique va être opérationnelle dans un an.

Finalement, n'y a-t-il pas un paradoxe à prendre le temps de débattre aujourd'hui d'une nouvelle proposition qui, finalement, ne réinvente pas l'eau chaude et constate qu'un certain nombre de services existent déjà ? Il faut le reconnaître, chers collègues, les véritables enjeux de la mobilité et du transport en commun en Wallonie ne sont pas dans cette proposition, mais dans des enjeux bien plus fondamentaux.

Nous avons eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, le groupe MR a fait un certain nombre de propositions pour améliorer l'efficacité des transports en commun en Wallonie. Il est vrai que, dans la presse de ce matin, le président du groupe a eu l'occasion de rappeler nos principaux axes en la matière. Vous ne pouvez pas nier que nous avons une vision. Et je vois déjà que certains tabous peuvent tomber, puisque, de l'aveu même de notre collègue du PS, on peut discuter sur certains aspects.

Alors, oui, nous continuerons à essayer de vous convaincre de l'importance de la continuité du service public. Dans notre proposition, qui est toujours pendante à la Commission de l'environnement, il y a aussi des propositions sur les grèves sauvages, avec la nécessité d'imposer des sanctions aux fauteurs de troubles.

Je ne vous cache pas, chers collègues, que les collègues MR de la Commission de l'environnement ont été étonnés, ce lundi, quand la proposition qui a été introduite par les collègues du cdH sur les sanctions à l'occasion des grèves sauvages a été subitement retirée de l'agenda, sous prétexte de l'heure tardive, mais nous sommes parlementaires, nous sommes tout à fait préparés à travailler des jours et des nuits au Parlement.

Je me pose donc la question du soutien du groupe PS à cette proposition. Depuis un certain nombre d'années maintenant, on s'étonne et on commence vraiment à se lasser aussi de l'attitude du cdH, qui monte chaque fois aux barricades lorsqu'il y a des mouvements de grève. Même si c'est le fait d'une poignée d'irréductibles, cela fait quand même un certain nombre d'années maintenant que cette situation se passe. À chaque mouvement de

grève, on a des effets d'annonce. En 2005, on allait voir ce que l'on allait voir, on allait instaurer un service minimum. En 2009, le groupe cdH a porté une proposition au sein de ce Parlement qui n'a jamais été votée. Encore dernièrement, dans le cadre d'autres grèves, le nouveau ministre de la Mobilité, M. Di Antonio, a voulu mettre sur la table un service minimum sanitaire pour rejoindre les hôpitaux. Il y a eu un effet d'annonce, mais il n'y a pas eu de suivi.

Maintenant, il y a le débat sur les sanctions à apporter dans le cadre des grèves sauvages. Eh bien, nous sommes prêts pour ce débat, nous avons des propositions, vous les connaissez. Nous allons donc vraiment être très curieux de l'attitude de la majorité à l'occasion de ce débat qui aura lieu lors de la prochaine commission.

La première priorité du groupe MR est donc la continuité du service public.

La deuxième priorité – nous y reviendrons également – c'est la simplification des structures. Nous l'avons abondamment défendue, déjà lors de la mandature passée. Nous reviendrons également avec des propositions pour simplifier les structures et pas uniquement agir, Monsieur le Ministre, comme vous comptez le faire, sur la diminution du nombre d'administrateurs. Nous voulons une réforme en profondeur du secteur.

Nous aurons aussi des propositions – et la proposition vient d'être déposée – pour renforcer et améliorer la bonne gouvernance au sein du groupe TEC, notamment au niveau de la procédure de désignation des directeurs généraux.

Enfin, il ne faut pas éluder le débat sur l'avenir et, surtout, l'efficacité des transports en commun.

Un autre ministre de ce Gouvernement nous a dit : « Le MR n'a pas le monopole de discuter avec le secteur privé. »

C'est vrai qu'il y a des propositions qui sont faites pour améliorer l'infrastructure dans les zonings, la gestion des autoroutes, la gestion des homes avec le secteur privé et ici, au niveau des transports en commun, on a l'impression que c'est un sujet – même si je sens que le débat peut être ouvert – qui n'est pas encore mûr.

Depuis longtemps, nous pensons que le secteur privé peut apporter une plus-value dans la gestion, dans l'efficacité du service public. Près de 35 % des lignes en Région wallonne sont assurées par des loueurs privés. La conclusion est que ce sont des services moins chers, plus flexibles et, en tout cas, qui ne sont jamais en grève sauvage.

Oui, dans d'autres pays, regardons ce qui se passe : des concessions privées de service public existent et cela fonctionne.

En conclusion, je dirais que oui, nous avons voté pour votre proposition. Je pense que nous sommes constructifs, mais je pense aussi – et vous l'avez dit – que les attentes de la population évoluent. Je pense qu'il faut un plus large débat pas, uniquement une proposition sympathique et pas simplement une proposition pour améliorer l'information. Ce n'est pas avec cette proposition, chers collègues, que vous allez révolutionner le service public en Wallonie et que vous allez satisfaire les attentes des usagers. Surtout, n'évudons pas le vrai débat qui doit intervenir au niveau des transports en commun en Wallonie.

Je l'ai dit en commission, le MR aime le service public. C'est pour cela qu'il dépose un certain nombre de propositions. J'espère que nous pourrons encore en débattre de manière sereine.

M. le Président. - Tout naturellement, avec une rampe de lancement, la parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, je ne peux évidemment que me féliciter du fait que le texte ait été adopté à l'unanimité en commission et qu'il va apporter une remise à niveau du système mis en place. Il est vrai que l'information à l'endroit des utilisateurs du TEC est indispensable dans le contexte que nous connaissons.

La situation a évolué de manière importante ces dernières années sous le coup de l'intervention des différents ministres qui se sont succédé ; de contrats de gestion, qui ont été mis en œuvre pour essayer de réduire autant que faire se peut le nombre de grèves et d'essayer d'établir un dialogue social constructif au sein de l'entreprise.

L'état des lieux sur l'évolution du dossier s'est amélioré de manière extrêmement considérable et le système AMÉDIS a permis aussi de contribuer à cette paix sociale que nous appelons de nos vœux au sein des TEC.

Je souhaiterais réagir aux propos qui viennent d'être tenus à cette tribune par rapport à l'attitude assez curieuse de la part de Mme De Bue qui, manifestement, profite de la tribune pour essayer de replacer le MR dans le débat en ce qui concerne le TEC, peut-être être trois longueurs en retard et essayer, en pleurnichant, de considérer que l'attitude des uns peut être considérée comme étant un abandon au niveau de notre intervention.

Je voudrais quand même préciser, Monsieur Jeholet, que cela vous plaise ou non, que c'est très bien de vouloir remplir les gazettes, mais ce n'est pas suffisant.

(Rumeurs)

M. le Président. - S'il vous plaît, s'il vous plaît !

M. Fourny (cdH). - La résolution qui devait être évoquée ce lundi ne l'a pas été. Pourquoi ? Parce que les conditions ne le permettaient pas. Elles ne le permettaient pas. À 8 heures 30, entamer un débat, après un nombre impressionnant d'auditions de qualité que nous avons eues l'après-midi sur les aéroports et deux textes discutés, aborder ce sujet de cette manière aussi fugace et dans des conditions qui ne sont pas optimales ni respectueuses de l'intérêt de la matière, nous avons préféré venir avec ce débat dans 15 jours, en toute sérénité. Ce sera le premier point de notre ordre du jour.

Vous aurez le plaisir de constater qu'il y a, au sein de cette majorité, une volonté d'avancer de manière positive et constructive. Nous vous invitons déjà à nous rejoindre dans 15 jours pour ce débat, et de nous soutenir comme vous l'avez fait, ici, aujourd'hui. Cela, c'est la réalité des choses.

Alors, pourquoi agir par le biais d'une résolution, Madame De Bue ? Vous connaissez mieux le secteur que moi, vous le pratiquez, vous en êtes depuis des années. Nous n'avons pas, au niveau de ce Parlement, la possibilité d'agir directement. Il y a un contrat de gestion, il y a une direction qui doit discuter avec les syndicats.

Nous souhaitons que le ministre et le Gouvernement puissent appuyer la démarche de concertation en cours, positive, constructive, dans le chef des syndicats qui veulent, eux aussi, endiguer les problèmes et les grèves isolées dues à certains comportements inadmissibles dans le chef de quelques perturbateurs. C'est là notre volonté. Nous y arriverons, de concert et en concertation avec les syndicats, ne vous en déplaie.

Quand j'entends le MR venir parler – avec un petit cache-sexe – de la continuité du service public...

(Rumeurs)

Voici quelques années, Mesdames et Messieurs, c'était un grand fracas.

(Rumeurs)

M. le Président. - Monsieur Jeholet, laissez la responsabilité à M. Fourny du cache-sexe.

M. Fourny (cdH). - « Le service minimum, nous voulons qu'il soit appliqué en Wallonie, Mesdames et Messieurs », le MR le revendique haut et fort. Aujourd'hui, on vient avec, timidement, une proposition de continuité du service public. Pourquoi ? Parce que ce qu'ils prônaient pour la Wallonie, ce qu'ils défendaient bec et ongles pour la Wallonie, ils ne peuvent pas l'appliquer au Fédéral, malgré de grands effets d'annonce. Il y a une loi à devoir modifier pour pouvoir l'appliquer au niveau de la Belgique, au niveau de la SNCB, au niveau de ses grands services. On attend

maintenant les actes et les effets. Là, on vous sent très muets.

Donner des leçons alors que vous avez les cartes en main au niveau fédéral, Mesdames et Messieurs, plutôt que de pleurer et de pleurnicher, je vous invite à passer à l'action et à transformer vos paroles en actes concrets au niveau de la loi fédérale quant au service minimum. Là, nous verrons bien si nous pouvons l'appliquer ici. En tout cas, il n'y a pas de possibilité légale de le faire, je tenais à vous le rappeler.

(Applaudissements)

(Réaction de M. Crucke)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - « Le TEC, ça nous rapproche ! ».

(Rires)

Le transport en commun est un levier majeur pour un grand nombre de familles et leur transport au quotidien, pour la transition écologique de notre Wallonie. C'est d'abord cela dont nous avons envie de parler ce matin à la faveur de la proposition de décret déposée par notre collègue, Mme Gérardon, même si elle a été largement commentée, en ce compris pour tout ce qu'elle ne contient pas.

En effet, elle nous invite à parler au-delà de ce qu'elle contient. Elle est intéressante – je vais y revenir –, mais elle n'est qu'un élément de tout ce qui peut et doit être fait pour nos 300 millions de passagers transportés chaque année. Il faut rappeler ce chiffre : 300 millions d'usagers en 2014. C'est plus d'un doublement, si l'on regarde les choses depuis l'an 2000 ; c'est dire combien le transport en commun a fait l'objet d'une attention prioritaire de notre Région et d'une confiance, d'un besoin également, de nos concitoyens.

Oui, pour développer les transports en commun, améliorer le service et, c'est une évidence, également pour informer les usagers en cas de difficultés.

Concernant les difficultés, il y a les accidents, les conditions météo. On a aussi beaucoup parlé des grèves, les sauvages en particulier. En la matière, gageons que le dialogue social, qui a montré ses fruits durant ces dernières années, se poursuivra dans les prochaines semaines, les prochains mois, pour aller plus loin ; le dialogue social, pas l'unilatéralisme en la matière, on y reviendra certainement dans quelques semaines.

L'information aux citoyens, ce sont aussi les bouchons. Quand on regarde ce qui peut impacter les usagers des TEC, les grèves constituent certes un élément singulier, particulièrement lorsqu'elles sont sauvages, mais les bouchons c'est au quotidien. C'est au quotidien que des bus sont englués dans la circulation.

Des usagers attendent à l'arrêt en se demandant si le bus arrivera, s'il est déjà passé, avec cette incertitude de voir ce qu'il y a lieu de faire. Doivent-ils rentrer chez eux ? Doivent-ils éventuellement changer d'arrêt dans les villes lorsqu'il y a différentes possibilités pour aller à l'endroit auquel ils doivent aller ?

C'est aussi cet enjeu que nous avons envie de mettre à l'agenda en lien avec cette proposition : la fluidification du trafic. L'information est importante. Je voudrais que l'on parle également de tous les investissements nécessaires pour avancer, avoir des horaires plus respectés, mais aussi plus courts, à travers les sites propres, les bandes de bus, les aménagements au niveau des feux, au niveau de la manière dont on peut améliorer les choses.

Le contrat de service public évoque cela, mais la Déclaration de politique régionale est, malheureusement, fort silencieuse en la matière.

En synthèse et pour résumer, on va éventuellement étudier si l'on peut améliorer les choses. Or, c'est un enjeu important. Il faut informer les gens, lorsqu'il y a des bouchons, mais il faut aussi pouvoir les résoudre. C'est un réel travail qui demande des moyens.

Je reviens à l'information des usagers puisque, comme cela a été dit en commission, des choses existent déjà au sein des TEC en la matière. Il y a des informations disponibles sur Internet, par SMS également. Des études sont en cours pour faire mieux et le ministre a également rappelé les investissements qui sont quasiment finalisés en matière d'équipement au sein des bus par rapport aux développements informatiques qui sont possibles.

Les TEC ont d'ailleurs aussi rappelé dans la presse que les choses sont en cours. Bien évidemment, nous sommes tout à fait favorables à soutenir l'inscription de cet élément dans le contrat de service public, mais mesurons la modestie du geste. Ce sera, bien sûr, un élément de plus, une garantie. Ce sera aussi la possibilité d'avoir des développements en continu par rapport à l'évolution technologique. Mme Gérardon l'a évoqué régulièrement en commission, je la suis. Bien sûr, il faudra penser, là derrière, à tous les usagers : ceux qui sont connectés, mais aussi ceux qui ne le sont pas. Le ministre évoquait à juste titre le fait que, souvent, à un arrêt, il y a plusieurs personnes et que l'une peut donc informer les autres. Néanmoins, à terme, ce sera quand même aussi l'équipement des arrêts qu'il faudra, un jour, envisager lorsque les technologies, lorsque les coûts le permettront.

On l'a dit, à travers cette proposition et, au-delà, pour tous les investissements qui sont nécessaires, c'est aussi la question des moyens qui est posée, non pas pour les investissements dans les bus qui sont déjà finalisés, mais pour l'obligation que cela représenterait à l'avenir et les évolutions, les développements technologiques

qu'il faudra suivre aussi. Il faudra donc modifier le contrat de service public. Assez logiquement, si l'on modifie le décret, il y aura nécessité de modifier le contrat de service public pour modifier les moyens.

Cela nous rappelle l'engagement que le Gouvernement a finalement rompu en début de législature avec les modifications budgétaires qui ont été établies unilatéralement, en retirant les moyens tels qu'ils sont prévus par le contrat de service public. On ajoute ici une obligation, mais à côté de cela, on a retiré les moyens déjà prévus pour les obligations antérieurement fixées. Nous sommes donc intéressés d'entendre le ministre à ce sujet, puisqu'il nous avait annoncé, à l'occasion d'une question sur la caducité du contrat de service public dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, la discussion d'un avenant.

Monsieur le Ministre, faisons donc le point en la matière. L'avenant évoquera-t-il un écho à la proposition de décret qui, je l'espère, sera adoptée tout à l'heure ?

Je l'espère et j'ai quand même bonne confiance quant au fait que tel sera le cas. Il faut aussi une discussion sur les autres enjeux budgétaires, car aujourd'hui, certains textes sont en difficulté, puisqu'ils ont vu leurs moyens diminuer. Il y a aussi des questions qui sont posées en termes de recettes. La transition TEC It Easy est peut-être la cause de recettes qui sont aujourd'hui plus faibles dans certains TEC. Je serais aussi intéressé de vous entendre en la matière et de voir si le Gouvernement remet de l'argent sur la table.

Il y a aussi un autre élément auquel je pense en termes de dépenses. Certains travailleurs ont décidé, suite aux mesures fédérales prises en matière de fin de carrière, de différer l'âge de départ à la pension. Ce sont donc des éléments qui modifient l'équilibre budgétaire des TEC. Faisons le point en la matière. Le Gouvernement remettra-t-il un peu de moyens sur la table pour respecter l'engagement qu'il a pris, qui est de dire qu'il n'y aura pas de réduction de l'offre ? Pouvez-vous maintenir cet engagement ? Le Gouvernement, à la faveur de l'ajustement budgétaire, remettra-t-il quelques moyens dans la dotation du groupe TEC ?

On pense, notamment, à cette dotation que vous avez considérée comme provisionnelle de 2,7 millions d'euros affectés au développement de nouvelles lignes. Il y a des projets intéressants à soutenir en la matière, mais il y a aussi cette nécessité de ne pas développer de nouvelles lignes, alors que certains TEC seraient contraints d'affaiblir l'offre en parallèle. Faisons donc le point sur la situation budgétaire des TEC.

En conclusion, nous soutiendrons cette proposition de décret, mais elle ne doit pas esquiver les enjeux les plus essentiels. Le MR a évoqué quelques enjeux qu'il estimait essentiels pour le développement des TEC. Pour ce qui nous concerne, la priorité sera le développement de l'offre, la fluidification du trafic pour

améliorer les choses pour les usagers et voir encore croître, demain, la part des TEC dans les modes de transport.

J'espère que, d'ici quelques années, on sera beaucoup plus loin encore que les 300 millions d'usagers annuels que nous avons, aujourd'hui, dans les TEC.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Mesdames et Messieurs les députés, je me réjouis, évidemment, que ce texte ait d'ailleurs pu être approuvé à l'unanimité en commission. Il est vrai que cela venait aussi dans le cadre d'un débat qui était lié à l'analyse de la récente enquête de satisfaction menée par le groupe TEC. Cela constituait, effectivement, l'un des points qui étaient mis en avant.

Pour rappel, de cette enquête de satisfaction, il ressort que trois quarts de la clientèle se sont déclarés très satisfaits ou assez satisfaits des services du TEC. Cela signifie qu'il y a un quart qui a des remarques importantes à émettre. Parmi ces remarques, il y a effectivement le fait d'être informé plus correctement et plus rapidement. Il y a aussi tout l'aspect lié aux grèves sauvages, mais j'y reviendrai.

En comparaison, pour se donner un peu une idée du travail à accomplir, un quart d'usagers insatisfaits, c'est à comparer avec environ un tiers d'usagers non satisfaits à la SNCB. Donc, on a, les uns et les autres, du travail à faire pour essayer de convaincre ces gens et améliorer la situation dans les deux cas.

Afin de répondre de manière générale aux remarques qui ont été exprimées par leurs clients, un plan d'action et d'amélioration est en cours d'élaboration au sein des TEC.

Pourquoi j'affirme qu'il n'est pas nécessaire d'avoir, par rapport à ce qui va être voté aujourd'hui, de moyens supplémentaires ? Par ce que, tout simplement, les moyens sont déjà engagés, pour une série d'actions, notamment le fait de s'appuyer sur la fonction de géolocalisation de l'ordinateur de bord qui équipe les bus. Aujourd'hui, presque tous les bus – ce sera quasiment tous les bus pour cette année – sont équipés de cette fonction de géolocalisation qui permettra des fonctionnalités nouvelles, notamment le fait d'ouvrir la possibilité pour l'utilisateur d'être informé en temps réel des avances ou des retards via leurs smartphones ou leurs tablettes, mais aussi, Madame De Bue, via la réception d'un simple SMS. Cela ouvre encore la palette d'usagers qui pourront bénéficier des améliorations.

Alors, contrairement à ce que vous avez dit, Madame De Bue, il n'y a pas de diminution de la dotation en 2015. La dotation 2015 est bien supérieure à

celle de 2014, mais effectivement, elle ne suit pas la progression qui avait été prévue. Là, je donne raison à M. Hazée : elle ne suit pas la progression qui avait été prévue dans le contrat de gestion. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur ce contrat de gestion. Un avenant est en préparation. Nous sommes en discussion avec le groupe TEC et la SRWT pour la rédaction de cet avenant. Ce sera relativement rapidement, on est presque au bout. La proposition de décret, si elle est votée aujourd'hui, pourra évidemment y trouver une place.

Je pense que les signes que l'on peut donner sont importants, même si l'on ne sait pas toujours en transcrire la totalité dans les contrats de gestion, même s'il y a du temps qui s'écoule entre les décisions, les débats qui ont lieu ici et le fait de transcrire cela dans les contrats de gestion, et encore plus dans les débats au sein du groupe TEC : entre les patrons et les travailleurs, les chauffeurs et les représentants des travailleurs. Je pense que ceux-ci sont très attentifs aux débats qui sont les nôtres aujourd'hui non seulement sur l'information, mais aussi les aspects liés à la manière dont la population et nous-mêmes percevons les grèves sauvages, et donc la manière de devoir faire évoluer ces aspects-là.

Alors, Madame De Bue, vous trouvez que c'est insuffisant. Il est vrai que les plaintes des usagers ne se limitent pas à ces problèmes d'information. La problématique des grèves sauvages est souvent pointée. Aujourd'hui, la continuité du service public, telle que vous la réclamez dans une proposition de décret, est inscrite dans le contrat de gestion. Il n'y a donc rien de neuf par rapport à cela, mais les sanctions qui sont prévues s'avèrent insuffisantes.

Depuis la mise en place du dernier contrat de service public, une série de sanctions sont prévues : des sanctions financières vis-à-vis des TEC, à partir du moment où il y a des interruptions de ce service public et des sanctions collectives pour les travailleurs à travers des diminutions des crédits d'heures.

Effectivement, on constate que cela n'empêche pas les dérapages individuels et – Mme Gérardon l'a bien dit – il y a un certain nombre, très minoritaire, d'agents responsables, toujours les mêmes, d'une série d'actions de grèves sauvages. Il faut pouvoir passer à des sanctions individuelles. C'est le sens de la résolution. Soyez honnêtes : lundi, nous avons tous convenu que nous n'allions pas en discuter vu l'heure tardive et que c'était reporté à quinzaine. Il n'y a jamais eu aucune volonté de ne pas discuter de ce texte, M. Fourny l'a bien rappelé. Tout le monde a acquiescé de la tête. Il restait 40 questions. Il était près de 20 heures. Nous reviendrons sans problème sur ce sujet dans 15 jours.

Par rapport à cela, nous sommes favorables, je suis favorable – on dégagera une majorité par rapport à cela – à avoir des sanctions individuelles. La discussion est

en cours, en interne du groupe TEC. J'ai reçu, lundi matin, de nouveau, les représentants, les syndicats, les groupes TEC et la direction avec, comme seul sujet à l'ordre du jour, cet aspect des choses. Ce sont des discussions qui sont en cours depuis plusieurs mois.

Je constate, par ailleurs, que malgré les annonces très volontaristes, que je soutiens, de ma collègue fédérale sur le fait qu'elle allait imposer des choses au niveau de la SNCB, je vois qu'aujourd'hui la discussion a tout de même lieu au sein de la SNCB entre les patrons et les représentants des travailleurs. La mécanique est la même. À un moment donné, on marque une volonté politique, puis ces sociétés de service public discutent en interne avec les syndicats pour voir comment on opérationnalise les choses.

Nous ne faisons rien d'autre, Madame De Bue, que de suivre exactement la même dynamique. Nous serons rapidement en mesure d'aboutir et de faire en sorte qu'il puisse y avoir des sanctions individuelles et que cette prise d'otages des usagers cesse de par la possibilité de sanctionner individuellement les responsables de ce genre de troubles.

Par rapport à la simplification des structures – et pour terminer – c'est aussi un travail qui est en cours. Nous allons le faire. Ce n'est pas uniquement une diminution du nombre d'administrateurs, c'est, de manière globale, une organisation différente du groupe TEC, même si – j'ai eu l'occasion de vous le dire – les 19 administrateurs actuels MR au sein du groupe TEC, lorsqu'ils m'interpellent, ne m'interpellent pas sur l'urgence de réformer les structures. Je partage, comme vous, la volonté de le faire. Ce sera fait, au plus tard, au moment du renouvellement de ces instances. C'est sans doute le moment opportun pour parler de fusion de ces structures et de réorganisation de celles-ci.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - J'aimerais ajouter, dans le sens de ce qui a été dit, que c'est vrai : la formation n'est pas la seule réponse au problème que l'on peut rencontrer au niveau des TEC. Ce serait là une erreur de considérer que d'autres réponses, peut-être plus globales, devraient occulter l'information.

L'information est, pour l'ensemble des usagers, très importante. Même s'il y a d'énormes débats à mener au niveau des TEC, ce serait dommage de ne pas prendre quelques minutes pour discuter de cela, ici, au Parlement. L'information est importante. On sait aussi qu'elle est un vecteur d'égalité pour l'ensemble des usagers.

Il y a une information technologique importante pour les jeunes générations. On n'oublie personne. Si l'information ne peut pas être parfaite, du moins, on tend ici, avec ce décret et en l'inscrivant dans le contrat de

service public, à l'améliorer sans cesse. C'est vraiment un message positif que l'on envoie à l'ensemble des usagers.

M. le Président. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je souhaiterais répondre au ministre, mais particulièrement à mon collègue Fourny. Rassurez-vous, Monsieur Fourny, nous ne sommes pas des pleurnichards, mais en tout cas, vous, vous êtes gonflés.

À travers cette proposition dont nous venons de débattre depuis près d'une heure maintenant, vous démontrez clairement votre incapacité à aborder les vrais problèmes de fond. Cela fait plus de dix ans que l'on sait qu'il y a des grèves sauvages. Vous avez vous-même déposé des propositions pour instaurer le service minimum. Vous n'arrêtez pas de changer d'avis. Une fois, vous êtes pour, ensuite vous êtes contre.

Maintenant, vous osez nous égratigner sur une question de termes service minimum ou continuité du service public. Avouez, ce n'est pas cela le débat. C'est uniquement un problème de forme. Le fond, c'est vraiment le service qu'attendent les usagers. Je trouve que, franchement, vous ne manquez pas de toupet.

Chaque fois – c'est le cas dans d'autres débats – vous ramenez toujours la question au niveau du Fédéral. Je peux vous dire qu'au niveau du Fédéral, la question de service minimum figure dans l'accord de Gouvernement. Que dit l'accord de Gouvernement ? Qu'il y a une négociation qui doit intervenir au sein des partenaires sociaux pour instaurer le service minimum et que le Gouvernement prendra la main si un accord ne peut intervenir.

Monsieur le Ministre, les sanctions et la proposition qui sera, enfin – nous l'espérons – débattue lors de la prochaine commission, cette proposition des sanctions existe déjà à la SNCB et figure dans son protocole de la SNCB. Des sanctions ont déjà été imposées aux fauteurs de troubles. C'est même un ministre sp.a, le ministre Vande Lanotte, qui est à l'origine de cette disposition.

Vos éclats de voix, votre manque flagrant d'élégance, vos déclarations matamoresques, cachent très mal le vide sidéral de vos propositions et le manque de vision de ce Gouvernement en matière de mobilité.

(Applaudissements)

Je n'ai pas fini.

Je vous dis maintenant, chers collègues et chers amis du Gouvernement, arrêtez de gesticuler et agissez.

(Applaudissements)

M. le Président. - C'est comme à Roland-Garros, vous avez servi.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Face au vide sidéral fédéral, reconnu quant au fait que l'on ne puisse pas, d'une manière pratique, instaurer le service minimum en Wallonie puisque l'accord de Gouvernement fédéral prévoit que celui-ci doit aboutir après une concertation et puis le Gouvernement prendra la main. Nous espérons que cet accord de Gouvernement sera effectivement appliqué et que, lorsqu'il sera appliqué au Fédéral, voté au Fédéral, que nous pourrions juridiquement l'appliquer ici, nous pourrions en reparler.

Vous tenez des propos complètement antagonistes. Permettez-moi de vous dire d'être d'abord cohérents en appliquant la cohérence qui est la vôtre au niveau fédéral. Lorsque nous aurons cette loi qui nous le permettra, nous l'appliquerons.

Transformez les paroles, le bla-bla et les propos, que vous tenez, en essai constructif avec des propositions qui aboutiront en termes de lois. Vous reviendrez après nous faire la leçon. Là, vous êtes très mal placée pour pouvoir le faire. Non seulement ce n'est pas l'espace sidéral, mais vous êtes carrément dans le trou dans la mesure où, manifestement, nous ne pouvons avancer sur ce dossier.

Ensuite, concernant la proposition de résolution...

(Rumeurs)

Nous voulions vous donner l'indication claire que nous souhaitions...

(Rumeurs)

La position du cdH a toujours été claire par rapport au service minimum...

(Rumeurs)

M. le Président. - S'il vous plaît.

M. Fourny (cdH). - Vous n'avez jamais, vous, pris vos dispositions. On va le voir si vous allez appliquer cet accord de Gouvernement, on verra si vous allez appliquer la loi. Ce n'est pas le tout de dire, comme pour le péage kilométrique, Mme Cassart-Mailleux en 2005, M. Crucke en 2006, en 2008 : « On est d'accord d'imposer la taxe au kilomètre », et aujourd'hui, quand il faut passer à l'acte : « Non, on ne veut pas, on pleurniche, on n'ose pas le faire et ne le faites pas, mais il faudra avoir de belles routes ».

Vous êtes, de manière sempiternelle, dans la contradiction. Ce n'est pas parce que vous êtes dans l'opposition que vous devez la cultiver et faire un leitmotiv de votre action politique.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

(Réaction de M. Mouyard)

M. le Président. - Monsieur Mouyard, écoutez M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - La proposition de décret garantira quelque chose qui se fait déjà. Fort bien, on peut avancer très rapidement là-dessus.

Pour le reste, le ministre s'est exprimé dans le débat sur le service minimum. Je regrette qu'il n'ait pas donné de réponse ou qu'il n'ait pas participé à la discussion sur le service maximum que nous avons cherché à ouvrir, les investissements à mener pour la fluidification du trafic notamment, et puis les enjeux budgétaires qui sont le quotidien des TEC.

Dans les prochaines semaines, dans les prochains jours, on regarde ce qu'il en est pour la première moitié de l'année, où en sont les recettes et les dépenses. Je ne voudrais pas que, demain, on ait des restrictions d'offres alors que le Gouvernement se sera juste limité à participer à cette discussion qui oppose, manifestement, le cdH et le MR.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique de la proposition de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, en vue d'assurer l'information continue aux usagers sur l'état du trafic, déposée par MM. Collignon, Denis, Mme Gérardon, M. Sampaoli, Mme Moucheron et M. Fourny (Doc. 140 (2014-2015) N° 1 et 2).

« Article unique

L'article 33, §1er, du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public des personnes en Région wallonne est complété par le 8° rédigé comme suit :

« 8° les modalités d'information en temps réel des usagers sur l'état du trafic. »

- Pas d'objection ?

- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Vous allez peut-être anticiper.

Concernant l'organisation des travaux, en Conférence des présidents, vous avez parfaitement raison et vous êtes très respectueux des réunions de groupe. Ici, il est presque 13 heures. Il est prévu de recommencer à 14 heures. Je propose que l'on recommence à 14 heures 30 minutes, pour que l'on puisse se réunir.

Je sais que l'agenda est chargé, mais je pense que les réunions de groupe sont importantes aussi.

M. le Président. - Vous avez raison, mais j'attire votre attention sur la disponibilité du Gouvernement wallon qui, lui, a été prévu pour 14 heures.

Puis-je, pour concilier les points de vue des uns et des autres, vous proposer 14 heures 15 minutes ? Chacun a pris des engagements et nous devons prévenir à nouveau tout le monde.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, je partage le point de vue développé par M. Jeholet. On a insisté, en Conférence des présidents, sur tous les bancs, sur la nécessité d'avoir au moins une heure et demie pour les groupes, pour se voir, puisque c'est le moment où tout le monde se retrouve. Je me permets de me joindre à la demande de M. Jeholet.

M. le Président. - Très bien, Monsieur Fourny. Je n'ai aucune difficulté, mais puis-je inviter M. le Ministre Di Antonio à prévenir ses collègues du déroulement de la matinée qui nous amène à reprendre les travaux à 14 heures 30 minutes ?

- La séance est suspendue à 12 heures 51 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 34 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA PÉNURIE DE VÉTÉRINAIRES EN
ZONE RURALE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la pénurie de vétérinaires en zone rurale ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Président. Vous voyez qu'il était utile de postposer l'heure de début des travaux à 14 heures 30 minutes.

Monsieur le Ministre, quand, il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de lire un article dans la presse qui témoignait de l'inquiétude du monde agricole par rapport à une pénurie potentielle au niveau des vétérinaires, un petit peu à l'instar de ce que l'on retrouve au niveau des médecins de campagne, j'ai cru que l'histoire se répétait puisque, il y a quelques années, à l'horizon 2009, vous aviez été également sollicité dans une autre enceinte – provinciale, celle-là – où le constat de cette pénurie de médecins vétérinaires était déjà d'actualité.

À cette époque, une étude avait été réalisée par la Région wallonne. Elle portait plus sur des aspects qualitatifs que quantitatifs, mais elle démontrait malgré tout que la pénurie n'était pas à proprement parler établie, mais qu'en tout cas il existait des disparités importantes entre les différentes Régions de notre pays.

On sait que c'est un métier qui est relativement pénible, qui demande des disponibilités quasiment 24 heures sur 24 durant de nombreux jours de l'année. C'est aussi un métier qui s'est compliqué sur le plan administratif. On demande, de plus en plus, aux praticiens de remplir des formalités administratives. C'est aussi un métier qui doit s'exercer dans un contexte – vous le savez mieux que moi – assez délicat puisque le monde agricole souffre cruellement. C'est parfois délicat pour les vétérinaires d'exercer dans de telles conditions. Les exploitations grandissent. Bref, toute une série d'éléments font que l'on doit évidemment être extrêmement attentifs à la matière.

Des éléments positifs et des avancées ont été salués par le secteur, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des associations de vétérinaires comme personnes morales, ce qui permet d'effectuer des rotations et de soulager les vétérinaires à ce niveau-là.

Sur le plan de l'enseignement et de la formation, avec votre collègue, M. Courard, votre collègue, le ministre Marcourt, de nombreux étudiants décident ou font le choix de suivre des études de médecine vétérinaire. Ils sont très nombreux, mais l'on constate qu'en bout de parcours, beaucoup font des choix différents que d'exercer principalement en zone rurale.

Le secteur souffre. Face à ce constat, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir si, d'une part, vous saviez, depuis 2009, si la situation avait très clairement évolué et si, d'autre part, il existait ou si vous aviez à l'esprit des mesures, au travers du deuxième pilier – même si je sais que, techniquement, ce n'est pas possible – de manière à soutenir les vétérinaires souhaitant s'installer en zone rurale, notamment à travers des primes au niveau de l'installation.

Comme avec votre collègue, le ministre Marcourt, vous siégez tout deux dans les différentes assemblées, ici et à Bruxelles, en matière de formation, avez-vous déjà discuté ou évoqué des pistes par rapport à la formation des étudiants en médecine vétérinaire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, depuis 2010 – puisque c'est en 2010 qu'a eu lieu cette étude – on peut dire que les choses ne se sont pas améliorées. Elles se sont, au contraire, détériorées. Même si le mot pénurie est encore un peu trop fort, il y a de grandes difficultés. C'est lié à la pénibilité du travail et à la responsabilité qui est très importante.

Un vétérinaire rural qui s'occupe d'animaux de rente et pas d'animaux de compagnie doit faire face à une clientèle beaucoup plus restreinte, mais avec un enjeu économique déterminant. Une série de mesures ont été prises, notamment au niveau de la sensibilisation. Je continuerai à travailler – c'est déjà le cas – avec l'Union professionnelle des vétérinaires dans le cadre d'actions de sensibilisation et on le fera encore lors de la prochaine Foire de Libramont.

Je me réjouis de la reconnaissance comme personnes morales des associations de vétérinaires. Pour moi, c'est la seule manière d'aborder maintenant le métier de vétérinaire rural dans le cadre d'animaux de rente. En dehors du PWDR – puisque là techniquement, cela semble difficile – au niveau notamment de la compétence Ruralité, je pourrais encourager la mise en place de ce type d'association.

Je voudrais encore souligner qu'un débat très important s'est ouvert par rapport à la formation. À mon sens, c'est essentiellement au niveau de la formation que l'on doit jouer. Je rappelle un chiffre pour indiquer la

difficulté. Vous avez, par exemple, 250 vétérinaires diplômés sur une année. Lorsque vous enlevez ceux qui retourneront immédiatement dans leur pays d'origine – c'est-à-dire les Français – et que vous enlevez aussi ceux qui, belges, commencent à travailler en France ou encore ceux qui commencent peut-être en Belgique, mais qui cessent de prester en Belgique et qui vont vers la France, il en reste 50 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont une faible partie se dirigera vers la médecine vétérinaire rurale. Cela pose des difficultés.

Ce débat doit être l'occasion, en même temps, de régler la problématique de la pléthore d'étudiants – qui est une problématique avérée – et de donner un coup de pouce aux vétérinaires pour qu'ils abordent la perspective d'être vétérinaires en ruralité avec beaucoup plus d'enthousiasme et de façon plus positive. C'est à la fois peut-être par des tests, même sûrement par des stages et aussi, à mon avis, par une série de filières spécifiques. Dans le cursus, il faut, à un moment donné, avoir un cursus spécifique destiné aux vétérinaires ruraux, en perspective en tout cas.

Ce sont des opinions que j'exprime à titre personnel, mais que j'aurai l'occasion de les faire valoir dans le cadre de toutes les discussions qui vont entrer dans le vif du sujet au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Je l'ai dit, c'est une problématique qui n'est pas nouvelle pour vous puisque, en 2009, vous en aviez déjà conscience. Aujourd'hui, vous êtes ministre depuis plus d'un an. J'espère en tout cas qu'entre vos propos d'aujourd'hui et la mise en œuvre concrète sur le terrain, l'on va pouvoir constater des avancées significatives dans les mois qui viennent.

C'est une bonne chose de soutenir les vétérinaires en zone rurale de manière ciblée. On parle de ceux qui exercent à l'égard des entreprises agricoles et à l'égard du gros bétail, pas en ce qui concerne les canaris et les petites bêtes.

Je crois aussi qu'il y a moyen, à travers différents dispositifs, d'encourager au maximum l'association de vétérinaires. Je vous invite donc, dans les mois prochains, à joindre les actes à la parole. Nous y serons extrêmement attentifs.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MOUYARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE FICHAGE DES TITULAIRES D'UN DROIT DE CHASSE PAR L'ADMINISTRATION »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le fichage des titulaires d'un droit de chasse par l'administration ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, fin de la semaine dernière, nous avons pu lire dans le journal *Le Soir* un article dans lequel vous étiez interviewé, notamment sur votre projet de modification de l'arrêté Nourissage. Au sein de cette page dans *Le Soir*, il y avait un article un peu plus petit.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais me permettre de lire un passage de cet article, parce que je dois vous avouer que je suis resté sans voix.

Dans cet article, on peut lire : « Une liste établie par l'administration wallonne... »

M. le Président. - Monsieur Mouyard, la règle est très stricte pour les questions d'actualité : il n'y a pas de papier écrit.

M. Mouyard (MR). - J'aimerais juste lire les quelques lignes, puis je remettrai le papier dans ma poche pour continuer mon intervention, si cela ne vous dérange pas. Je vous remercie.

M. le Président. - Que cela ne serve pas de précédent, sinon il faudra donner la chasse aux papiers.

M. Mouyard (MR). - « Une liste établie par l'administration wallonne montre que les plus problématiques de ces quelque 200 points noirs se concentrent dans quelques cantonnements ». On parle donc des endroits dans lesquels il y a une grosse densité de sangliers et l'on dit bien que l'administration établit une liste.

Plus loin, dans l'article, on dit : « La liste atteste aussi de la personnalité des locataires concernés. Il y a des stars de la finance, des grands noms de la construction et de l'immobilier, des armateurs flamands, des actionnaires de sociétés et des banquiers... ».

M. le Président. - Monsieur Mouyard, on a compris.

M. Mouyard (MR). - Ensuite, simplement, le fonctionnaire qui était présent dit : « C'est fantastique,

incroyable, l'influence qu'ils ont. », souffle le fonctionnaire wallon.

Je remets mon papier en poche.

M. le Président. - Donnez-le-moi. De cette manière, vous ne serez pas tenté.

(Rires)

M. Mouyard (MR). - Visiblement, Monsieur le Ministre, nous sommes très clairement ici en présence d'un fichage. Il y a une problématique de densité de population de sangliers à un endroit. L'administration tire une liste de ces endroits et elle met en regard le nom de ces personnes. Elle met, dans la colonne suivante, la profession de ces personnes. Je ne vois nullement la plus-value, en termes de gestion cynégétique ou de gestion de densité, de savoir ce que ces personnes font comme métier, à part que l'on voit bien que le fonctionnaire dit qu'il estime que ces gens-là ont le bras très long et, donc, qu'ils pourraient vous influencer.

Je trouve non seulement les propos inacceptables – il y a même des qualifications pénales pour ce type de propos et ce type de listing. J'attire vraiment votre attention : faites attention à cela. Il n'y a aucune plus-value en termes de gestion de densité de gibier.

Mes questions seront simples. Connaissez-vous cette liste ? La cautionnez-vous ? Trouvez-vous ce type de procédé, ce type de déclaration acceptable de la part de votre administration ? Donnez-nous votre avis sur la question.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - Avant que M. le Ministre Collin rejoigne la tribune, puis-je tout de même attirer l'attention des parlementaires sur le fait que, au pied de la lettre de notre règlement – c'est le vôtre et le mien – on ne peut pas faire usage de documents.

Pardonnez-moi, Monsieur Mouyard, je ne vous en veux pas, mais l'apport de l'article n'apportait rien à votre question. Vous pouviez parfaitement le dire de mémoire. Vous en avez d'ailleurs fait la démonstration par la suite.

À l'avenir, je serai plus sévère quant à faire respecter le règlement, sans quoi, demain, dans l'évolution du règlement, nous aurons, pour les uns et les autres, l'usage d'un papier qui ne se justifie pas.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

(Suite)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MOUYARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE FICHAGE DES TITULAIRES D'UN DROIT DE CHASSE PAR L'ADMINISTRATION »

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Tout d'abord, pour la bonne compréhension de tout le monde, il s'agit d'un article qui se trouve en dessous d'une interview que j'ai donnée.

Quant à l'interview, je n'ai absolument aucun souci avec la manière dont on a reproduit mes déclarations. L'article fait état de contacts que le journaliste aurait eus avec une personne d'une association environnementaliste et un fonctionnaire. Cet article peut s'interpréter de plusieurs manières.

Je sais qu'il existe une liste des points noirs. Je sais qu'ils sont identifiés en fonction de leur situation. Je sais aussi que c'est en fonction du volume de tir de sangliers qu'ils sont indiqués et je sais qu'y figure le nom du titulaire de droit de chasse.

En fin de matinée, j'ai demandé à l'administration si l'on indiquait la profession. On m'a répondu que non, mais qu'il y avait l'adresse, puisque l'on doit écrire au titulaire du droit de chasse. S'ils sont en point noir, on a leur adresse. Je vais encore faire à nouveau vérifier. En tout cas, si la profession est indiquée, je ne vois vraiment pas l'intérêt. Ceci dit, c'est un secret de polichinelle. On sait très bien que, plus un territoire est grand, soit il fait l'objet d'une location de chasse faite par un groupement de petits actionnaires, soit il fait l'objet d'un droit de chasse qui appartient à une personne sans doute plus nantie que celui qui a un petit territoire de chasse.

Vous imaginez bien que je ne vais pas me laisser influencer pour appliquer une série de décisions et pour en prendre d'autres sur le fait de savoir qui est titulaire du droit de chasse ou pas, ou si la personne est riche ou moins riche. Je me réjouis quand il y a des personnes qui sont riches à condition qu'elles fassent profiter de leur statut à d'autres, notamment en créant énormément d'emplois, comme c'est, sans doute, le cas de plusieurs titulaires de droit de chasse.

Ce n'est pas parce que, par exemple, un député, qui s'appellerait M. Mouyard, qui serait titulaire d'un droit

de chasse, qui serait justement sur l'un des points noirs concernés, qu'il devrait recevoir un traitement particulier : ni plus avantageux, ni plus pénalisant. Rassurez-vous, donc !

Par rapport à l'administration, je ne dis pas que vous faites un procès d'intention, mais je pense...

M. Mouyard (MR). - Il y a quand même les propos du fonctionnaire, Monsieur le Ministre !

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je n'étais pas là quand le fonctionnaire a déclaré cela.

J'ai demandé si la profession était indiquée et l'on m'a répondu qu'elle ne l'est pas. Si elle est indiquée dans cette liste, ce n'est pas utile. Je ne vois vraiment pas en quoi la profession intéresse les gens, mais je vais même vous dire autre chose, les listes peuvent être communiquées à l'extérieur. En l'occurrence, elles l'ont été, puisque Inter-Environnement avait demandé à bénéficier de la liste des points noirs. Il avait, même là, été enlevé l'identité des personnes qui étaient titulaires du droit de chasse. C'était des numéros qui figuraient sur les surfaces. Je peux donc vraiment vous rassurer, il n'y a pas de « chasse *game* » ou de « chasse *gate* » au niveau de cette problématique.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces explications.

À l'heure actuelle, on ne sait toujours pas si cette liste existe réellement, car vous nous avez dit que vous alliez investiguer plus loin.

Je remarque que vous ne condamnez pas les propos du fonctionnaire qui dit : « C'est fantastique, incroyable, l'influence qu'ils ont. » J'imagine que le journaliste n'a pas sucé cela de son pouce.

Ensuite, je vais aller plus loin, Monsieur le Ministre. Quel est même l'intérêt de mettre les noms des personnes qui sont titulaires du droit de chasse ? Quel est l'intérêt de donner cette liste à d'autres personnes plutôt que cela reste dans l'administration ?

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Dites-moi comment ce journaliste a procédé pour écrire son article. Dites-le-moi. Il était en présence de personnes de votre administration. Ce sont de hauts fonctionnaires de votre administration – vous le savez bien, et vous savez de qui il s'agit – qui essaient d'ailleurs de vous torpiller dans le cadre de votre travail, qui font un fichage de personnes. Le plus triste et le plus dangereux aujourd'hui, c'est que vous ne condamnez pas ces pratiques. Cela, c'est évidemment dangereux !

M. le Président. - Monsieur Mouyard, premièrement : vous avez dépassé le temps de réplique. Deuxièmement : vous savez parfaitement que le ministre est dans l'incapacité de vous répondre, à nouveau conformément au règlement. Vous en appelez au règlement dans vos questions, et probablement à juste titre pour la chasse, je voudrais que vous en fassiez de même, ici, et croyez-moi, nous en porterons davantage.

M. Mouyard (MR). - Ah, mais, pour moi, il peut me répondre encore et encore, je n'ai aucun problème avec cela.

M. le Président. - Monsieur Mouyard, nous avons, pour le moment, une évolution du règlement qui est soumis à la sagacité des membres de votre groupe, y compris la vôtre. Si vous voulez modifier les éléments, n'hésitez pas à nous le faire savoir, mais tant que le règlement n'est pas modifié, je vous demande de vous y conformer.

Vous savez que lorsque je fais preuve de souplesse, on m'en fait le reproche également. Il faudrait savoir si c'est souplesse ou pas souplesse ?

(Réactions)

Moi, j'en témoigne beaucoup à l'égard des autres.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CRUCKE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES INVESTISSEMENTS DANS LE STADE
DE CHARLEROI »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les investissements dans le stade de Charleroi ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, bonne nouvelle pour la Wallonie : Charleroi est européen au football. Je vois que tous mes collègues hennuyers sont à l'unisson et je m'en réjouis pour la Province de Hainaut sûrement, mais pour la Wallonie également. Non seulement, Charleroi est européen, mais avec brio. Ne boudons tout de même pas notre plaisir en battant un club flamand. Cela dit, après la victoire, il y a aussi des obligations qui sont celles européennes. Vous savez parfaitement bien que ce n'est pas du tout dans mon genre de quémander des subsides auprès d'un ministre, et cetera, vous le savez.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, face à l'urgence, il y a parfois aussi des procédures et des procédés qui doivent pouvoir être employés dès le mois de juillet. Charleroi attendra sa campagne européenne. Il y a des investissements qui impérativement doivent être faits si l'on veut pouvoir jouer en Province de Hainaut. Le chiffre est important, il ne faut pas s'en cacher : 500 000 euros. Cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval, comme le dirait M. Prévot à l'époque où il était parlementaire. Je me souviens de cette expression.

Par rapport à la vitrine européenne qui est la nôtre, par rapport à cette occasion unique, n'y a-t-il pas, de la part du Gouvernement – mais peut-être aussi de l'ensemble des collègues, je suis certain qu'il y a des questions qui transcendent les partis politiques – un geste à faire, un appui à montrer, une solidarité à exprimer ?

Avez-vous eu un contact avec Charleroi ? Avec le club ? Avec la ville ? Peut-on, selon vous, dans des délais rapides, tout en respectant cette procédure – comparaison n'est pas raison et, face à ce besoin, je pense que l'on pourrait comprendre que l'on vienne aujourd'hui aider la ville à porter ce club-là où il le mérite, mais aussi à vous demander – de tout mettre en œuvre pour que l'appui puisse exister et que, au travers cet appui, on se dise que le football, c'est sans doute une réalité beaucoup plus wallonne que certains ne le pensent, que ce soit à l'UFA ou à la FIFA ? Je vous demande de me répondre à une seule chose : oui à Charleroi, oui à l'aide et oui à ce que cela se fasse en matière d'urgence.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur Crucke est extraordinaire. Je ne sais pas s'il va intervenir dans le débat FEDER - plan Marshall, mais là, à mon avis, dans dix minutes, il va nous dire que l'on a donné beaucoup trop à Charleroi. Je referme la parenthèse.

(Réaction de M. Crucke)

Vous aurez relevé que, depuis de très nombreuses années, cela n'était plus arrivé que deux clubs wallons soient en Coupe d'Europe. À mon avis, le nouveau ministre des Sports n'y est sans doute pas pour rien !

Vous ne l'avez pas dit, je tenais tout de même à vous le dire.

Plus sérieusement, le club de Charleroi ne nous a pas sollicités. Nous sommes en contact quasi permanent avec ce grand club. Je suis très heureux de ce qui arrive aux Zèbres car ils l'ont mérité. C'est le résultat de leur

travail, non seulement sur le terrain, mais en dehors du terrain, avec une équipe exceptionnelle d'énergie et de mise en réseau, et cetera.

Le club sait également combien la ville, avec l'aide de la Région, est soucieuse de la qualité des infrastructures. Je vous rappelle le prêt exceptionnel qui avait été donné à la ville. Une série de travaux importants ont déjà été réalisés, d'autres le seront encore.

J'ai inauguré, il y a de cela quelques semaines, un nouveau centre d'entraînement pour les jeunes où la Région a investi 1 045 000 euros. C'était à l'initiative de mon excellent prédécesseur qui se trouve derrière moi à la présidence. Il y aura encore d'autres soutiens au club.

Le club a jugé opportun de ne pas solliciter notre département dans la mesure où il sait très bien quelles sont les contingences de l'urgence. De toute façon, nous aurons l'occasion de continuer à aider le club. C'est une excellente nouvelle pour le football wallon que de voir comment les Zèbres galopent maintenant d'une manière exceptionnelle.

Cela doit vous faire plaisir, indépendamment de vos goûts sportifs quelque peu particuliers puisque vous soutenez un club qui a un ancrage wallon relativement plus faible. Je peux vous assurer que nous sommes aux côtés du club, comme la ville l'est également. Nous continuerons à l'être pendant les mois et les années qui viennent.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je ne peux qu'acter qu'il n'y a pas eu de demande formelle de la part de Charleroi. Je pense que l'on peut aussi anticiper ce genre de demande. Il m'étonnerait fort qu'il refuse une aide provenant de la Région wallonne.

Ceci dit, je ne vois dans votre réponse, qu'à la fois une qualité et peut-être un bien-être. La qualité est de se dire que vous restez ouvert si besoin en est ; le besoin, je vous rassure, existe.

Ce qui n'ira pas à Charleroi ira sans doute à d'autres villes ou communes du Hainaut. Tout n'est pas perdu pour la Province de Hainaut.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Je n'ai pas parlé de mon dossier, mais si vous me dites qu'il est sur votre bureau, cela veut dire que, bientôt, il sera à votre signature. Je fais confiance à votre sagacité.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOUCHEZ À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'APPEL D'OFFRES POUR
UNE NOUVELLE CENTRALE BIOMASSE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'appel d'offres pour une nouvelle centrale biomasse ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez annoncé le passage en première lecture d'un texte pour une nouvelle centrale, une mégacentrale biomasse en Wallonie. La biomasse est importante en Wallonie. C'est presque une capacité de production égale à celle de Doel 1. Ce sont 400 000 ménages qui sont approvisionnés par la biomasse à l'heure actuelle. En matière d'énergie renouvelable, c'est un secteur extrêmement porteur.

Je ne vais pas m'étendre trop longtemps sur le problème des certificats verts. Vous annoncez, dans les projections, que les certificats verts passeront pour la biomasse de 60 000 en 2016, à 965 000 en 2021. C'est une stabilisation pour le photovoltaïque, également pour l'éolien, mais une forte augmentation pour la biomasse.

À partir de là, on peut s'interroger sur les capacités qu'aura le marché à absorber ce trop-plein. SOLWATT a été un fiasco dans le sens où Elia qui, soi-disant, ne devait jamais intervenir, se retrouve à devoir absorber une quantité colossale de certificats verts. Cela se traduit dans la facture du consommateur. En 10 ans, la part d'énergie verte est décuplée dans la facture du consommateur. D'après les prévisions, on risque, au moins, jusqu'en 2021, d'en avoir les effets, peut-être même au-delà. Il y a des recours au Conseil d'État. On verra si la rétroactivité sera approuvée ou non.

J'ai trois questions très simples et très rapides.

Premièrement, la centrale biomasse des Awirs connaît de grandes difficultés ; elle devrait fermer, selon les propos d'Electrabel, à l'horizon 2020. Question très simple, pourquoi ne pas essayer d'abord de la sauver, elle, avant de s'engager dans un nouveau projet ? Il y a quand même 30 emplois qui sont concernés du côté de Flémalle.

J'aurais une deuxième question très précise : envisagez-vous les certificats verts comme, réellement, la solution ? Quand on connaît la difficulté, maintenant, d'Elia qui maintenant est absorbée par Ectia... Un jour, il faudra régler cette question de la mise au frigo. On ne pourra pas laisser ces 300 millions d'euros indéfiniment dans le frigo. Il faudra un jour passer à la caisse avec la question de savoir qui paie à l'arrivée : le consommateur, le contribuable, la Région. Si c'est la

Région, c'est quand même le contribuable. Les certificats verts sont-ils vraiment le meilleur moyen d'inciter ?

Troisième et dernière question, vous dites lancer l'appel d'offres en 2016. Le calendrier sera-t-il respecté ? Surtout, on parle déjà d'Electrabel. Cet appel d'offres, c'est parce qu'Electrabel va le faire ou pourrait-on espérer voir d'autres partenaires arriver sur le marché pour éventuellement investir dans cette technologie d'avenir ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je vais vous répondre, avec toute la sympathie que j'ai pour vous : vous êtes quand même un être extraordinaire.

Lorsque j'ai présenté, il y a quelques jours, dans notre commission où vous siégez, où vous prenez souvent la parole, les objectifs wallons en termes de production d'énergie renouvelable – 13 % à l'horizon 2020, 20 % à l'horizon 2030 – vous me dites : « Mais quel recul ! Vous n'êtes pas assez ambitieux, Monsieur le Ministre ! ».

Je vous explique que tout cela est basé sur une étude Capgemini et que nous avons fixé, au Gouvernement, les quotas, parce que nous voulons une maîtrise, que nous voulons investir de manière ambitieuse dans la production d'énergie verte et parce que nous y sommes contraints par l'Europe. Vous le savez également.

Deuxième élément, nous voulons maîtriser à la fois le coût sur la facture du consommateur et le coût pour l'entreprise. Nous voulons aussi – et nous devons le faire – éviter ce que l'on a connu dans le photovoltaïque notamment, avec la création d'une bulle. Nous devons le faire en limitant les quotas par an et par filière. Tout cela est fixé à l'horizon 2024. Tout cela est donc maîtrisé, aujourd'hui.

Il est clair que, dans cette proposition, une place importante a été faite à la biomasse en anticipant, dans l'étude Capgemini, l'appel d'offres qui allait être fait. Effectivement, je vous confirme la maîtrise de l'opération en termes de certificats verts, en termes de coût pour le consommateur. Il n'y aura pas de bulle liée à tout cela.

Je réponds aussi à votre deuxième question. Il y a un appel d'offres qui est lancé. Je ne sais pas qui a écrit cet article – certainement pas moi, et vous aurez remarqué que je n'y intervins pas du tout, d'ailleurs, je ne suis pas interviewé dans cet article –, mais je n'empêche pas les journalistes ou un quelconque autre opérateur de donner son sentiment sur le sujet. S'agissant d'un appel d'offres,

il s'agit d'un appel où tous les opérateurs pourront répondre.

Vous me posiez aussi la question de savoir si c'est le bon système et s'il est cumulable avec d'autres aides. Lorsque l'on fixe, aujourd'hui – c'était ma proposition au Gouvernement – un seuil de rentabilité qui avoisine les 7 %, le nombre de certificats verts délivrés vient en déduction d'autres aides qu'un investisseur potentiel peut obtenir, que ce soit du Fédéral ou de la Région, chez mon collègue, M. le Ministre Marcourt. C'est ce que l'on appelle la maîtrise du système, on ne peut pas être financé deux fois.

Un autre système que les certificats verts est-il possible ? Théoriquement, oui. Dans d'autres pays du monde, dans d'autres régions du monde, on finance la production d'énergie verte par d'autres systèmes de subsides, convenons-en. C'est la voie que la Région wallonne a choisie, c'est la voie que j'ai choisie : continuer dans la note que j'ai présentée au Gouvernement.

Aujourd'hui – et vous l'avez dit – ce sont des investissements importants qui nécessitent d'avoir une vision à long terme et on ne peut pas, au gré des changements de majorité...

Quand on voit aujourd'hui le débat sur le nucléaire au Fédéral, c'est un peu cela, il nous faut donner une perspective, un horizon au secteur, y compris sur la manière dont il va être financé. C'était aussi l'objectif de ma proposition du mois d'avril au Gouvernement.

Tout cela est anticipé, tout cela est maîtrisé. Il y aura bien appel d'offres et ouverture à la concurrence. Il n'y a pas cumul des aides. Voilà les éléments de réponse que je pouvais vous apporter à ce stade.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour les éléments de réponse. Cependant, vous n'avez pas répondu en ce qui concerne la centrale des Awirs et le fait de savoir pourquoi on ne privilégie pas plutôt le maintien de ses structures plutôt que de lancer un nouveau projet sur le côté.

Vous me dites que tout est maîtrisé en matière de certificats verts. Je ne vous ai pas, contrairement à ce que vous indiquez, critiqué sur le recul des objectifs. Vous avez hérité d'une situation qui n'est pas facile. Oui, c'est la même majorité : de temps en temps, il y a Ecolo dedans et de temps en temps, ils n'y sont pas, mais pour le reste, c'est la même majorité. SOLWATT, c'était PS-cdH, et puis il y a eu Ecolo, donc SOLWATT est devenu un fiasco. Ecolo a traîné pour régler le problème, mais ils avaient hérité d'une situation qui était calamiteuse. Donc, vous, maintenant, vous essayez de bricoler un petit peu pour que la maison tienne plus ou moins.

Je peux bien vous croire sur parole, mais j'éprouve quand même des difficultés à vous donner un quitus quand je vois qu'il y a encore 300 000 millions d'euros de certificats verts qui sont au frigo chez Ecetia. Un jour, il faudra les remettre sur le marché, et vous, vous allez encore ajouter 900 000 certificats verts en plus. C'est bien de générer des nuages de fumée autour d'Electrabel, mais je rappelle quand même que la facture d'électricité, à l'heure actuelle, 30 % sont pour Electrabel et le reste est une série d'autres choses. La part qui a le plus augmenté est celle sur l'énergie verte, malgré tout.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. TZANETATOS
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉPART DE VLM
AIRLINES DE L'AÉROPORT DE LIÈGE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉPART DE VLM
AIRLINES DE L'AÉROPORT DE LIÈGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Di Antonio, ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de M. Tzanetatos, sur « le départ de VLM Airlines de l'aéroport de Liège » ;
- de M. Legasse, sur « le départ de VLM Airlines de l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez appris le départ de la compagnie aérienne VLM, qui était basée sur l'aéroport de Liège. C'est un départ qui étonne à deux titres.

Tout d'abord, au niveau du calendrier, puisque VLM, qui dessert quatre villes – Avignon, Nice, Venise et Bologne – au départ de Liège, a décidé de quitter cet aéroport après un mois seulement.

La deuxième interpellation concerne le financement et le mécanisme qui a été mis en place à la fois par Liège Airport et Meusinvest par l'intermédiaire de la société Start'Air, qui vise à rendre attractif l'aéroport en permettant à de nouvelles compagnies de venir se baser sur celui-ci.

Comme je vous l'ai dit, ce départ pose question. Quel constat devons-nous tirer – même si le mot est proscrit – de cette concurrence wallonne, puisque l'on sait que, sur les quatre destinations qui étaient desservies par VLM, il y en avait trois qui étaient actives sur Charleroi ? Ensuite, quel est le financement qui a été octroyé à cette société VLM pour venir sur Liège ? On sait que Liège Airport prend en charge le marketing pour ces nouvelles compagnies, mais on sait également que Liège Airport réinvestit une partie de sa redevance aérienne à la société Start'Air, qui couvre jusqu'à 500 000 euros, la première année, et 300 000 euros, la deuxième année, les investissements de ces nouvelles compagnies.

À l'heure actuelle, on a discuté longuement en commission, ce lundi, les cordons de la bourse sont tirés. Liège Airport souffre, disent ces dirigeants, d'un manque de financement ; on a même parlé même de 1 million d'euros. Qu'en est-il de cette situation financière ? Quel est le financement opéré par Liège Airport pour que VLM vienne sur son aéroport ? Va-t-elle récupérer ce montant ? On n'en sait rien. Avez-vous ces réponses ? Je vous remercie d'avance pour les informations.

Dernière question : on sait que BMI est encore sur Liège Airport, avez-vous des nouvelles de la santé financière de cette compagnie aérienne BMI, également importante ?

Je vous pose la question, parce qu'il me reste 13 secondes, et j'en profite. Pouvez-vous déjà nous donner la température par rapport à cette compagnie ?

M. le Président. - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, au risque de répéter partiellement ce qui vient d'être évoqué par mon collègue, effectivement, nous avons pu lire dans la presse, mardi, que la compagnie aérienne flamande Vlaams Luchttransportmaatschappij allait arrêter ses quatre lignes à destination de Nice, Avignon, Bologne et Venise. Ils allaient arrêter ces lignes le 16 juin prochain, alors qu'initialement il était prévu une période d'évaluation qui se terminait le 24 octobre, selon le même article de presse.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les explications qu'ils ont avancées pour arrêter aussi brièvement, sans laisser s'écouler la période d'évaluation, pour autant que vous ayez cette information ? Pouvez-vous nous dire également quelles sont les pertes d'investissements pour l'aéroport ? Elles sont sans doute importantes.

En termes de retombées au niveau des emplois, avez-vous des informations à ce sujet ? Ce serait intéressant que l'on puisse en avoir connaissance.

Selon les informations qui ont été transmises par la société en question, il s'agirait, en termes d'explication,

d'un problème d'occupation. Ils parlent de 10 % à 15 % d'occupation de ces lignes, ce qui est un peu étonnant vu la période estivale proche et ce type de marché, le vol aérien low cost. Selon certains témoignages, il semblerait que ce soit dû aussi à la communication, en tout cas la publicité qui n'a pas été faite correctement par cette société, notamment avec un site de réservation *on line* qui serait défectueux, un problème de *call center* ou d'autres problèmes de ce type. Je serais très intéressé de vous entendre pour savoir si vous avez des explications et éventuellement savoir si l'on pouvait interroger davantage cette société aérienne flamande – je le rappelle – qui agit un peu légèrement.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Messieurs les députés, je voudrais tout d'abord préciser que VLM n'a pas bénéficié de soutien de *starter*. Il n'y a pas eu de fonds mis à disposition pour soutenir le démarrage.

Pour le reste, c'est assez incompréhensible puisque arrêter un mois après avoir commencé un projet tel que celui-là. Quand on crée des lignes dans un aéroport, que l'on crée une nouvelle demande, arrêter de manière aussi prématurée, c'est assez inexplicable. Soit le marché n'avait pas été étudié correctement, soit – et vous l'avez évoqué – le soutien commercial n'existait pas. Il semble en effet qu'il n'y a pas eu de marketing suffisant autour de la création de ces lignes et que les taux de remplissage approchaient à peine les 10 % à 15 %. C'est la seule raison qui est évoquée par VLM pour expliquer son arrêt à la mi-juin : « Nous n'avons pas de réservation ou très peu et nous arrêtons donc l'expérience ». Ce n'est pas dommageable pour l'aéroport en termes financiers, il n'y a pas eu d'investissement de ce côté-là, mais cela reste assez négatif en termes d'image et en termes d'offres aux personnes qui espéraient pouvoir rejoindre ces quatre destinations.

Je pense qu'une leçon aussi est à retenir, et on peut lier cela au débat que l'on a eu lundi en commission, c'est le fait que Liège doit sans doute se spécialiser – cela a été évoqué avec les Chinois – vers la complémentarité avec Charleroi sur le fait de disposer d'une piste qui permet à de longs courriers d'atterrir là, et d'avoir une complémentarité qui s'organise via une navette avec Charleroi qui peut redistribuer au sein de l'Europe. On sent qu'il y a un vrai potentiel et une vraie différence, une vraie complémentarité entre les deux aéroports. Autant là, on est sur des créneaux qui sont proches de ce qui était déjà proposé à Charleroi ou dans d'autres aéroports régionaux.

VLM a sans doute une part importante de responsabilité dans le manque de stratégie de communication, de préparation de l'ouverture de ces lignes. En tout cas, on n'a pas d'autres explications aujourd'hui. La politique de Liège Airport ne peut nullement être mise en cause dans cet échec qui est vraiment à imputer à l'opérateur privé qui n'a pas suffisamment préparé le travail.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Je suis agréablement surpris que Liège Airport s'en sorte indemne financièrement.

J'aurais peut-être souhaité que l'on aborde brièvement la problématique des *starters* qui est une problématique – et je crois que ce n'est un secret pour personne – qui est financièrement risquée.

Quand on voit l'attitude que VLM prend, on se dit que d'autres compagnies aériennes peuvent la prendre aussi et suivre le même chemin que VLM avec un investissement important pour Liège Airport.

Je confirme également l'entretien en commission, lundi. Il faut miser sur Liège longs courriers et cargo – cela a été unanimement exprimé à la commission – et laisser le passager à Charleroi. Veillons à ce que nos deux aéroports restent ultracompétitifs et les meilleurs dans leur secteur.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Il semblerait que, pour une fois, nous soyons tous d'accord. Il y a effectivement là une leçon à retenir en ce qui concerne la complémentarité et plus encore les investissements de sociétés privées parfois hasardeux.

Le long courrier est complémentaire et les mêmes lignes low cost ne le sont manifestement pas. Je suis ravi que nous soyons à l'unisson sur ce point.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DRÈZE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA DIFFICULTÉ POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES DE RECRECITER DES SAISONNIERS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la difficulté pour les exploitants agricoles de recruter des saisonniers ».

La question est retirée à la demande de son auteur.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LE RECOURS DES PROPRIÉTAIRES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le recours des propriétaires de panneaux photovoltaïques ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, je viens vers vous avec cette question évoquée lundi en commission, je n'en disconviens pas, mais les propriétaires de panneaux photovoltaïques, au travers de l'ASBL Touche pas à mes certificats verts, ont introduit une action à l'encontre de la décision prise au niveau de la CWaPE visant à taxer, ou en tout cas à solliciter le paiement d'une redevance pour l'injection de l'électricité produite sur le réseau et son utilisation.

Cette action est actuellement pendante devant la justice à Liège. L'affaire a été plaidée hier. Un Belga est tombé fin d'après-midi signalant que l'affaire a été mise en continuation au 30 juin prochain et que l'arrêt serait prononcé au mois de septembre.

J'aurais aimé savoir quel élément neuf ou quel élément a été évoqué dans le cadre des plaidoiries au niveau de la procédure hier pour inviter la cour à mettre l'affaire en débat continué à l'audience du 30 juin prochain.

Des éléments autres ou neufs qui ont été développés, ont-ils suscité une réaction dans le chef de la cour à postposer ainsi le prononcé de son arrêt ? Des questions précises ont-elles été évoquées ? Est-ce simplement une question de calendrier ou de gestion d'agenda au niveau de la cour d'appel ?

Je sais que cela ne relève pas directement de votre ressort, mais il n'empêche que, en tant que ministre lié à cette compétence et vu l'intérêt que ce recours peut représenter au niveau wallon, je me devais de vous interroger aujourd'hui afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'issue des débats développés hier devant la Cour d'appel de Liège.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, vous avez tout dit dans votre question. Vous avez indiqué qu'il y avait un recours de l'association Touche pas à mes certificats verts contre une décision de la CWaPE qui entend imposer l'utilisation des réseaux,

même pour ce que l'on appelle les *prosumers*, les consommateurs producteurs.

La CWaPE est un organisme tout à fait indépendant que la loi, que le décret, que l'Europe a voulu indépendant. Je n'ai pas d'injonction à lui donner. Ceci dit, nous entretenons les meilleurs rapports possible. J'ai demandé – mais je n'ai pas les informations pour l'instant – à la CWaPE de me donner les raisons pour lesquelles cette décision avait été reportée en juin, voire en septembre. Dès que j'aurai les informations à ma disposition, je ne manquerai pas de vous les faire parvenir.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Dont acte. C'est un dossier qui mérite une attention particulière et nous y reviendrons ensemble en commission.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. STOFFELS À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPACT DE LA PANNE
DE BELGOCONTROL SUR L'ACTIVITÉ DES
DEUX AÉROPORTS WALLONS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'impact de la panne de Belgocontrol sur l'activité des deux aéroports wallons ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, Belgocontrol est un organisme fédéral qui a pour mission de garantir la sécurité du trafic aérien. La grande panne électrique qui s'est produite a contraint les aéroports belges à être en arrêt d'activités pendant un certain nombre d'heures, presque une journée complète.

Cet arrêt des activités a, suivant la presse, provoqué des dégâts économiques qui se chiffrent à hauteur de millions d'euros.

Une première question que je souhaite vous poser, Monsieur le Ministre, c'est de savoir si vous êtes en mesure de chiffrer l'importance du dégât économique pour les deux aéroports de Charleroi et de Bierset. Comment faire face à ce dégât que les deux aéroports auraient subi ? Avez-vous pris des contacts avec votre homologue fédéral pour éviter que ce genre de difficultés ne se reproduisent à l'avenir, étant donné que les deux aéroports – et on l'a entendu, ce lundi, en commission – figurent parmi les employeurs les plus importants au niveau de la Région wallonne ? En effet,

cela pourrait poser des difficultés, également pour le fonctionnement d'employeurs importants dans la Région.

Suivant ceux qui ont suivi le dossier, il apparaîtrait que le problème qui s'est produit à Belgocontrol soit dû à deux raisons majeures : d'une part, un sous-financement chronique de l'organisation et, d'autre part, une mauvaise gestion. Je ne veux pas me prononcer sur la qualité de la gestion de Belgocontrol, mais m'intéresser plutôt à la question du financement de Belgocontrol, essentiellement assuré par l'autorité fédérale, mais auquel les Régions contribuent également.

Je dois faire écho également d'analyses qui ont été avancées dans la presse sur le niveau d'intervention de la part de la Région wallonne qui aurait été jugé d'une façon assez critique par les analystes et par les journalistes. En effet, comparé à l'importance de l'activité des deux aéroports, le montant que la Région wallonne mettrait sur la table pour contribuer au financement de Belgocontrol serait largement insuffisant.

Avez-vous eu à ce niveau-là, Monsieur le Ministre, des contacts avec votre homologue fédéral ? Que répondez-vous à cette critique ?

M. le Président. - La parole est à M le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, sur l'impact, il est relativement limité à Liège, puisque la plupart des vols en nocturne n'ont pas été affectés par cette situation. Il n'y a que la compagnie VLM dont on a évoqué le cas à la question précédente qui a été impactée.

Par contre, à Charleroi, on estime à l'impact à 10 000 voyageurs. En effet, 64 vols aller-retour ont dû être annulés. Évidemment, les conséquences pour les compagnies et pour l'aéroport sont importantes. Il est difficile de chiffrer exactement, mais cela se chiffre en centaine de milliers d'euros, rien que pour l'aéroport. Il y a, par voyageur entrant et sortant, chaque fois des perceptions qui n'ont pas pu être prises en compte.

Ce n'est pas une bonne nouvelle. En termes d'image, de fonctionnement, il faut bien avouer que cela a fait sourire une série de personnes, même au niveau européen : une simple panne de courant, tel que cela a été annoncé au départ, a pu à ce point immobiliser toute la circulation au-dessus de la Belgique et les atterrissages dans nos aéroports.

Les explications ne sont pas très claires, ni du côté de Belgocontrol ni du côté de la ministre qui a été interpellée par moi-même et par les aéroports régionaux. Surtout, c'est l'absence de plan B. On peut tous avoir un

problème, mais sur une problématique aussi importante, notamment qui touche à la sécurité, qu'il n'y ait pas une alternative lorsqu'il y a une panne électrique, c'est assez étonnant, de même que le temps nécessaire pour remettre le dispositif en marche.

Cela a fait l'objet d'une interpellation.

J'ai entendu que ma collègue fédérale a lancé une enquête sur le sujet pour essayer d'en savoir plus et qu'une série de causes potentielles sont avancées, mais on n'a toujours pas de réponse précise sur ce qu'il s'est passé et, surtout, sur le comment faire pour éviter cela à l'avenir, d'avoir un plan B et d'avoir une solution de rechange dans ce genre de cas.

En ce qui concerne la situation globale avec Belgocontrol, deux situations s'opposent.

Aujourd'hui, Belgocontrol, en coût unitaire, si l'on compare par rapport à d'autres services équivalents en Europe, est relativement cher. La Région bénéficie, comme la Région voisine, d'une convention qui date d'un accord d'il y a quelques années, qui est assez favorable, semble-t-il, sur certains aspects. Il y a une volonté du Fédéral, pour des raisons essentiellement budgétaires, de dire que l'on doit rouvrir cet accord et que l'on doit discuter de la manière dont les Régions et les aéroports régionaux qui, entre-temps, depuis l'accord, se sont développés, devraient contribuer plus.

Il n'y a pas de problème sur cet aspect-là. Par contre, concernant le prix unitaire, nous avons besoin d'avoir un organisme de contrôle tel que Belgocontrol qui soit efficace, efficient et qui soit à un coût relativement similaire à ce qui est payé par les compagnies ailleurs en Europe. Il semblerait que ce ne soit pas le cas. Il y a une étude détaillée par mon administration, avec le soutien des aéroports régionaux, pour vérifier si l'on est vraiment dans des chiffres équivalents. Il y a, à mon sens, des efforts à faire aussi en matière de gouvernance et de bonne gestion à Belgocontrol pour faire en sorte que ce service soit efficace, efficient et au bon prix.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je remercie le ministre pour les réponses qu'il a données.

Je prends acte qu'au niveau de Liège, cela n'a pas provoqué beaucoup de dégâts, mais que, du côté de Charleroi, cela a quand même impacté l'image, sur le plan international, d'un aéroport qui est assez important pour le développement économique, notamment de l'entité de Charleroi et de la Province de Hainaut dans son ensemble.

Je trouve assez gravissime que, à l'heure actuelle, on n'ait toujours pas identifié un plan B et que l'on ne soit pas encore en mesure de répondre à la question : « Quelles sont les vraies causes de cette panne électrique qui a provoqué l'arrêt des activités des

aéroports ? » Cela relève d'un certain amateurisme dans le chef de ceux qui, au niveau fédéral, sont responsables en la matière.

Il me semble que la Région a tout intérêt à pousser l'examen des conventions, de manière à obtenir de vraies garanties pour qu'un tel événement ne se reproduise plus, afin de garantir une bonne image, sur le plan international, des aéroports wallons, que ce soit du côté des voyageurs, qui sont restés sur les quais pendant des heures, mais aussi du côté des investisseurs et des compagnies qui s'intéresseraient à domicilier leurs appareils à Charleroi ou à Liège.

Il me semble, vu le nombre d'emplois que les deux aéroports sont de nature à créer – on a parlé ce lundi d'à peu près 12 000 emplois – que l'enjeu vaut la peine que l'on s'intéresse de plus près à la question.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COLLIGNON À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA TAXATION DES INTERCOMMUNALES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Collignon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la taxation des intercommunales ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, je ne vais pas être très long. Tout le monde connaît le dossier. Le Gouvernement fédéral, dans sa volonté de soutenir l'économie et d'alléger la facture au citoyen, a décidé d'imposer les intercommunales.

On a déjà eu l'occasion de vous interroger sur la thématique, mais le moins que l'on puisse dire est que les choses ne sont pas extrêmement claires, à part une seule : on sait que le port d'Anvers n'est pas soumis à taxation, puisque c'est une intercommunale relativement modeste.

Ceci étant, les lignes semblent un peu bouger. À l'occasion d'une revue de presse, j'ai pu lire qu'une décision était proposée par le ministre des Finances fédéral relativement au secteur qui s'occupe de la distribution d'eau et relativement au secteur hospitalier.

Je le dis au départ sur le ton de la boutade, mais cela nous pose vraiment question. Nous sommes en fin d'année, vous savez qu'il y a les assemblées générales hospitalières, notamment pour la question des réserves, pour déterminer si elles sont investies ou pas, et il importe que nous sachions si elles sont imposées ou non.

Au-delà de la boutade, la question requiert vraiment un intérêt dans le cadre de la gestion publique, afin que l'on puisse avoir les informations précises par rapport à cela. Je ne sais pas si les textes sont passés, si vous avez un niveau d'information plus optimal que celui qui nous est donné par la presse, si des concertations ont eu lieu avec le niveau de tutelle des intercommunales, à savoir le ministre des Pouvoirs locaux. Voilà l'objet de ma question.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous avez raison, Monsieur Collignon, c'est tout sauf clair. Si je peux rappeler un site historique, c'est que nous avons, pour différentes raisons – je ne vais pas revenir sur tout le débat sur la taxation des intercommunales – des impôts déguisés, l'augmentation de la facture du consommateur, la baisse des dividendes pour les communes. On s'en est expliqué à plusieurs reprises et vous m'avez suivi au Parlement, comme d'autres parlementaires. Le Gouvernement wallon avait donc soumis cette question au CODECO pour relayer les préoccupations et avoir un peu plus d'éclaircissements sur cette volonté de taxation des intercommunales.

Un groupe de travail technique a été sollicité par la Région wallonne – qui l'a d'ailleurs obtenu – pour analyser les différentes situations. Un groupe de travail a eu l'occasion de se réunir à une reprise. Nous avons de nouveau relayer ces préoccupations et puis, plus rien, plus de procès-verbal, plus de réunion technique, mais j'apprends par la presse, comme vous – et c'est une bonne chose, je m'en réjouis – que le secteur des intercommunales hospitalières – où, initialement, la réponse qui avait été abordée, était : « Ils n'ont qu'à se transformer en ASBL » avant de se rendre compte que c'était tout à fait impossible – pourrait rester en l'état intercommunal et ne serait pas soumis à l'impôt des sociétés, et enfin que les réserves – selon la presse, toute la prudence est nécessaire – ne seraient pas taxées. C'est une bonne nouvelle.

Le dossier est-il clôt ? Non, car cela concerne d'autres secteurs, les intercommunales de sport, de déchets, d'énergie. On a d'ailleurs vu que dans l'augmentation du prix du gaz et du prix de l'électricité, la taxation sur les intercommunales n'était pas quelque chose de neutre. Il s'agit clairement d'un report de charges sur la facture du consommateur. Qu'en sera-t-il demain pour les intercommunales qui collectent et qui traitent les déchets ? S'agit-il d'un secteur non marchand ? S'agit-il d'un secteur marchand ? Je réitère cet appel à la coopération. Je pense que, dans ce cas-là, c'était bien parti. C'est mal abouti puisque nous apprenons certaines choses par voie de presse. Je pense que le secteur des intercommunales est multiple, varié, divers et que l'on aurait pu analyser la situation dans son ensemble et ne pas venir, après décision

gouvernementale relayée par la presse, en fonction des secteurs, chaque fois nous annoncer une bonne, voire une mauvaise, nouvelle.

Je réitérerai mon appel à mon collègue du Fédéral d'avoir une vue d'ensemble sur le secteur des intercommunales et que l'on puisse enfin savoir très clairement quelle intercommunale entre dans le champ d'application de cette taxation et quelles sont les conséquences de cette taxation, soit sur les communes, soit sur la facture du consommateur, et quelle autre intercommunale il ne compte pas faire entrer dans le champ d'application de l'impôt des sociétés et de la taxation des réserves. Je rappelle qu'il s'agit de deux dossiers indépendants.

Voilà, à ce stade, des éléments d'information que je pouvais vous relayer. Il est évident que le Gouvernement wallon, dans son ensemble, reste sensible à cette question importante pour la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je prends note des informations que le ministre des Pouvoirs locaux peut me transmettre. À ce niveau-là, je regrette qu'entre niveaux de pouvoir, il n'y ait pas plus de concertation sur un sujet majeur. Je ne rentre pas dans le débat idéologique. Cela étant, on ne m'enlèvera pas l'idée que l'objet des intercommunales est de mutualiser des forces vives communales pour réaliser un service au profit de la population. In fine, ce sera tout de même la population qui sera tributaire et qui devra allonger la facture. Je pense qu'il est extrêmement important que l'on puisse avoir des renseignements extrêmement clairs. Il ne faudra pas venir nous reprocher, lorsque l'on était à la tête de ces institutions, de manquer de prospective, de manquer de volonté d'investissement et donc, dès lors, de ne pas vouloir investir en Wallonie.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME POULIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMPACT DE LA FERMETURE DES GARES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Poulin à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact de la fermeture des gares ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, je m'en réfère à un article de la RTBF dans lequel on peut lire que la SNCB a décidé de fermer 23 gares peu fréquentées en Province de Liège, notamment. Il s'agit des gares d'Aywaille, Pepinster, Flémalle Haute et de

Rivage. Dans la Province de Namur, malheureusement, il s'agit de la gare de Walcourt située sur ma commune.

Ma question est la suivante : à partir du moment où l'on ferme une gare, il n'y a plus de guichet ni pour la vente de billets ni pour la demande de renseignements, il faut passer par un distributeur automatique.

Cela fait plus d'un an que l'on essaie de définir une politique stratégique ferroviaire en Belgique et, jusqu'à présent, les seuls mots d'ordre que nous ayons pu constater sont économies et suppression du service public.

Je sais très bien que vous n'avez pas la main en la matière. Qu'en est-il du conseil d'administration de la SNCB ? Vous nous avez dit hier en commission que nous n'y avons pas encore de représentant. À partir de quand peut-on y compter ? Je sais que les représentants ont été désignés, mais ils n'ont toujours pas intégré ce conseil d'administration.

Peut-on avoir, par exemple, dans le cadre de cette déclaration, une carte indiquant le nombre de gares supprimées par Région ? Toutes les Régions ont-elles été traitées de la même manière ?

Il apparaît également dans l'article que la SNCB se serait basée uniquement sur le chiffre de vente sans tenir compte des services rendus, par exemple, par le personnel aux voyageurs. Je prends mon exemple sur Walcourt, de nombreux touristes reviennent des barrages de l'Eau d'Heure, repartent à l'étranger et, là, un distributeur automatique ne peut évidemment pas leur donner un billet ni les renseignements nécessaires pour rejoindre Bruxelles ou les Pays-Bas. Ce qui est souvent le cas. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, nous avons visiblement lu le même article de presse et, probablement, que nous avons désormais dans notre sac à dos le même nombre de questions.

D'après les informations que j'ai pu recueillir, il a été décidé du côté des autorités ferroviaires fédérales de supprimer pas moins de 33 nouvelles gares à travers le pays ; 23 de manière assez immédiate, une dizaine dans une seconde vague. Visiblement, sur les 33 gares qui seront supprimées, 14 sont sur le territoire wallon ; vous en avez cité une série d'entre elles.

Je n'ai pas, à l'heure où je vous parle, le détail de chacune des autres fermetures annoncées. Je regrette d'avoir appris également par voie de presse ces fermetures. Il faut être de bon compte, il n'y a aucune obligation dans le chef de l'autorité ferroviaire, de devoir se concerter préalablement avec l'autorité wallonne, dès lors que nous sommes ici dans le cadre de

l'exercice d'une prérogative qui est de leurs seules compétences. Il n'en demeure pas moins que, sachant le contrecoup, les effets collatéraux que de telles fermetures peuvent avoir singulièrement dans nos poches rurales, il eut été, à tout le moins, courtois d'entreprendre une conciliation préalable.

Ce sont des fermetures qui vont à nouveau poser préjudice à notre ruralité, qui réduiront l'offre de transport public là où elle avait déjà peine à se déployer. Nous n'avons visiblement pas toujours la même notion de ce qu'est le service public, puisque du côté de la SNCB, on continue de prétendre que le service est garanti au public vu l'installation de ces guichets. À notre estime – je n'en doute pas à votre estime également – la notion de service public s'entend plus largement que celui d'une automatisation de la délivrance de tickets. Vous l'avez rappelé, il y a aussi l'information, le contact avec les personnes, les facilités qui sont parfois offertes pour les personnes à faible mobilité, les personnes handicapées ou âgées, pour les aider à entrer ou sortir des trains. Bref, cela handicaperait encore l'offre qualitative sur notre territoire wallon, je le regrette.

Hier, en commission, nous avons eu l'occasion d'évoquer, à la faveur d'une question à l'un de vos collègues, les enjeux de reconversion, avec la compétence du patrimoine, d'une série de ces gares.

Il y a seulement huit gares, sur le territoire wallon, qui sont classées et qui peuvent bénéficier de subventions pour un projet alternatif à mettre en œuvre. J'ignore si, dans les fermetures annoncées par la SNCB, l'une ou l'autre de ces gares nouvelles pourraient être concernées. Si c'est le cas, on s'attellera à être sur la balle pour pouvoir aider au mieux à la reconversion.

En tout état de cause, je regrette et déplore d'être à nouveau face au fait accompli. Il est vrai que, depuis le mois de mars dernier, le Gouvernement wallon a désigné ces représentants pour ces organes de la SNCB et d'Infrabel. Les noms de ces administrateurs régionaux ont été transmis au Fédéral et, jusqu'à présent, cela n'a pas encore été suivi d'effet.

M. le Président. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - J'ai une réaction. Quand on dit que c'est une suppression de service public, c'est exact. Je prends l'exemple d'un abonnement pour un élève : pour la ligne 132, tout le monde, de Couvin à Charleroi, va devoir aller à Charleroi. Il n'y a plus un guichet. Je crois que, si l'on veut remettre les gens dans les trains pour solutionner des problèmes de mobilité, c'est vraiment une très mauvaise façon de s'y prendre.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DENIS À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LES PRIORITÉS
WALLONNES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE
ANIMAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Denis à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « les priorités wallonnes en matière de bien-être animal ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, lundi dernier, en compagnie de certains membres de cette assemblée, nous nous sommes rendus à la présentation du résultat d'un sondage qui avait été réalisé par l'association Gaia à propos de la perception des Wallons sur le bien-être animal.

Sur les différents items proposés par le sondage, trois ont reçu leur prédilection :

- les abattages d'animaux sans étourdissement ;
- l'interdiction de l'expérimentation animale sur les chiens et les chats ;
- la mise sur pied d'une cellule de méthode alternative à l'expérimentation animale.

Ma première question, Monsieur le Ministre, sera la suivante : quel crédit accordez-vous à ce sondage ? Estimez-vous que toute la méthodologie requise pour procéder à cet exercice a été rencontrée ?

Un des constats majeurs est donc l'intérêt particulier que les Wallonnes et Wallons ont pour le bien-être animal. Le Mahatma Gandhi, du haut de sa grandeur, de sa sagesse, ne disait-il pas que l'on peut juger la valeur morale d'une nation et la grandeur d'une nation, par rapport au sort qu'elle accordait à ces animaux ?

Monsieur le Ministre, parmi les trois items retenus par nos concitoyens, quels sont ceux qui seront, en premier lieu, mis en œuvre au sein de la Région wallonne ?

Un autre item qui apparaissait un peu plus loin dans le sondage faisait état de la castration chimique des porcs. La Flandre, particulièrement touchée par ses élevages, y travaille. La Région bruxelloise qui, elle, n'est absolument pas concernée a interdit ce processus.

Monsieur le Ministre, l'association Gaia propose des méthodes alternatives. Quand la cellule qui sera chargée de mettre sur pied ces alternatives et l'expérimentation animale verra-t-elle le jour en concertation avec les trois Régions de notre pays ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, je pense que, comme vous, on peut se réjouir de cette décision courageuse de la Région bruxelloise qui interdit la castration des porcs à Bruxelles. C'était une problématique importante et il était urgent de la résoudre. Ceci dit, il n'y a pas encore d'élevage de porcs à Bruxelles. On attendra pour pouvoir l'appliquer concrètement sur le terrain.

Concernant l'enquête de Gaia, le premier aspect important de cette étude est le classement du bien-être animal parmi les priorités des personnes consultées par Gaia. Je ne connais pas la méthodologie. Je ne sais pas où ils ont interviewé les personnes. Est-ce sur leur site ou dans la population, de manière générale ? Je n'ai pas le détail de la méthodologie. Néanmoins, il est vrai que le bien-être animal revient bien positionné dans l'intérêt qui est porté par nos concitoyens.

Par rapport aux problématiques qui sont mises dans le classement, l'abattage sans étourdissement semble être quelque chose qui mobilise très fortement, tout comme l'utilisation des animaux pour l'expérimentation.

Sur l'abattage sans étourdissement, nous avons des négociations en cours à la fois avec la Fédération des abattoirs et avec l'Exécutif des musulmans. J'ai d'ailleurs obtenu de l'Exécutif des musulmans de Belgique un courrier qui explique la manière dont on va pouvoir avancer les choses dès 2015, lors de la prochaine fête de l'Aïd, fin septembre, avec une série de dispositions pour ramener ces abattages vers les abattoirs, pour avoir une série de conditions d'encadrement. Il y a une ouverture dans la discussion. C'est c'est dans ce sens-là que l'on continue d'avancer.

Il faut être intransigeant par rapport à cela, mais il faut aussi pouvoir discuter, parce que sinon – si l'on va vers une interdiction pure et simple – ce sera le retour des abattages complètement désorganisés dans des endroits improvisés. Cela ne servira personne, ni le bien-être animal, ni le fait de remplir les conditions minimales en matière de respect de l'environnement notamment. Donc, la prudence s'impose par rapport à ce dossier, mais il y a une réelle détermination à pouvoir avancer.

En ce qui concerne les méthodes alternatives sur l'expérimentation animale, il y a une décision du Fédéral de 2010, qui n'a pas eu le temps d'être mise en œuvre, qui consistait à mettre en place, au niveau belge, un institut étudiant toutes ces méthodes alternatives pour le proposer aux entreprises et aux laboratoires qui utilisent des animaux. Nous avons repris ce travail et notre volonté est de mettre en place au niveau wallon une

coordination de ce type-là avec l'ensemble des chercheurs.

Il y en a d'ailleurs d'importants ici au niveau de l'Université de Namur. Ils pilotent un groupe actuellement qui a pour vocation de travailler sur la mise en place de ce centre des méthodes alternatives en étant attentifs que les entreprises qui ont besoin d'animaux pour la recherche ne le demandent pas. Si elles peuvent avoir des méthodes alternatives, elles sont évidemment très demandeuses ; c'est moins cher pour eux aussi.

Il y a, pour cela, des méthodes à proposer. Il y a aussi des législations à changer au niveau de l'homologation des médicaments. Aujourd'hui, une entreprise qui teste des molécules comme futur médicament n'a pas le choix. Une fois la molécule testée, il s'agit encore de vérifier sur les animaux, et puis sur des humains candidats à l'expérience, la non-toxicité et l'efficacité. Il est prévu que ce soit comme cela pour obtenir l'homologation du médicament. Donc, si l'on veut changer les choses en matière d'expérimentation, il faut, certes, des méthodes alternatives, mais il faut aussi changer le processus qui amène à l'homologation des médicaments, puisque aujourd'hui, ils passent obligatoirement par le test sur des animaux vivants.

M. le Président. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Ce sondage de la société Ipsos est quand même interpellant et très révélateur d'une évolution des mentalités. Certains augureront que, dans la manière de formuler un item, on peut induire la réponse. Il n'en reste pas moins que si l'on interprète les résultats, on peut en déduire par exemple que pour les Wallonnes et les Wallons, le bien-être animal est une préoccupation qui arrive avant l'agriculture, avant l'Europe, avant le tourisme, avant la gouvernance.

Ces constats sont-ils généralisables ? La technique du sondage, vous le savez, a ses limites. Tout le monde a encore à l'esprit cette belle image qui disait que les sondages, c'est comme une minijupe : cela fait rêver, mais cela cache l'essentiel.

(Rires)

Au-delà de ces sondages, Monsieur le Ministre, je me réjouis donc du calendrier, qu'il vous plaît déjà de mettre en œuvre, particulièrement concernant l'abattage sans étourdissement. J'espère que le procédé d'électronarcose réversible agréera les représentants de certains cultes de notre pays.

J'enregistre également votre volonté très ferme d'aller de l'avant. Comme vous, Monsieur le Ministre, je serai un farouche partisan du bien-être animal.

M. le Président. - Monsieur Denis, puis-je vous inviter à conclure ?

M. Denis (PS). - Je serai particulièrement attentif aux discussions qu'il y aura dans le cadre de la rédaction du Code wallon pour le bien-être animal.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MORREALE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTÉGRATION DES DÉFICIENTS VISUELS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'intégration des déficients visuels ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, j'essaierai d'utiliser d'autres images que mon collègue, pas sur la castration, mais sur les mini-jupes. On doit encore faire un peu progresser les choses. Mes chers collègues, hier débutait une campagne de la Ligue braille qui visait, d'une part, à sensibiliser le grand public aux malvoyants et, d'autre part, à travailler à l'intégration des personnes visuellement déficientes au sein de la société. À travers cette campagne, l'objectif de cette association est de lutter contre des préjugés dont sont encore trop souvent victimes les personnes malvoyantes.

Être malvoyant peut arriver de différentes manières. C'est souvent une conséquence de différentes pathologies, comme un glaucome ou la rétinopathie pigmentaire ou encore une DMLA qui sont des pathologies qui arrivent principalement chez les personnes âgées, mais pas uniquement, car un certain nombre de jeunes sont visés. La question que je voudrais vous poser, Monsieur le Ministre, est : comment la Wallonie s'investit-elle pour lutter contre la discrimination et contre la stigmatisation des personnes malvoyantes ? Existe-t-il des campagnes spécifiques qui sont mises en place envers les personnes âgées ou à l'égard de la population en général pour mieux expliquer le phénomène ? Enfin, comment peut-on travailler sur un accompagnement de l'autonomie de ce public ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'aurais pu, comme ministre en charge de l'égalité des chances, être aussi sollicité pour répondre à la question précédente, mais je vais mettre l'accent sur celle que vous m'adressez aujourd'hui et qui se résume à savoir quelle politique est menée par la Wallonie pour favoriser l'intégration des personnes malvoyantes.

Je voudrais d'abord insister sur la palette d'actions déployée par le secteur associatif lui-même. Ce n'est pas le fruit du hasard, si je commence par évoquer le secteur associatif. C'est parce qu'en la matière, je trouve que les acteurs de terrain et les bénévoles sont fort nombreux à réaliser un travail souvent dans l'ombre qui mérite d'être plus régulièrement mis en lumière, sans vouloir faire d'allusion à la journée que vous venez d'évoquer.

Une action de qualité est menée par notre Agence wallonne de l'intégration des personnes handicapées. L'AWIPH, tantôt sous la forme d'aide matériel, tantôt sous la forme d'aide liée à l'accompagnement des personnes, à l'ajustement de leur lieu d'habitat, au subventionnement ou au financement d'éléments destinés à favoriser leur intégration dans un milieu professionnel, débloque des budgets considérables et conséquents pour aider les personnes qui font face à une déficience visuelle.

Vous devez savoir aussi qu'à travers l'AWIPH et le secteur associatif de nombreuses initiatives de sensibilisation sont menées au sein du milieu scolaire dans une série d'écoles, comme aussi à l'attention des employeurs eux-mêmes, non seulement pour leur expliquer quels sont les avantages qu'ils peuvent retirer de l'embauche d'une personne porteuse de handicaps et des facilités qui sont offertes pour adapter les postes de travail à ce handicap spécifique qui constitue la déficience visuelle, mais aussi plus largement pour contribuer à faire en sorte que ces différentes personnes qui ont ce handicap, aient la faculté d'avoir accès à l'ensemble des prestations et singulièrement des services publics.

C'est aussi la logique du label Access-i qui passe au crible l'ensemble des structures et infrastructures pour pouvoir tantôt en aval identifier et labelliser celles et ceux qui ont intégré dans leur cheminement et dans leur structuration cet enjeu de l'accessibilité pour les malvoyants, mais aussi souvent en amont pour guider, accompagner, conseiller. C'est un élément sur lequel il conviendra encore de mettre l'accent.

C'est en tout cas à travers la politique que nous allons menée dans les mois qui viennent, via ce nouvel OIP de politique en matière de santé, de protection sociale, donc de handicap et de politique familiale, que les nouvelles impulsions pourront être données, avec le concours du Gouvernement, moi-même comme ministre de tutelle, pour que ces personnes faisant face à ces déficiences visuelles puissent aussi continuer d'avoir pleinement leurs chances d'intégration personnelle et professionnelle.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

À travers ma question, j'avais envie de profiter de la tribune parlementaire pour parler de cette problématique et du handicap des personnes malvoyantes en faisant en sorte, par nos actions, celles du secteur associatif, mais aussi celles du politique, que nous menons à la Région wallonne pour faire en sorte que leur handicap ne se transforme pas en plus en handicap social.

Vous avez raison de dire qu'il est important de faire encore un chemin pour faire en sorte que les personnes qui présentent un handicap puissent entrer sur le marché du travail. Elles sont souvent demandeuses. Malheureusement, on n'atteint pas encore nos objectifs au niveau de la Région wallonne, on doit encore continuer à faire des efforts pour avoir une vraie politique d'emploi inclusif.

M. le Président. - Voilà qui clôture la série des questions d'actualité.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DEMANDANT L'ABANDON DU VOTE ÉLECTRONIQUE, DÉPOSÉE PAR MM. HAZÉE ET HENRY (DOC. 82 (2014-2015) N° 1 À 3)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution demandant l'abandon du vote électronique, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 82 (2014-2015) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte.

M. Martin, Rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Se sont inscrits pour la discussion générale, M. Hazée, Mme Morreale, MM. Warnier et Puget. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie le rapporteur pour son rapport écrit et je remercie bien sûr pour commencer les différents participants à la discussion que nous avons eue en commission.

Cela fait longtemps que le vote électronique fait débat dans notre pays, dans notre Région. Sans doute, doit-on revenir au principe même qui a guidé cette discussion qui nous amène à nous interroger sur le contrôle effectif qui peut être exercé à l'égard des opérations électorales. La première question qui motive

cette discussion est de se dire qu'en l'espèce, lorsque l'on discute de vote électronique, on a un contrôle effectif des citoyens qui ne peut pas s'exercer directement comme c'est le cas avec d'autres modalités de dépouillement, là où les citoyens, par tirage au sort, sont appelés à agir dans le cadre des bureaux de dépouillement, là où les citoyens sont appelés à accompagner le processus dans le cadre des bureaux de vote et où, à chacune des étapes, avec le concours potentiel des témoins de parti, l'ensemble des opérations peut être surveillé dans la plus grande transparence, participant ainsi à la confiance dans laquelle les opérations doivent se trouver. C'est la difficulté d'assurer que tous les votes sont pris en compte et que toutes les opérations sont conduites avec la même force puisque le contrôle ne peut s'exercer que par délégation à l'égard de petits groupes d'experts à qui l'ensemble de la démocratie remet ses pouvoirs.

C'est une question de principe, mais c'est aussi une question très concrète. Au-delà des éléments de principe, on a eu un certain nombre de difficultés qui ont pu émailler l'histoire de notre vote électronique. L'incident le plus important, c'était lors des élections 2003 où un candidat s'était retrouvé avec plus de voix de préférence que le nombre des bulletins exprimés dans sa circonscription. Lors d'une question parlementaire en 2003 à la Chambre, il avait même été question d'un rayon cosmique pour expliquer cette situation. Je vous assure que je cite ici des extraits du compte rendu de la Chambre des représentants.

Nous sommes alors arrivés en 2014 avec une faillite du système de vote électronique, avec un nombre de problèmes concrets impressionnant, avec des citoyens privés de leur droit de vote. Ce sont ces citoyens qui votaient normalement pour les trois élections et qui n'ont pu, parce que la configuration électronique de leur bulletin y a conduit, ne s'exprimer que pour les élections européennes là où d'autres citoyens qui n'avaient un droit de vote que pour les élections européennes ont pu, quant à eux, s'exprimer pour l'ensemble du triple scrutin.

Ce sont ces voix neutralisées – plus de 2 000 voix qui ont été neutralisées, avec un impact potentiel sur la distribution des sièges entre les listes à Eupen, avec un impact potentiel sur la distribution des sièges entre les candidats d'une liste à Bruxelles – sans que jamais on ne puisse finalement savoir si les choses ont été réparties correctement ou si elles l'ont, en fait, été en irrégularité par rapport aux suffrages exprimés par les électeurs.

Ce sont des difficultés quant à la lecture des résultats sans assesseurs ou sans témoins, ce sont un grand nombre d'erreurs qui ont conduit à un rapport du collègue des experts qui est établi pour assurer après coup un regard sur ce vote électronique qui est finalement cinglant en la matière.

C'est aussi le contrôleur de l'opérateur qui organise le vote électronique qui a également fait défaut en la matière.

On a donc là des leçons extrêmement claires et précises qui découlent finalement de ce vote de 2014.

Viennent ensuite et subsidiairement, les éléments de coût développés, notamment, par le ministre des Pouvoirs locaux de la Région wallonne, lors de la précédente législature, qui a pu montrer combien le vote électronique coûte cher à la Région, aux communes ou plus globalement coûte cher à la population, avec un surcoût de plus de 10 fois le coût du vote papier.

On était avec 10 centimes par électeur en cas de vote papier avec 1,37 euro pour le vote électronique – je cite ici des chiffres de notre administration – avec dès lors, si l'on regarde les choses dans leur globalité, un surcoût de 650 000 euros pour les communes en Wallonie, jusqu'ici soumises au vote électronique.

Si l'on devait généraliser le vote électronique à l'ensemble des communes en Wallonie, on aurait une facture de 2,5 millions d'euros, ce sur base des anciennes machines, puisqu'il faudrait – certains parlent parfois de développement ultérieur – repenser un parc global d'équipement. On aurait évidemment une facture nettement supérieure. On mesure bien, en particulier dans le contexte budgétaire dans lequel nous sommes, que la priorité n'est certainement pas d'investir dans un système qui, par ailleurs, sur le plan démocratique, pose de lourdes questions, une hypothèque fondamentale, finalement, sur le contrôle des élections.

C'est aussi, quatrième réflexion, le contexte qui nous environne, puisque d'autres pays – heureusement, si j'ose dire – ont fait aussi des expérimentations en matière électronique et puis, un grand nombre d'entre eux sont également revenus en arrière avant nous, en la matière. Citons l'exemple des Pays-Bas qui étaient sans doute à l'avant-garde du vote électronique et qui, aujourd'hui, en sont intégralement revenus au vote papier. C'est également le cas du Royaume-Uni. En l'Allemagne, le tribunal constitutionnel a même déclaré le vote électronique contraire à la Constitution puisqu'il empêche le simple citoyen – qui n'est pas un *geek*, si je puis dire – de contrôler lui-même les opérations électorales.

C'est également le cas de la Finlande, de la Norvège et j'en passe. C'est aussi la Commission de Venise dont on connaît l'autorité d'expertise en matière démocratique qui a exprimé un certain nombre de réserves. Et c'est évidemment un euphémisme par rapport à ce vote électronique.

Les points de vue ont donc convergé en 2014, lorsque au soir des élections, les présidents de partis conviés au débat traditionnel postélectoral, sur la chaîne de service public, se sont tous exprimés de manière

extrêmement claire pour le retour généralisé au vote papier. C'est d'ailleurs ce qu'en déduit également la dépêche Belga, rédigée dans la nuit du 25 au 26 mai 2014.

C'est l'ensemble de ces éléments qui nous conduisent à penser qu'il est maintenant temps d'arrêter les frais et qui nous ont conduits à déposer un double texte, en fait, celui que nous examinons, aujourd'hui : une proposition de résolution et puis, à côté de cela, une proposition de décret.

Pourquoi deux textes, alors que l'on pourrait éventuellement en imaginer un seul ? Comme vous le savez certainement, la répartition des compétences dans notre pays ne rend jamais les choses simples ; nous avons l'Etat fédéral qui est compétent sur la législation pour nos élections régionales, pour les élections fédérales et européennes également et puis, nous avons notre législateur, notre Parlement, qui est compétent pour les élections locales. Nous avons donc une proposition de décret, là où nous sommes en compétence pleine et entière et nous avons une proposition de résolution. Il est entendu, bien sûr, de notre point de vue, que l'ensemble du dispositif forme un tout. Nous avons pu démarrer les travaux, à l'initiative du président de la Commission des affaires générales – que je salue, d'ailleurs – lors de nos discussions en commission. Nous pensons qu'il faut battre le fer tant qu'il est chaud.

On a des souvenirs extrêmement précis, des éléments qui ont été établis par les rapports des autorités compétentes pour constater ce qu'il en était du scrutin en 2014. Est venue cette proposition de résolution pour que notre Parlement mette sa force dans le dossier. Certains ont évoqué les engagements contenus par la Déclaration de politique régionale en la matière et ils sont fort opportuns. En même temps, nous savons qu'une Déclaration de politique régionale engage ceux qui l'ont adoptée, ceux-là mêmes qui peuvent parfois en sortir. On a eu récemment quelques exemples, on en a encore évoqué ce matin. Par ce vote au sein du Parlement, il s'agit de franchir une étape supplémentaire avec clairement, un signal tout à fait solennel de notre assemblée.

Je veux remercier d'ores et déjà – je les écouterai avec grande attention – les groupes de la coalition PS-cdH d'avoir non seulement ouvert la discussion, d'y avoir participé avec un esprit tout à fait constructif et d'avoir pu, ensemble, adopter ce texte qui est soumis à notre assemblée.

J'espère que nous pourrions procéder de la même manière en matière de législation électorale pour les élections locales. J'ai regretté hier en Commission des pouvoirs locaux que le texte n'ait pas pu être inscrit à l'ordre du jour de notre séance, parce que c'était la logique finalement d'avoir ici un débat d'ensemble.

J'espère que cela pourrait être le cas très rapidement et qu'ainsi nous avancerons sur l'ensemble des élections.

On imagine mal, par principe, par essence, que nous ayons dans nos communes des modalités différentes selon les scrutins. Cela n'aurait pas beaucoup de sens sur le plan pratique, sur le plan fonctionnel, sur le plan démocratique. Une série d'objections ont pu être exprimées, notamment par le groupe MR, dans les travaux en commission. Je ne vais pas les reprendre les unes après les autres. J'espère que le groupe aura pu mûrir sa réflexion à partir de la discussion que nous avons eue en commission sur ce dossier.

Je veux souligner le fait que nous ne sommes pas dans une discussion de la Région contre l'Etat fédéral, ni non plus dans une discussion communautaire. On sait qu'il y a, dans notre pays, des sensibilités différentes sur le sujet, quelque part peu importe puisque en matière de modalité de vote, en réalité, déjà aujourd'hui, nous avons une différenciation sur le territoire qui n'est pas régionale, mais factuelle. Lorsque vous regardez la carte des communes de Wallonie, on voit qu'un certain nombre de communes votent sur des formes électroniques et qu'un certain nombre d'autres votent sur les formes papier, parce que simplement, le législateur fédéral, là où il est compétent a laissé le choix entre les deux modalités. Rien n'empêche la Région wallonne, pour ce qui la concerne, de généraliser le vote papier avec l'intervention bienvenue du législateur fédéral, là où il est compétent, que pour les élections communales, comme pour les élections régionales, fédérales et européennes, nous en revenions au vote papier.

Certains ont parfois évoqué une certaine forme de quête du progrès contre lequel le vote de ce jour s'érigerait. Attention, en la matière, le progrès n'est pas toujours là où on le croit et les différents avatars auxquels ce système a pu donner lieu en 2014 montrent bien combien certainement le vote papier nous amène des résultats qui soient nettement plus conformes à la volonté que les électeurs expriment. C'est quand même bien sûr le sens que les élections prônent.

Je ne vais pas non plus reprendre la liste de tous les éléments contenus dans ce rapport d'expert qui a été établi à la suite des élections 2014, mais je peux vous dire combien un certain nombre d'entre eux laissent pantois. On se demande dans quel pays on se trouve, lorsque l'on en lit ses conclusions. Le débat n'est donc pas communautaire.

Le débat n'est pas non plus un débat sur le progrès. Il vise à tirer les enseignements de ce que nous connaissons en la matière. Des expériences ont aussi été menées. D'autres formes de vote électronique, mais celles-ci ont montré leur limite, les mêmes problèmes se sont posés à l'égard des votes des électeurs européens, versus les électeurs nationaux dans ce triple scrutin où les droits des uns et des autres n'étaient pas les mêmes.

De la même manière que l'on a eu aussi des différentiels de voies entre l'urne électronique et l'urne des récépissés papier – si je puis dire – de la même manière que le coût de ces expérimentations est également extrêmement élevé pour les finances publiques.

Enfin, cet abandon du vote électronique ne fait pas préjudice au débat que nous aurons et qui est finalement déjà agendé pour ce qui concerne l'amélioration du scrutin papier.

On a encore eu l'occasion de l'évoquer hier, avec le ministre des Pouvoirs locaux, puisqu'il prépare une réflexion qui vise à tirer les leçons du rapport sur les élections locales 2012. Un certain nombre d'observations ont été évoquées par les autorités administratives. Nous avons aussi eu des débats en commission sous la précédente législature, par exemple en matière de transport des urnes. Nous avons nous-mêmes relayé certaines questions en la matière, que notre système de transport des urnes peut conduire aujourd'hui à certaines déficiences, donc à des risques potentiels à certains endroits ; que, à un moment donné, lorsque des urnes arrivent plusieurs heures après la fermeture du bureau de vote, des questions légitimes puissent être posées sur ce qui se passe avec cette urne pendant l'intervalle.

Je discutais aussi hier avec un des collègues du groupe MR quant aux scellés. Sans doute qu'en matière de scellés, on pourrait imaginer des formules plus modernes pour éviter le simple ruban adhésif et avoir des systèmes qui donnent une confiance encore plus grande. Il y a certainement des améliorations à faire en la matière.

Je pense aussi au procès-verbal. On a parfois, de la part de certains présidents ou membres de bureau, une certaine forme de difficulté à entendre qu'un simple témoin, un simple membre de bureau peut faire des annotations dans le PV qui n'est jamais que la somme des constats qui sont faits et qui ne doivent pas nécessairement porter consensus. De la même manière qu'il reste aussi un travail à mener à l'égard de la vérification des pouvoirs.

Ce sont des choses dont nous avons déjà discuté ici assez largement et dans un contexte combien houleux et malheureux en juillet dernier, avec des limites qui ont été clairement posées quant au système de contrôle de la vérification des pouvoirs. Nous n'avons pas été satisfaits de la manière dont les opérations ont été menées là-dessus. Un débat se poursuivra. Là aussi, des agendas sont précis. Dans les prochaines semaines ou prochains mois, nous pourrons aussi faire avancer les choses en la matière.

En conclusion, nous avons un vote important aujourd'hui, une symbolique qui est aussi un message clair adressé ou qui veut être adressé aux autorités

fédérales pour un vote aussi à prolonger dans ce qui concerne les compétences régionales.

J'espère que nous serons le plus grand nombre pour franchir ce pas et retrouver des modalités de vote qui permettent à l'ensemble des citoyens d'avoir un contrôle effectif sur les opérations électorales et qu'il n'y ait aucun doute en la matière.

(Applaudissements)

M. le Président. - Sont inscrits : Mmes Morreale, Lecomte, MM. Warnier et Puget.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Chers collègues, notre groupe, sans surprise, nous l'avons déjà évoqué en commission, soutiendra la résolution qui vise à supprimer le vote électronique pour les élections régionales, déposée par notre collègue, M. Hazée. Nous la soutenons sans surprise, d'une part, parce qu'elle est inscrite dans la Déclaration de politique régionale, donc de la majorité PS-cdH. Nous sommes donc enthousiastes de le voir se concrétiser.

D'autre part, quand bien même certains voudraient considérer que revenir au vote papier est passéiste, il suffit de se replonger dans les récents rendez-vous électoraux. Prenons le dernier, pour démontrer combien le vote électronique présente de sérieuses failles et des écueils :

- des problèmes au niveau des codes sources ;
- un énorme bug informatique qui touche tantôt Huy, tantôt Bruxelles, tantôt 14 cantons en Wallonie ;
- des électeurs qui se retrouvent avec des cartes pour pouvoir voter à des élections auxquelles ils n'ont pas droit ;
- des disquettes que l'on ne sait pas lire, et cetera.

Plusieurs raisons nous poussent à tendre vers le retour au vote papier, notamment :

- l'obsolescence du matériel informatique et le coût de son renouvellement, avec un impact non négligeable pour les communes qui seront amenées à prendre en charge une partie des frais de ce renouvellement. Dans le contexte budgétaire des communes, ce serait particulièrement malvenu ;
- le manque de transparence également du système informatique de ce vote. M. Hazée en a parlé assez longuement et je le rejoins. Par exemple, quand le fournisseur du logiciel, qu'il choisit, décide en même temps qui le contrôle ;
- l'impossibilité pour l'électeur de vérifier le dépouillement, l'idée que des citoyens ne puissent pas recompter les votes est problématique ;

- le dépouillement qui ne présente pas ce caractère de rapidité que l'on pourrait attendre. Par exemple, lors des dernières élections, le résultat des votes électroniques est arrivé après les résultats des votes papier dans l'ensemble des autres arrondissements ou provinces.

Ce sont autant d'éléments qui induisent une certaine suspicion au sein de l'ensemble du processus électoral sous forme électronique. Au-delà de mon impression personnelle, je m'appuie sur une publication du Centre d'études de la vie politique de l'ULB qui montre une corrélation entre les difficultés de recourir au vote électronique et le capital scolaire. Un exemple, dans une enquête réalisée auprès de non-diplômés et de diplômés du primaire, ils ont exprimé jusqu'à 40 % à avoir très difficile avec le vote électronique.

Comme cela a été évoqué en commission, pareille difficulté est également plus importante auprès des personnes âgées qui ne sont pas habituées avec l'informatique, qui ne sont pas familières ou qui sont carrément étrangères à l'informatique et qui se retrouvent dans des conditions de stress avec une personne sur cinq – ce sont les chiffres de cette publication de l'ULB – âgée a dû demander recours au président ou à la présidente du bureau de vote pour l'aider. Ce qui pose problème par rapport au fondement même du secret du vote.

Non, le retour au vote papier n'est pas antinomique avec la volonté affichée par le Gouvernement d'engager la Wallonie dans la quatrième révolution industrielle via le plan Marshall 4.0, comme nous avons pu l'entendre en commission. Fondamentalement, le Gouvernement précédent a conclu au coût particulièrement élevé du vote électronique par rapport au vote papier. Je partage cette analyse quand l'on sait qu'un vote représentait, pour les dernières élections, 1,37 euro contre 0,10 euro pour le vote papier. Comme dit précédemment, il faut renouveler le matériel informatique, il faut upgrader à la limite de la modernisation et pour procéder à un nouvel achat potentiel, on monterait à 4,50 euros contre 0,10 euro.

Le vote électronique, en Wallonie, ne concerne, à ce stade, que 39 communes en Province de Liège. Ceci s'explique principalement par le fait que la population, à tort ou à raison, a eu de sérieuses réticences par rapport à cette méthode de vote. La fracture numérique n'est pas étrangère à ce phénomène et pas uniquement dans la population âgée.

Par ailleurs, rien ne prouve que le dépouillement papier soit moins performant, voire moins rapide que le dépouillement électronique. La version papier représente en tout l'avantage primordial de permettre des vérifications à tout moment. La même certitude n'est peut-être pas de mise pour la version électronique aux mains du secteur informatique dont on peut espérer qu'il assure les garanties suffisantes de transparence et de

sérieux. Les incidents des élections 2014 n'ont pas permis d'avoir toutes ces garanties ; ce qui, en matière de démocratie, pose question et, pire, pose problème. Pour ces multiples raisons, il nous semble inutile de poursuivre dans la voie d'un renouvellement du parc de matériel informatique électronique du vote, voire de son extension au-delà des 39 communes actuellement soumises à ce type de vote.

Si cette proposition de résolution concerne les élections régionales qui sont toujours organisées par le Fédéral, il reviendra au Parlement wallon de légiférer avec un futur décret pour supprimer le vote électronique pour les élections communales et provinciales. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans le cadre des travaux qui nous occupent au sein de la Commission du renouveau démocratique que nous venons de mettre en place, Monsieur le Président. Nous voterons, au niveau du PS, favorablement la proposition de résolution. C'est une petite pierre dans l'édifice de la citoyenneté que la commission spéciale entend entreprendre de refonder.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - En Wallonie, 39 communes ont testé, à titre expérimental, ce mode de votation, comme disent les Suisses. Cela représente 20 % de l'électorat wallon.

La régionalisation, en 2001, de l'organisation des élections locales, n'a pas sonné le glas du vote électronique dans ces 39 communes qui, jusqu'aux dernières élections de mai 2014, ont fonctionné avec le matériel informatique et le logiciel de la première génération, soit des machines de plus de 20 ans utilisant toujours des disquettes.

Depuis ses débuts, le vote automatisé compte des détracteurs, y compris dans les partis politiques et les membres de ce Gouvernement et du précédent. En effet – et les élections de 2014 en attestent – le vote électronique pose de nombreuses questions quant à sa fiabilité, son coût financier et, surtout, son caractère démocratique. Le MR est bien conscient de ces interrogations et ne les écarte pas.

L'absence de contrôle immédiat par l'électeur reste le principal grief du vote automatisé, raison notamment pour laquelle, dès 2008, l'État fédéral et la Région flamande se sont associés pour développer de nouveaux prototypes de vote électronique. Cet accord a débouché sur l'adoption d'un nouveau système de vote automatisé avec preuve papier et sur l'acquisition, par les communes flamandes, de nouveaux ordinateurs, en grande partie financés par l'État fédéral, la Communauté flamande et les provinces flamandes.

La Région Wallonne n'a pas souhaité se joindre à cette démarche commune. Dans un premier temps, elle a tenté d'expérimenter son propre logiciel pour,

finalement, tout abandonner. Conséquence de ces tergiversations, sous la pression des 39 communes pilotes, mais aussi prise de court par l'échéance électorale de 2012, la Wallonie a ressorti ses vieilles machines et son logiciel d'origine dont le code source était pourtant décrié.

Malgré l'obsolescence du système, les élections locales de 2012 n'ont pas connu de grosse panne informatique. Il en a été tout autrement lors des élections fédérales, régionales et européennes de 2014, et ce, pour deux raisons : la simultanéité de plusieurs scrutins qui exigeait une réorganisation du contenu des cartes magnétiques et une amélioration de l'ergonomie du système de vote permettant de décocher plus intuitivement une liste ou un candidat qui, en raison d'une erreur de programmation, a bloqué la chaîne d'enregistrement des disquettes et a entraîné la perte de 2 250 votes. Ce bug informatique est intervenu uniquement dans des communes wallonnes et bruxelloises qui utilisent le logiciel dont la mauvaise qualité du code source est avérée. Il a, d'emblée, suscité de nombreuses réactions politiques appelant à l'abandon définitif de ce vote automatisé.

À l'issue du rapport présenté par le collège d'experts chargé du contrôle du système de vote et de dépouillement automatisé, la ministre de l'Intérieur a d'ailleurs signifié que le système de première génération ne serait plus utilisé à l'avenir, laissant la Wallonie décider de poursuivre ou non l'expérience.

La DPR inscrit l'abandon du vote automatisé. Une orientation qui est la forme de décision et qui se suffit à elle-même. Nullement besoin, pour cette assemblée, de voter une résolution invitant le Gouvernement wallon à abandonner le vote automatisé et à demander au Gouvernement fédéral de modifier la législation l'organisant.

Si d'aucuns souhaitent modifier la loi de 1994, qu'ils saisissent l'assemblée fédérale et qu'un examen approfondi sur l'intérêt, la plus-value d'une telle démarche et sur les conséquences qu'elle peut engendrer – je pense notamment au vote des Belges à l'étranger – puisse être mené. Je n'ai pas de doute que les débats qui pourraient y être menés seraient des plus sereins, mais le Parlement wallon n'est pas l'institution parlementaire adéquate. C'est la raison pour laquelle le MR s'abstiendra sur cette proposition de résolution symbolique.

Je terminerais mon intervention par un regret, celui selon lequel l'examen de ce texte se soit cantonné à un débat épidermique découlant de ce bug informatique et n'ait pas permis d'identifier les raisons et les responsabilités de ce fiasco, car, en fait, il s'agit bien du sous-investissement du Gouvernement wallon dans un système auquel il n'a jamais vraiment cru. Cela explique qu'après plus de 20 ans d'utilisation d'un matériel obsolète, le système a finalement déraillé.

M. le Président. - La parole est à M. Warnier.

M. Warnier (PTB-GO !). Lors des élections du 25 mai dernier, le PTB-GO ! a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements. Le principal problème étant, une fois que les votes ont été exprimés, comment un contrôle démocratique peut-il être mis en place ?

Je ne sais pas si je dois encore rappeler les problèmes que nous avons soulevés du fait qu'en Belgique, et donc ici aussi, les parlements sont juges et parties dans la validation des élections.

Je ne sais pas si je dois rappeler les problèmes concrets que cela a posés quand il était question de recompter les votes à Charleroi. Nous sommes toujours pour que le contrôle des élections soit de la responsabilité d'un organe de justice indépendant.

La question du contrôle démocratique est aussi mise à mal via le vote électronique. Lors des dernières élections, 2 250 votants ont vu leur voix disparaître dans la nature. Deux mille deux cent cinquante personnes n'ont pas eu le droit de s'exprimer, simplement parce qu'il y a eu un bug informatique.

Certains diront peut-être que cela ne représente que 0,21 % des votants électroniques, mais chaque citoyen doit avoir le droit de s'exprimer. Quand on voit que toute la polémique du recomptage des voix à Charleroi s'est faite autour de 14 votes, les ratés du vote électronique sont plus que suffisants pour voir que ce système doit être abandonné.

Avec le vote électronique, la tenue de notre processus électoral est mise dans les mains de groupes privés, sans la garantie de le contrôler correctement.

Le PTB-GO ! soutiendra donc la proposition de résolution pour l'abandon du vote électronique.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Messieurs les ministres, chers collègues, l'abandon du vote électronique tel qu'il est présenté aujourd'hui, dans cette résolution, est un abandon définitif. Abandonner définitivement le vote électronique, je suis relativement surpris. Apparemment, je suis le seul ici à défendre le vote électronique ou, en tout cas, à vouloir développer un nouveau système de vote électronique.

Prenons, par exemple, l'économie, personne ici n'a pensé que nous pourrions peut-être demander à une entreprise ou à un cluster de développer un produit de vote électronique de manière intelligente avec des garanties.

Je pense qu'en Wallonie, nous avons des entreprises qui peuvent développer ce type de système. Je souhaiterais vraiment que le Parlement wallon, et particulièrement M. Marcourt, qui doit être, d'une

certaine façon, attristé que l'on abandonne ce vote électronique

Il y a des entreprises ou des universités qui auraient pu travailler ou développer ce type de système.

Cela va vous faire sourire, mais je vais vous parler de l'Estonie. En Estonie, on vote par smartphone. Tout le monde va rire, mais là-bas, on a développé un système de vote par smartphone.

En Wallonie, on va développer un nouveau système de vote papier. En Suisse, ces systèmes existent depuis 2005 et ne posent pas de problème, en tout cas à l'heure actuelle.

Suspicion de fraude, effectivement, Monsieur Hazée, je rejoins tout à fait ce que vous avez dit. Je suis d'accord avec en tout cas une partie de ce que vous avez dit. Des fraudes ou des suspicions de fraude dans les votes électroniques, il y a aussi des suspicions de fraude au niveau des votes papier.

Je vous rappelle que la Commission de validation des pouvoirs a demandé un recomptage, mais on n'a pas voulu recompter ni les votes papier, ni les votes électroniques. Aux prochaines élections, s'il y a un problème avec les votes papier, on ne les recomptera quand même pas. Cela, c'est clair.

Je suis assez surpris aussi que cette proposition vienne du côté Ecolo, c'est assez paradoxal, qui lutte contre les gaspillages et la réduction dans la consommation de papier et qui repropose un vote papier.

Il y a eu des bugs sur le vote électronique qui concernent 0,06 %. C'est déjà trop, cela devrait être zéro. Je suis tout à fait d'accord, je n'ai pas de problème avec cela, mais il faut développer l'outil pour le rendre infaillible. Les communes ayant adopté un nouveau système, en Flandre par exemple, n'ont pas connu de bugs. Apparemment, au nord du pays, on a peut-être trouvé le système qui fonctionne.

Comme je l'ai déjà dit en commission, je pense que la Wallonie fait un retour en arrière puisque depuis 1991, on a pris la décision d'expérimenter le vote électronique et aujourd'hui, on fait totalement marche arrière.

Une redynamisation de la démocratie aussi, la Commission de renouveau démocratique où l'on parle du manque de confiance des jeunes envers le monde politique et on va retourner sur un vote papier. Ce n'est vraiment pas ce qui va donner confiance aux jeunes de s'investir en politique, eux qui aujourd'hui travaillent avec leur smartphone et leur tablette à longueur de journée.

Je souhaiterais soulever aussi un petit point, c'est la consultation populaire bien sûr qui va être discutée dans

la Commission de renouveau démocratique. Après maintes discussions, nous allons certainement trouver un accord, mais comment allons-nous exécuter cette consultation populaire ? On va aussi la faire sur papier. Imaginons que nous fassions trois ou quatre consultations populaires sur l'année, il va falloir organiser dans les communes ces consultations populaires, on va demander aux employés communaux de venir le dimanche matin, de trouver des présidents, de trouver des assesseurs, de trouver des témoins. On n'en trouve déjà pas pour défendre la démocratie, alors je vous promets que l'on n'en trouvera pas non plus pour la consultation populaire.

Il aurait quand même été plus sain de travailler sur des systèmes fiables. Demain, on va dire : « Oui, mais la consultation populaire, on va la faire par Internet. ». On abandonne le vote. Quelle est la confiance que l'on va donner dans ces systèmes de consultation populaire par vote via Internet ?

Cela a un coût plus élevé, je suis tout à fait d'accord, on est en période de récession. Vous devez savoir, chers collègues, que le développement durable a un coût et nous le savons tous aujourd'hui puisque nous prônons le développement durable.

Ce que je voudrais proposer, mais je ne sais pas si je peux, Monsieur le Président. J'ai droit à un temps de parole de réplique et je voudrais en faire don à la majorité afin qu'ils réfléchissent, peut-être pendant une minute, à l'implication de l'abandon définitif du vote électronique avec tout ce que cela va impliquer, c'est-à-dire un manque de confiance de la part de nos concitoyens et un manque de confiance vers nos entreprises. Comment allons-nous réaliser cette consultation populaire ?

Je m'abstiendrai sur ce vote, voire après la minute de réflexion pour la majorité, peut-être que je voterai non.

M. le Président. - Monsieur Puget, merci de votre générosité, mais en principe il n'y a pas de don de temps de parole. Bien sûr, je peux vous inviter à pratiquer d'autres dons, que ce soit d'abord pour le Parlement, pour le Gouvernement, pour des œuvres caritatives. Ils sont toujours les bienvenus.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, peu de chose à ajouter sinon que nous avons eu un débat extrêmement riche et respectueux en Commission des affaires générales sur ce sujet. On sent bien qu'il y a la volonté de part et d'autre, mais au-delà de clivages politiques – cela a d'ailleurs été dit dans les interventions des uns et des autres – de rétablir la confiance. L'élection, il a fallu des décennies, sinon des siècles, pour que les citoyens finissent par avoir véritablement confiance dans le système électoral parce que, pendant très longtemps, la

manière de voter et la manière de dépouiller pouvaient donner le sentiment qu'il y avait ici ou là espace pour quelque manipulation ou fraude.

C'est au fil du temps en resserrant toutes les règles que l'on est parvenu à créer cette confiance. Manifestement, le vote électronique de ce point de vue produit une forme de régression. Les citoyens n'ont pas confiance dans cette manière de voter, outre les problèmes qui se sont produits et le coût du mécanisme. La Déclaration de politique régionale l'avait d'ailleurs largement anticipé, il apparaît tout à fait sain d'aller dans cette direction et de rejoindre les résolutions déposées.

M. le Président. - Y a-t-il une demande de réplique dans le chef de l'un ou l'autre ?

La parole est à M. Hazée auteur de la proposition.

M. Hazée (Ecolo). - Je voudrais revenir sur l'un ou l'autre point. D'abord sur l'enjeu d'obsolescence des machines parce qu'en réalité le bug électronique de 2014 découle d'une erreur de logiciel et non pas tellement de l'obsolescence des machines. Cela veut dire que le programmeur a produit un logiciel qui contenait des erreurs et les contrôleurs ne les ont pas détectées. Ce qui a bien montré toute la précarité de ce système. Cela a d'ailleurs donné lieu à une indemnité de 400 000 euros aux opérateurs. C'est dire si ce n'est pas la Région wallonne qui était en cause dans la matière, mais qu'il y avait une responsabilité de la part des opérateurs délégués à cette mission.

J'aurais un deuxième commentaire par rapport au vote par Internet ou par smartphone pour signaler qu'il mettrait en cause le caractère personnel du vote. Lorsque, voilà plus d'un siècle, des conquêtes démocratiques nous ont conduits au suffrage universel, le caractère personnel du vote était un élément clé. Un vote à distance à travers de telles technologies mettrait à mal le fait que certains votes s'effectueraient avec un conjoint, un membre de la famille, un employeur ou quiconque d'autre qui aurait un regard derrière l'épaule pour voir ce qui est voté. C'est un élément important du débat.

Pour ce qui concerne les autres remarques, je renvoie aux propos introductifs, en particulier sur le sens de cette résolution. La Déclaration de politique régionale est un document provisoire qui engage le Gouvernement, mais il peut à tout moment en sortir, si la coalition qui le soutient le décide. On a donc ici un acte plus fort posé quant à la proposition de décret dont nous discuterons ultérieurement. Je ne vais pas évoquer ici le fait de savoir si ce sera dans telle ou telle commission.

Au-delà de l'abandon du vote électronique, ce sera l'occasion de légiférer pour encadrer les modalités d'encodage électronique puisque depuis peu nous avons un certain nombre de technologies qui sont intervenues

et qui appellent un certain nombre de réglages pour éviter tout souci.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit par rapport à la vérification des pouvoirs.

Pour conclure, je remercie ceux et celles qui ont annoncé leur soutien.

Je regrette que le Parlement ne puisse pas être unanime en la matière. Toutefois, je prends note positivement de l'évolution intervenue depuis les débats en commission et qui pourrait conduire ce Parlement à ce qu'aucune voix contraire ne s'oppose ce qui est déjà en soi aussi un signe très important.

M. le Président. - Les différents orateurs et oratrices veulent-ils répliquer ?

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Quel est l'intérêt de ce Parlement de demander au Gouvernement wallon d'abandonner le vote électronique alors qu'il s'est engagé à le faire et de demander au Gouvernement fédéral de modifier dès lors la législation en l'organisant ?

Voilà la raison de notre abstention.

M. le Président. - M. Puget, vous maintenez votre don. Donner et reprendre c'est moins bien !

M. Puget (PP). - Si l'on n'accepte pas un don il faut bien..., ce n'est pas limité, mais bon.

J'ai bien entendu M. le Ministre-Président.

À demi-mot, on reconnaîtrait qu'il a eu des fraudes. Pourquoi ne pas avoir suivi la commission de validation des pouvoirs quand on a proposé un recomptage ?

La vision des choses a déjà changé.

N'oublions pas que les machines ne se trompent pas – M. Hazée le dit avec de plus beaux mots que les miens – ce sont les hommes qui se trompent. Les machines n'ont rien avoir.

Par contre des systèmes performants existent pour éviter le double vote, on ne va pas rentrer dans les détails techniques.

Il n'y a pas eu un mot sur la consultation populaire dans toutes les réponses que j'ai entendues, parce qu'apparemment on n'avait pas pensé que M. Puget allait parler de cela. Mais c'est quelque chose qui devra être discuté et je ne sais pas comment on va franchement faire pour la consultation populaire.

Juste une petite anecdote, vous avez tous lu, vous savez tous que les banques travaillent beaucoup par Internet pour le moment. S'il y a bien quelque chose que l'on protège, c'est bien son argent. Effectivement, il y a

de temps en temps des fraudes ou des hackers qui s'amuse sur les sites des banques et avec nos comptes en banque. Les banques vont-elles abandonner leur système Internet et leur système de sécurisation parce qu'il y a un pourcentage de choses qui ne fonctionnent pas chez eux ? Non, justement, eux, ils investissent encore et encore dans le développement de ces systèmes. Cet abandon définitif, je vous promets qu'un jour – il y aura certainement un changement de majorité et d'autres voudront réinstaller ces systèmes – nous irons acheter ces systèmes à des sociétés étrangères ou dans l'autre communauté de la Belgique, en Flandre, parce que les systèmes existeront depuis 20 ans, auront été testés et fonctionnent. Je trouve vraiment dommage de passer à côté de cela.

Encore une fois – le plan Marshall, nous en parlerons tout à l'heure – numérisation, préparons nos entreprises à l'avenir. Mais au Parlement wallon, faisons vite marche arrière et surtout ne donnons pas confiance, ne donnons pas un geste vers nos concitoyens comme quoi nous croyons et nous souhaitons travailler avec des outils modernes.

M. le Président. - Vous aurez constaté, Monsieur Puget, que vous avez eu un long temps de parole supplémentaire dans la réplique.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

DÉBAT SUR L'ATTRIBUTION DES FONDS EUROPEENS FEDER, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur l'attribution des fonds européens FEDER, en application de l'article 62 du règlement.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je serai très bref dans cette introduction puisque l'objectif de ce débat est surtout de permettre aux représentants de chacun des groupes de poser un certain nombre de questions, puis j'essaierai de prendre le temps qu'il restera pour y répondre au mieux.

Je rappellerai simplement quelques principes sur la manière dont ces crédits FEDER sont attribués. Vous savez d'abord que le paquet législatif européen a été voté assez tardivement. Il n'a été approuvé au plan européen que le 20 novembre 2013. Heureusement, le Gouvernement wallon, habitué à ces programmations qu'il a pu déjà mettre en œuvre dans des phases précédentes, avait pris les devants, avait procédé déjà, tout au long des années précédentes, à une série d'évaluations, des projets et des plans précédents, ainsi

que des plans Marshall. Des synergies entre ces différents projets avaient procédé également à de vastes consultations tout au long de l'année 2013 et avaient pu, grâce à cela, lancer un appel à projets dès le mois de mars 2014, avant même que les programmes opérationnels de la Wallonie soient approuvés par la commission en décembre 2014.

L'une des décisions clés dans ce processus avait été de faire comme par le passé : examiner toutes les propositions résultantes des appels à projets, à la fois par un consultant désigné par le Gouvernement et par une *task force* indépendante composée d'experts dont chacun reconnaîtra les grandes qualités et la grande impartialité.

Vous les connaissez, je vous le rappelle, ils étaient 12 :

- Philippe Delusinne, administrateur délégué de RTL, je le donne par ordre alphabétique ;
- Eric Domb, patron de Pairi Daïza ;
- Jean-Marie Dujardin, professeur d'économie et de management à l'ULg ;
- Martine Durez, professeur d'économie et de finances publiques à l'Université de Mons ;
- Éric Haubruge, vice-recteur de la Faculté agronomique de Gembloux ;
- Marcel Miller, président et administrateur délégué d'Alstom Belgique ;
- Benoît Moritz, professeur à l'École d'architecture La Cambre à l'ULB ;
- Jacques Pélerin, de l'Union wallonne des entreprises ;
- Philippe Scieur, professeur de sociologie à l'Université catholique de Louvain ;
- Bernard Serin, PDG de CMI ;
- Luc Vansteenkiste, président de la plateforme des financements des entreprises et par ailleurs président du jury des pôles de compétitivité wallons ;
- Vincent Yzerbyt, professeur de psychologie à l'Université catholique de Louvain.

Vous voyez donc que c'est une *task force* qui était extrêmement pluraliste, diversifiée dans sa composante, la moitié de professeurs d'université, l'autre moitié de dirigeants d'entreprises, avec des sensibilités et des spécialités variées pour pouvoir examiner le très grand nombre de projets qui leur ont été soumis.

Les enjeux fondamentaux de cette programmation sont fixés dans les documents européens. C'est quelque chose, je pense, qu'il faut bien avoir à l'esprit, ce n'est pas le Gouvernement qui décide qu'il va soudainement défendre plutôt telle ou telle autre priorité. Ils sont clairement indiqués dans la philosophie de l'Europe 20/20 et dans les documents de programmation européens et ils font l'objet d'une contractualisation entre la Wallonie et l'Europe.

Si l'objectif était de renforcer la productivité, la création de valeurs de nos entreprises, d'encourager et d'accélérer la transition vers une économie de la connaissance, de valoriser la recherche et l'innovation, la qualité de notre main-d'œuvre, la redynamisation des pôles urbains, tout cela est le choix d'orientation donné par la Commission européenne et de priorité arrêté en commun par la Wallonie et la Commission européenne.

La programmation 2014-2020 s'inscrit très largement dans la continuité de la précédente et quelques accents supplémentaires qui sont donnés, davantage de mesures en matière d'esprit d'entreprise et de soutien à l'entrepreneuriat, davantage de priorités données à la valorisation économique du soutien à l'innovation. C'est bien d'innover, encore faut-il le valoriser ou en matière de développement urbain, une approche qui doit être plus intégrée.

D'une manière générale, pour les propositions qui sont soumises au Gouvernement et d'abord à la *task force*, l'encouragement était donné à regrouper ces propositions en portefeuille pour avoir des paquets d'actions cohérents.

Vous savez également que la Wallonie n'est plus considérée comme une région en retard de développement. Elle est aujourd'hui une région en transition. Nous progressons et la Commission le reconnaît. Au passage, nous recevons moins d'argent, mais quand on reçoit moins d'argent parce que l'on va mieux, on ne peut que s'en réjouir. Vous savez également que la Commission, dans sa méthodologie, a décidé d'examiner le territoire selon des axes différents. Une province, le Brabant wallon, en l'occurrence, était considéré comme ce que l'on appelle, dans le jargon européen, une zone plus développée ; le reste étant dans la catégorie des régions en transition.

Les arbitrages ne se sont pas faits entre le Brabant et les autres. Le Brabant a fait l'objet d'enveloppes spécifiques qui lui étaient consacrées à l'intérieur de chacun des axes.

Les axes, pour mémoire, définis là aussi par la Commission et contractuellement arrêtés par la Commission à la Wallonie, c'était l'économie 2020, le soutien surtout à la compétitivité des PME pour un budget de 476 millions d'euros plus 14 millions d'euros pour le Brabant wallon.

L'innovation 2020 et en particulier, je l'ai dit, la valorisation industrielle de l'innovation pour un budget de 410 millions d'euros et 29 millions d'euros pour le Brabant wallon.

Le territoire, avec un budget de 310 millions d'euros et un accent mis sur les politiques urbaines intégrées et la demande de la Commission européenne de concentrer les budgets sur les métropoles et sur les grands pôles

urbains situés dans les zones en déclin industriel, ainsi que sur les pôles transfrontaliers et la capitale régionale.

Un budget pour l'axe 4 de 261 millions d'euros pour la transition vers la Wallonie bas carbone, principalement les éléments liés à la réduction de consommation d'énergie, réduction de carbone et de 12 millions d'euros complémentaires pour le Brabant wallon.

L'axe 5 qui concerne le développement urbain également avec un montant de 85 millions d'euros, c'est une nouvelle disposition. La Commission souhaitait que 5 % de ce budget soient attribués non pas par le Gouvernement, mais par des entités dites infrarégionales. Le Gouvernement avait arrêté la liste de ces entités intrarégionales, c'étaient le Conseil de développement de la Wallonie Picarde, le partenariat stratégique local Cœur de Hainaut, le Comité de développement stratégique de Charleroi, RésauLux, le GRE et AXUD. Ce sont ces instances qui ont réparti cette enveloppe de 85 millions d'euros entre les différents pôles urbains qui avaient été au préalable sélectionnés. Il s'agit, vous vous en souvenez, des Villes de Charleroi, Liège, Mons, La Louvière, Sambreville, Namur, Herstal, Seraing, Verviers, Tournai, Mouscron et Arlon.

Je rappelle au passage qu'autant la liste de ces villes que la composition de la *task force* que la méthodologie n'ont pas été arrêtées par ce Gouvernement, mais par le Gouvernement tripartite précédent. Je pense que c'est important de le rappeler.

Enfin, l'axe 6 concerne les compétences et concerne l'accent sur la formation avec un budget de 65 millions d'euros plus 4 millions d'euros pour le Brabant wallon et est consacré principalement au financement des équipements et des infrastructures de formation.

Cet appel à projets a rencontré un très vaste succès, puisque nous avons reçu pas moins de 176 portefeuilles d'actions comportant 1 258 projets, pour un total de 3,820 milliards d'euros, alors qu'il y avait 1,125 milliard d'euros plus les crédits directs pour les entreprises de disponible.

C'est-à-dire, trois fois et demie plus qu'il n'y avait de moyens disponibles, et ce, avec des taux variables. Pour l'axe 1, il y avait deux fois plus de projets que de crédits disponibles ; l'axe 2, deux fois et demie ; l'axe 3 sur le territoire quatre fois ; l'axe 4 est celui qui a remporté le plus vaste succès, c'est tout ce qui concerne la réduction de carbone et les économies d'énergie, il y avait six fois plus de projets qu'il n'y avait de moyens disponibles ; et l'axe 6, deux fois.

Le Gouvernement wallon a donc décidé de retenir 438 projets pour un montant total de 990 millions d'euros. Il reste donc 61 millions d'euros disponibles que l'on n'a pas voulu attribuer parce que, comme pour le

FSE, s'il n'y a pas ici ou là, dans tel ou tel axe, de projets suffisamment bons, on ne veut pas attribuer des montants. On relancera alors des appels à projets pour le solde disponible.

À côté de cela, vous savez qu'il y a un montant de 533 millions d'euros réservés à l'aide directe aux entreprises et qui seront attribués directement soit via les outils financiers, soit par le ministre de l'Économie, sur base de critères tout à fait objectifs que le ministre peut vous rappeler et qui sont des critères validés de la même manière par la Commission européenne : le nombre d'emplois créés, la hauteur des investissements, et cetera. Tout le monde se souvient des investissements faits par la Région wallonne dans des entreprises telles que Colruyt à Lessines, Baxter, Johnson et Johnson, EVS et beaucoup d'autres. C'est dans cette même logique que ce montant de 530 millions d'euros sera attribué au cours des prochaines années.

Le Gouvernement wallon a vraiment voulu s'en tenir à l'objectivation de la procédure d'attribution qui avait été décidée déjà dans le passé, le faire avec une rigueur absolue. Nous nous étions engagés à ne pas déroger à hauteur de plus de 5 % aux propositions faites par la *task force* et nous nous y sommes tenus puisqu'il y avait, je vous le rappelle, un budget de 1,700 milliard d'euros et 533 millions d'euros qui feront l'objet des attributions directes que je viens de mentionner. Sur le 1,700 milliard d'euros qui reste, 61 millions d'euros n'ont pas été attribués. Sur le reste, la variation n'a été que de 4,62 %. Donc, moins de 5 % de modification par rapport aux propositions de la *task force*, ce qui permet de confirmer cette forte crédibilité que la Wallonie a auprès de la Commission européenne. Toutes les évaluations de la Commission le confirment : notre manière d'attribuer ces fonds est considérée comme remarquable et même souvent citée par les responsables de la Commission en exemple pour d'autres régions, parce que nous fonctionnons de cette manière et je crois que nous n'avons qu'à nous en réjouir.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, nous avons en effet pris connaissance de la programmation 2014-2020 FEDER.

Le premier constat que je vais faire, c'est par rapport au contexte puisque l'on sait que voilà plus de 20 ans que nous bénéficions du soutien financier européen et que les indicateurs de la Wallonie, structurels, sont toujours ce qu'ils sont : interpellants et inquiétants.

Je vous entends bien, nous ne sommes plus une région en retard, nous sommes une région en transition. Je rappelle tout de même qu'il y a eu pas mal de pays de l'est qui ont adhéré à l'Union européenne et que cela a joué aussi fortement, ce qui ne veut pas dire que, par rapport aux autres pays de la zone euro, notre PIB wallon ait augmenté.

Je rappelle aussi que par le passé, c'est près de 4 milliards d'euros de fonds FEDER et de fonds européens dont a pu bénéficier la Wallonie : 70 % pour le Hainaut. Ce sont des éléments qu'il faut rappeler. Quand je l'ai dit, cela n'a pas permis le redressement wallon, cela n'a pas permis de doper la croissance ni de résorber notre retard, notamment par rapport à l'indicateur du PIB moyen par habitant en Wallonie. Eurostat le confirmait encore ces derniers jours.

On peut aussi se poser la question quand on voit l'essor du Brabant wallon, la façon dont le Brabant wallon se développe sur le plan économique alors qu'il n'a jamais bénéficié de fonds européens.

Même si l'on peut se réjouir de cette manne financière européenne, on peut s'interroger par rapport à ce système de subventionnement européen aujourd'hui. Il faut avoir le courage de le dire aussi quand on fait le parallèle avec le Brabant wallon et les autres régions de Wallonie.

Le deuxième élément que je veux stigmatiser aujourd'hui, c'est le parent pauvre. La décision du Gouvernement, c'est la ruralité, les zones rurales. On avait déjà eu un aperçu dans votre discours sur l'état de la Wallonie : pas un mot sur la ruralité. Ici, que constate-t-on ? Que l'on continue à privilégier les grandes villes, les centres urbains. On peut dire que l'on peut comprendre jusqu'à un certain point, mais à un moment donné, cela suffit par rapport aux zones rurales. Je rappelle que vous ne pouvez pas ne pas tenir compte et ignorer 50 % des Wallonnes et Wallons qui font partie de la ruralité.

On a vu comment on a défini les pôles urbains. Cela n'a pas été si évident, il y avait cinq pôles urbains. Puis votre prédécesseur a joué de l'influence pour que Tournai et par le même ordre des choses, Mouscron soient aussi dans les bénéficiaires de ces fonds européens.

Quand on regarde les nouvelles allocations budgétaires dans le programme Rénovation et Revitalisation urbaines en 2015, que constate-t-on ? Pour Liège, Mons et Namur, alors que l'enveloppe globale diminue, 3,2 millions d'euros pour Liège, 1,5 million d'euros pour Mons et Namur, et ce, pour 20 ans. C'est un peu hallucinant et interpellant.

On le sait aussi, pour la politique des grandes villes transférée du Fédéral : 8 millions d'euros ; cinq villes sont concernées : Mons, Charleroi, La Louvière, Liège et Seraing. L'histoire se répète.

Quand on a un Gouvernement qui se dit attaché à l'économie circulaire, au circuit court, il y a une certaine contradiction, voire une certaine incohérence dans cet élément de choix ; nous sommes interpellés par rapport à cela.

Qu'en est-il de l'impartialité ? J'entends qu'il n'y a pas de procès d'intention à l'égard de la *task force*. Vous ne ferez pas croire que la main politique, la main du Gouvernement, n'est pas intervenue ou n'est intervenue que pour 4 %. Ce qui est révélateur, Monsieur le Ministre-Président, c'est la façon dont vous avez communiqué, l'expression des différents ministres. On a fait une conférence de presse présentant globalement la programmation FEDER, puis chacun est allé dans sa région, dans sa ville avec les bourgmestres concernés, avec les parlementaires concernés. Pour faire quoi ? Faire de la communication sous-régionaliste, sous-localiste. Je sais qu'il n'y a pas d'influence politique.

Je vais d'abord me limiter à mon arrondissement : M. Ylief, des politiciens verviétois trop peu influents, le peu de fonds FEDER en est la preuve. Preuve par l'absurde que c'est bien une influence politique.

M. le Ministre Prévot est venu à Verviers. Il défend M. Elsen et s'en prend au Parti socialiste.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Il y a en tout cas une belle photo de vous avec M. Elsen.

M. Lutgen, à *Matin Première*, interrogé concernant le fait que je suis critique par rapport aux fonds européens, dit : « M. Jeholet apprendra ou fera en sorte qu'il ait plus d'influence dans les grandes villes en 2018 ». Voilà une expression qui démontre l'influence du politique dans la programmation des fonds FEDER.

Je ne vais pas reprendre individuellement, mais j'en citerai une : Mme Durée. On connaît son indépendance totale au Parti socialiste ; elle n'en a aucun lien.

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais plus fondamentalement m'interroger sur les critères de dérogation gouvernementale et voir quels sont ces critères et quels ont été les éléments de motivation pour ne pas suivre les recommandations du groupe d'experts.

On parle de 1,7 milliard d'euros.

Vous avez parlé de 1,1 milliard d'euros qui ont été distribués. Pour les 600 millions d'euros restants, je dois dire que c'est assez flou. Si le Gouvernement décide seul, on est à 36 % de dérogation. On n'est plus dans les 5 %. Pourquoi agir différemment pour ces montants ? Reste-t-il un budget non consommé pour des projets non retenus ? En clair, quand vous avez décidé toute une série de projets, aviez-vous un peu un carnet Atoma, une liste *bis*, avec toute une série de projets qui allaient être repêchés ? C'est un peu ce que j'entends, aujourd'hui.

Le Gouvernement rassure toute une série de mandataires locaux en disant : « Ne vous tracassez pas, on va repêcher le dossier ». J'aimerais donc savoir, Monsieur le Ministre, si vous disposez, si le Gouvernement dispose, aujourd'hui, d'une liste *bis* des

promesses ont été faites à une série de mandataires locaux.

Quand je dis aussi que les arrondissements ont été totalement oubliés – il s'agit de voir aussi les réactions aujourd'hui, à Dinant, à Philippeville et à Couvin. À Bastogne, il n'y a aucun souci par rapport à cela, mais quand je regarde le tableau... Je parlais de Verviers qui a été reconnu dans les 12 pôles urbains. Le fonds FEDER va financer 19 euros par habitant.

Je vais vous donner deux ou trois chiffres et mes collègues, y compris du MR, ne m'en voudront pas. À Mons, c'est 1 067 euros par habitant ; à Charleroi, 925 euros par habitant ; à Liège, 870 euros par habitant ; à Tournai, 642 euros par habitant.

Monsieur le Ministre Prévot, vous qui êtes venu défendre M. Elsen, les dossiers verviétois étaient-ils si mauvais que cela pour avoir cette différence ? Monsieur le Ministre-Président, confirmez-moi que les dossiers étaient si mauvais ? Pourquoi cette disparité, quand on sait que Verviers est un pôle urbain ? À un moment donné, ne doit-on défendre que les grandes villes ? Des villes comme Verviers ou comme beaucoup d'autres – je cite cet exemple, car il est marquant et frappant – n'ont-elles pas non plus besoin d'aide pour se redresser économiquement, commercialement, rendre plus attractifs leur centre-ville ? Je pense qu'il y a vraiment, Monsieur le Ministre, une interpellation que nous devons avoir.

Un mot concernant les chiffres : sur le site de l'Union européenne, on voit 1,703 milliard d'euros, dont 681 millions d'euros de parts européennes. On sait que les projets sélectionnés représentent 990 millions d'euros. Les chiffres sont importants, Monsieur le Ministre. Ce sont des questions précises. On nous dit qu'il reste 85 millions d'euros à distribuer aux villes via les entités infrarégionales. Je souhaiterais donc, Monsieur le Ministre, savoir exactement ce qu'il en est. Comment ces 85 millions d'euros vont-ils être répartis ? Si je ne m'abuse, nous n'avons pas toutes les informations. Qui en profitera ? À nouveau, les 12 pôles urbains définis ? Je pense que c'est un élément important.

Quand je regarde 1,703 milliard d'euros, il reste 630 millions d'euros. Dans votre point presse, vous n'avez pas parlé de 630 millions d'euros, mais de 554 millions d'euros au bénéfice des entreprises. Aujourd'hui, vous parlez de 533 millions d'euros. Quelle est la différence ? Où sont partis les millions ?

Outre la manne européenne, vous avez distribué 23,3 millions d'euros hors FEDER à 12 communes. Pour information, il y a 11 villes dont le bourgmestre est membre du PS. D'où vient cet argent ? Comment allez-vous sortir ces 23 millions d'euros hors FEDER ? Je me pose la question.

Je terminerai par dire, Monsieur le Ministre-Président, chers membres du Gouvernement, que les fonds FEDER n'ont pas permis de redresser la Wallonie et aujourd'hui, beaucoup d'entre vous reconnaissent que les fonds FEDER n'ont peut-être pas toujours été attribués à des dossiers qui en valaient la peine, ou en tout cas, à des dossiers qui stimulaient l'économie, qui dopaient la croissance, qui étaient de véritables leviers multiplicateurs pour développer l'économie, mais aussi l'emploi.

Toutefois, aujourd'hui, on est dans un autre monde où la *task force* semble avoir réglé tous les problèmes. Vous avez raison de souligner que la *task force*, c'est quand même le Gouvernement, précédent, c'est vrai, ce n'est pas ce Gouvernement-ci, mais c'est quand même le précédent Gouvernement qui a désigné cette *task force*.

À ce jour, nous ne sommes pas convaincus que cette programmation, ce nouveau « baxter européen » permettra de doper la croissance et de redresser l'économie wallonne. Je le regrette, je préférerais y voir beaucoup plus d'optimisme dans la situation dans laquelle nous sommes, compte tenu aussi de l'autonomie dont nous allons devoir faire preuve dans les années qui viennent.

Je pense que l'on ne peut pas se contenter de la méthode Coué, on ne peut pas se contenter de discours, de frémissements du redressement wallon. Je pense qu'il faut avoir le courage de renverser des tabous, et que la programmation du fonds européen est décevante de ce point de vue.

Monsieur le Ministre, voilà quelques questions aussi qui vous ont été posées, auxquelles, j'espère, on aura des réponses très claires. Une clarification s'impose, en effet.

M. le Président. - Voilà qui est dit. Autres points de vue, j'imagine.

La parole est à M. Gahouchi

Mme Gahouchi (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, chers collègues, effectivement, jeudi dernier, 438 des 1 258 projets soumis au Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour bénéficier de fonds européens ont été retenus, pour un montant total 1,1 milliard d'euros.

Pour rappel, ces projets seront soutenus à 50 % par les finances wallonnes et communautaires, à 40 % par le FEDER et à 10 % par les opérateurs.

Les arbitrages gouvernementaux ont été dictés, à plus 95 %, par une *task force*, dont on vient d'en parler, composée d'experts universitaires et entrepreneuriaux,

dont le travail a été salué par l'Europe pour son efficacité et sa transparence.

Si lors des programmations précédentes, l'accent avait été mis sur le respect de la législation communautaire ou sur la stratégie de Lisbonne, cette programmation s'inscrit dans une politique d'investissement alignée sur la stratégie Europe 2020.

Cinq objectifs se dégagent : l'emploi ; la recherche-développement et l'innovation ; le changement climatique et l'énergie ; l'éducation ; la pauvreté et l'exclusion sociale. L'alignement de la politique de cohésion sur les objectifs de la stratégie Europe 2020 doit ainsi permettre à l'Europe de devenir une économie intelligente, durable et inclusive en aidant ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de production et de cohésion sociale.

Faut-il encore rappeler, ici, l'importance de la part, dans le budget de l'Union européenne, à savoir plus d'un tiers, des instruments de la politique de cohésion pour accroître la compétitivité de l'Europe, sa cohésion sociale et créer davantage d'emplois ?

Pour la période 2007-2013, cette politique a notamment permis, à l'échelle européenne, de créer 600 000 emplois et d'investir dans pratiquement 200 000 PME. En Wallonie, ce sont 81 500 personnes qui ont pu trouver un emploi, ce sont plus de 130 000 000 d'heures qui ont été financées et plus de 1 600 entreprises créées.

Des centres de compétences aux chèques technologie, en passant par l'Opéra royal de Wallonie, grâce aux fonds structurels européens, la Wallonie se profile comme une région d'excellence.

Nous pouvons aussi souligner l'importance de la nouvelle catégorie de régions en transition qui a permis à la Wallonie de bénéficier d'une manne très importante.

Bien entendu, l'objectif reste de diminuer ces subventions, car nous ne pouvons pas nous satisfaire éternellement de ce statut.

À cet égard, nous pouvons rappeler ici le travail de l'ancienne législature et de M. le Ministre-Président Demotte qui s'était battu à différents niveaux lors de la précédente législature pour que ces régions en transition soient reconnues comme une catégorie à part entière.

Au niveau wallon, les projets retenus concernent des plates-formes multimodales, des centres d'entreprises ou scientifiques des réaménagements de centres urbains, des centres de technologies avancées, et cetera. On pourrait encore en citer d'autres, avec des lignes de conduite suivante ayant balisé les choix, l'efficacité énergétique, transition vers une société de bas carbone, innovation et accès à la formation.

Les fonds FEDER participent également à la création et à l'extension des capacités de pointes des

PME, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises, à la valorisation du potentiel des centres de recherches, à la promotion des investissements et je peux vous en citer d'autres.

Je pourrais continuer ainsi longtemps à énumérer l'ensemble des secteurs touchés par les fonds FEDER tant ils sont nombreux. Là n'est pas mon objectif.

À travers ces exemples, j'entends simplement montrer que la politique de cohésion à travers parfois des aspects techniques ou technocratiques touche directement le citoyen wallon dans sa vie quotidienne. Elle participe au bien-être de nos sociétés en mettant l'accent, en ce qui concerne le FEDER, sur les aspects les plus économiques.

Au-delà de l'appel à projets de 1,1 milliard d'euros, quelque 554 millions d'euros devront encore être attribués aux bénéficiaires des entreprises. Quatre-vingt-cinq millions d'euros seront également laissés, à la demande de l'Europe, à l'appréciation d'entités locales pour le développement urbain.

Nous le savons, notre Région – et nous en sommes fiers – est diversifiée. Afin de maximiser les effets des actions de redynamisation urbaine sur l'ensemble du territoire wallon, une priorité a été accordée, dans un premier temps, aux métropoles. Le ministre-président vient de les citer, telles que Charleroi, Liège, aux grands pôles urbains touchés aussi par un déclin post-industriel comme Verviers, Herstal, Seraing, Sambreville, La Louvière ou Mons, aux pôles urbains transfrontaliers tels qu'Arlon, Tournai, Mouscron et à notre capitale régionale, Namur.

Ces centres urbains ne doivent pas être entendus comme un centre-ville en tant que tel, mais bien comme une agglomération ou une zone urbaine élargie. Il ne faudrait pas, dans cette volonté de concentration, se limiter aux seuls grands pôles urbains, mais les considérer dans leurs relations avec la périphérie immédiate, constituée de zones rurales ou semi-rurales.

Le défi des zones rurales est aussi celui du maintien de leur spécificité tout en permettant aux espaces ruraux d'être attractifs pour l'activité économique.

Sans vouloir anticiper le débat, Monsieur le Président, nous pouvons constater, à la lecture de la répartition de ces fonds, que ceux-ci participent aux objectifs affichés par le plan Marshall 4.0 :

- en faisant du capital humain un atout, en valorisant l'alternance comme dispositif permettant l'accès au marché du travail ou le retour à l'emploi,
- en renforçant l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation tout au long de la vie,
- en sensibilisant à l'esprit d'entreprendre,

- en soutenant le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises,
- en mobilisant le territoire à destination du développement économique,
- en soutenant l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire,
- en soutenant l'innovation numérique.

J'aurais pu tenir le même discours concernant les fonds FSE qui mettent en avant la promotion de l'inclusion sociale ou la lutte contre la pauvreté et qui touche à des matières en lien direct avec les aspects sociaux, mais ce n'est pas là l'objet du débat de ce jour.

Je voudrais juste conclure en ayant encore un mot sur les projets qui n'ont pas eu la chance de bénéficier des fonds FEDER.

Si les projets retenus ont fait des heureux, inévitablement, les projets qui n'ont pas été sélectionnés ont fait des déçus.

Il ne pouvait en être autrement et nous pouvons voir dans ces déceptions, l'ampleur du dynamisme et des volontés de développement de l'ensemble des acteurs de notre Région. Faut-il pour autant enterrer tous ces projets ? Certainement pas.

On retrouve dans tous ces dossiers des idées, des perspectives, des chantiers à mettre en œuvre qui s'inspirent d'une même ambition pour la Wallonie. Laisser tomber ces projets serait une grave erreur. Nous devons faire en sorte qu'ils puissent vivre, s'exprimer avec peut-être moins de moyens, mais avec une volonté décuplée.

C'est maintenant vers d'autres moyens de financement que ceux-ci doivent se tourner pour que ces projets puissent se développer en dehors du FEDER. Si les fonds FEDER ont ainsi permis à des projets de bénéficier de subventions, ils auront aussi été un formidable laboratoire d'idées.

Notre objectif doit être désormais, au-delà des aspects pratiques de la répartition des fonds, de transformer ces idées en réalisations concrètes. C'est alors seulement que nous pourrons prendre pleinement la mesure du succès de la politique de cohésion. Du succès de leur aboutissement se révélera aussi le dynamisme de notre chère Région.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers collègues, le Gouvernement a donc annoncé la liste des projets sélectionnés. C'est un moment important pour de nombreux opérateurs, ainsi

que pour la Wallonie dans son ensemble. Ce sont des budgets très conséquents qui permettent de soutenir notre économie, notre redéploiement, mais également de l'orienter dans une certaine mesure.

Petite incise qui a son importance, il faudra aussi se rappeler que cette manne européenne est utile et soutenante. Nous sommes tous responsables aussi de ne pas présenter l'Europe uniquement sous un jour de contraintes et de restrictions.

Il y avait un grand nombre de projets soumissionnaires, bien plus que de budget disponible – plus de trois fois plus. Je ne sais pas trop s'il faut dire que c'est une bonne nouvelle ou non. C'est certainement une bonne nouvelle pour le dynamisme et la volonté de porter des projets, mais cela traduit aussi bien sûr un grand besoin de soutien, une nécessité de subventionnement qui dépasse largement les disponibilités budgétaires et qui traduit tout simplement une situation préoccupante à la fois des pouvoirs publics et de notre économie.

Parmi tous ces projets, de très nombreux bons projets structurants, créant une dynamique, porteurs d'avenir qui répondent aux différents critères qui ont été évoqués et qui avaient été définis. Il y a donc de bons projets qui sont retenus et beaucoup d'autres bons aussi qui ne le sont pas.

Que retenir de la décision finale ?

Premièrement, il n'y a sans doute pas – heureusement d'ailleurs et grâce au travail aussi du jury – de très mauvais projets dans la sélection.

Deuxièmement, le Gouvernement a choisi de s'écarter de la proposition du jury, certes de quelques pour cent, mais il repêche de cette façon des projets qui n'avaient pas été sélectionnés et qui n'apparaissent pas de manière évidente comme meilleurs que d'autres qui n'ont pas été retenus par le jury et qui eux ne sont pas repêchés par cette décision du Gouvernement.

Cela introduit donc forcément une certaine suspicion sur le processus. Cette suspicion est fortement aggravée par la manière dont le Gouvernement a communiqué – je partage l'avis de M. Jeholet sur ce point. Un peu a contrario de votre présence en nombre aujourd'hui, et c'est aussi exceptionnel que positif, la communication du Gouvernement a été faite de telle manière que chaque ministre annonce les bonnes nouvelles dans sa sous-région comme si la Wallonie n'était pas une entité avec un projet régional, une vision régionale, mais une fédération de communes ou de sous-régions. Là où la dynamique et l'objectivité des choix devaient être mises en avant, selon nous, le Gouvernement a choisi de se présenter avec plusieurs visages sous-régionalistes.

Ce constat est encore plus interpellant lorsque l'on prend l'exemple, sans doute le plus marquant qui a été cité également, de la Ville de Verviers dont le centre-

ville est en grande difficulté – cela n'a échappé à personne – et qui hérite de très peu de soutien. C'était pourtant un des pôles identifiés dans le programme opérationnel.

On ne peut alors s'empêcher, Monsieur le Ministre-Président, tenant compte de votre choix de vous éloigner de la sélection du jury pour partie, considérant les majorités politiques présentes dans les différentes communes – celles qui sont repêchées, celles qui ne sont pas retenues – tenant compte de votre manière de communiquer, d'avoir un doute sur l'objectivité des choix du gouvernement et finalement, pour partie, de la pertinence finale de la sélection. Enfin, reste une question en vue de la situation budgétaire compliquée de la Région : comment les projets surnuméraires retenus par le Gouvernement, hors fonds FEDER, seront-ils financés ? Ou autre manière de poser la question : pourquoi le Gouvernement n'en a-t-il pas retenu davantage s'il considère avoir les moyens de les financer sur fonds propres ?

Ensuite, surtout, comment ces projets ont-ils été sélectionnés par le Gouvernement ? Comment peut-on l'expliquer à ceux qui étaient porteurs de projets similaires, mais qui n'ont pas été retenus ? Par exemple, dans les régions rurales qui n'étaient pas considérées comme prioritaires dans les critères, alors que lorsque l'on est sur la sélection sur fonds propres, par définition, le Gouvernement avait toute latitude. Il reste encore des montants importants à attribuer les 85 millions d'euros des pôles de développement urbain et 554 millions d'euros des *invests* wallons.

Vous avez rappelé tout à l'heure certains critères ; il sera essentiel que la méthodologie et l'objectivité, sur ce volet important qu'il reste encore à attribuer, soient indiscutables. En conclusion, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, Messieurs les ministres, les projets qui seront développés, en Wallonie, seront certainement très utiles, mais il est grand temps de rassurer chacun par les actes de ce que le projet wallon est un projet régional avec une stratégie régionale et des critères objectifs, bien sûr basé sur des dynamiques et des acteurs locaux, mais ne traduisant pas seulement une addition de dynamiques sous-régionales. C'est une question centrale pour notre développement commun et sur lequel le Gouvernement, sur ce dossier, n'a peut-être pas apporté des réponses tout à fait rassurantes.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, merci Monsieur le Ministre-Président, pour ces informations. C'est vrai que nous avons appris, il y a une dizaine de jours, que c'était près de 1,7 milliard d'euros et près de 1 million d'euros qui étaient attribués pour 438 projets cofinancés par l'Europe, par la Région et bien sûr aussi, par des opérateurs.

Alors, convenons d'abord – et je l'ai entendu de par mes prédécesseurs – que cela n'est pas négligeable. Ce n'est pas rien dans le contexte économique que nous connaissons où les investissements publics sont évidemment essentiels et indispensables. Nous en bénéficions, cela a été dit, au titre de région en transition. Nous avons progressé, nous sommes dorénavant région en transition. Effectivement, nous pourrions souhaiter de vivre dans une opulence telle que nous n'aurions plus besoin des fonds européens. Cela c'est l'objectif - ne nous en cachons pas -, mais aujourd'hui nous n'y sommes pas encore. Ces aides sont donc une vraie opportunité, un ballon d'oxygène pour les emplois, pour les entreprises, et in fine pour le citoyen. Elles sont d'autant plus importantes qu'elles viennent se conjuguer et s'additionner au plan Marshall 4.0. Cela tombe particulièrement bien. Tout à l'heure, nous aurons un débat sur ce plan Marshall et l'on voit très bien les synergies, les appuis et les renforcements, même si, comme vous l'avez rappelé, l'Union européenne a dressé les lignes dans lesquels les régions et les États devaient s'inscrire. Nous n'avions pas les mains libres pour faire ce que nous aurions voulu faire ; nous sommes avec un cadre. Mais le plan Marshall vient opportunément, me semble-t-il, renforcer dans des thématiques d'innovation, de recherche, de formation, de soutien à la compétitivité des PME - que ce soit le numérique, l'accès au TIC ou la transition vers une économie bas carbone ou l'aménagement du territoire...

Si, une fois la problématique, c'est que nous avons reçu beaucoup de demandes. Cela, c'est positif ; il y avait beaucoup de projets et de réponses. Il y en avait, vous l'avez dit, trois fois et demie plus que de moyens disponibles. Alors, forcément cela implique des choix et des décisions et, inévitablement, des déceptions.

On a cité certaines villes. C'est vrai, il y a eu Dinant, Verviers, La Louvière, on pourrait encore en citer d'autres. Ce sont des villes avec des majorités très différentes politiquement, notons-le. Elles n'ont pas pu être retenues.

Cela ne veut pas dire que les projets n'étaient pas bons. Cela ne veut même pas dire qu'ils n'étaient pas très bons. Quand on a trois fois plus de demandes, il fallait que les projets soient extrêmement bons pour être retenus.

Je voudrais formuler deux remarques.

La première, c'est que, forcément, il y a des gagnants et des perdants. Les fonds européens ne sont pas là ad vitam æternam. Ce sont des opportunités d'avoir des financements ou de les perdre. Il y a de nouvelles villes qui ont bénéficié de financement et qui, avant, n'en bénéficiaient pas. On voit un focus sur les deux bassins : Hainaut et Province de Liège, mais c'est aussi une des demandes et une des orientations de l'Union européenne de mettre le focus sur les zones industrielles qui sont en

difficulté – on en parle quand même suffisamment ici au sein de notre assemblée – et en même temps de se concentrer sur les grands pôles urbains.

Deuxième remarque, on l'a dit, il y avait une *task force*. Toute la méthodologie a été décidée sous le Gouvernement précédent qui avait anticipé les travaux. Oui, il était prévu de suivre à 95 % les travaux de la *task force*. Vous avez même suivi à plus de 95 %. J'ai noté 4,62 % pour lesquels le Gouvernement avait prévu d'éventuellement s'éloigner de l'avis de la *task force*.

C'est quand même assez désobligeant pour des personnes, dont on a cité les noms d'ailleurs, qui sont connues, qui ont travaillé depuis des mois dans cette *task force*, de sous-entendre qu'ils ne seraient pas indépendants, qu'ils ne seraient en tout cas pas suffisamment libres pour pouvoir émettre des avis pertinents.

On notera, je le rappelle, que dans les membres de cette *task force*, il y a des professeurs d'universités, de hautes écoles bien sûr, mais qu'il y a quand même presque la moitié qui viennent du monde de l'entreprise. Je pense qu'il y a des personnes que tout le monde connaît et dont l'indépendance est largement reconnue. N'abaïssons pas non plus le débat.

Pour le cdH, c'est une opportunité importante, c'est un moment important. La pertinence de la politique régionale européenne est également importante.

Par le passé, toute une série de projets ont fait leurs preuves, ont permis des avancées conséquentes. Nous progressons. Nous essayons de rattraper et nous rattrapons notre retard. Les fonds, c'est un peu comme du carburant supplémentaire. Je tiens à souligner le travail qui a été fait par la *task force*. Je me réjouis aussi de ces 438 projets qui vont se déployer pendant la période des fonds européens.

J'ai déjà insisté tout à l'heure sur l'articulation de la politique FEDER avec la politique plan Marshall, Monsieur le Ministre-Président. Ce sont des sujets d'actualité. Le plan Marshall, c'est le cœur du cœur, ce n'est pas toute la politique du Gouvernement wallon. Ensemble, les fonds FEDER, ce n'est pas que la politique européenne. Il y a aussi les fonds FSE. Il y a d'autres fonds également. Ensemble, FEDER, Marshall, FSE, cette enveloppe avoisine les 5 milliards d'euros. Cela, ce n'est pas rien. C'est donc extrêmement important de le mettre en œuvre le plus rapidement possible. C'est ce que vous faites et nous nous en félicitons.

Montrer – elles me semblent assez évidentes – les passerelles et les effets de levier entre le plan Marshall et les fonds européens ; ce qui rendra les uns et les autres encore plus pertinents et également – on en a parlé – à côté du 1,1 milliard, il y a 533 millions d'euros pour les invests. Ce sont des montants également

bienvenus et qui viennent en soutien à des outils financiers publics pour continuer, poursuivre cette politique au bénéfice de nos entreprises. M. le Ministre Marcourt est à vos côtés, comme généralement.

Je suppose que lui ou vous ne manquerez pas de nous en dire plus sur l'agenda ou la manière de procéder concernant ces montants.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres.

(*Applaudissements*)

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Président, selon l'Union européenne, l'objectif des fonds FEDER est de renforcer la compétitivité des régions et villes d'Europe. Ces fonds servent donc à organiser très concrètement la concurrence entre les grandes agglomérations européennes et comme dans chaque compétition, il y a des gagnants et des perdants.

L'Europe doit activement réduire le fossé entre les régions les plus pauvres et les plus riches, mais les fonds FEDER ne contribuent pas à réduire ce fossé, car ils augmentent la concurrence entre les villes. Ils soutiennent souvent des projets qui ne créent pas ou peu d'emplois. Ils ne s'attaquent pas aux problèmes de logement ou aux problèmes environnementaux. Ces projets sont souvent des projets de prestige, des projets immobiliers ou des projets commerciaux qui ne relèvent pas de vraies priorités en période de crise.

Les fonds FEDER mettent les villes en compétition tout en les uniformisant autour d'un seul critère : il faut pouvoir vendre la ville à des investisseurs. C'est le *city marketing*, illusion néo-libérale selon laquelle de grands projets commerciaux, des projets immobiliers privés ou de grands projets de prestige auraient des retombées économiques dont tout le monde profiterait.

C'est en réalité exactement l'inverse qui se produit, car cette commercialisation de la ville creuse un fossé entre les riches et les pauvres au cœur même de la ville.

À quelques rares exceptions près, les projets présentés pour les fonds FEDER sont tous coulés dans le même moule du *city marketing* et de la rénovation urbaine au service de l'investissement privé. Ces fonds FEDER sont pourtant des fonds publics européens. Il serait donc logique qu'ils servent à créer de l'emploi et à permettre à nos villes et régions de mener des politiques sociales. Malheureusement, ces critères sont complètement secondaires dans le choix des projets.

Enfin, l'attribution des fonds pose aussi question. En effet, en vue de répartir les fonds, la Région wallonne s'est dotée d'un comité dit indépendant pour éviter, selon elle, le sous-localisme et être impartiale. Or, et ce qui

vient est moins rigolo, qui trouve-t-on dans ce comité, ou autre *task force*, six universitaires et six chefs de grandes entreprises. Chacun met sa confiance là où il veut. Pour ce qui nous concerne, nous considérons qu'en plus de ces représentants du monde patronal, les citoyens qui ont aussi le droit à la ville, les organisations syndicales et les organisations représentatives de la société civile devraient pouvoir peser sérieusement sur le choix du type de projet retenu.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, nous venons de bénéficier d'une manne considérable dont nous devons faire bon usage.

Les fonds FEDER permettront un lifting de la Wallonie et de ses joyaux. Nous verrons ainsi le réaménagement de centres-villes, le développement de pôles d'excellence, la revitalisation de quartiers, l'aménagement d'espaces publics, soit autant de cadeaux de Noël au printemps.

Ne boudons donc pas notre plaisir, mais, en revanche, l'argent venant de l'Europe nous oblige à une responsabilisation et à un questionnement.

L'essence des fonds FEDER est de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux, stimuler le développement économique et la création d'emplois, renforcer la recherche appliquée et ses débouchés, revitaliser les grands centres urbains et favoriser la transition énergétique.

Ce sont là autant d'objectifs louables, même si nous avons toujours eu quelques réticences de principe lorsque nous voyons investi autant d'argent public, car nous aurions préféré des politiques qui mettent beaucoup plus les entreprises au centre du renouveau.

Vous nous rassurez en affirmant que les arbitrages ont été effectués par une *task force* composée d'experts universitaires et entrepreneuriaux afin d'éviter, d'une part, de tomber dans le sous-localisme, véritable fléau wallon et, d'autre part, la subjectivité dans les choix.

À l'analyse pourtant, nous nous retrouvons avec une multitude de projets cantonnés à un quartier, ou pire encore, à une place. Nous sommes aussi soupçonnés lorsque nous observons les bénéficiaires retenus, soit des villes, des communes et des intercommunales et par n'importe lesquelles. J'ai entendu le bourgmestre de Namur se réjouir parce que sa ville, grande bénéficiaire, n'avait jamais obtenu autant de fonds européens.

Sambreville, avec huit projets retenus comme l'incubateur Food is Life ou Ecosol, rafle 14,85 millions d'euros. Mouscron obtiendrait 6,2 millions d'euros pour l'aménagement de son centre-ville et 5,7 millions d'euros pour sa gare. Tournai aurait droit à 8,5 millions

d'euros pour le renforcement de la liaison de la gare, rue Royale, quartier Cathédrale, un montant de 6,9 millions d'euros pour Tournai Expo et 6 millions pour Technicité. Huy va obtenir plus de 2 millions d'euros pour la création d'une nouvelle voirie d'accès à la gare et le réaménagement d'un dépose-minute devant celle-ci.

J'espère qu'il n'y a pas de considération politico-politicienne dans ces choix, mais j'émet des doutes, car des villes comme Dinant, Verviers, font la soupe à la grimace et n'hésitent pas à parler d'un manque clair d'objectivité.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai une seule question pour résumer cela et elle rejoint celle de M. Jeholet. Comment les communes financeront-elles la partie qui leur incombe dans ce contexte plus que tendu ? Y aura-t-il des transferts budgétaires ou de nouveaux emprunts ? Les projets devaient-ils inclure les mécanismes de financement ? Si oui, peut-on en avoir un aperçu ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Chers collègues, je me réjouis que ce débat ait lieu et qu'il ait lieu devant un Parlement au grand complet, car sur des sujets de telle importance, c'est une étape importante dans cette législature. Il faut pouvoir débattre en toute ouverture et en toute transparence. Je vais m'efforcer de répondre à toutes les questions et objections formulées.

D'abord, sur la ruralité, j'entends bien, Monsieur Jeholet, l'argument que vous avancez qui a déjà été avancé à d'autres moments, mais il faut savoir de quoi l'on parle. On parle du FEDER qui, par définition, s'intéresse aux pôles urbains et aux pôles en déclin industriel ; il s'intéresse au soutien à l'économie et à l'innovation. Par définition, il est peu tourné sur les régions rurales et sur l'agriculture, mais le FEDER n'est pas la seule forme de soutien européen. Nous aurons très bientôt – j'espère que ce Parlement se passionnera autant pour ce projet que pour le FEDER – le FEADER qui est précisément le pendant pour les régions agricoles et rurales du FEDER ; il qui sera doté d'un montant de 660 millions d'euros, ce n'est pas rien. Quand on voit la proportion de ce que représentent nos territoires ruraux et urbains, l'agriculture et les autres types d'activité économique, c'est un soutien tout à fait considérable.

Vous verrez que nous n'oublions absolument pas cette partie fondamentale de notre territoire. Pas plus que nous n'oublions, Messieurs du PTB-GO !, le social. Simplement, là aussi, il y a d'abord, ici même, des éléments qui touchent à la formation ; près de 70 millions d'euros qui serviront à équiper des centres de formation pour que nos jeunes travailleurs et demandeurs d'emploi puissent mieux se former et avoir

demain plus de chances de trouver un emploi. Cela, c'est bien au cœur d'une mission sociale.

Par ailleurs, nous venons d'attribuer – ne l'oubliez pas – plus de 800 millions d'euros dans le cadre du FSE. Il faut donc avoir cette vision d'ensemble. L'Europe soutient à la fois le social, l'économie et le développement rural, sauf qu'aujourd'hui, nous parlons du paquet qui concerne l'économie et le redéploiement du territoire.

Deuxièmement, sur les chiffres, il y a eu confusion. Afin de récapituler, nous avons donc attribué 990 millions d'euros. Nous avons conservé + 85 millions d'euros qui l'ont été par les différentes entités infrarégionales. Je n'ai pas ici la ventilation exacte, mais tout est connu, tout est public. Vous pourrez voir avec grande précision comment les entités infrarégionales se sont réparties entre elles ces montants qui leur avaient été attribués.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre-Président, pour être clair, ce sont les montants, pas les projets ?

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Les projets, tout à fait. Vous avez les projets et les montants. Cela a été fait ou c'est en cours d'être fait d'un endroit à l'autre, mais tout cela sera finalisé très prochainement. Tout cela sera tout aussi public que le reste.

Soixante et un millions d'euros n'ont pas été attribués, parce que l'on a préféré, dans certains axes où il n'y avait pas suffisamment de bons projets, ne pas les attribuer et relancer un appel. Il y a 533 millions d'euros qui le seront selon les critères habituels de l'aide directe aux entreprises, tel que voulu par la Commission européenne. Cela fait un total de 1,669 milliard d'euros. On a arrondi à 1,7 milliard, mais le montant exact est bien celui-là.

Il est vrai que par ailleurs, le Gouvernement a décidé, par la même occasion, d'attribuer 23 millions d'euros supplémentaires sur ses crédits propres. Vous savez, le Gouvernement, à toute séance du Conseil des ministres, attribue des crédits pour des routes, pour des zonings, pour des sites de dépollution. Ce jour-là, il l'a fait, comme il le fait à d'autres occasions, mais il l'a fait en cohérence avec la programmation FEDER. À nouveau, toutes ces décisions sont publiques, vous pouvez donc les examiner, les approuver ou les désapprouver.

Je vous donne un exemple : dans certains cas, le Gouvernement a pu considérer que la *task force* avait trouvé ce projet très intéressant, mais ne lui avait pas attribué de budget, tout simplement parce que l'enveloppe était épuisée. La *task force* a fait cet exercice de ne pas simplement avoir dit : « Voilà les projets favorables et maintenant, débrouillez-vous pour faire les arbitrages ». Auquel cas, il y aurait eu beaucoup

plus d'interventions politiques. La *task force* a arbitré jusqu'au total de l'enveloppe et à certains moments, a dit : « Pour tels projets, si nous avons eu des crédits suffisants, nous aurions aussi aimé qu'ils soient financés. ». Dans ce cas, le Boulevard Urbain de Seraing, par exemple, le Gouvernement a dit : « C'est un très bon projet, la *task force* le dit. L'enveloppe n'est pas suffisante, nous allons néanmoins le soutenir ».

Dans d'autres cas, la *task force* a retenu un projet, mais l'a retenu à un montant très inférieur à ce qui avait été demandé. À Farciennes, pour prendre un autre exemple au hasard, dans la commune la plus pauvre de Wallonie, mais aussi une de celles qui progressent le plus vite et où le taux de chômage baisse le plus rapidement, la *task force* avait retenu un projet de liaisonnement de deux parties de la commune coupées par une voie de chemin de fer, elle n'y avait attribué que 1 million d'euros. Un million d'euros ne permettait pas d'avoir un projet à la hauteur des besoins et le ministre des Pouvoirs locaux a décidé, sur ses fonds propres, de compléter ce budget d'un montant complémentaire.

Il y a ainsi un certain nombre d'autres exemples, mais vous le verrez en examinant la liste. Cela a été fait dans une logique de complémentarité et dans une logique de cohérence avec les choix qui avaient été faits par la *task force*.

On parle beaucoup des villes. Je voudrais rappeler une chose. Je suis toujours fasciné par ce Parlement qui parle de sous-localisme et qui le dénonce, mais qui, à force de le dénoncer, crée le phénomène. Dans les interventions – j'aurais presque dû minuter – vous avez passé à peu près 80 % de votre temps à parler de 395 millions d'euros sur le 1,7 milliard. En effet, ce dont nous parlons ici, c'est 490 millions d'euros pour le soutien direct à l'économie, c'est 440 millions d'euros pour le soutien direct à la recherche – personne n'en parle, personne ne regarde si tel laboratoire est dans telle commune, si telle entreprise est dans telle province – c'est 273 millions d'euros pour le soutien au bas carbone et c'est 70 millions d'euros pour la formation. Néanmoins, ce qui fascine les parlementaires – et peut-être devons-nous nous interroger sur les raisons pour lesquelles cela nous fascine – c'est ce qui touche les communes. C'est à peu près le seul morceau dont on a parlé. J'ai entendu Mmes Simonet et Gahouchi – je les en remercie – qui ont souligné le soutien à l'entreprise et le soutien à la recherche. Pour le reste, tout tourne autour des communes. C'est important, mais je rappelle que ce n'est que 400 millions d'euros sur 1,7 milliard d'euros ; ce n'est qu'un petit quart du total des fonds FEDER.

Dans ceux-ci, il y a eu une concentration, c'est vrai. Le problème est que quoi que l'on fasse, si l'on concentre, on nous dit : « Vous concentrez, vous oubliez telle ou telle zone » et si l'on ne concentre pas, on nous dit : « Vous faites du saupoudrage et vous en mettez un peu partout ».

Le choix qui avait été fait – et que j'assume, d'autant plus qu'il a été fait par le Gouvernement précédent dont je n'étais pas membre – avait été celui d'un juste équilibre entre concentration et couvrir l'ensemble du territoire.

C'est ainsi, Monsieur Jeholet, vous le savez, que la politique fédérale des grandes villes couvre sept villes. Ce Gouvernement a déjà décidé, dans le cadre du transfert de cette politique, que la politique wallonne de la ville, à laquelle la ministre des Pouvoirs locaux travaille, couvrira non pas sept, mais neuf villes. Il a décidé d'élargir à deux communes supplémentaires : Mouscron et Verviers, qui, selon l'analyse faite par les excellents négociateurs de la DPR, remplissaient les mêmes critères que les autres grandes villes, et devaient donc pouvoir être bénéficiaires de cette politique.

Le Gouvernement précédent, lui, avait non seulement pris en considération toutes ces villes, mais également Sambreville, Arlon, Tournai et Namur, pour des raisons qui sont, à chaque fois, justifiées et qui, je le rappelle, ont été soumises à la Commission européenne ; ce n'est pas simplement le Gouvernement wallon qui dit : « Je vais prendre Sambreville, pour faire plaisir à son bourgmestre, ou je vais prendre Namur, car c'est la capitale wallonne. »

Tous les arguments ont été avancés dans le programme opérationnel soumis à la Commission, laquelle a validé le choix de ces pôles urbains, en considérant que c'était objectif. Ce sont toutes des villes qui sont soit issues de zones industrielles frappées par le déclin, soit des villes qui sont des zones frontalières ; et on a aussi besoin, dans ces zones frontalières, qui sont souvent les plus touchées par les difficultés économiques, de relancer une vraie dynamique de remaillage économique et urbain, soit la capitale : qui peut contester que l'on investisse dans la capitale de la Wallonie ? Personne, et certainement pas moi qui, en tant que ministre-président, veille toujours à défendre la capitale wallonne.

Il y a eu, par ailleurs, un certain nombre de dérogations. À nouveau, je ne veux qu'il y ait aucune suspicion. Messieurs Jeholet et Henry, les dérogations, vous en aurez la liste complète. Ce sont des décisions du Gouvernement wallon. Comme toute décision du Gouvernement wallon, elles sont publiques, et vous pourrez donc les examiner. Vous pourrez voir où nous avons dérogé.

Je vais quand même vous donner, non pas toute la liste – ce serait long et fastidieux – quelques exemples pour que vous en compreniez la logique. Qu'a-t-on fait dans les dérogations ? On a considéré, par exemple, en matière de recherche, que la *task force* avait dit : « Il y a un excellent projet qui s'appelle Wallonia Biomed, qui concerne la thérapie cellulaire, le diagnostic et l'immunothérapie, mais voilà, nous attribuons un montant de X, car les crédits ne sont pas suffisants. » Le

ministre de la Recherche nous a convaincus que ce projet était vraiment structurant, et qu'il fallait le soutenir davantage que ce que la *task force* faisait. Nous avons donc attribué 10 millions de plus que ce que la *task force* avait recommandé, mais c'est le même projet. On n'est, en effet, pas allé repêcher un projet défavorable. C'est un projet favorable que nous avons alimenté de 10 millions de plus que ce qui avait été prévu.

Pour prendre d'autres exemples au hasard : le projet soutenu par IDEA pour la redynamisation du fret ferroviaire dans la zone du cœur du Hainaut. On a ajouté 600 000 euros à un projet qui était déjà retenu, car cela permettait de mieux le financer. Pour une pépinière exploratoire des possibles à Bavière, là aussi, on a ajouté un montant complémentaire, mais on n'est pas allé repêcher un projet qui n'existait pas. Le projet avait été retenu. On a amplifié l'enveloppe, car il nous paraissait que cela le méritait.

Dans d'autres cas, il y a eu des *switchs*. Si je prends la Commune de Binche, par exemple, la *task force* avait retenu un projet au centre-ville, autour de la gare de Binche, comme favorable, et un autre projet de l'écoquartier de l'îlot Pastures, pour vous donner les détails, et nous avons considéré que celui-là, parce qu'il avait déjà fait l'objet d'investissements, dans le passé des programmations FEDER, de dépollution, notamment, et parce qu'il était vraiment dans la philosophie d'extension des nouveaux quartiers de ville, était en pleine cohérence avec nos priorités. Nous avons donc pris celui-là plutôt que l'autre, parmi deux projets que la *task force* avait tout les deux retenus comme éligibles. Vous verrez, en passant l'ensemble de ces décisions au crible, que c'est la logique générale qui a gouverné nos arbitrages.

On ne peut pas tout retenir, c'est vrai. Je ne vais pas porter de jugement sur telle ou telle commune, sur telle ou telle ville. Monsieur Jeholet, vous vous préoccupez beaucoup de Verviers, mais je suis certain que ce n'est pas du tout par souci de proximité avec la commune dont vous êtes le bourgmestre. Vous vous préoccupez de Verviers, c'est très bien. D'autres s'en sont également préoccupés. Je ne vais porter de jugement ni sur Verviers ni sur aucune autre ville. Je vais simplement rappeler la philosophie générale.

Le programme 2020, quand on le lit, on comprend que vont gagner les projets qui misent sur l'innovation, sur la recherche, sur la mobilité, sur les technologies innovantes, en matière numérique notamment, et qui mise, en particulier, sur la réduction du carbone et de la consommation d'énergie. C'est à toutes les lignes, à peu près de la stratégie 2020 de l'Union européenne et de la programmation FEDER.

Il n'était pas interdit de déposer des projets en matière culturelle, patrimoniale et touristique, mais enfin en lisant le document, on devait pouvoir

comprendre que l'on avait plus de chances de remporter l'aval de la *task force* si l'on avait des projets de mobilité, des projets d'isolation des bâtiments, des projets d'innovation et de soutien à la recherche et à l'innovation, que des projets qui étaient moins centraux dans les priorités. La *task force* a fait des choix assez brutaux et a fait des choix de dire : « Nous ne voulons, par exemple, reprendre aucun RAVeL », il n'était pas interdit de prendre des RAVeL, mais la *task force* a décidé et nous ne l'avons pas contesté, d'écarter toutes les demandes de RAVeL et Dieu sait s'il y en avait !

Il n'y a pratiquement pas une des 262 communes wallonnes qui n'avaient déposé une demande de projet RAVeL et ils n'ont pas retenu non plus des projets de rénovation d'une chapelle ici, d'un autre bâtiment remarquable là, parce qu'ils ont considéré qu'avec l'argent dont nous disposons, il fallait aller soutenir des projets qui avaient le plus fort effet levier en matière de redynamisation économique et en matière de création d'emplois et je suis, pour ma part, très heureux qu'ils aient été dans ce sens-là.

L'ensemble des membres de la *task force* – je trouve aussi dommage, comme l'a dit Mme Simonet, que l'on cible un membre de la *task force*, en particulier. Je pense qu'ils sont tous citoyens belges, tous électeurs, ils votent tous pour un parti ou l'autre, je ne sais pas lequel, mais en tout cas ils ont tout décidé par consensus et donc aucun membre de la *task force* n'a pu imposer sa volonté par proximité politique ou par affiliation politique.

Enfin, un dernier mot qui sort un tout petit peu du débat immédiat, mais qui me paraît important pour le recadrer sur cette question du sous-localisme. Je crois que pour la Wallonie, il est fondamental d'arriver à se dire que ce n'est pas en s'opposant aux bassins de vie que l'on va construire la force régionale. Ce qui fait la force régionale de la Wallonie, c'est aussi de savoir soutenir l'ensemble de ses pôles urbains et métropolitains et en ce compris, dans les zones rurales.

Toute la géographie économique, M. Cruckman et des années, des années d'études le montrent, ce qui fait l'attractivité en termes de positionnement des industries, c'est d'avoir à un certain moment des concentrations d'activités. Le fait d'avoir un pôle bois quelque part dans le sud de Luxembourg, le fait d'avoir un pôle agroalimentaire ici, le fait d'avoir un pôle chimique à tel autre endroit fera qu'une entreprise venue de très loin si elle dit, l'entreprise Irlandaise, pour ne pas la citer, qui veut créer des panneaux d'isolants avec de nouvelles matières chimiques, cherche un lieu de localisation en Europe ; elle décide que la Wallonie est le meilleur endroit pour s'installer, c'est une excellente décision, elle choisit où vais-je m'installer en Wallonie ? Et bien, elle s'installe à Seneffe et c'est la logique même parce que Seneffe est le pôle de la pétrochimie wallonne depuis toujours et que c'est un vrai intérêt de venir s'installer là, il y a une synergie, un écosystème, elles trouveront là, tous les soutiens dont elles ont besoin pour leur

industrie spécifique et donc, si nous poursuivons cette stratégie de renforcement de nos pôles urbains et de renforcements de ce que l'on appelle une spécialisation intelligente, nous aurons toutes les chances de continuer à attirer plus d'entreprises chez nous.

La Flandre l'a compris depuis au moins une quinzaine d'années et cessons donc d'opposer l'intérêt de l'intégralité de notre territoire et l'intérêt de chacun des pôles qui le constitue et comprenons que d'abord il n'y a pas de villes PS et des villes MR. Il n'y a pas des villes qui appartiennent à l'un ou l'autre parti politique et dans la plupart des villes que nous avons citées, je voudrais rappeler que le MR est présent non seulement à Verviers et à Mouscron qui sont les villes qui n'ont peut-être pas emporté les plus gros budgets FEDER, mais le MR est aussi dans les majorités à Namur, à Mons, à La Louvière, à Tournai et à Charleroi.

Ces villes ont donc, dans une logique pluraliste reflétant leur majorité, veillé à déposer de bons projets et elles les ont reçus. Tant mieux pour elles, je n'en fais pas une question d'étiquette politique. Je crois que nous devons nous efforcer de comprendre que la Wallonie est forte de la force et du dynamisme de ses pôles urbains et économiques spécialisés et que nous avons tout intérêt à continuer de les renforcer.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet

M. Jeholet (MR). - Merci M. le Ministre-Président, j'aime bien vos belles paroles, votre fausse naïveté, votre angélisme, aimons-nous les uns les autres et mon but n'est pas de poser des communes à dos, des communes urbaines aux autres communes, mais je reste quand même interpellé alors quand vous parlez de la ruralité, je maintiens la ruralité, je la maintiens parce que c'est un seul axe sur six du FEDER. Le reste, c'est de l'interprétation et je vais vous donner quelques exemples.

Par rapport au FEDER, oui, c'est un fonds, mais qui est essentiellement tourné vers l'agriculture. Ici, on parle de la ruralité, des villes et communes rurales, des petites et moyennes communes : Ciney, Dinant, Chaudfontaine, Spa, Malmedy, Stavelot, Philippeville. En Ourthe-Amblève, rien.

À un moment donné, cela interpelle. Je sais que Bastogne est le plus grand centre urbain de Wallonie. Mais quand je vois aménagement centre-ville et création du pôle événementiel pour plus de 8 millions d'euros, 564 euros par habitant. Laissez-moi m'interroger.

Je pourrais citer aussi les remparts à Thuin, l'aménagement ou centre-ville à Farciennes, l'aménagement autour de la gare à Huy, la revitalisation du centre à Flémalle, la bibliothèque et les espaces *coworking* à Dour, création d'un axe structurant entre centre-ville et pôle de loisirs à Messancy. On peut

multiplier un certain nombre d'exemples qui ont été retenus et pas d'autres.

On ne peut m'empêcher de dire que la main politique est toujours bien présente dans l'attribution de cette programmation. C'est clair. Vous avez voulu mettre de côté la ruralité. Cela représente 50 % des Wallonnes et des Wallons. Par rapport au FEDER, c'est tourné uniquement vers l'agriculture.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Attendez, Monsieur Collin, vous êtes vous, c'est vrai. On cherche votre poids dans le Gouvernement par rapport au fonds FEDER. Vous êtes responsable de la ruralité, on cherche votre...

(Réaction de M. le Ministre Collin)

À mon avis, vous n'étiez pas au Gouvernement, vous n'aviez pas participé. Il y a un autre élément, je vous l'expliquerai, si vous voulez, en aparté. À mon avis, il n'y a pas que la ruralité.

On peut se dire qu'il y a trois ou quatre fois le nombre de dossiers. Il y a eu beaucoup d'intérêts. Mais alors, il fallait expliquer. Quelle énergie développée, quel moyen mis en place pour développer des projets. En disant aujourd'hui, on savait très bien que la culture, cela n'allait pas. La culture, c'est aussi un développement de centre-ville. Nous sommes d'accord là-dessus.

Quand je vois des remparts, je pense que le développement culturel est autant un facteur de développement d'un centre-ville. Dans les 12 centres urbains, j'y reviens, car je ne fais pas une focalisation sur Verviers, croyez bien, mais, quand on voit 19 euros par habitant pour Verviers, avec 1 067 euros à Mons et des centaines d'euros pour les autres centres urbains, on ne me fera pas croire qu'il n'y a pas autre chose là derrière.

Je termine, Monsieur le Président, depuis 20 ans, les fonds FEDER n'ont pas eu les effets escomptés. Je l'ai dit, cela n'a pas été un levier pour la croissance ni pour le développement économique. On n'a pas permis de rattraper notre retard. Nos indicateurs sont toujours mauvais, le taux d'emploi, de chômage, les exportations, le PIB par habitant.

Je souhaite croire. On fera l'évaluation. On peut se donner rendez-vous, Monsieur le Ministre-Président. Vous avez dit que c'était un projet de législature. On se donnera rendez-vous pour voir l'efficacité et l'efficience de la politique menée.

Dans le contexte actuel et les finances wallonnes qui sont ce qu'elles sont, chaque euro doit être, aujourd'hui, utilisé de façon optimale, notamment pour le développement économique de la Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments de réponses. C'est vrai que vous savez être convainquant. Il faut peut-être analyser différents éléments entre les lignes.

Vous avez donné quelques éléments de justification des choix du Gouvernement dans ce qui s'était écarté du jury et dans ce qui était supplémentaire, les 23 millions d'euros en question. Il y a quelques éléments, mais cela paraît aussi relativement arbitraire.

Vous dites : « On a suivi le jury, on a fait des compléments », mais, en même temps, quand le jury avait décidé des enveloppes, on a rajouté des montants. On ne sait pas très bien pourquoi, sur quelle base et quelle évaluation. Beaucoup de projets ne sont pas retenus. Vous dites « la ruralité », mais justement, dans les 23 millions d'euros, vous aviez toute la latitude puisqu'il s'agissait des fonds du Gouvernement. Vous ne dites d'ailleurs pas comment ils seront financés, ni pourquoi vous vous êtes arrêtés à 23 millions d'euros parce qu'il y avait beaucoup d'autres demandes. Là, vous aviez justement toute la latitude pour soutenir aussi la ruralité qui ne se retrouvait pas fortement dans le reste.

Il y a quelques éléments, mais ce n'est absolument pas convaincant sur ces différentes critiques.

Là où évidemment je ne vous suis pas du tout, c'est quand vous reprochez aux parlementaires de s'intéresser essentiellement à ce qui touche les villes ou les communes. Comme on dit parfois, en Wallonie – à certains endroits en tout cas – c'est un peu le bleu qui dit au camembert : « Tu pues ». Je m'excuse, mais regardez la communication du Gouvernement. C'est exactement ce que vous avez généré.

Vous avez organisé la communication de cette façon, vous avez parlé essentiellement de ce qui concernait les communes et vous l'avez organisé de manière décentralisée. C'est tout à fait logique que cela introduise de la suspicion et c'est tout à fait logique que cela suscite le questionnement, là où il aurait fallu être au-dessus de la mêlée et clairement, incarner le projet wallon. C'est réellement dommageable en termes de discours et il faudra longtemps avant d'arriver à endiguer cela.

Par exemple sur Verviers, vous n'avez pas répondu. Ce n'est pas mon arrondissement. Je suis donc tout à fait à l'aise pour le dire. C'est un exemple criant sur lequel il n'y a pas de réponse et c'est très extrêmement dommageable. On a un Gouvernement où bien sûr les personnes viennent de différentes régions ; par ailleurs elles exercent des fonctions très importantes aussi au niveau local et donc ce doute est clairement présent et je le regrette.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre-Président.

D'abord, vous avez fort opportunément rappelé les différents fonds qui existent : le FSE, 800 millions d'euros ; les fonds FEDER, 1,7 milliard d'euros ; le FEADER, 660 millions d'euros. Il y a ici des personnes qui connaissent suffisamment les objectifs des fonds européens pour ne pas tout mélanger et dire qu'il faudrait le soutien à l'agriculture dans le FEDER, alors que le FEADER va nous l'apporter. Je ne comprends pas comment les fonds FEADER, qui soutiennent l'économie agricole, ce ne serait pas soutenir la ruralité. Quand on soutient l'économie agricole, on soutient évidemment la ruralité. On ne peut pas simplifier les choses de cette manière et donc c'était opportun de le rappeler.

C'était bien aussi d'expliquer dans les 4,6 % de marge pour laquelle le Gouvernement a légèrement modifié les décisions de la *task force* – j'étais heureuse de l'entendre – que déjà pour des montants importants, ceux que vous avez cités, c'était une amplification des choix. Ce ne sont pas les projets dont vous vous êtes écartés tellement, c'était simplement dire : « On va mettre un peu plus sur des projets qui ont déjà été retenus par la *task force* ». Alors, je comprends mieux la manière avec laquelle vous avez travaillé.

Au-delà de cela, c'est un peu dommage que sur des montants aussi importants, on discute de ceci ; il y aura toujours une ville qui aura moins. Les fonds FEDER, ce ne sont pas des euros par habitant. Si l'Union européenne avait voulu donner des euros par habitant, elle l'aurait dit. Ce sont des projets pour l'ensemble de la Région wallonne. Alors, forcément, il y a toujours des déçus. J'aurais aimé aussi qu'il y ait plus d'argent et que l'on puisse soutenir plus de très bons projets, mais il fallait que ce soit de très bons projets.

Non, ce ne sont pas des euros par habitant et ce n'est pas tellement bien de dire cela comme cela parce que cela donne l'impression au public que l'on a droit à des euros par habitant sans savoir qu'en faire. Non ! Par contre, il y a des projets de recherche. Pour avoir exercé ces responsabilités-là, pendant plusieurs années : « Cela jamais, la recherche... C'est combien ? C'est bien ». Et puis on n'en dit pas plus. Cela, ce sont de vrais projets : de la recherche, de l'innovation, mais on n'en parle pas trop. C'est un peu dommage, mais c'est un regret personnel.

Merci pour ces éléments et ces informations. Il y aura encore le FEADER, il y a encore le plan Marshall – c'est le débat de tout de suite.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre-Président, je vous ai bien entendu. J'ai bien compris que celui qui avait le pouvoir dans ce dossier, cela a été la *task force*. Pour des fonds de cette ampleur, comme je l'ai dit par ailleurs, il aurait été bon d'intégrer d'autres représentants de la société dans cette *task force* ou dans ce comité – appelez-le comme vous voulez.

J'ai l'impression que parfois, suivant certaines idées, certains dossiers, on va impliquer ce que l'on appelle les forces vives qui sont bien autre chose que simplement des représentants du monde universitaire et des représentants du monde patronal et qu'ici, je crois que cela serait bon de le faire aussi dans des projets d'une aussi grande taille que ce que peuvent apporter les fonds FEDER.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre-Président, je vais vous livrer la prochaine question orale ou écrite que je vais poser à la commission des affaires générales et elle rejoignait celle de M. Jeholet.

Comment les communes vont-elles financer la partie qui leur incombe dans un contexte plus que tendu ? Va-t-il y avoir des transfères budgétaires ou de nouveaux emprunts ? Les projets devaient-ils inclure les mécanismes de financement ? Si oui, peut-on en avoir un aperçu ? Vous avez dit : « On se focalise sur les communes. » Effectivement les communes, de l'argent public, donc je pense qu'ici on peut savoir se quelles en font. Quand ce sont des entreprises, on n'a peut-être pas droit de regard sauf quand elles touchent également de l'argent public. Juste une petite annotation ; quand une entreprise est en difficulté, elle n'a pas droit d'avoir de l'argent public ! Quand une commune est en difficulté a-t-elle encore l'occasion d'utiliser encore en supplément de l'argent public ?

DÉBAT SUR LE PLAN MARSHALL 4.0, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT

M. le Président. - Chers collègues, il est 18 heures passées de quelques minutes, conformément à la Conférence des présidents l'ordre du jour rappelle le débat sur le plan Marshall 4.0 en application de l'article 62 du règlement. Pour ouvrir la discussion puis-je inviter le ministre-président à nous tenir le discours introductif ? Puis, pour déjà discipliner le débat, j'ai reçu des demandes de prises de parole, je vous les sou mets, de MM. Jeholet, Collignon, Henry, de Mme Schyns, de MM. Gillot et Puget. Voici la liste des orateurs arrêtée.

La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président. Voici une présentation relativement brève. D'abord, je me réjouis que ce débat ait lieu et qu'il ait lieu le même jour que le débat sur le programme FEDER, puisque les deux projets sont très largement convergents. Vous savez que le plan Marshall n'est pas né d'hier ; il a 10 ans. Et 10 ans d'un succès qui a été largement salué par tous ceux qui l'ont pratiqué et par tous ceux qui l'ont évalué. C'était il y a 10 ans que la Wallonie, en avance sur beaucoup d'autres régions à ce moment-là, s'est dit : « l'industrie est une locomotive de notre économie, tous ceux qui pensent que l'économie de service allait succéder à l'économie industrielle et qu'il était naturel quelle disparaisse ou se déplace vers d'autres régions du monde, tous ceux-là ont pu constater avec un peu de recul que ce diagnostic n'avait pas été juste. La Wallonie a su arrêter sa désindustrialisation.

Nous avons eu l'occasion dans parler ici lors du débat sur l'état de la Wallonie, nous sommes à 13 % d'emplois dans l'industrie en Wallonie. Ce qui est moins bien que l'Allemagne avec 20 %, mais mieux que la France avec 10 % et le Royaume-Uni avec 8,5 %. L'intelligence du plan Marshall a été de dire : « Aujourd'hui'hui, l'industrie qui peut survivre en Europe dans un contexte mondial très ouvert et très compétitif, c'est celle qui peut innover, c'est celle qui peut être toujours sur la brèche, qui peut être toujours en avance d'une rupture technologique ». Il fallait identifier nos secteurs les plus porteurs, ceux qui étaient compétitifs au plan mondial et voir comment les aider en innovant constamment à rester à la pointe et à entraîné derrière elle tout le tissu de nos petites et moyennes entreprises.

Cette stratégie, parce qu'elle fonctionne, il faut la poursuivre. Parfois on nous dit : « Mais où est le tout nouveau grand plan de ce nouveau Gouvernement ? Vous faites la même chose que les précédents ! » Oui, mais si cela fonctionne, il faut continuer et puisque le plan Marshall fonctionne de l'aveu très général et même parfois dans les bons jours des représentants de l'opposition, il faut le prolonger. Le prolonger en maintenant sa philosophie, en l'évaluant également.

Nous avons soumis ce plan Marshall 2.vert et le premier plan Marshall à une vaste évaluation, à de très vastes consultations préalables – vous le voyez, mais les schémas sont petits. Il y a eu une consultation très vaste de plus de 150 partenaires et nous avons veillé à ce que les choix soient faits également en cohérence avec les choix FEDER et FSE. Vous vous souvenez aussi du processus Marshall 2022, le plan Marshall 4.0 n'a pas balayé celui-ci.

Vous vous souvenez aussi du processus Marshall 2022. Le plan Marshall 4.0 n'a pas balayé le processus 2022. Ce dernier est un processus très prospectif dont nous avons tiré deux leçons principales. La première, c'est que la Région doit travailler davantage avec la Fédération et renforcer les

coordinations entre les matières de formation à la Région et les matières d'enseignement à la Communauté. C'est un des éléments essentiels de ce plan Marshall 4.0 dont l'axe 1 est axé sur la formation. Je vous prie au passage d'excuser l'absence de Mme la Ministre Tillieux pour des raisons personnelles qui justifient tout à fait son absence. L'ensemble du Gouvernement, pour le reste, est présent pour souligner combien ce plan est un plan transversal et important. Il n'est pas, je pense qu'il faut vraiment le répéter, le tout de l'action du Gouvernement. Il y a beaucoup d'autres choses que le Gouvernement fait et fera. M. le Ministre Marcourt viendra très bientôt avec un plan ambitieux de soutien aux petites et moyennes entreprises qui sont aussi soutenues, mais qui le seront en plus dans un plan qui leur est spécifiquement dédié. Mme la Ministre Tillieux travaille sur un plan général en matière de réformes des aides à l'emploi. M. le Ministre Collin travaille sur tout le Plan wallon du développement rural. MM. les ministres Furlan et Di Antonio travaillent sur la politique de la ville et le redéploiement du territoire. Je ne vais pas citer l'ensemble des plans sur lesquels nous travaillons. Celui-ci est très important et structurant. Il est essentiel, mais il n'est pas toute la politique du Gouvernement.

Nous avons même voulu faire en sorte qu'il reste inscrit dans cette philosophie de redéploiement économique initial, mais aussi le recentrer. Il est apparu en effet que le succès du plan Marshall amenait à peut-être vouloir mettre trop de choses dans le plan Marshall. Or, sa philosophie essentielle est de dire qu'il faut innover, aider les entreprises à innover en les rapprochant des universités et des centres de recherche et, quand elles ont innové, les aider à valoriser ces innovations. Puis, il faut faire en sorte que notre population, que nos citoyens, que nos travailleuses et travailleurs, évoluent au même rythme que ce progrès technologique. Il faut former et continuer de former au même rythme que la progression de l'innovation dans nos entreprises.

L'autre élément fondamental du plan Marshall, c'est aussi la bonne gouvernance. Aujourd'hui, on vient d'avoir un débat sur l'impartialité, sur la rigueur, sur l'expertise. Là aussi, parce que l'on a recours à des évaluations indépendantes, parce que l'on a recours pour la désignation des projets dans les pôles de compétitivité à des panels d'experts internationaux, dont personne ne remet l'intégrité et la compétence en cause, ceci crédibilise les choix qui sont faits. Cet élément de bonne gouvernance est aussi un élément qui reste au cœur du plan Marshall 4.0.

L'élément important, c'est aussi le budget. On le sait, on en discute suffisamment dans cette assemblée, la Wallonie vit aujourd'hui des circonstances budgétaires difficiles. Malgré ces circonstances budgétaires difficiles, nous avons voulu consacrer 2,9 milliards, dont 468 millions de crédits alternatifs, pour ce plan Marshall, c'est-à-dire que l'on amplifie les moyens du

plan Marshall alors que, par ailleurs, on l'a resserré dans son amplitude. Les moyens qui sont donc consacrés à l'innovation pour les entreprises, au soutien à la croissance et à la formation sont donc clairement des moyens prioritaires. Ce sont des choix politiques qui ne sont pas toujours faciles. Il est toujours plus facile de privilégier le court terme et les décisions du quotidien que l'investissement dans le long terme. Ce Gouvernement a fait le choix de l'investissement stratégique et dans le long terme.

Le plan Marshall est recentré sur cinq axes dont on a voulu préciser qu'ils soient au cœur de la philosophie originelle de ce plan et pas qu'il y ait une forme de dispersion pour que tout le monde y trouve son compte ou pour des raisons d'affichage.

L'axe 1, cela reste l'axe consacré à la formation et à l'enseignement. Je ne vais pas les détailler. Nous aurons le temps du débat et je veux m'en tenir aux 15 minutes qui m'ont été octroyées. Vous le savez, la formation en alternance, pour laquelle d'importantes décisions ont déjà été prises dans des gouvernements conjoints avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est une des clés. Une mission parlementaire récente a d'ailleurs insisté sur ce point. La bonne orientation des étudiants est aussi fondamentale. L'apprentissage des langues reste essentiel, tout comme le renforcement du soutien à l'esprit d'entreprise. Il est d'ailleurs au cœur de la stratégie Europe 2020 et des projets FEDER dont nous venons de parler.

Ce sont là 304 millions d'euros qui seront consacrés à cette politique, en plus, bien entendu, des très importants projets et fonds de formation que le FOREM, l'IFAPME et beaucoup d'autres consacrent à cette tâche au quotidien et en plus, bien sûr, de tous les moyens dont la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose pour soutenir l'enseignement.

L'axe 2, c'est la colonne vertébrale du plan Marshall depuis le début, c'est la politique économique et industrielle et le soutien à la croissance. Cette politique que porte M. le Ministre Marcourt et qui vise à faire en sorte que la compétitivité de nos entreprises continue de s'améliorer grâce, en particulier, à ces pôles et grâce à ce soutien à l'innovation.

Nous y mettons un accent supplémentaire autour de la valorisation industrielle. C'est un des éléments de l'évaluation critique des plans Marshall précédents. On nous dit : « C'est bien, vous innovez, les universités se rapprochent des entreprises, cela crée des brevets ; il faut aller au-delà de cela, il faut que ces brevets soient transformés en prototypes, que ces prototypes donnent ensuite une production industrielle et que cela crée de l'emploi dans notre Région ». Nous allons là aussi mettre l'accent sur la valorisation industrielle.

Le soutien à la croissance, on en a assez débattu ici. Nous avons des entreprises performantes. Nos PME

sont trop petites, elles n'exportent pas assez, elles n'exportent pas assez en particulier vers le vaste monde, trop dans les pays voisins et pas assez plus loin. Nous devons renforcer la promotion internationale, le financement et l'accompagnement des entrepreneurs. Un montant de 850 millions d'euros est consacré, sachant que ces montants sont attribués, mesure par mesure, dans un tableau budgétaire extrêmement précis.

L'axe 3, c'est la mobilisation du territoire. On le répète assez, c'est une des richesses et un des grands atouts de la Wallonie d'avoir un territoire remarquablement bien situé, bien organisé, structuré et connecté, mais il faut continuer à le moderniser, d'équiper des zones d'activité économique et des ports. C'est un des éléments de notre plus grande attractivité. Il faut continuer d'améliorer l'accès routier à ces sites économiques avec les routes pour l'emploi. Il faut continuer de réhabiliter les anciens sites économiques et les anciennes friches. Ce sont des matières qui tiennent fortement à cœur du vice-président Prévot, notamment. Il faut continuer de créer des halls pour que les entreprises qui veulent démarrer, mais qui n'ont pas les moyens de construire leurs propres infrastructures, puissent se lancer et ensuite voler de leurs propres ailes et cela, autant pour les activités industrielles que pour les activités agricoles ; on ne les oublie pas. Ce procès que l'on nous fait est infondé. Les halls-relais seront également des halls-relais agricoles et aussi dans les régions rurales. Pour tout cela, nous avons un budget de 374 millions d'euros qui s'ajoute, là aussi, aux crédits ordinaires des investissements pour l'assainissement des friches industrielles, la construction des routes, l'amélioration des voies navigables, et cetera.

L'axe 4, c'est la politique énergétique. C'est la part du lion en termes budgétaires, c'est plus de 1 milliard d'euros consacrés à cet élément pour poursuivre l'alliance Emploi-Environnement.

J'ai parfois entendu dire que l'on essaierait de gommer le 2. vert, d'oublier les engagements du Gouvernement précédent, mais pas du tout. Le plan Marshall doit pouvoir viser la rupture technologique du moment, où sont les marges de croissance et de valeur les plus grandes à prendre aujourd'hui. Quant le Gouvernement précédent, en 2009, considérait que l'alliance Emploi-Environnement, que l'économie circulaire, que les écozonings, que tout ce que l'on pouvait faire en matière d'écologie industrielle, était la rupture technologique du moment dont la Wallonie devait se saisir, il a eu raison. Il faut poursuivre ce raisonnement, il ne faut pas changer de cap tous les cinq ans. Il faut donc poursuivre les investissements dans ce secteur. Vous le voyez aussi à travers le développement des énergies renouvelables, le soutien aux particuliers et aux entreprises pour réduire leur consommation énergétique. C'est là une priorité clairement affirmée et parfaitement reflétée par le poids budgétaire de cet axe 4 qui, à lui tout seul, pèse plus de 1 milliard d'euros.

L'axe 5, c'est le petit nouveau du plan Marshall, c'est l'intégration du numérique. Nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre l'accent mis sur l'économie circulaire et sur la réduction de la consommation de matière première et d'énergie, mais il faut aussi prendre de l'avance sur la prochaine rupture technologique. Tout le monde le dit, aujourd'hui, le numérique sera la révolution non seulement des modes de production, mais aussi des modes de conception, de commercialisation et d'une manière générale, de toute une série de pratiques sociales, urbaines, sanitaires et autres que nous devons anticiper.

La Wallonie n'est pas en retard, elle n'est pas non plus en avance, mais nous voulons nous placer dans le peloton de tête des régions qui, en Europe, veulent devenir des régions numériques.

Un budget de 244 millions d'euros, certains disent que c'est peu pour l'axe nouveau du plan Marshall. C'est peu parce que l'on démarre, on part de zéro. Mais 2,9 milliards d'euros, c'est la mise de départ du Gouvernement wallon, tout au long de la vie de ce Gouvernement. Au fur et à mesure du succès de ces projets, nous pourrions toujours faire en sorte, et chaque ministre pourra faire en sorte de consacrer sur ses crédits propres, des budgets supplémentaires pour venir appuyer tel ou tel élément du plan Marshall.

L'intégration du numérique, c'est la mise en place d'un plan Numérique, d'un conseil du numérique, d'un soutien au secteur du numérique en tant que secteur dont nous n'avons pas voulu faire un pôle dans les pôles de compétitivité. On aurait pu faire le pôle de plus qui aurait été le pôle de cette législature. Nous avons résisté à cette tentation, parce qu'il faut que le numérique ne soit pas seulement le soutien à ce secteur, mais qu'il pénètre tous les secteurs. Il faut travailler sur la numérisation de la production industrielle. Il n'y a pas de meilleur moyen d'économiser de la matière première que de façonner des pièces à travers l'impression en trois dimensions, plutôt que de les fondre ou de les réduire par les différentes techniques d'utilisation des métaux que l'on connaît. C'est, là encore, quelque chose qui renforce la politique en matière d'économie circulaire.

Il faut que la Wallonie, la Région elle-même, soit en pointe sur le numérique et donc, que nous ayons une administration qui soit elle aussi 4.0. Le ministre de la Fonction publique s'y attache. Il faut que toutes les technologies des *smart cities* puissent être largement diffusées et que nos villes dont on parle tant – nos villes et communes, toutes, les petites comme les grandes, celles des zones rurales autant que celles des zones urbaines – puissent se saisir de ces nouvelles technologies pour améliorer leur mobilité, l'information de leurs citoyens et la qualité de leur service public.

Tout cela nous donne donc un budget de 2,9 milliards d'euros, dont 468 millions d'euros de

financement alternatif à quoi s'ajoutent les 840 millions d'euros qui étaient prévus par le plan Marshall 2.vert et qui seront encore dépensés dans les années prochaines. En effet, tous les projets du plan Marshall 2.vert ne sont pas terminés.

Enfin, quelques mots sur la gouvernance. Il est très important que l'on puisse avoir une objectivation de la gouvernance de tels moyens. Quand on met autant d'argent dans un plan, il faut que l'on puisse l'évaluer avec beaucoup de rigueur. Nous travaillons donc avec l'IWEPS et nous travaillons avec les partenaires sociaux à définir, d'ici la rentrée, un ensemble d'indicateurs – nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter ici – de réalisations. Combien d'hectares de zones d'activités économiques ont été construits ? Combien de nouvelles friches industrielles ont été assainies ? Combien de kilomètres de routes à l'emploi ont été construits, mais aussi, à côté de cela, des indicateurs de résultats ?

Autant je ne crois pas à la magie de « ce plan va créer 100 000 emplois », ces effets d'annonce, autant on ne peut pas se contenter de dire : « On a donné x millions d'heures de formation, mais on ne sait pas si cela a amélioré l'insertion socioprofessionnelle. ». Il faut évidemment que l'on trouve, avec les chercheurs de l'IWEPS, des moyens de vérifier que ces moyens injectés ont eu un effet sur l'amélioration de l'efficacité de notre économie et sur son dynamisme.

La *task force* administrative transversale est prolongée. Elle a démontré son efficacité et elle mobilise toute l'administration. Le Gouvernement wallon a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer les principaux dirigeants de l'administration en début de semaine pour leur présenter ce plan. Il y aura un *reporting* trimestriel au Gouvernement wallon pour s'assurer que toutes les forces vives wallonnes et toute l'administration sont bien derrière ce plan stratégique. Il y aura un rapport annuel qui vous sera transmis et qui sera l'occasion, tous les ans, de débattre, ici, du progrès que nous faisons ensemble, grâce à ce plan. Enfin, et bien sûr, il y aura une évaluation finale du plan Marshall par l'IWEPS, car il faut que l'on puisse vérifier que l'argent wallon – qui se fait rare, hélas – est bien investi et est un véritable effet levier.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, en 15 minutes, une brève présentation de ce plan important.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, voilà une approche conceptuelle, une approche théorique d'un nouveau plan.

Loin de nous de brocarder ou de dénigrer le plan ! Je pense qu'il faut y voir les bonnes choses, mais il faut aussi pouvoir dire – et vous terminez en le reconnaissant

– que les précédents plans manquaient probablement d'indicateurs de résultats.

Je pense que tout plan, toute politique, toute stratégie ou toute priorité que l'on donne à certaines politiques doivent pouvoir être évalués, évalués dans les objectifs qui sont menés au départ et – je l'ai dit – encore plus quand les finances publiques sont ce qu'elles sont.

Il faut voir si les moyens financiers permettent bien de mener certaines politiques, permettent le redressement de la Wallonie, permettent de soutenir et de développer l'activité économique et permettent de créer des emplois, malgré les nombreux plans que l'on connaît depuis 15 ans, malgré les indicateurs économiques qui sont ce qu'ils sont aujourd'hui, qui ne sont pas des indicateurs du Mouvement réformateur, mais des indicateurs qui ne sont pas bons, qui émanent de toute une série d'organismes et de structures indépendantes.

Le deuxième élément est que je peux concevoir que le plan Marshall ne reprenne pas l'ensemble de la politique du Gouvernement wallon. C'est ce que vous avez dit. Par contre, excusez-moi, je suis quand même sceptique par rapport au nombre de plans. Vous avez cité vous-même toute une série de plans, chaque ministre a son plan. Il va y avoir un plan PME.

Je pense qu'il devait y avoir davantage de synergies, voire des plans, notamment, par rapport au soutien aux petites et moyennes entreprises, intégrés davantage dans le plan Marshall. J'ai l'impression qu'ici, chaque ministre garde une fenêtre médiatique spécifique pour venir avec un plan spécifique.

Je ne suis pas convaincu que cela va nécessairement dans le bon sens. On ne partage, évidemment, pas cet avis, mais, pour ma part, j'en suis assez convaincu.

Le troisième élément par rapport à la politique de l'emploi, de la formation, de l'enseignement, nous en sommes très sceptiques, même au sein de la majorité, certains parlementaires le sont aussi, par rapport aux faiblesses des réformes en matière d'emploi. On a eu un transfert de compétences important, des moyens financiers importants, des leviers importants pour avoir une nouvelle politique en matière d'emploi. M. Drèze a fait un certain nombre de propositions. Il y a une impatience, un certain immobilisme. Vous êtes là depuis un an maintenant et M. Drèze, comme nous, se demande ce que fait le Gouvernement en matière d'emploi.

En matière de formation, on devra avoir un véritable débat sur l'opérateur public de formation, le FOREM, car beaucoup de questions se posent : quand on voit 30 % d'effectif en plus au FOREM ; quand on voit le paradoxe du taux de chômage que l'on connaît en Wallonie, avec des métiers en pénurie ; quand on parle d'indicateurs de résultats, avec des objectifs chiffrés.

Vous avez raison, je partage votre avis, le tout n'est pas de savoir combien de formations ou d'heures de formation. La question est : les formations ont-elles permis de remettre des personnes, parfois ou souvent éloignées du marché du travail, sur le marché du travail ? Sur le FOREm et la formation, il y aura un véritable débat.

La formation en alternance, excusez-moi, c'est terriblement important, mais j'ai l'impression que cela devient un peu la tarte à la crème. On a été visiter un système qui fonctionne bien en Communauté germanophone. Vous avez parlé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'oublions pas la Communauté germanophone. À un moment donné, il faut aller plus vite en matière de formation en alternance. On connaît les résultats positifs qu'elle peut engendrer. On doit aller plus loin, plus fort et plus vite en la matière.

Concernant la politique de réindustrialisation en s'appuyant sur les pôles de compétitivité, on a reconnu dès le premier plan Marshall que les pôles de compétitivité pouvaient aller dans le bon sens ; mettre autour de la table toute une série d'acteurs indispensables à la réindustrialisation et à l'activité économique. Il s'agit, à présent, de passer massivement du stade de projet à celui de produit à cet égard.

L'évaluation est importante. Le plan est encore flou, je dois le reconnaître, sur les actions concrètes qui seront menées pour valoriser industriellement l'innovation, mais je suis certain que nous aurons l'occasion d'y revenir.

L'accent mis sur les entreprises à potentiel de croissance est positif. On peut partager ce volet, mais il faudrait faire attention à ne pas négliger nos très petites entreprises. La réforme des primes à l'investissement n'est pas rassurante, parce que je suis convaincu qu'elle va pénaliser les petites et les très petites entreprises. On ne doit pas non plus négliger, oublier les entrepreneurs actifs dans les secteurs classiques, peut-être moins bling-bling – ce n'est pas péjoratif ce que je dis là – que ceux de l'innovation, parce que cela fait aussi partie de notre tissu économique. Il faut donc être vigilant par rapport à cela.

Par rapport à l'aménagement du territoire, je ne vais pas commencer à déterminer le pourcentage, à dire quel ministre tire un peu la ficelle du plan Marshall. Je pourrais vous le dire : M. Furlan. Il n'est plus là, mais je pourrais le féliciter.

Ha si, il est là. Je pensais que vous dormiez, Monsieur le Ministre.

(Rires)

Je pourrais féliciter M. le Ministre Marcourt et M. le Ministre Furlan. C'est vrai, ils tirent pratiquement toutes les enveloppes du plan Marshall. Désolé pour les autres, mais je ne sais pas... Vous n'étiez peut-être pas là

non plus quand on a fait les arbitrages. C'est clair que c'est MM. les ministres Furlan et Marcourt qui retirent un maximum. Tant mieux pour eux.

En termes d'aménagement du territoire, des zonings et les friches, il faut arrêter les effets d'annonces. J'ai l'impression que l'on va mobiliser des hectares, les friches cela ne va pas en Wallonie, on va avoir des réformes et des projets ambitieux. À un moment donné, c'est un véritable défi, mais il faut passer des effets d'annonces aux actes. On pourrait aussi parler de la gouvernance et en tout cas, ce qui nous préoccupe, c'est l'évaluation, c'est avoir des indicateurs de résultats que l'on doit pouvoir davantage, demain, voir les effets des politiques qui sont menées, des moyens publics qui sont menés dans certaines politiques. J'entendais Mme Simonet qui se réjouissait par le fonds FEDER : « On balance de l'argent ». Non, il est aussi important de voir ce que l'on en fait et si l'on utilise bien cet argent public, qu'il soit européen, régional, fédéral, qu'il soit communal, c'est faire en sorte que les moyens soient bien utilisés, le mieux utilisé possible. C'est quand même cela faire de la politique.

Vous avez parlé du fonctionnement de l'administration. Je pense que c'est un objectif important, d'avoir une administration moderne, d'avoir une administration proactive, d'avoir une administration au service des entreprises qui conseille les entreprises plutôt qu'elle ne freine les projets de développement des entreprises, d'avoir aussi une administration innovante au point, sur le plan informatique et Dieu sait si le travail du ministre Lacroix est important en la matière. En termes de gouvernance aussi, vous savez, il y a eu quelques demandes et je reviens quand même sur certains points par rapport au cadastre des APE, par rapport au renouvellement des instances dans toute une série d'organismes alors qu'il y a un an que vous êtes là. Tout cela prend du temps. Je pense que vous devez aussi, en termes de bonne gouvernance, pouvoir accélérer une série de choses.

Concernant le numérique, à nouveau, vous allez me dire : « Nous, nous n'oublions pas la ruralité », mais le numérique dans les villes, pour les villes, c'est très bien, mais attention de ne pas avoir une nouvelle discrimination numérique à l'égard de celles et ceux qui ont fait un choix d'habiter à la campagne et dans des zones rurales. L'objectif du numérique doit être envisagé pour l'ensemble des Wallonnes et des Wallons.

Permettez-moi quand même d'ajouter deux petits éléments. Tout le monde se réjouit, beaucoup de formations politiques se sont réjouies aujourd'hui de dire : « Voilà, terminé le vote électronique ». Quel exemple ! Quel exemple en Wallonie quand on va aller expliquer cela dans d'autres régions en Europe ? On veut une Wallonie numérique, on veut une Wallonie innovante...

(Réaction de M. Collignon)

M. Jeholet (MR). - Monsieur Collignon, ce n'est pas parce que vous avez oublié d'investir pendant 20 ans dans le matériel que l'on doit remettre... On ne peut pas avoir de double discours de dire que...

(Réaction de M. Collignon)

M. Jeholet (MR). - Je sais bien que cela vous gêne. Je le sais, mais il faut être cohérent. Vous savez, Monsieur Collignon, il y a un an et demi, un peu avant les élections, vous vouliez revendre le réseau fibre optique. Au nouveau Gouvernement, on a découvert que les fibres optiques pouvaient entrer dans le projet numérique, dans le projet de l'innovation. Quelle cohérence ! En quelques mois, quel changement ! Je suppose que M. Magnette, un peu arrière gardiste sur le plan Numérique, voit cela d'un autre œil et dit : « Attention, les fibres optiques peuvent être un élément important par rapport au numérique ». C'est ce que l'on a dit, il y a 18 mois. Il faut un peu de cohérence par rapport à cela. Dans le cadre budgétaire, Monsieur le Ministre-Président, on va vous fixer rendez-vous.

Quand vous dites le plan Marshall 2.vert, vous savez que la moitié des moyens Marshall 2.vert n'ont pas été consommés aujourd'hui. Quand on dit : « C'est une priorité », on doit aller plus vite pour le redressement wallon, mais on fera les comptes lorsqu'il s'agira d'avoir les débats budgétaires et les débats sur les finances wallonnes avec M. le Ministre Lacroix. C'est un élément important et on ne me fait pas croire que le Marshall 2.vert, on l'a un peu balayé rapidement pour faire ce plan Marshall 4.0. Vous avez, vous-même parlé d'un plan Marshall 2022. Je rappelle qu'à l'époque, on n'avait pas beaucoup parlé de formation, de synergie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et que c'est ce qui vous manque encore aujourd'hui dans le plan Marshall parce que notre système d'éducation, notre système d'enseignement n'est pas performant aujourd'hui. Notre système de formation en Wallonie n'est pas performant aujourd'hui et si l'on veut développer l'activité économique, si l'on veut remettre toute une série de personnes, de jeunes et moins jeunes à l'emploi, il faut revoir fondamentalement notre système éducatif et notre système de formation.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, chers collègues, à l'entame, le ministre-président a eu raison de dire qu'il était utile que l'on puisse joindre les deux débats, car finalement de quoi parlons-nous ?

Nous parlons de dispositif en vue de mettre notre économie en état, de mobiliser notre territoire pour le rendre plus attractif en vue de redéployer la Wallonie. Au moins sur une chose, nous pouvons être d'accord, c'est que la Wallonie met les moyens puisque l'on parle

de plus ou moins 5 milliards d'euros qui sont garantis au redéploiement. C'est un effort considérable et conséquent.

Fallait-il tout mettre à terre, créer pour le plaisir et changer de nom pour être plus sexy, très honnêtement je ne le pense pas. D'autre part, ce n'est pas inscrit dans la philosophie du plan Marshall ou des premiers plans qui l'ont initié puisque c'est un plan qui se veut évolutif et évaluatif, donc en perpétuelle procédure d'évaluation. Pourquoi ? Tout simplement pour anticiper les nouvelles tendances économiques, l'économie circulaire, l'innovation en font partie à n'en point douter. C'était d'ailleurs convenu dès le départ. Je trouve donc un peu particulier que l'on a à s'y étonner.

Tout va-t-il bien en Wallonie ? Tout va-t-il mal en Wallonie ? Je ne pense pas. M. le Ministre-Président a fait un exercice et s'est engagé à revenir chaque année avec une méthodologie, mais on doit reconnaître que l'objectif c'est que la courbe du chômage diminue. Je ne dis pas qu'elle diminue fortement, mais en tous cas les indicateurs, Monsieur Jeholet, sont plutôt de tendance positive par rapport aux baisses du chômage.

Y a-t-il eu des réussites grâce au plan Marshall ? Il faut être objectif, il faut dire aussi que des organismes internationaux et non des moindres, recueillent que la méthode est une bonne méthode. Il y a eu des réussites. Cette semaine vous avez fait le point sur les aéroports wallons. C'est une majorité wallonne qui a décidé de créer les aéroports wallons : 6 000 emplois ! Maintenant, on est en train de voir comment on réorganise. C'est toujours une prise de risques, une décision courageuse, mais qui a amené à trouver que le secteur de la logistique était un secteur porteur.

Il y a aussi des industries qui fonctionnent. Je lisais tout à l'heure une dépêche par rapport au Bourget, où la Wallonie allait être représentée en force. Oui, c'est un choix de la Wallonie, d'avoir soutenu le secteur aéronautique, Techspace Aero, CMI. Toutes des entreprises qui génèrent entre 600 et 900 000 000 de chiffre d'affaires. Ce n'est pas rien et c'est un choix wallon.

La politique peut-elle tout ? La Wallonie est-elle isolée ? Non, je pense que le plan Marshall ambitionne de mettre le terrain en condition, mais il faut aussi tenir compte du contexte. Je sais qu'en politique on a souvent la mémoire courte. J'aime à rappeler, et même s'il faut le refaire sempiternellement, malheureusement cette crise financière qui a créé une bulle sur une économie mondialisée a malheureusement mis un frein. Nous étions dans des indicateurs beaucoup plus hauts.

Il faut bien reconnaître que l'ensemble de l'Europe occidentale souffre, mais que nous n'avons pas, ni suivi le chemin de la Grèce et celui de l'Espagne.

Nous sommes dépendants des décisions aussi européennes. Je ne prendrai qu'un exemple, celui du dumping social qui frappe lourdement les secteurs du transport et de la construction. Ce n'est pas la faute de la Wallonie, mais si quelques-uns ont quelques influences en Europe, ils seraient bien inspirés de revoir cette directive Services.

D'autre part, le niveau fédéral a aussi une influence sur la Wallonie. Sans entrer dans cette polémique, pour ceux qui ont été attentifs aux lectures du week-end, et spécialement aux invités du « Soir » du week-end – le président du groupe de la NVA, plus grand groupe à la Chambre et sa vice-présidente – qui sont occupés à nous parler de « flamandisation » de l'État belge.

Personnellement, cela m'inquiète. Je pense que cela a été très peu relevé dans les médias, mais cela dénote un état d'esprit. Cela me renforce dans ma conviction de dire que l'intérêt pour les Wallons, c'est de se prendre en charge. Le salut des Wallons se trouvera plus à Namur qu'à Bruxelles. C'est une conviction personnelle.

Quelques points d'attention à relever. Je vais simplement dire trois éléments, si j'en ai le temps.

Le premier concerne la gouvernance. Je crois que c'est un élément extrêmement important. Je souhaite aussi dire que le Parlement wallon aura sa part, puisque la gouvernance est dans sa complétude. C'est aussi dans les dispositifs que l'on mettra en place à travers la Commission de renouveau démocratique. C'est cela aussi restaurer la confiance à la population. Il faut que la population puisse adhérer aux différentes trames, aux différents plans. C'est aussi cela, positiver. À force de dire que les choses vont mal, les gens peuvent aussi avoir un esprit négatif.

Deuxièmement, c'est l'intérêt pour les pouvoirs locaux. Je ne veux pas refaire le débat relativement à la taxe avortée sur l'outillage. Je pense que si l'on veut que les pouvoirs locaux prennent le train du plan Marshall, si je puis m'exprimer ainsi, il faudra être attentifs également à leurs deniers. Je prendrai simplement le cas des zonings à l'intention du vice-président. Si l'on met, à la charge des communes, 20 % sur leur budget extraordinaire pour déployer ou développer les zonings, je pense que cela sera compliqué pour beaucoup de communes. Il faudra penser à une mutualisation, une forme de supracommunalité pour mettre le terrain en condition.

Nier cette réalité du fait que les communes ont maintenant un intérêt moindre à participer à cela, c'est nier la réalité locale. Dès que vous avez une entreprise, vous avez un comité local, qui a ses raisons, nuisances ou autres – une usine fait du bruit, dérange. En tout cas, il faut pouvoir, si vous souhaitez que les communes rentrent dans cette démarche-là, soutenir les unités, les pouvoirs locaux.

Troisièmement, je pense qu'il faudra, si l'on veut réussir à redresser, se donner les moyens du redressement de la Wallonie. Il faut penser également aux politiques de cohésion sociale. Je terminerai par là, si l'on veut que la population ait confiance. Là, je pense que M. le Ministre Furlan et Mme la Ministre Tillieux qui opinent ont également des leviers à ce niveau-là. Je pense particulièrement au logement. Il faut que les politiques de cohésion sociale amènent à ce que notre population sente que le changement est en marche.

Pour terminer, je pense que cet exercice, même s'il est court, est important. Finalement, ce plan Marshall, c'est le plan mobilisateur qui constitue la colonne vertébrale du redéploiement de notre économie. Je pense qu'il faut cesser de dénigrer la Wallonie, de voir uniquement les indicateurs qui sont, parfois, moyens et plutôt d'essayer d'aller de l'avant. Merci de votre écoute.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, Mesdames, Messieurs les ministres, chers collègues, le plan Marshall a fait ses preuves, c'est vrai, au gré des deux premières versions, de son utilité, de la dynamique qu'il crée autour de lui. C'est un instrument fort, mais dont il faut aussi noter qu'il mobilise une très grande part des moyens budgétaires disponibles en Wallonie.

Les choix qu'il traduit doivent donc être particulièrement bien réfléchis.

Sur la genèse, nous ne pouvons que constater l'impact de la fin de la double casquette ministre-présidentielle. Le projet Horizon 2022 qui avait été très avancé sous la précédente législature, et dont pourrait presque croire à voir les diapositives du ministre-président, qu'il a existé et qu'il a été mis en œuvre à un moment donné, en réalité ne se traduit pas dans le plan Marshall 4.0.

Un an et demi de réflexion, d'études de réflexion balayé d'un revers de la main, 20 experts universitaires et 57 instances consultées. Vous avez évoqué de très larges consultations, mais c'est surtout autour de ce plan qu'il y avait eu de très larges consultations plus qu'autour de cette version-ci.

Horizon 2022, c'était aussi deux axes, donc une certaine lisibilité du plan là où aujourd'hui on se disperse davantage dans la version 4.0 en cinq axes beaucoup moins lisibles et entre lesquels on a du mal à voir une priorité.

Comme écologistes, nous regrettons la suppression de l'extension « .vert » – pas tellement dans le titre, mais surtout dans le plan – qui traduit une évolution dans la vision du Gouvernement : celle de vouloir avoir une lecture plus économique traditionnelle, plutôt que de

prendre en compte réellement la transition écologique qui s'impose pourtant à nous selon toutes les analyses et bien au-delà de la Wallonie. Je pense notamment à la réduction du recentrage, comme il est indiqué, de l'alliance emploi-environnement existante, mais aussi à l'absence d'une nouvelle ; ce qui aurait été la logique.

Monsieur le Ministre-Président, je vous ai bien entendu, vous insistez sur le fait qu'il y a un montant important prévu au niveau de l'axe 4. Le problème c'est que vous faites référence à un tableau dont je ne dispose pas – je ne pense pas qu'il soit public à ce stade-ci. À ce stade, on a que quelques chiffres qui sont réellement explicites, il est extrêmement difficile de juger. Si ce n'est que nous savons ce qui a été par ailleurs décidé par le Gouvernement et annoncé depuis les derniers mois, que ce soit en termes de réduction des primes, que ce soit en termes de suppression d'une ambition wallonne spécifique en termes d'énergie renouvelable. L'un dans l'autre, nous ne pouvons que constater ces évolutions du retour à une vision plus traditionnelle de l'économie.

L'alliance emploi-environnement, par exemple, c'était aussi une mise en réseau des acteurs qui étaient, on peut le dire, plébiscitée par de nombreux secteurs. C'est aussi toute cette dynamique-là qui disparaît dans la nouvelle version du plan 4.0.

Dans les premières communications qui ont été faites, un focus était censé se faire également sur l'économie circulaire. Certes, elle figure encore – vous l'avez évoquée tout à l'heure –, mais elle n'est pas clairement reprise dans les cinq axes majeurs. Il n'y a que quelques mesures qui l'évoquent et nous les saluons, mais il n'y a pas de stratégie intégrée ou, à tout le moins, elle n'est pas explicitée à ce stade, pour transformer en profondeur l'économie wallonne en aménagement du territoire, en politique des zonings, mobilité, énergie, environnement. C'est-à-dire une intégration des différentes compétences dans cette orientation vers l'économie circulaire.

En mobilité non plus, nous ne voyons pas de prise en compte des enjeux actuels, puisque le plan évoque uniquement un renforcement de l'accès routier à certaines zones d'activités, ce que l'on appelle un peu facilement les routes de l'emploi. Mais rien en termes de développement des transports en commun, ni de mobilité douce. Comment ces priorités, par exemple, s'articuleront-elles avec le futur projet de plan régional de mobilité durable ? Quels seront les budgets disponibles ? Comme si les hôpitaux et les zonings ne pouvaient être atteints qu'en voiture individuelle.

Pour ce qui concerne les moyens financiers du plan, l'enveloppe de 2,5 milliards d'euros initialement prévue pourra-t-elle être maintenue ? Vous avez donné quelques indications tout à l'heure. Comment sera-t-elle répartie dans le détail ? Quelles seront les garanties que nous aurons qu'il n'y ait pas de gap avec le plan Marshall 2.vert ? Là aussi, vous avez évoqué une

certaine continuité, mais il y a un certain nombre d'allocations budgétaires – et nous aurons prochainement l'ajustement – qui sont mises à zéro. Il n'y a pas forcément de *phasing out* pour l'ensemble des acteurs qui était concerné, s'ils ne sont pas repris dans les nouvelles priorités.

Par ailleurs – et c'est pourquoi je trouve que la lecture budgétaire sera très importante – la note de travail préparatoire au plan Marshall 4.0 suggérait au ministre, je cite : « Labelliser Marshall, certains de leurs crédits fonctionnels afin de fournir la dynamique par des mesures complémentaires ». C'est une bonne chose, mais on ne voit plus très clair. Quel est l'apport financier réel du plan par rapport à ce qui existe par ailleurs dans le budget wallon ?

Si ce plan Marshall 4.0 restera certainement structurant et utile – c'est positif bien entendu – nous ne voyons vraiment pas positivement la transformation du plan Marshall 2.vert en cette nouvelle version. Nous ne voyons d'ailleurs pas sur quelle évaluation le Gouvernement s'est basé pour aboutir à ces choix.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns pour environ sept minutes.

Vous aurez remarqué que vu l'importance du débat, il y a une forme de tolérance par rapport au minutage qui avait été réservé aux différents orateurs.

Mme Schyns (cdH). - Sept minutes, c'est court, donc autant être claire. Je pense que les deux premières moutures du plan Marshall ont une réelle plus-value.

Les acteurs le reconnaissent. Le plan, notamment avec sa politique des pôles, a permis quelque chose qui n'existait pas auparavant. Je pense au maillage entre les unités de recherche, les entreprises, les centres de formation et les universités.

Le plan Marshall 4.0 est la continuité de ces deux moutures, mais c'est également la cohérence par rapport au plan Marshall 2022 qui reste bien cet horizon vers lequel on tend. C'était d'ailleurs le premier nom qu'on lui avait attribué. Je vois ce plan Marshall 4.0 comme l'opérationnalisation, sur une législature, de cet horizon à long terme.

Cette opérationnalisation, je la vois prometteuse pour trois choses. La première, vous l'avez dit, nous sommes dans une période budgétairement compliquée, mais le budget, pour le plan Marshall, reste important. Vous avez marqué votre volonté de ne pas toucher à ce budget parce que cette politique a fait ses preuves et qu'elle agit pour le dynamisme économique de notre Région.

Je note aussi que l'ajustement budgétaire qui s'est voulu sans austérité a été, en partie, rendu possible grâce aux versements des entreprises qui bénéficient du plan Marshall. La boucle est bouclée.

Deuxième élément qui me paraît prometteur : ce plan permet de garder l'innovation au cœur du processus. C'est souhaitable, mais c'est aussi indispensable puisque mon groupe est convaincu qu'un secteur industriel moderne est essentiel à la bonne santé de l'ensemble de notre économie.

Le troisième aspect, c'est celui de la bonne gouvernance. J'y reviendrai dans ma conclusion parce qu'en termes d'évaluation, cela me paraît important.

J'en viens aux cinq axes. Cinq, ce n'est pas beaucoup. Tant mieux, car définir des politiques ciblées, y arriver, y associer les moyens avec un échéancier, c'est, à notre sens, le cocktail gagnant pour un redéploiement.

Le premier axe, vous vous en doutez, me touche particulièrement. C'est un peu le bébé du plan Marshall 2022 : associer l'éducation et la formation à un plan de redéploiement économique et en faire un fil conducteur. Nous avons toujours plaidé pour renforcer cette collaboration entre la Région, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone que nous avons eu la chance de rencontrer sur le dossier de la formation en alternance.

Il y a 305 millions d'euros. Pour quoi faire ? Il y a des chantiers importants comme celui de la formation en alternance dont je ne suis pas la première à parler. Il y a ce fameux contrat unique d'alternance qui va être mis en œuvre. On a effectivement la Communauté germanophone à rattraper, mais je voudrais attirer votre attention sur un point : l'alternance, c'est bien, c'est parfois considéré comme une seconde chance. Ce qui importe par rapport à ce lien avec les entreprises, c'est d'avoir des places de stage pour l'ensemble des apprenants, qu'ils soient issus de l'enseignement ou de la formation en alternance. Là, je pense – Mme la Ministre Tillieux n'est pas là, mais on lui rappellera – que la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la question des places de stages est vraiment indispensables si l'on veut que chacun ait sa chance.

Je pense aussi aux trois cités des métiers qui sont en bonne voie et qui doivent prendre leur envol. Elles ont un rôle important, aussi bien dans la formation que dans l'orientation.

L'axe 2 a fait ses preuves. On revient avec ce soutien aux PME. Je mets le doigt sur votre volonté de renforcer le potentiel de croissance des entreprises, mais je voudrais aussi, Monsieur le Ministre Marcourt, vous rendre attentif aux très petites entreprises. Vous connaissez l'intérêt que nous leur portons. Il faut, à notre sens, veiller à une bonne articulation, cohérente, entre le plan PME, que vous allez bientôt nous présenter et ce plan Marshall.

L'axe 3 : comment mobiliser le territoire pour une utilisation optimale ? Bien sûr, il y a la question des

zones d'activité économique, éviter les concurrences entre les sous-bassins, soutenir la création des halls relais, l'assainissement des friches. Bien sûr, il faudra faire des choix, vu l'ensemble des dossiers. Je fais entièrement confiance à nos trois ministres pour leur grande capacité de coordination, parce que l'enveloppe de cette taxe n'est pas négligeable.

Par rapport à la dépollution des terrains, à la préservation des zones agricoles, il faudra une grande concertation.

L'axe énergie, c'est plus de 1 milliard d'euros. Là, je réinsère discrètement – j'espère que le président me laissera un peu plus de temps de parole – une question qui remonte de commission sur l'économie circulaire. J'avais posé cette question, car il me semble que c'est un élément important de ce plan Marshall. C'est un nouveau paradigme de production d'une certaine manière qui permet de réduire aussi les coûts pour les entreprises. Je crois que la mise en œuvre de ce concept oblige les entreprises à réfléchir différemment, à penser en cercle. C'est parfois, pour certaines entreprises, un changement radical. Je pense aussi qu'elles ne sont pas toujours au courant des économies que cela peut engendrer, ou bien craindre ce genre de changement.

La mise en réseau d'entreprises et l'échange de bonnes pratiques, pour moi, sont déterminants. J'aimerais que vous fassiez le point sur l'état actuel de l'économie circulaire en Wallonie, mais également sur les initiatives qui permettent de sensibiliser les entreprises au concept, autrement dit savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. C'est vrai qu'en Province de Liège, Monsieur le Ministre Marcourt, on a un beau projet qui est le projet Reverse Metallurgy, mais cela m'intéresserait d'avoir un état des lieux plus complet, quitte à revenir avec cela en commission.

Le dernier axe, c'est le numérique. Je voudrais vous demander – autant s'exprimer avec le jargon du numérique – quelles sont les dernières mises à jour sur ce dossier. Autrement dit, au niveau du plan numérique, quelles sont vos perspectives en termes d'agenda ? Où en sont les statuts de l'AEI qui est au cœur de ce plan ?

J'en arrive à la conclusion – c'est un peu comme un footing sept minutes pour ce sujet.

Concernant la question de la bonne gouvernance et de l'évaluation, je lisais l'avis de l'administrateur général de l'IWEPS qui considérait qu'évaluer un plan tel que le plan Marshall sur base d'indicateurs macro-économiques comme le PIB ou le taux d'emplois, cela ne permettait pas de rendre compte, de manière fidèle, de la qualité de nos programmes.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez brossé rapidement la question de l'évaluation en disant que vous étiez en train d'y travailler pour le moment avec l'IWEPS. Concrètement, avez-vous déjà des pistes, des

indicateurs qui seront utilisés de la périodicité ? Vous parlez d'un reporting vers le Gouvernement tous les trois mois. Cela nous paraît des délais assez courts pour ce type d'évaluation. Quelles modalités avez-vous prévues ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses. Je réitère, au nom du groupe cdH, tout notre soutien à la politique Marshall dans son ensemble et au 4.0 en particulier, pour le budget important dégagé, pour la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour cette plus-value de l'économie circulaire, pour l'importance du secteur non marchand, l'importance des pôles de compétitivité et pour les deux maîtres mots qui sont continuité et innovation.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - L'ancêtre du plan Marshall, lancé à la fin des années 90, se donnait comme objectif que le PIB wallon atteigne la moyenne européenne en 2010. Il est toujours intéressant de faire un petit retour en arrière pour mieux appréhender l'avenir.

En 1999, avec le Contrat d'avenir pour la Wallonie, on pouvait lire ceci : « Le Gouvernement wallon s'est assigné des objectifs ambitieux :

- rehausser le PIB ;
- relever le taux d'emplois ;
- intensifier les exportations ;
- augmenter le taux d'investissement ;
- augmenter l'investissement dans la recherche ;
- diminuer les émissions polluantes ;
- rendre la Wallonie plus entrepreneuriale ;
- améliorer le cadre de vie ;
- renforcer la cohésion sociale ;
- relever les niveaux de formation ;
- améliorer l'image de la Wallonie pour renforcer son attractivité ;
- développer les potentialités du marché endogène ».

Pour un peu, on aurait l'impression de lire le plan Marshall 4.0.

Nous sommes 16 ans plus tard, deux plans Marshall se sont écoulés et nous entrons dans un troisième. Plus de 4,5 milliards d'euros publics ont été injectés dans l'économie wallonne à travers ces plans. Où en sommes-nous ?

Nous n'avons pas beaucoup avancé. Aujourd'hui, le PIB wallon n'est que de 80 % de la moyenne des régions proches d'Europe. Le taux de chômage est de 14 % et de 25 % chez les jeunes. Les inégalités sociales et la précarité ne font que s'accroître, tandis que le pouvoir d'achat ne fait, lui, que de diminuer.

Le Gouvernement wallon déclare régulièrement que ses plans visent à réindustrialiser la Wallonie. La réalité de terrain et les chiffres nous montrent que cela ne fonctionne pas et que l'objectif est loin d'être atteint.

En effet, en 2008, il y avait 162 000 emplois dans l'industrie en Wallonie. En 2014, il n'en restait plus que 149 000.

L'emploi était déjà le grand absent du plan Marshall 2.vert. On a tout entendu en termes de création d'emplois : 50 000, 30 000, 10 000. Pour nous, l'emploi sera aussi le grand absent du plan Marshall 4.0.

L'IWEPS, tout en soulignant l'extrême difficulté de collecter les informations sur le nombre de créations d'emplois, explique que 78 % des projets subsidiés par le plan Marshall ont permis d'engager moins de 50 % du personnel annoncé dans les dossiers de subsides approuvés par le Gouvernement. Au total, ce serait – et c'est à prendre avec beaucoup de précautions – 2 000 emplois créés par an entre 2006 et 2012, soit 12 000 emplois.

C'est trop peu, au regard des 660 millions d'euros injectés dans ces pôles de compétitivité. Dans le nouveau plan, 850 millions d'euros vont leur être consacrés.

Dans l'axe 2, on peut y lire que la Wallonie veut soutenir le développement et la croissance des entreprises, soutenir l'innovation des entreprises, financer la croissance des entreprises.

Par contre, ce que l'on n'y lit pas, ce sont au moins deux choses : comment vont être faites, concrètement, les évaluations réelles de création d'emplois CDI et quels moyens de contrainte vont être utilisés pour obliger les entreprises bénéficiaires des aides publiques à réellement créer de l'emploi de qualité ?

On peut lire, dans les textes du plan Marshall, que le Gouvernement se place dans le long terme au sujet du redéploiement économique de la Wallonie. Les 200 000 travailleurs sans emploi en Wallonie n'ont pas le temps.

Souvenez-vous, il y a peu, nous avons eu l'occasion d'accueillir M. Emons, Président de la Fédération des CPAS et M. Bodson, Secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB. Ils avaient tous les deux le même constat : nous sommes assis sur de véritables bombes sociales et il y a extrême urgence.

De manière générale, on peut dire que ce nouveau plan Marshall est, pour nous, un copier-coller avec les mêmes recettes d'aides aux entreprises, encore une fois sans obligation de résultat qui produit des effets plus que mitigés.

Il y a cependant un axe supplémentaire qui vient s'ajouter aux autres axes de ce plan : soutenir l'innovation numérique et, plus particulièrement,

soutenir le développement de l'industrie 4.0. Le PTB n'est évidemment pas contre l'innovation, contre les avancées technologiques, mais quand elles sont mises au service de tous, pas pour détruire l'emploi.

Là, je dois dire que j'ai les plus grandes craintes. En effet, dans ma vie de travailleur, j'ai pu vivre ce que donnait la transition de la sidérurgie vers l'informatisation et « la mise en boîte » du savoir-faire des travailleurs. À titre d'exemple, sur les 20 dernières années de vie de la sidérurgie intégrée à Liège, le personnel est passé de 20 000 à 5 000 et la capacité de laminage est passée de 250 tonnes par heure à 550 tonnes par heure. La productivité dans les entreprises ne cesse de grandir et l'emploi de chuter.

En résumé – et nous l'avons déjà dit par ailleurs – nous ne pouvons être d'accord avec cette logique de compétitivité qui oppose les pays, les régions les unes contre les autres. Nous ne pouvons être d'accord avec cette logique de donner toujours plus de cadeaux aux investisseurs, sans contrepartie, en espérant qu'ils vont créer de l'emploi et en leur laissant les clés de l'économie d'une région.

Serait-ce la seule manière de redresser l'économie de la Wallonie ? Nous soutenons que non. Il y a une autre alternative, mais elle suppose une rupture totale avec la politique actuellement menée, une rupture avec la pensée unique. Au lieu de démanteler le service public, comme c'est le cas actuellement, il faut au contraire le renforcer et le développer. Outil de répartition des richesses, il faut qu'il puisse offrir à la population des services de qualité et des emplois stables.

De même, l'investissement public doit absolument s'orienter vers les emplois industriels publics, partant de la tradition industrielle wallonne, emplois sur lesquels les décideurs auront une réelle maîtrise. Enfin, il faut investir partant du besoin des gens, dans la construction de logements, d'écoles et d'autres infrastructures publiques, dans la construction de crèches, la construction de maisons de repos, dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé.

Investir en partant du besoin de la population, tout en créant des milliers d'emplois publics de qualité et stables, voilà ce qui, pour nous, est la bonne formule. Si la création d'emplois est réellement votre priorité, ne laissez pas à d'autres, avec de l'argent public, le soin et la responsabilité de le faire, faites-le vous-même. C'est radicalement le contraire de ce que vous faites via ces plans Marshall.

M. le Président. - J'ai laissé M. Gillot pouvoir apprécier les applaudissements nourris de son groupe. Il reste M. Puget qui n'aura peut-être même pas cette consolation.

Vous pourrez vous applaudir, Monsieur Puget. Vous disposez d'environ deux minutes, mais vous avez vu que

j'ai été assez généreux avec chacun des orateurs, même si certains d'entre eux l'ont parfaitement respecté.

M. Puget (PP). - Si j'avais su, j'aurais pondu quatre ou cinq pages supplémentaires très intéressantes qui auraient redynamisé l'ambiance qu'il y a dans ce Parlement.

Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, la Wallonie est aujourd'hui au pied du mur face à ses responsabilités et consciente de l'obligation de mettre sur pied les chantiers qui lui permettront, enfin, de se redéployer, de se redynamiser.

En d'autres termes, alors que les transferts financiers cesseront à moyen terme, c'est la réussite ou la faillite qui attend notre Région. Pour y arriver, la Wallonie vient de se doter d'un énième plan Marshall. Je vais, Monsieur le Ministre-Président, chers ministres, une fois n'est pas coutume et comme cela, vous verrez que je suis un homme positif, vous féliciter, car je souscris à de nombreux points du catalogue.

Comment pourrais-je être, en effet, négatif lorsque je lis, par exemple, que vous souhaitez augmenter le nombre de places de formation en entreprise, soutenir l'apprentissage des langues, sensibiliser à l'esprit d'entreprendre, mettre en place une politique d'innovation et de croissance des entreprises, ou encore soutenir la valorisation industrielle des projets ?

La réalité m'amène, néanmoins, à nuancer mon enthousiasme, j'ai beau être favorable à un État stratège et aux pôles de compétitivité qui peuvent agir, comme autant de locomotives sur notre économie, les différents plans Marshall, de l'avis des économistes, n'ont pas eu d'incidences macroéconomiques escomptées.

Le chômage n'a pas diminué et tourne autour de 15 %, la pauvreté n'a pas disparu, le changement des mentalités n'a pas eu lieu. M. Pagano, économiste à l'Université de Mons, a affirmé que les montants sont trop faibles pour avoir un véritable impact sur le PIB.

La Wallonie a subi, sans réagir, les assauts de la désindustrialisation et a laissé filer le train du progrès et du redéploiement. Le monde n'a pas attendu la Région, qui, autrefois, le dominait pour avancer. Plus qu'un plan Marshall, dont nous discutons et rediscutons ici même, nous avons besoin de remettre les entreprises au cœur de l'économie. Nous avons aussi besoin d'instaurer un protectionnisme qui nous préservera de la concurrence déloyale, celle des travailleurs venus de l'est, entre autres, qui ont un effet négatif sur l'emploi des Wallons, mais aussi celle de la Chine et de ses conditions de travail désastreuses.

Nous avons besoin de retrouver notre souveraineté pour que l'on puisse, sans contraintes extérieures, choisir les politiques qui rendront meilleures l'avenir de nos concitoyens.

Je terminerais en m'étonnant que seulement 244,8 millions d'euros sont consacrés à l'innovation numérique, alors que c'est le cœur du plan, contre 1,1 milliard d'euros à la transition énergétique, mais comme on l'a déjà dit tout à l'heure – et cela a été souligné par un de mes collègues – l'abandon du vote électronique s'inscrit dans cette logique.

J'ai une question, Monsieur le Ministre-Président, si vous aviez l'amabilité d'y répondre : les 503 millions d'euros d'aides aux entreprises du fonds FEDER sont-ils déjà comptabilisés dans le plan Marshall ou en sus des montants annoncés, ce qui serait une excellente nouvelle ?

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. - Voilà qui clôture la première série des interventions, ce qui m'amène à rendre la parole au ministre-président pour répondre à l'ensemble des différentes interrogations et pour se réjouir, j'imagine, des encouragements qu'il a entendus de certains.

La parole au M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - En effet, je vais répondre au nom de l'ensemble des membres du Gouvernement wallon. M. le Ministre Prévot, Vice-président, complétera. S'il y a des questions plus spécifiquement adressées à l'un ou l'autre membre du Gouvernement wallon auxquelles je n'aurais pas répondu, que les parlementaires n'hésitent pas à l'indiquer dans leur réplique pour qu'on leur donne un complément d'information.

Tout d'abord, ce n'est pas le seul plan, mais nous ne visons pas non plus à faire – je reprends la formule célèbre du président de groupe du MR – des plans, plans et Rantanplan, nous visons au contraire – j'étais étonné de ne pas l'entendre aujourd'hui – à avoir des plans pour les grands domaines d'action qui relèvent des compétences de la Région.

Nous visons au contraire à avoir des plans pour les grands domaines d'action qui relèvent des compétences de la Région. Celui-ci, c'est l'essentiel de la recherche, de l'innovation, de la formation. Il y aura un plan Infrastructures, on travaille sur un pacte pour l'emploi. Chacun de ces projets mobilise l'énergie de l'ensemble du Gouvernement.

Concernant l'emploi, on avance. C'est une matière très compliquée. On a fait la réforme des titres-services il y a quelques mois en préservant l'essentiel. On travaille aujourd'hui très étroitement avec les partenaires sociaux à réformer l'ensemble du dispositif des aides à l'emploi qui nous ont été transférées et à en profiter pour réformer ceux dont nous disposons déjà, notamment les APE, les ALE et quelques autres. Mme la Ministre Tillieux y est très largement occupée.

Nous avons reçu des propositions fortes des partenaires sociaux, consensuels sur un certain nombre de points ; ce qui est très engageant. Nous aurons l'occasion d'y revenir ici dans un délai relativement bref.

Pour ce qui est du plan Marshall lui-même – c'est quand même cela l'objet de notre discussion aujourd'hui – on a très largement tenu compte, Monsieur Henry, des consultations qui ont été faites dans le cadre du plan Marshall 2022. Je ne vais pas être très long là-dessus parce que Mme Schyns vous a parfaitement répondu. Marshall 2022 était l'horizon d'une décennie, c'était effectivement tirer les leçons des principales critiques des évaluations. Il manque de concertations entre la Fédération et la Région, il faut donc davantage l'organiser avec un volet enseignement et avec une perspective à 10 ans.

Ce qu'est le plan Marshall 4.0, c'est en quelque sorte la première tranche de la stratégie décennale qu'est Marshall 2022, mais tous les enseignements qui ont été tirés là, nous en avons tenu compte. Tout l'axe 1 de ce plan Marshall que j'aborderai très brièvement, beaucoup plus qu'il ne l'aurait fallu, a été intégralement conçu avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec l'ensemble des opérateurs qui avaient été consultés dans ce cadre. Nous avons déjà arrêté des décisions en matière de reconnaissance d'un statut unique pour l'alternance, en matière de reconnaissance de l'OFFA, et cetera, à l'occasion de gouvernements conjoints entre la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles. On est donc à 100 % dans la philosophie de Marshall 2022.

De même, j'ai du mal à comprendre où vous voyez que, à part dans le nom où l'on a effectivement supprimé « 2.vert » pour passer à « 4.0 » et mettre l'accent sur le fait que nous voulions saisir l'occasion de cette révolution industrielle qu'est l'implication du numérique dans l'ensemble des secteurs. Pour le reste, sur le fond, les alliances Emploi-Environnement sont toujours là, on les évalue, on les prolonge. On vous l'a dit, c'est même les plus gros budgets de ce plan Marshall : l'énergie, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable. Le ministre Furlan pourra donner davantage de détails de ce point de vue, mais c'est un paquet particulièrement ambitieux de ce point de vue dans la continuité du plan Marshall 2.vert.

De même, à certains moments, on nous a fait le procès d'intention de vouloir supprimer le pôle GreenWin parce que, soi-disant, il aurait été celui qui a été voulu par le partenaire qui était dans le gouvernement précédent et qui n'est plus dans celui-ci. Mais non, il est parfaitement maintenu. Il y aura de nouveaux appels à projets dans l'ensemble des pôles de compétitivité, en ce compris dans celui-là. Il y en a déjà d'ailleurs sous l'égide du plan Marshall 2.vert qui se poursuit en attendant que le 4.0 prenne la succession.

Il n'y a pas de *greenbashing* et il n'y a pas de volonté d'amputer le plan Marshall de cette dimension liée à l'économie circulaire, cela reste un élément absolument fondamental.

Concernant les budgets, c'est vrai qu'ils n'ont pas tous été consommés, Monsieur Jeholet, vous avez raison. Mais vous savez qu'en technique budgétaire, il y a toujours la différence entre les crédits que l'on a engagés et les crédits qu'on liquide. Des crédits ont été largement engagés dans le cadre de la réalisation du plan Marshall 2.vert. Certains de ces crédits sont seulement en train d'être liquidés ici. C'est normal, à partir du moment où il y a un appel à projets dans un pôle de compétitivité, le projet se lance, les universités embauchent, créent la recherche avec les entreprises, et cetera, les factures arrivent donc avec un certain délai après le moment où les décisions ont été prises. Dans le cadre du débat budgétaire, le ministre Lacroix pourra vous donner tous les détails sur le niveau d'exécution du plan Marshall 2.vert. De la même manière, pour le plan Marshall 4.0, nous avons, avec une précision extrêmement rigoureuse, adapté un budget ligne par ligne. Le plan budgétaire du plan Marshall 4.0, ce ne sont pas juste les 2,9 milliards que je viens de vous indiquer, c'est vraiment axe par axe et à l'intérieur de chaque axe, mesure par mesure, le budget est indiqué avec une très grande précision.

Je le répète, il est toujours susceptible de s'amplifier si l'on constate à tel endroit qu'un ministre veut consacrer davantage d'une part de son budget à amplifier le volet plan Marshall de ses propres actions. Ceci reste donc tout à fait possible.

À nouveau, il n'y a aucun oubli des territoires ruraux ou des plus petites communes, tout le monde doit pouvoir saisir ce type d'opportunité.

Toutes les entreprises, M. le Ministre Marcourt a déjà largement répondu sur le soutien aux TPE et sur les réformes de l'aide qui avait été demandée par l'Union wallonne des entreprises, elles-mêmes, qui dénonçaient un certain nombre d'effets d'aubaine. On aura l'occasion de reparler du plan PME, mais il n'y a pas un plan pour les grandes entreprises qui seraient Marshall et un plan pour les PME qui est le Small Business Act qui arrive très bientôt.

Les PME sont pleinement impliquées dans le cadre du plan Marshall. Quand vous passez mesure par mesure, vous voyez qu'il s'agit de formations, qu'il s'agit d'innovations, qu'il s'agit de valorisation de la recherche, qu'il s'agit d'accompagnement à l'export, et cetera, les PME sont pleinement et totalement concernées par le plan Marshall et nous souhaitons qu'elles s'y impliquent. De même, les pouvoirs locaux, pour autant qu'ils soient concernés par le plan Marshall, mais ils le sont notamment via les *smart cities*, toutes les communes pourront déposer des projets. Il y a d'ailleurs un très bel engouement dont on se réjouit dans le cadre du

printemps du numérique ; initiative qui a été lancée pour stimuler, pour que cent fleurs écloront et pour que tous les citoyens wallons qui souhaitent soumettre une contribution, une proposition, un projet à réaliser dans le cadre de ce plan Numérique, puissent le faire. Nous avons déjà reçu plus de 100 propositions aujourd'hui. Il y en a dans les domaines les plus divers et variés, originaires de tous les coins du territoire et de tous les types de secteurs. Une très grande variété peut se saisir de ce type d'enjeu.

Quand on pense « numérique », on doit penser depuis la conception et le design jusqu'à la commercialisation et pas seulement la production. Dans la commercialisation, l'e-commerce, par exemple, tous les types d'entreprise en ce compris les plus petites sont concernées. On en a déjà débattu ici. Un commerçant de détails qui, à côté de sa boutique, ne placerait pas et n'aurait pas un programme de vente en ligne est très probablement condamné à se voir concurrencé par ces ventes en ligne. Il doit lui-même se positionner de ce point de vue là et faire en sorte de saisir les opportunités que le plan Marshall offre à tous ceux qui veulent y recourir. De même, Madame Schyns, le Conseil du numérique qui travaille avec beaucoup d'énergie remettra un rapport à la fin septembre, au ministre de l'Économie et du Numérique sur base duquel on pourra lancer les actions concrètes qui réaliseront cet axe 5 de notre plan.

Monsieur Gillot, à vous entendre, vous n'aimez pas grand-chose. Vous êtes un peu le Schtroumpf grognon de ce Parlement. Vous n'aimez pas les fonds FEDER, vous n'aimez pas les prestiges, vous n'aimez pas les projets urbains. Vous n'aimez pas l'innovation. Vous avez une espèce de peur de tout ce qui bouge et de tout ce qui est nouveau, mais vous avez pris l'exemple de la sidérurgie. Bien sûr que tous, nous regrettons les immenses pertes d'emploi qu'il y a eu dans ce secteur, mais s'il y a bien une leçon à tirer de la tragédie de l'industrie de l'acier dans notre région, c'est qu'il faut absolument investir dans l'innovation et que la seule manière de sauver des secteurs comme ceux-là qui sont très fortement soumis à une concurrence internationale, concurrence non seulement des salaires, mais plus encore, concurrence des normes environnementales et concurrence acharnée que se livrent les très grands groupes multinationaux, et bien, la seule manière de s'en sortir, c'est de faire – les *success-stories* wallonnes le démontrent à l'envi – c'est d'être dans l'innovation constante, de trouver des produits qui sont des produits que nous savons faire, que nous sommes les seuls à savoir faire, car nous les avons inventés grâce à la collaboration avec les centres de recherche, grâce à la collaboration avec les universités. Le très bel exemple que l'on a cité ces derniers jours de l'acier photovoltaïque, produit unique au monde conçu, inventé, fabriqué en Wallonie, c'est l'exemple même de la réussite de stratégie comme celle-ci. Quand dans les universités, des laboratoires travaillent avec ces entreprises et se disent : « Ce procédé que l'on n'a

jamais fait, pourrait-il marcher », font toute une série de recherches, les brevettent, se lancent ensuite dans des prototypes. Ensuite, quand ils ont fait ces prototypes, ils sont aidés à tous les stades – pour la recherche, le prototypage, pour les expérimentations à plus grande taille, ils seront aidés demain pour l'industrialisation et pour la commercialisation. Si demain, on arrive à faire de ce produit, un produit vraiment performant qui fait la démonstration de son efficacité plus grande que celle des panneaux photovoltaïques en verre fabriqués essentiellement en Chine et que demain, grâce à cela, on peut créer des lignes de production ici et exporter dans le monde entier, en arrêtant de s'accrocher à une vieille machine en disant : « Surtout, ne changeons rien, n'innovons pas, n'allons pas chercher une nouvelle technologie, mais au contraire, ayons une longueur d'avance et grâce à cela, faisons en sorte de remailler notre tissu industriel ». Le numérique a un atout majeur et la meilleure démonstration, c'est la confrontation, la comparaison de l'Allemagne et de la France. L'Allemagne a largement investi dans la numérisation de son industrie.

Ils ont aujourd'hui, 20 % d'emplois industriels. La France ne l'a pas fait, car il y a dans la culture française cette espèce de méfiance à l'égard, là aussi, de toute machine ou de tout logiciel qui pourrait remplacer l'emploi humain et du coup, la France a à peine 10 % d'emplois industriels. Si nous sommes parmi les premiers à saisir cet enjeu, nous serons ceux qui pourront fabriquer les machines, fabriquer les logiciels, avoir la meilleure connaissance, avoir les plus grands *data center*, faire en sorte que la maintenance de ces machines se fasse ici. Et c'est tout cela qui sera intensif en main-d'œuvre, intensif en emplois de qualité pour l'ensemble des *upgrades* qualification.

Il y a en plus, M. le Ministre Marcourt le dit souvent, un énorme potentiel pour nous en Wallonie, de relocalisation.

Aujourd'hui, nous avons des entreprises qui ont délocalisé parce qu'à l'économie, le coût était moindre s'ils allaient produire au bout du monde plutôt que de produire ici. Grâce à de nouvelles technologies, telles que l'impression en 3D, il redevient économiquement plus intéressant de produire, ici, que d'aller produire à l'autre bout du monde.

Il faut avoir confiance dans le progrès, il faut avoir confiance dans la technologie, c'est comme cela que l'on s'en sort et c'est comme ça que l'on redressera la Wallonie et non pas en pleurant et avec la nostalgie des grandes années perdues qui sont derrière nous et qui, hélas, ne reviendront pas, parce que l'histoire ne revient jamais en arrière et quant elle le fait, ce n'est jamais très glorieux.

Donc, ayons la volonté de saisir toutes les opportunités de ceci, ayons la volonté de faire en sorte que derrière le plan Marshall, ce soit la révolution

culturelle des Wallons qui est en marche, qui se poursuit et qui se prolonge et que nous devenions une Région où l'on sait et où l'on dit que l'innovation technologique est dans l'esprit de tous et que cette région est devenue une région numérique en pointe. Voilà, l'une des ambitions de ce plan et je m'arrête ici.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il me reste deux minutes cinquante et en l'occurrence, je vais tenter d'être bref et de compléter puisque M. le Ministre-Président m'y invite. Le propos du banc gouvernemental, d'abord, deux considérations à l'attention de M. Jeholet. Je pense en la circonstance, lorsque l'on vous écoute, qu'il y a probablement deux éléments assez paradoxaux dans les propos que vous avez pu tenir.

Le premier c'est que vous fustigez à la tribune, le fait que la plupart des budgets, les grosses masses, ont été attribués au collègue Marcourt, au collègue Furlan, lançant : « Mais alors, où étaient les autres ministres, étaient-ils absents ? Ils n'ont pas, en gros, eu leur part du gâteau ». Mais, je m'en félicite, parce que, votre intervention est le reflet précisément de cette mentalité, selon laquelle, au sein d'un Gouvernement, on doit pratiquer les rapports de force pour que chacun ait sa petite part de tartelette.

L'objectif du plan Marshall, c'est précisément de mettre fin à cette approche, et je me félicite aujourd'hui qu'effectivement mes deux collègues précités aient des budgets importants à la lumière des compétences qu'ils exercent suite à l'arrêt de l'évolution de celles-ci. C'est cela l'enjeu du plan Marshall, c'est de mettre les moyens nécessaires sur les leviers d'actions qui vont donner la plus value que l'on attend sur le plan économique et sociétal et tant mieux que l'on ait offert collectivement ces moyens à nos collègues.

Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de me regarder le nombril en sachant, si oui ou non, j'ai eu ma part de gâteau là-dedans. Ce n'est pas cela la logique dans laquelle nous devons inscrire le redressement de la Wallonie.

Deuxièmement, vous fustigiez par voie de presse ou encore tantôt à la tribune, les soi-disant effets d'annonces qui se succèdent. Là aussi, je souris avec le paradoxe. Je pense qu'il n'y a pas de session parlementaire qui se passe sans que, toutes les deux semaines, vos députés, notamment, m'interpellent, me questionnent en demandant ma vision sur telle politique, la manière dont j'entends modifier celle-ci.

Si, demain, parce que je réponds avec franchise, moi comme d'autres de mes collègues, à ces questions, pour tracer les balises de ce vers quoi nous voulons aller et

les réformes que nous ont impulsé, nous devons dans la foulée, puisqu'il y en a un écho presse, considérer que ce sont des effets d'annonces. Vous allez juste vous inciter à ne rien dévoiler de nos intentions et d'attendre alors que le document soit sur la table d'un gouvernement avant de nous en exprimer.

C'est vraiment, à nouveau, l'attitude pleinement paradoxale de la posture que vous adoptez. Après, il y a bien entendu des enjeux qui sont de politique politicienne derrière cette posture, mais cela c'est bien légitimement votre rôle des bancs que vous occupez.

Troisième considération, nous avons effectivement, à travers cette démarche du plan Marshall, voulu à la fois consolider la continuité de la logique impulsée, les législatures précédentes, sans les relier et intégrer les enjeux de l'innovation avec notamment cette dimension numérique.

Les entrepreneurs que nous rencontrons, les représentants du GPSW, comme on appelle, les partenaires sociaux wallons, ceux qui sont consultés ici et qui ne sont pas toujours ailleurs, ces acteurs-là nous disent clairement : « Nous souhaitons aussi qu'il n'y ait pas de la tentation ministérielle visant à chaque début de législature, à rebattre les cartes pour y imprégner sa marque ».

L'objectif est avant tout de conserver, à travers les plans Marshall qui sont impulsés, la colonne vertébrale, la trame de fond qui nécessite du temps pour porter ses fruits. Aucune politique économique ne sait décider en janvier et porter ses fruits, trois, six ou neuf mois après. C'est travers le moyen et le long terme que l'on a la capacité d'engranger les résultats ! Nous le faisons aujourd'hui. Nous engrangeons des résultats suite aussi aux impulsions qui ont été données il y a deux, trois, cinq ou dix ans.

Nous allons veiller demain à ce que la Wallonie engrange aussi des résultats grâce aux impulsions novatrices qui sont aussi données aujourd'hui avec ce plan Marshall 4.0. Si ce plan Marshall est clairement incarné par le ministre de l'Économie, il est porté par l'ensemble du Gouvernement, n'ayez pas de doute à cet égard.

Je terminerai en mettant quand même le focus sur un axe particulier, le troisième. Vous avez, dans la plupart de vos interventions, surtout évoqué le premier, le deuxième et le quatrième axe. Je pense qu'ils sont indispensables. Ma formation politique d'ailleurs, dès l'entame des réflexions liées au plan Marshall ou au plan de convergence comme on les appelait antérieurement dans les propositions qui étaient faites, ciblaient la nécessité d'avoir des interactions très fortes avec notre système d'enseignement et d'éducation.

Réjouissons-nous que ce soit là encore, dans la foulée de ce que le précédent Gouvernement avait

décidé, avec le volontarisme réaffirmé, un axe majeur du plan Marshall.

L'axe trois est celui qui concerne la mobilisation de nos territoires. Nous avons un atout extraordinaire en Wallonie qui est d'avoir un territoire qui n'est pas saturé, qui est localisé de manière optimale, au cœur de l'Europe, bien desservi en infrastructures, qu'elles soient des voies navigables, réseaux routiers ou autoroutiers, avec dès lors, un vrai intérêt sur le plan de la compétitivité économique. Ce territoire, nous devons le préserver. C'est tout l'enjeu aussi des politiques de ruralité qui sont menées.

C'est aussi la volonté de desservir de manière optimale, les intérêts économiques qui se développent dans cette ruralité à travers les halls relais et les halls agricoles qui vont continuer à faire l'objet, y compris à travers le plan Marshall, de soutien particulier. M. le Ministre Collin y a veillé.

C'est aussi la volonté, demain, de tourner progressivement le dos, en amplifiant le mouvement qui existe déjà, de reconversion de friches industrielles, de friches polluées. M. le Ministre Di Antonio va s'y employer à travers plus de 130 millions d'euros en financement alternatif qui vont être spécialement dévolus à amplifier cette politique nonobstant les moyens qui existent déjà aujourd'hui, qui continuent d'être en œuvre pour permettre cette reconversion.

Nous allons d'ailleurs, s'agissant de la dépollution des sols, avoir une réflexion intégrée à l'impulsion de mon collègue Di Antonio qui est en charge du dragage des voies navigables, avec le ministre de l'Économie, avec moi-même en charge de la politique portuaire et les voies navigables, pour avoir une filière intégrée en Wallonie sur le dragage et surtout, via l'économie circulaire, la capacité de valoriser économiquement ces différentes boues.

On sait que le potentiel du développement des voies navigables est aussi lié à cet impératif de dragage. M. Henry le sait bien, pour avoir été lui-même confronté à cet important enjeu.

Autre enjeu, ce sont les zones d'activités économiques. On le sait, aujourd'hui, à travers les décisions de 2008 et de 2010, si j'ai bonne mémoire. SOWAFINAL 2, plan de concrétisation annoncé de 1 700 hectares de zones d'activité économique, n'a pas encore pu donner le plein potentiel de son résultat. Pas parce que nous sommes défailants, un tiers de ces 1 700 hectares ont été concrétisés. Beaucoup de ces hectares, des centaines d'hectares sont en attente de l'être, non pas par défaut de moyens pour investir ou équiper. A fortiori, quand on sait que près de 200 millions d'euros, à travers ce plan Marshall 4.0, y sont à nouveau consacrés, mais parce qu'il y a des lenteurs liées aux procédures d'aménagement du territoire, qui sont autant de freins au déploiement et à la libération de ces zones.

La réforme du CoDT portée par M. le Ministre Di Antonio et sur laquelle le Gouvernement insiste pour apporter les modifications sera au rendez-vous de la simplification des procédures aussi pour libérer ces terres.

Avec les 195 millions d'euros en financement alternatif qui viendront soutenir la politique de création des zones d'activités économiques et de soutien à la politique portuaire, en sus des 140 millions qui ont déjà été obtenus il y a une dizaine de jours à travers la sélection des dossiers FEDER et les 100 millions de moyens budgétaires sur la législature en crédits ordinaires. Nous avons 440 millions d'euros qui sont désormais consacrés à la libération, à la création, à l'équipement de zones d'activité économique, qu'elles soient portuaires, aéroportuaires d'ailleurs, ou qu'elles soient plus classiques.

La volonté qui est partagée par ce Gouvernement est de veiller à mettre d'ailleurs le paquet davantage sur la reconversion des friches en cœur urbain, puisque là aussi, il y a des enjeux importants, plutôt que de grignoter sur la terre agricole.

Voilà ce que je souhaitais apporter comme complément aux différentes interventions que j'ai eu l'occasion d'entendre.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je remercie M. le Ministre Prévot d'avoir répondu à des questions que je n'avais pas posées.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Non, mais vous m'avez cité plusieurs fois. Je connais la susceptibilité parfois de certains membres du Gouvernement.

Simplement, je maintiens que vous faites beaucoup d'effets d'annonce. Nous ne demandons qu'une chose dans ce Parlement : c'est d'avoir des débats. Mais il faudra peut-être d'abord avoir un débat entre vous au sein du Gouvernement sur ce que vous annoncez : la privatisation des zonings, la privatisation des maisons de repos, la concession privée au secteur autoroutier.

(Rumeurs)

Je vous lis aussi dire qu'il faut mettre fin à de vieilles pratiques socialistes. Je ne fais simplement que lire M. Prévot.

Nous sommes demandeurs, vraiment, d'avoir des débats de fond.

(Rumeurs)

Monsieur le Président...

Aujourd'hui, j'entends évidemment le plan Marshall, les chapitres, les sous-chapitres, vision conceptuelle des choses, numérique... On peut le partager. La réalité, Monsieur le Ministre-Président, par rapport au numérique, c'est que l'on a une Wallonie à deux vitesses aujourd'hui. Si je prends à nouveau les zones rurales, on a aujourd'hui une fraction numérique, on a aujourd'hui une Wallonie à deux vitesses sur le plan Numérique.

Bien sûr que par rapport aux objectifs que vous annoncez, on peut adhérer à une série d'objectifs. Simplement, ce que je dis, c'est que ce n'est pas le premier plan et ce n'est pas moi qui le dis. On dit : « Il ne faudra pas encore cinq ans, il faudra 20 ans pour résorber le retard de la Wallonie. »

M. Collignon dit : « Vous peignez en noir, vous êtes critique, et cetera, donnez un peu des indicateurs moyens, quel pessimisme ! ». J'aimerais bien, un jour, donner des indicateurs positifs de la Wallonie. Comme vous dites, il ne faut pas donner que les mauvais, il faut parfois donner un moyen. Mais vous ne pouvez pas critiquer les exclus du chômage à un certain niveau de pouvoir et puis vous réjouir que les chiffres du niveau de chômage sont peut-être un peu meilleurs parce que simplement il y a eu une mesure prise à un autre niveau de pouvoir.

Je veux être positif, mais, à un moment donné, ce n'est pas en se mettant la tête dans le sable comme vous le faites que l'on va y arriver, Monsieur Collignon.

(Rumeurs)

Vous pouvez braire tant que vous voulez.

Ce n'est pas en se mettant la tête dans le sable que l'on va y arriver. Les indicateurs socioéconomiques, ce ne sont pas des indicateurs du Mouvement réformateur, je l'ai dit.

(Rumeurs)

Il peut partir si cela ne l'intéresse pas, il n'y a pas de souci. Bonne soirée, Monsieur Marcourt.

(Rumeurs)

Monsieur le Président, je peux continuer ?

M. le Président. - Pour une fois, je ne vous ai pas interrompu. Pas le moindre commentaire, rien !

M. Jeholet (MR). - Je ne peux pas accepter le discours « il y a de bons Wallons et il y a des mauvais Wallons » parce qu'à un moment donné, on parle de la réalité de la Wallonie et cela, personne ne peut me l'empêcher. Quand on parle du plan Marshall, à nouveau, vous avez fait des effets d'annonce en disant : « On va faire ceci, il faut faire cela ». À un moment

donné, c'est aussi les indicateurs de résultat qui comptent. C'est cela qui est essentiel. Aujourd'hui, on reconnaît implicitement que cela n'a pas été le cas par le passé.

M. le Ministre-Président disait tout à l'heure : « Tout le monde reconnaît les mérites du plan Marshall », mais, à un moment donné, on doit aussi pouvoir évaluer les politiques qui ont été menées à travers le plan Marshall, et c'est ce que aujourd'hui parce que nous maintenons qu'il y a une urgence pour la Wallonie. Le décompte se fait aujourd'hui. Nous ne critiquons pas tout. On va fixer rendez-vous dans six mois, dans un an. Mais on ne va pas se contenter demain de dire voilà le plan Marshall. Non, il y aura des résultats et on vous jugera sur ceux-ci. On ne pourra pas continuer à mener des politiques que vous avez citées. À un moment donné, cela ne suffira pas au redressement de la Wallonie. Je vous demande de ne pas vous mettre la tête dans le sac et vous dire que tout va bien. Ce plan-là va à nouveau redresser la Wallonie. Il va doper la croissance, l'activité et l'emploi.

Je vous rejoins, Monsieur Prévot, je suis demandeur et le groupe MR l'est également d'avoir de véritables débats dans ce Parlement sans tabou.

(Rumeurs)

Oui, mais arrangez vous aussi avec les partenaires de la majorité.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, je vais développer trois axes et une conclusion.

Le premier, je n'ai jamais dit que tout allait bien et que tout était rose en Wallonie. J'ai indiqué ma conviction que c'est à partir de la Wallonie que l'on trouverait le salut en Wallonie ; c'est déjà autre chose. J'ai dit que je croyais à la méthodologie du plan Marshall et à l'adaptation du plan en fonction de l'économie de demain ; je le maintiens.

Nous avons eu un débat il y a peu avec le ministre-président sur une série d'indicateurs. La Wallonie a rejoint le peloton européen. Je maintiens que s'il n'y avait pas eu de choix courageux, notamment du PS qui est à la manœuvre depuis très longtemps, sur la politique aéroportuaire, sur d'autres politiques, je maintiens que, si l'on suivait des politiques qui ont mené aux grandes difficultés qui sont la mondialisation, l'économie libérale, les frontières ouvertes qui sont vos thèses, le scénario grec ou le scénario espagnol se serait produit en Wallonie. Cela, vous ne pouvez pas le nier.

Je maintiens également que la Wallonie est préjudiciée aujourd'hui dans la conduite du Gouvernement fédéral. On va faire le lien avec ma question d'actualité. C'est particulier cette taxe des

intercommunales et l'évitement de taxer le Port d'Anvers. Avec cet exemple-là, on a tout compris sur le poids que vous avez dans le Gouvernement fédéral.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

La vérité a ses droits, Monsieur Jeholet. Je peux aussi m'amuser et trouver des petits exemples. Je maintiens ma conviction ; premier élément.

Deuxième élément, je veux dire deux autres convictions. La première, c'est que ce plan Marshall a besoin d'une adéquation avec l'enseignement et la formation pour anticiper les métiers. Demain, il serait stupide d'investir dans des domaines et de ne pas avoir la population suffisamment formée pour rencontrer les cadres et remplir ces emplois.

Ensuite, je pense que l'esprit d'entreprendre, comme l'emploi, ne se décrète pas, c'est un état d'esprit. Il est important de l'inculquer très tôt, mais de ne pas se limiter à certaines catégories d'âge. Les start-ups ou les entreprises qui se développent – notamment aux États-Unis, cela fait plus de 50 ans qu'ils ont fait les plus grandes réussites – ce sont des chiffres à méditer.

Je termine par une conclusion. Je sais que vous essayez de noircir le tableau, Monsieur Jeholet. Quand j'entends le ministre-président et le vice-président, j'ai envie de rentrer dans cet engouement, d'aller de l'avant en Wallonie, de voir le verre à moitié plein, d'être conquérant. Manifestement, vous n'en avez pas envie. Il y a une chose commune entre la politique et l'économie, c'est la confiance. Vous ne nous empêcherez pas de transmettre ces convictions à la population.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, vous êtes rassurant dans vos interventions, vous donnez une série de principes et d'éléments. Sauf que tout va se jouer dans les chiffres et les mesures précises.

En tout cas, ils ne sont pas, à ce stade, divulgués. J'imagine qu'ils le seront bientôt, que sur cette base nous pourrions avoir un débat réel, parce que c'est à l'analyse des chiffres précis et des mesures que l'on pourra regarder ce qu'il en est exactement.

Tout ce que nous pouvons voir, aujourd'hui, c'est ce que vous dites, qui ne correspond pas forcément à ce qui a été fait jusqu'ici par ailleurs.

Par exemple, vous dites qu'il n'y a pas de recul sur la transition écologique, sauf que l'on a réduit très fortement le budget des primes. Je ne pense pas que, dans le plan Marshall, les primes à l'isolation, vous réaugmentez ce budget, en tout cas, vous ne l'avez pas dit. Or, il était tout à fait dans la logique de la continuité

d'avoir une nouvelle alliance Emploi-Environnement. Il y en a plusieurs qui sont imaginables et vous n'en faites pas. Vous réduisez l'alliance qui existait. Bien sûr, elle est maintenue pour partie, mais elle est fortement réduite dans son objet. On ne sait pas encore comment, puisque l'on n'a pas les tableaux, on n'a pas les actions précises. On sait juste qu'il est indiqué que cela va être recentré. On sait, en général, comment il faut interpréter ce genre de vocabulaire.

Dans le plan, on évoque la question du *smart mitering*, c'est-à-dire des compteurs intelligents ou des compteurs communicants. J'ai interpellé, pas plus tard qu'hier, votre collègue, M. Furlan, très longuement sur le sujet, mais il a considéré que c'était une question beaucoup trop technique et qu'il n'avait pas de réponse à ce stade. On parle, là, d'un sujet qui concerne plusieurs milliards d'euros au niveau de la Belgique. Si vous mettez tout sur le *smart mitering*, c'est tout, tout le reste tombe à l'eau.

Je veux dire par là qu'il est impossible, pour nous, de juger, à ce stade, de ce qui sera exactement fait avec cet argent, sauf de prendre en compte ce qui a déjà été décidé par le Gouvernement jusqu'ici et qui ne nous rassure pas du tout.

Sur un autre volet, celui de la continuité du plan 2022 et du lien avec la Fédération, excusez-moi, ce n'est pas crédible. On est vraiment sur une tout autre structuration que sur le plan 2022. À vous entendre, on aurait l'impression que les deux plans coexistent. Je veux bien qu'il faille que chacun sauve les apparences, mais je veux dire que l'on est sur une autre structuration, sur d'autres priorités. Vous dites que c'est le premier volet. Oui et alors ? Le lien fort avec la Fédération, ce sera pour plus tard, ce n'est pas urgent ? L'éducation qui devait être centrale dans le plan 2022, ce n'est pas urgent ? Je veux dire que ce n'est pas crédible. Il y a eu une restructuration, un choix que vous avez fait et un recentrage sur les compétences strictement régionales, même s'il reste, bien sûr, quelques actions.

Voilà, ce débat, évidemment, n'est qu'un point de départ. Il y aura beaucoup de suite et de questions à avoir au départ des tableaux et des actions précises, mais nous ne manquerons pas de les avoir pour que ce soit sur les faits précis que nous jugions et évaluons.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je voudrais remercier les ministres pour leurs réponses. Je suis sûr que M. le Ministre Marcourt ne m'en voudra pas de revenir en commission sur le sujet de l'économie circulaire.

Dans cette réplique, je voudrais souligner trois éléments.

Premièrement, c'est la cohérence d'une équipe, avec des politiques ciblées. M. le Ministre Prévot l'a bien dit. Le fait d'avoir des politiques ciblées, c'était bien

demandé par les acteurs économiques et c'est bien ce qui est poursuivi, ici. Le fait d'avoir un cadre, une colonne vertébrale, n'empêche pas d'avoir des débats sur d'autres sujets et d'avoir des propositions sur d'autres sujets qui ne sont pas dans ce cadre.

Deuxièmement, c'est par rapport au vote électronique. Je me permets de relever quelque chose qui m'a particulièrement heurtée. En fait, la manière dont M. Puget et M. Jeholet parlent du vote électronique, c'est comme si l'on mesurait l'implication et le niveau du numérique d'une société à la manière dont elle vote. Parce que, une fois tous les deux ou trois ans, on vote de manière numérique ou non, on est plus ou moins développé au niveau du numérique. Je pense, pour ma part, que le numérique se vit au quotidien et que l'on va mesurer le développement numérique de la Wallonie, avec le développement de l'e-administration, avec l'accès au numérique pour tous, et pas forcément parce que l'on vote de manière électronique ou non.

Troisièmement – et je remercie le ministre d'en avoir parlé – bien sûr que des évaluations sont prévues et bien sûr aussi que, pour nous, il y a une réelle plus-value pour le plan Marshall : les deux précédents et celui qui vient. Même la Flandre le reconnaît ! Parfois, je pense que ce genre d'arguments peut être aussi intéressant.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Président. On peut entrer dans des tas de considérations. Je crois, évidemment, M. le Ministre-Président sait parler, mais je crois qu'il ne sait pas écouter.

Parce que, en fait, je n'ai pas dit que j'étais contre les fonds FEDER, je n'ai pas dit que j'étais contre le plan Marshall, mais je suis contre l'utilisation que vous faites de l'argent public, et cela n'a rien à voir.

Évidemment, je suis contre votre projet de société, là, c'est vrai. Je ne grogne pas, je suis contre, je ne suis pas d'accord avec un projet de société qui met, sans cesse, en avant la création de valeurs, sans parler de la création d'emplois, ou très peu, parce que, pour ma part, c'est cela qui m'intéresse.

Je souhaiterais simplement dire, en guise de conclusions, que si vous avez écouté l'intervention que j'ai faite, j'ai émis des propositions. Il est clair que nous n'avons pas le même projet de société, mais je n'ai pas grogné contre les différents fonds.

Un peu sur le ton de la boutade, si à vos yeux j'en parle un peu comme le Schtroumpf grognon, je peux déjà dire que l'on m'a taxé de bien d'autres choses dans ma vie. Dans le même cadre, je dirais que je vous considère plus comme un Pinocchio. Je conseillerais à MM. Jeholet et Crucke de faire attention, car ils auront peut-être un œil crevé.

M. le Président. - Pour clôturer cette longue liste d'interventions, la parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Président, je vais essayer d'être tout aussi original, mais cela ne va pas être facile.

Monsieur le Ministre-Président : deux débats, deux interventions de M. Puget du PP, deux fois on ne répond pas à mes questions. Cela m'étonne parce que d'habitude, vous êtes quand même quelqu'un de relativement ouvert, de démocrate, et vous essayez toujours que tout le monde vous rallie. Je suis un peu étonné de ne pas avoir de réponse.

Faudrait-il que j'élève le ton comme certains ici ? Mais j'ai une petite maxime que j'utilise toujours, et ainsi je vais essayer d'être un peu original, c'est quelque chose que j'utilise depuis quelques années : « Ce n'est pas celui qui crie le plus fort qui a raison, c'est celui qui sait écouter. » Voilà.

On ne juge pas, bien sûr que non, c'est simplement une évaluation dans la cohérence du plan qui nous est proposé avec des positions qui sont prises une demi-heure avant, c'est simplement cela, mais on ne juge pas une société ou une démocratie simplement sur la manière dont elle vote, cela est clair.

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, je ne sais pas comment obtenir des réponses à mes questions. Puisque l'on a eu le débat, je dois attendre un mois avant de présenter la question, et j'aurai une question dans six semaines, à laquelle je pourrai répondre après les congés. Je ne sais pas s'il existe une solution au sein de ce Parlement, mais j'aimerais quand même avoir réponse à mes questions.

M. le Président. - Voilà qui clôture ce premier débat sur le plan Marshall 4.0. Inutile de vous dire que nous y reviendrons en commission, en séance publique, lors des prochains tableaux budgétaires, au gré des évaluations et des initiatives nouvelles qui s'inscrivent dans ce plan que prendront les différents membres du Gouvernement.

MM. Wahl et Collignon m'ont rejoint. Nous allons donc tous retrouver nos bancs calmement, sereinement, et nous avons six votes au menu.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 21 DÉCEMBRE 1989 RELATIF AU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES EN RÉGION WALLONNE, EN VUE D'ASSURER L'INFORMATION CONTINUE AUX USAGERS SUR L'ÉTAT DU TRAFIC, DÉPOSÉE PAR MM. COLLIGNON, DENIS, MME GÉRADON, M. SAMPAOLI, MME MOUCHERON ET M. FOURNY (DOC. 140 (2014-2015) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, en vue d'assurer l'information continue aux usagers sur l'état du trafic, déposée par MM. Collignon, Denis, Mme Gérardon, M. Sampaoli, Mme Moucheron et M. Fourny (Doc. 140 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Bellot, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Defrang-Firket, Denis, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Zrihen.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DEMANDANT L'ABANDON DU VOTE ÉLECTRONIQUE, DÉPOSÉE PAR MM. HAZÉE ET HENRY (DOC. 82 (2014-2015) N° 1 À 3)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution demandant l'abandon du vote électronique, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 82 (2014-2015) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
46 membres répondent oui.
1 membre répond non.
20 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Daele, Denis, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Zrihen.

- A répondu non :

M. Puget.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecomte, Maroy, Nicaise, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

Parmi ceux et celles qui se sont abstenus, y a-t-il une justification de l'abstention ? Non. Très bien.

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2011 (DOC. 180 (2014-2015) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2011 (Doc. 180 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
44 membres répondent oui.
21 membres répondent non.
2 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Daele, Denis, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecomte, Maroy, Mouyard, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

MM. Gillot, Warnier.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

Y a-t-il des motifs d'abstention ? Non.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 2 DE LA LOI DU 28 FÉVRIER 1882 SUR LA CHASSE EN CE QUI CONCERNE LES HEURES DURANT LESQUELLES LA CHASSE EST AUTORISÉE (DOC. 181 (2014-2015) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en ce qui concerne les heures durant lesquelles la chasse est autorisée (Doc. 181 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
61 membres répondent oui.
3 membres répondent non.
2 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Bellot, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Denis, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Henquet, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Wahl, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Daele, Hazée, Henry.

- Se sont abstenus :

MM. Gillot, Warnier.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

Y a-t-il des motifs d'abstention ? Non.

PROJET DE DÉCRET APPROUVANT L'ACCORD DE COOPÉRATION MODIFIANT L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 4 NOVEMBRE 2008 CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES (DOC. 182 (2014-2015) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret approuvant l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 182 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
46 membres répondent oui.
21 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Daele, Denis, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Warnier, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecomte, Maroy, Mouyard, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

MOTIONS DE PROCÉDURE

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Dans le cadre de ce point, nous avons sollicité que nous soit communiquée la convention entre Viapass et l'opérateur privé qui a été désigné. Ce document a été mis à disposition dans le local n° 1.

J'ai deux remarques à faire.

Premièrement, je ne comprends toujours pas les raisons de confidentialité puisque, à la lecture du document, le document prévoit lui-même que, je cite : « Une partie peut divulguer des informations même confidentielles, dans la mesure où ceci est requis dans le cadre du contrôle parlementaire ». C'est la manière textuelle dont il a été prévu que cela devait être soumis dans le cadre du contrôle parlementaire aux parlementaires. Il ne manquerait plus que cela. Le contrôle parlementaire, c'est ce que l'on fait ici.

Deuxièmement, dans les documents qui ont été communiqués, on a la convention, on a une première annexe qui est en fait 21 annexes. La première annexe, qui ne contient que des définitions, fait 50 pages. Je demanderais, dans ce dossier, que l'on reporte le vote de manière à ce que l'on puisse avoir connaissance de la totalité des documents avant de voter. Je ne demande pas un report lointain, on aura encore une séance dans 15 jours, mais je souhaite que l'on puisse avoir ce document. Je ne fais pas le reproche au ministre, je l'ai averti suffisamment tôt, dès ce matin, quand j'ai vu qu'il manquait des pièces. Il a fait ce qu'il pouvait.

Ce qui m'inquiète, Monsieur le Ministre, c'est que vous ne disposez pas, selon ce que le Greffe a dit à M. Knaepen lui-même, des annexes qui sont chez l'opérateur privé. On se rend compte que le Gouvernement n'a même pas les annexes sur lesquelles ce document se base. Cela me semble vraiment faire preuve de légèreté.

M. le Président. - Monsieur Crucke, vous avez deux demandes. En ce qui concerne la première, il est clair que la transparence est de mise et que toute l'information doit être donnée aux parlementaires, mais il est de tradition, vous le savez comme moi, je peux vous le confirmer pour avoir été membre de plusieurs gouvernements, que c'est le Gouvernement qui détermine les modalités de mise à disposition des informations. Si le Gouvernement considère qu'il y a là une confidentialité à respecter, il ne peut pas refuser l'accès aux parlementaires, mais il peut le discipliner via la commission. Je ne fais ici que rappeler la pratique parlementaire.

Je vais ensuite donner la parole au ministre Lacroix. Nous avons eu connaissance qu'une partie seulement des annexes figurait dans la salle, qui est donc mise à la disposition des parlementaires, pas la totalité. J'ai immédiatement alerté le ministre Lacroix, ce qui me permet de lui donner la parole de suite.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Sur le point précis évoqué par notre collègue M. Crucke, je voudrais rappeler que les documents qui sont à ma disposition ont été transmis au Parlement avec les

conditions de restriction et de confidentialité, comme nous l'avons souhaité.

Deuxièmement, quant aux annexes, je me suis empressé de vérifier pourquoi ce n'était toujours pas transmis. Il semble à ce stade que Satellic ne marque pas un accord pour transmettre les dossiers, alléguant de la convention qui existe entre Viapass et Satellic où, pour la transmission des documents, il faut que l'ensemble des acteurs marque un accord. Il y a donc un texte qui fait office de règle en la matière.

Ensuite, ils arguent du fait que, dans leurs annexes à communiquer, il y a notamment leur *business plan* et qu'ils ne souhaitent pas le rendre accessible sans, en tout cas, vérifier la manière dont tout sera traité de façon confidentielle.

J'ai bien reçu votre courrier tout à l'heure, mais je m'en suis entretenu avec mon collègue, M. le Ministre Prévot, puisque c'est lui qui est en charge, de par la dévolution des compétences de Viapass et que le commissaire du Gouvernement wallon dépend de M. le Ministre Prévot. Nous devons donc adopter, dès demain, une position commune en la matière, mais à ce stade, je ne peux vous fournir d'autres informations que celles qui vous sont communiquées à l'instant.

M. le Président. - Monsieur Crucke, maintenez-vous votre demande ?

M. Crucke (MR). - Premièrement, je maintiens la demande. Le ministre confirme qu'il ne dispose pas des documents qui sont importants en cas de délibération et deuxièmement, je le répète, cette absence de transparence pose questions. J'ai dit que le Gouvernement était aux mains d'un opérateur privé, je le maintiens encore plus aujourd'hui, et cela pose réellement problème dans ce dossier.

Vote par assis et levé

M. le Président. - Monsieur Crucke, votre demande est de plein droit puisqu'elle est conforme à l'article 81.1, 7° du règlement. Nous allons donc procéder par assis et levé.

Autrement dit, celles et ceux qui soutiennent la demande de M. Crucke se lèvent.

J'invite les membres qui sont pour à se lever.

J'invite les scrutateurs qui sont secrétaires de bien dénombrer le nombre de personnes qui soutiennent.

J'invite les membres qui sont contre à se lever.

Il me semble qu'à l'appréciation, sans donner le détail des assis et levés, mais il me semble que la proposition de M. Crucke est rejetée ; ce qui m'amène à revenir à l'ordre du jour.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU
24 AVRIL 2015 MODIFIANT L'ACCORD DE
COOPÉRATION DU 31 JANVIER 2014 ENTRE
LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION
WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE RELATIF À L'INTRODUCTION DU
SYSTÈME DE PRÉLÈVEMENT
KILOMÉTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DES
TROIS RÉGIONS ET À LA CONSTITUTION
D'UN PARTENARIAT INTERRÉGIONAL DE
DROIT PUBLIC VIAPASS SOUS FORME D'UNE
INSTITUTION COMMUNE TELLE QUE VISÉE À
L'ARTICLE 92BIS, §1ER, DE LA LOI SPÉCIALE
DU 8 AOÛT 1980 DE RÉFORMES
INSTITUTIONNELLES
(DOC. 186 (2014-2015) N° 1 ET 2).**

(Suite)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois régions et à la constitution d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, §1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (Doc. 186 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

41 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- *La séance est levée à 19 heures 55 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. Jean-Pierre Denis, PS
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal
M. Yves Evrard, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
Mme Latifa Gahouchi, PS
Mme Déborah Gérardon, PS
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Henquet, MR
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
Mme Carine Lecomte, MR
M. Bruno Lefebvre, PS
M. Dimitri Legasse, PS
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Olivier Maroy, MR
Mme Isabelle Moinnet, cdH
Mme Christie Morreale, PS
M. Gilles Mouyard, MR
Mme Sophie Pécriaux, Vice-présidente
Mme Christine Poulin, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. André-Pierre Puget, PP
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
M. Edmund Stoffels, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Ruddy Warnier, PTB-GO !

INDEX DES MATIÈRES

- Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG)
- Aéroport de Liège
- Aéroports wallons
- Allocations d'insertion
- Arrêtés de reventilation des crédits budgétaires
- Belgocontrol
- Bien-être animal
- Budget de la Région wallonne pour l'année 2011
- Centrale biomasse
- Commission des poursuites
- Commission spéciale relative au renouveau démocratique
- Cour constitutionnelle
- Fermeture des gares
- Fonds budgétaire en matière de loterie
- Fonds européens FEDER
- Institutions européennes
- Intégration des déficients visuels
- Liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon
- Liste des rapports de commission
- Loi du 28 février 1882 sur la chasse
- Partenariat interrégional de droit public Viapass
- Plan Marshall 4.0
- Prévention et gestion des déchets d'emballages
- Propriétaires de panneaux photovoltaïques
- Réserves naturelles
- Service de transport public de personnes en Région wallonne
- Stade de Charleroi
- Stratégie aéroportuaire wallonne
- Système de prélèvement kilométrique
- Taxation des intercommunales
- Titulaires d'un droit de chasse
- Vétérinaires en zone rurale
- Vote électronique

ABRÉVIATIONS COURANTES

AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CDI	contrat à durée indéterminée
CMI	Groupe Cockerill Maintenance et Ingénierie
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DMLA	dégénérescence maculaire liée à l'âge
DPR	Déclaration de politique régionale
FEBETRA	Fédération Royale Belge des transporteurs & des prestataires de services logistiques
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
GPSW	Groupe des Partenaires sociaux wallons
GSM	Global System for Mobile
ICN	Institut des comptes nationaux
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
OIP	organismes d'intérêt public
ONSS	Office national de sécurité sociale
PIB	produit intérieur brut
P.M.E.	Petites et moyennes entreprises
PWDR	Programme wallon de Développement Rural
SMS	Short Message System
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
STIB	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
TEC	Société de transport en commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	très petites entreprises
UCL	Université catholique de Louvain
ULB	Université libre de Bruxelles
UPTR	Union Professionnelle du Transport et de la Logistique
UWE	Union Wallonne des Entreprises